This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

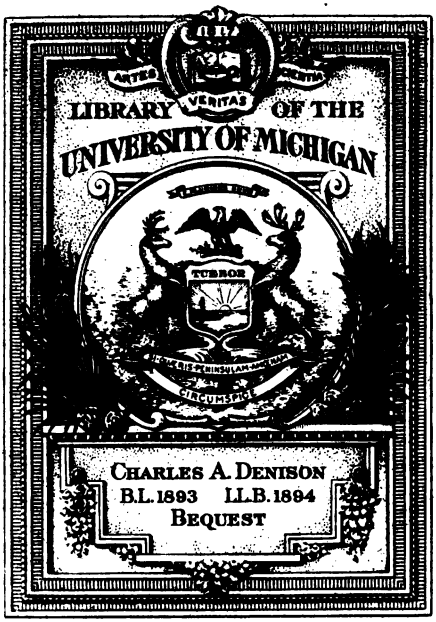
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

obsc
28

C 287

840.9
H668

LES

ÉCRIVAINS NORMANDS

AU XVIIe SIÈCLE

LES

ÉCRIVAINS NORMANDS

AU XVIIe SIÈCLE

PAR

C. HIPPEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN.

DU PERRON.—MALHERBE.
BOIS-ROBERT.—SARASIN.
P. DU BOSC.—SAINT-EVREMOND.

CAEN
IMPRIMERIE DE BUHOUR
RUE FROIDE, 9.

1858.

Denison
Nourry
4-19-38
36019

S'il m'était permis d'espérer du public, pour les notices dont se compose cet ouvrage, une bienveillance égale au plaisir que j'éprouve à les lui offrir, je serais heureux d'annoncer que le présent volume doit être suivi de cinq ou six autres, consacrés, comme celui-ci, aux ECRIVAINS NORMANDS DU XVIIe SIÈCLE. Mais qui peut se flatter de trouver des lecteurs, à une époque où il n'est pas bien certain que le nombre de ceux qui lisent dépasse de beaucoup celui des écrivains?

Je saurai bientôt si je dois continuer mon travail ou me borner au volume que je publie aujourd'hui. J'aurai, quoi qu'il arrive, témoigné aux habitants d'un pays où j'ai rencontré, depuis plus de dix ans, comme écrivain et comme professeur, de si honorables sympathies, que je m'associe à leur légitime admiration pour toutes les gloires littéraires et scientifiques de la Normandie.

Caen, 25 mars 1858.

C. HIPPEAU.

AVANT-PROPOS.

Un des faits les plus saillants de l'histoire moderne est le mouvement qui a rapproché de plus en plus de la bourgeoisie les classes aristocratiques, et favorisé cette tendance à l'égalité qui semble demeurer, à travers les évolutions les plus contradictoires, le trait le plus persistant de l'esprit français. Ce rapprochement a été, indépendamment des causes politiques si admirablement développées par le grand historien du Tiers-Etat, M. Augustin Thierry, un des résultats les plus notables de la culture devenue de plus en plus générale, des sciences, des arts et des lettres. La haute protection qui leur fut accordée par les princes de la maison de Valois les avait mis en grand honneur. Grâce aux libéralités de ces princes, le génie de la Renaissance brilla d'un éclat assez vif, pour que les savants, les artistes et les poètes se trouvassent tout-à-coup en possession de cette haute considération, dont la profession militaire et la noblesse de naissance avaient été presqu'exclusivement entourées. Mais lorsque, vers le com-

mencement du XVIIe siècle, les classes supérieures de la société, attirées vers les arts et les lettres, par curiosité d'abord, puis, par une noble émulation, eurent enfin cédé à la séduction irrésistible qu'exercent sur les âmes bien nées les charmes attachés à la culture intellectuelle, les grands seigneurs et les gens de lettres, entraînés par les mêmes besoins, s'unirent dans une plus étroite communauté de goûts et d'études. Quoique les auteurs ne pussent se maintenir dans la sphère élevée où les conviait l'intimité des grands, qu'en continuant à se mettre à leur solde, leur situation prit un tout autre aspect. Après un demi siècle de guerres, le progrès des lumières et de la richesse, malgré tant de désastres, un besoin général de communications plus intimes, hâtèrent le développement de cet instinct social qui devait se manifester avec une puissance toujours croissante. Les gens de lettres entrèrent dans des rapports plus étendus avec la nation, devenue elle-même plus capable de les comprendre ; et à mesure que s'éleva le théâtre sur lequel ils eurent à se produire, ils grandirent et se respectèrent eux-mêmes de plus en plus.

La littérature devint ainsi peu à peu la grande affaire de la société, qui subit son influence, tout en lui imposant plus d'une fois la sienne.

La première partie du XVIIe siècle, celle dans laquelle Henri IV a cessé d'être l'aventureux roi de Navarre, pour

devenir véritablement le roi de la France ; où Richelieu assura le trône en l'élevant plus haut encore ; où se poursuivit, au milieu des obstacles, la turbulente mais féconde régence d'Anne d'Autriche que dominait le génie de Mazarin, présente un caractère distinct de celui que Louis XIV a imprimé à la seconde moitié, sur laquelle seulement se manifeste son influence personnelle. Toute la première, soit dans la politique, soit dans la guerre, soit dans le mouvement des esprits, soit dans le développement de la société, brille par des mérites qui lui sont propres et a merveilleusement préparé la seconde.

Mais le progrès accompli dans la société, l'épuration du goût, le perfectionnement de la langue, un besoin général d'ordre et de régularité, un sentiment plus profond de la justesse, ayant alors généralement répandu plus de respect pour la forme et un plus vif sentiment de l'art, ce fut d'abord par une réaction excessive contre les grands écrivains qui venaient de s'illustrer, que se manifesta l'entrée sur la scène littéraire d'autres génies, dont les écrits se modelèrent insensiblement sur le caractère de noblesse, d'élégance et de discipline que Louis XIV introduisit à la fois dans son administration et dans sa brillante cour.

En cherchant à me rendre compte de l'esprit général qui inspira les deux moitiés de ce siècle fameux, j'ai été frappé de l'importance du rôle qu'y ont joué les hommes célèbres que la Normandie, par un heureux privilége, a

produits en foule à cette époque. Il semble qu'il ne manque rien à la gloire de ces personnages illustres, sur lesquels une pieuse admiration n'a pas cessé, depuis deux siècles, de rassembler les plus minutieux détails biographiques. J'ai cru néanmoins que l'on pourrait essayer de réunir en un faisceau toutes ces gloires, en se plaçant à un point de vue général, d'où il serait permis d'apprécier les échanges mutuels qui se sont établis entre les écrivains de la Normandie et la société française, à une des plus brillantes époques de notre histoire nationale.

La langue française qui, au XIIe siècle, s'était dénouée et avait pris son premier essor sous l'influence des poètes normands, allait recevoir des grands hommes sortis de la même province, son caractère propre et essentiel. Mais là ne devait pas se borner leur action : de quelque côté que se portent nos regards, nous ne pouvons nous empêcher de voir, planant au-dessus de ce siècle fameux entre tous les autres, le génie de la race normande.

Au moment où vont se clore les cinquante années de guerres civiles qui ont désolé le XVIe siècle, nous voyons auprès de Henri IV, qui a trouvé dans le Parlement de Normandie et son président, l'héroïque Groulard, un utile appui, accourir le cardinal Du Perron, dont l'éloquence achèvera une conversion fortement aidée par les conseils d'une sage politique. L'évêque Jean Bertaut seconde son compatriote comme orateur et poète, et devient aumônier

de la reine Marie de Médicis. Tous deux saluent les premiers un vrai poète, FRANÇOIS MALHERBE, que suivent de loin ses compatriotes COLOMBY et le fils de Vauquelin de la Fresnaye, NICOLAS DES YVETAUX, le futur précepteur de Louis XIII. J'aurai à les suivre dans leurs relations avec le roi et sa sœur, Madame Catherine de France, avec la reine Marie de Médicis, Gabrielle d'Estrées et les princes de Vendôme, Duplessis Mornay et Sully, le prince de Condé et la belle Charlotte de Montmorency, l'objet des ridicules et fatales amours de Henri IV.

Pendant le règne de Louis XIII, viennent se placer auprès de Richelieu, qui s'illustre en les protégeant, PIERRE CORNEILLE qui surpassera Malherbe et NICOLAS POUSSIN, qui s'élèvera au-dessus des plus grands maîtres en peinture; tandis que, sortis comme eux de la Normandie, SAINT-AMANT, BRÉBEUF, SCUDÉRY, BOIS-ROBERT (nous ne comptons que pour mémoire CAREL DE SAINTE-GARDE, et PRADON, dont il n'y a pas trop lieu de se vanter), se feront remarquer par des productions d'un ordre moins élevé, et auront pour successeurs CHARLEVAL, un des esprits les plus fins et les plus distingués du XVIIe siècle, BENSERADE, le plus spirituel des poètes de cour, et CHAULIEU, le plus aimable des poètes négligés. Alors les lettres et les arts auront pris un essor magnifique. Le théâtre est une école de vertu et de grandeur. L'Académie française se fonde et la France, qui va voir

briller Le Brun, Le Sueur et Mignard, inspirés par Poussin, pourra se flatter d'avoir aussi, comme l'Italie, son Ecole de peinture.

Si, grâce à l'impulsion donnée à l'esprit humain par le grand ministre de Louis XIII, les sciences marchent du même pas que les lettres, ce sont des savants de Normandie, SAMUEL BOCHART, ANDRÉ DE LAROQUE, DE LAUNOY (plus connu sous son nom latin DE LAUNOIUS), TANNEGUY LEFÈVRE, HUET, RICHARD SIMON, l'orientaliste, qui conservent et agrandissent l'héritage des Scaliger, des Pasquier, des Turnèbe et des Casaubon ; dans le Droit se distingueront DUMOULIN et BASNAGE ; dans l'étude des langues anciennes, Antoine et Pierre HALLEY, et MOYSANT DE BRIEUX, qui écrivent des vers latins comme on l'avait fait au XVIe siècle, en attendant SANADON et PORÉE qui les surpasseront.

Dans ces cercles brillants, trop critiqués depuis Molière, trop vantés aujourd'hui peut-être, où l'œuvre de pacification sociale et de civilisation, accomplie par la culture des lettres, était puissamment aidée par une foule de femmes d'élite qu'unissaient une vive admiration pour les nobles sentiments et un amour passionné pour le beau langage, le premier rang est occupé par la célèbre MADELEINE DE SCUDÉRY et par cette charmante demoiselle DE LA VERGNE qui s'illustra sous le nom de Madame DE LA FAYETTE. Les poètes normands ne seront pas les moins empressés,

non-seulement dans ce noble sanctuaire ouvert aux lettres par la femme distinguée à laquelle on a trop exclusivement attribué le privilége d'avoir donné satisfaction au besoin de converser devenu alors universel, mais dans tous les salons qui partagent, avec celui de la marquise de Rambouillet, l'honneur d'avoir formé la société polie, élégante et lettrée de la cour de Louis XIV.

La ferveur religieuse qui, par une heureuse révolution, n'avait plus à se manifester que par la discussion et la controverse, n'est pas moins puissamment secondée par les hommes éminents que posséda à cette époque une province de tout temps célèbre par le nombre et l'importance de ses établissements religieux. Partout s'agitent les réformateurs. Dans les soixante abbayes normandes, une piété active et éclairée s'efforce de mettre un terme aux désordres produits pendant les guerres civiles. Le père EUDES fonde son ordre : à côté des noms célèbres des abbesses qui brillent à Paris, chez les Carmelites, à Chaillot, à Port-Royal, figurent avec éclat ceux des réformatrices de Sainte-Trinité de Caen, mesdames DE BELLEFONDS, DE BUDOS et MARIE DE ROHAN.

L'Université de Caen avait puisé de nouvelles forces dans l'émulation excitée parmi ses savants professeurs par l'établissement des Jésuites. Les partisans et les adversaires des Jansénistes engagent la lutte ; les débats entre le père BILLE et le professeur DUPRÉ dans la ville de Caen, font

assez de bruit pour que Pascal y revienne à plusieurs reprises dans ses immortelles *Provinciales;* et tandis que le plus éloquent des ministres protestants, PIERRE DUBOSC, défend ses coréligionnaires, objet d'une tolérance équivoque, en attendant le moment où les frappera une persécution ouverte, les solitaires de Port-Royal-des-Champs, défendus à Rome par le célèbre prédicateur TOUSSAINT DESMARES, reçoivent avec empressement dans leur pieuse retraite BRUN DESMARETS, GUILBERT, HAMON, qui sera leur médecin, et THOMAS DUFOSSÉ, leur savant et respectable historien.

Pendant la Régence et pendant la Fronde, temps où le rôle politique de la Normandie fut considérable, avaient fleuri, dans des conditions plus favorables encore, les grands hommes qui portèrent sa pensée dans cette capitale privilégiée, considérée, dès-lors, comme le cerveau de la France : auprès d'Anne d'Autriche, la nièce de Bertaut, madame de MOTTEVILLE ; auprès du faible et irrésolu Gaston d'Orléans et de sa femme Marguerite de Lorraine, le poète PATRIX, serviteur toujours dévoué ; auprès de la romanesque mademoiselle de Montpensier, le poète SEGRAIS ; dans la famille de Condé, auprès du prince de Conti et de la duchesse de Longueville, le gai et spirituel SARASIN, l'ami de Scarron ; près de madame de Nemours, fille du premier mariage du duc de Longueville, le gazetier LORET, auteur de la *Muse historique,* qui écrit

en vers burlesques ce qu'il voit ou ce qu'on lui raconte, tandis qu'un poète plus énergique, FRANÇOIS FERRAND, l'auteur de la *Muse normande* retrace dans ses *vers purins* les évènements dont la ville de Rouen est le théâtre. C'est encore un Normand, François-Eudes DE MÉZERAY, que la France saluera comme ayant su le premier raconter éloquemment son histoire, abandonnée avant lui aux annalistes, aux chroniqueurs ou aux biographes; et d'autres normands du même siècle, LOUIS LEGENDRE, VERTOT et le père DANIEL marcheront noblement sur ses traces.

Ajoutons à cette liste nombreuse et plaçons dans un rang distingué deux hommes que l'on peut considérer, il me semble, comme la plus brillante expression de cette sagacité raisonneuse et volontiers sceptique qui caractérise le génie normand. Le premier est le spirituel SAINT-EVREMOND. Du sein de l'exil où le retint pendant quarante années la jalouse susceptibilité de Louis XIV, Saint-Evremond jugea avec une raison supérieure les hommes de son époque. Nul n'était mieux placé que lui pour prononcer entre Richelieu et Mazarin, entre Balzac et Malherbe, entre les sectateurs de Jansénius et les disciples de Loyola, entre la Cour et la Fronde, entre Gassendi et Descartes, entre Corneille et Racine.

Le second est FONTENELLE, appartenant à la fois au XVIIe siècle et au XVIIIe. Par l'élégance et la lucidité de son exposition, il a contribué à donner aux études scien-

tifiques cette popularité qui a fini par leur assurer l'empire. Au lieu de donner l'essor à ces hardiesses philosophiques dont l'explosion a eu après lui un si vaste retentissement, il les contint avec une habileté analogue à celle de Saint-Evremond, dans une mesure dont on lui a fait un crime et dont on aurait dû peut-être faire honneur à une prudence bien entendue.

A dater de la mort de Mazarin, et lorsque s'ouvre la période qui doit subir réellement l'influence personnelle de Louis XIV, les écrivains normands avaient cessé d'être prépondérants, ils n'y étaient plus en majorité, et le premier rang, d'ailleurs, fut occupé par des génies venus d'autres points de la France, comme Racine, La Fontaine, Bossuet et Fénelon, ou nés à Paris même, comme Boileau et Molière.

Il m'a paru intéressant de suivre ces personnages, fameux à tant de titres, au milieu des sociétés dans lesquelles ils brillèrent. En les groupant autour des centres divers dont l'ensemble forme la société française, j'ai cherché à saisir les traits distinctifs de leur caractère et de leur talent, à reconnaître la part d'action qu'ils ont eue dans les évènements et dans la marche des idées, enfin à apprécier l'influence utile ou funeste qu'a exercée sur eux, sur ceux même qui, par le droit du génie, sembleraient avoir eu le privilége de marcher seuls, l'esprit de leurs contemporains.

LES

ÉCRIVAINS NORMANDS

AU XVIIe SIÈCLE.

LE CARDINAL DU PERRON.

Le cardinal Du Perron a pris une part considérable à quatre des grands faits qui ont signalé la fin des luttes sanglantes du XVIe siècle et ouvert au XVIIe de nouvelles destinées : l'abjuration de Henri IV et sa réconciliation avec le Saint-Siége ; l'introduction de la controverse pacifique, qui, selon l'esprit de l'édit de Nantes, chercha à ramener par la persuasion les Huguenots, devenus libres d'exercer ouvertement leur culte ; la naissance du nouveau droit public, qui, malgré ses efforts obstinés, a rendu le pouvoir temporel des rois indépendant de l'autorité spirituelle représentée par les papes ; et enfin, le travail de res-

tauration littéraire, que le prélat normand aida de son influence, et qu'acheva le génie de son compatriote Malherbe.

Suivant l'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable, Jacques Davy Du Perron naquit en l'année 1555, à Saint-Lo, dans le faubourg de *Belle-Croix* (1). Son père, Julien Davy, écuyer (2), sieur Du Perron, exerçait la profession de médecin. Sa mère était Ursine Lecointe, fille de Guillaume Lecointe, seigneur de Tot et de Héranville, en Cotentin. D'après l'*Histoire des grands Officiers de la Couronne*, ils se rattachaient par la naissance à deux nobles et anciennes familles de la Basse-Normandie, celle des Du Perron et celle de Languerville. Julien Du Perron (3), qui avait embrassé la religion réformée, quitta, vers l'an 1560, la ville de Saint-Lo, au moment où Mati-

---

(1) C'est l'opinion de Toustain de Billy, curé de Mesnil-Opac, qui se fonde sur l'autorité de M De La Haule et du poète Guillaume Ybert. Quelques écrivains cependant le font naître en la paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre, au château Du Perron, appartenant aujourd'hui à M. d'Auxais.

(3) C'est le nom que lui donne Roissy. *Recherche du 9 novembre* 1598.

(3) Marie Davy, une des filles de Jean Davy, l'un des fils de Sébastien Du Perron, épousa Michel Lemennicier, sieur de Martigny, lieutenant-général de Saint-Lo, qui possédait la terre Du Perron à l'époque où Toustain de Billy écrivait son histoire, encore manuscrite, de la ville de Saint-Lo. (La Bibliothèque publique de Caen possède une copie de cette histoire.)

gnon, envoyé dans le Cotentin par la Reine mère, assurait dans cette ville le triomphe du parti catholique et contraignait ceux des protestants qui s'y étaient le plus compromis à prendre la fuite. Sébastien Davy, sa femme et son fils quittèrent la France et allèrent s'établir, d'abord à Genève, puis à Berne.

Là, si l'on en croit Jules Savy, d'Aubigné, Jean de Serre et Scaliger, il remplit pendant deux ans les fonctions de ministre.

Ce séjour de Sébastien Davy à Berne a donné lieu de croire que le cardinal Du Perron était né en Suisse, et cette opinion fut naturellement accréditée par ses ennemis, malgré ses dénégations réitérées : « *Je suis Français et fils de Français*, » dit-il dans son discours aux Etats-Généraux de 1614. Etant né, d'ailleurs, en 1555, comme l'atteste l'inscription gravée sur son tombeau, à Sens, et les protestants ayant été les maîtres de Saint-Lo jusqu'à l'arrivée de Matignon, en 1560, il n'est pas vraisemblable que sa famille ait été forcée de quitter la Basse-Normandie avant cette époque. Il devait donc avoir cinq ans lorsqu'il fut emmené par son père à Genève et ensuite à Berne. Ceux qui le virent quelques années plus tard rentrer avec ses parents dans sa ville natale purent croire qu'il était né dans l'exil. Il eut deux frères, Jacques, qui fut depuis archevêque de Sens, et Jean, devenu plus tard secrétaire du Roi.

Sébastien Davy crut pouvoir, à la majorité de Charles IX, rentrer dans le pays avec sa famille, et il arrivait à Rouen, en 1562, quelques jours avant la prise de cette ville par le roi de France. Il y courut de grands dangers : les protestants furent poursuivis avec rigueur. Marlorat, un de leurs plus savants ministres, fut pendu, et Sébastien Davy retenu prisonnier dans le château. Sa femme se sauva à la faveur d'un déguisement, emmenant avec elle ses fils à travers l'armée royale, et se retira dans la Basse-Normandie, où son mari put la rejoindre plus tard. La crainte d'une nouvelle persécution les obligea de se réfugier dans l'île de Jersey, où ils restèrent trois ans, après lesquels ils purent rentrer à Saint-Lo.

Dix ans plus tard, le duc d'Alençon trouva le moyen d'attacher à sa cause les protestants de Normandie. Ils prirent les armes; et la reine Catherine de Médecis envoya encore contre eux des troupes commandées par Matignon. Celui-ci prit à Domfront le malheureux Montgommery livré à la vengeance implacable de la veuve de Henri II (1), et à Saint-Lo, le brave Colombières, qu'immortalisa son héroïque défense. Une compagnie de soldats s'empara de la maison de Languerville, où s'était réfugiée toute la famille Du Perron, que ce désastre acheva de ruiner.

Ce fut pourtant au milieu de ces tristes circonstances

(1) 27 mai 1574. — Décapité le samedi 26 juin.

que la fortune, toujours si favorable depuis au jeune Du Perron, commença à lui sourire. Fils d'un père très-instruit et pourvu lui-même d'une puissante intelligence, il avait pu, malgré les cruelles épreuves subies par sa famille, se livrer à l'étude avec une passion que rien n'avait découragée. Un gentilhomme, nommé de Lancosme, fut frappé de son mérite extraordinaire; il parla de lui à Matignon comme d'une espèce de prodige, et le maréchal ne put le voir et l'entendre sans partager son admiration. Il voulut le présenter lui-même au roi Henri III, qui serait, disait-il, charmé de le connaître. C'était vers la fin de l'année 1576. Du Perron avait alors vingt-et-un ans à peine: Matignon l'emmena avec lui à Blois, où se rassemblaient les premiers États. Le Roi fut curieux de voir le jeune homme dont on lui avait parlé avec tant d'éloges, et Du Perron lui fut amené à l'heure de son dîner. On adressa les questions les plus diverses au nouveau Pic de la Mirandole. Il répondit à toutes avec une confiance et un esprit d'à-propos qui frappèrent de surprise tous les assistants. Quelques-uns cherchèrent à l'embarrasser, et il se tira avec une rare facilité des objections les plus fortes et des questions les plus captieuses. Dès le premier jour de son apparition à la cour, il avait pris possession de cette haute réputation de savoir et d'éloquence, qui devait être désormais son partage. Les circonstances l'ont mis sur la voie de la fortune; son habileté l'y maintiendra.

Accueilli avec amitié par Desportes et par Touchard, abbé de Bellosane, qui avait un grand crédit sur l'esprit du cardinal de Vendôme, il gagna bientôt les bonnes grâces du duc de Joyeuse, à qui le roi, dans sa capricieuse faveur, devait, quelques années après, donner, avec le titre de duc et pair, sa propre sœur en mariage. Glorieux de ses succès à la cour, Du Perron aspira à briller sur un plus vaste théâtre. Il se rendit à Paris. Quoique laïque et portant l'épée, il ouvrit dans la grande salle des Augustins des conférences sur la philosophie et les mathématiques, et attira autour de sa chaire un nombreux auditoire. Ses succès dépassèrent toutes ses espérances.

Ce fut alors que Desportes l'engagea, dans l'intérêt de sa fortune, à abandonner une religion qui ne lui concilierait ni la faveur populaire, ni les bonnes grâces du Prince. Il se prépara avec éclat à une conversion qu'il eut à cœur de présenter, non comme le résultat d'un calcul politique, mais comme l'effet d'une conviction fondée sur de profondes méditations et de sérieuses études. Non-seulement il s'appliqua à connaître à fond l'Ecriture et les Pères, mais il appela hautement les ministres de la religion réformée à des conférences, dans lesquelles il les invita à combattre les raisons qui l'engageaient à embrasser le culte catholique. Alors se développèrent les dispositions pour la controverse religieuse, qui devaient plus tard lui faire tant d'honneur. Quelques-uns des théolo-

giens protestants, venus pour le raffermir dans sa foi, s'exposèrent à voir ébranler leurs propres principes par la force ou la subtilité de sa dialectique. Il convertit un gentilhomme nommé De Chaumont, de la maison de La Rochefoucauld. Celui-ci étant venu le voir pour jouer avec lui aux échecs, trouva sur la table un ouvrage de Duplessis Mornay (*le Traité de l'Église*). On causa de ce livre, que Du Perron dit être plein d'inexactitudes et de fausses allégations; la discussion s'engagea et Chaumont se fît catholique. Le duc de Retz voulut que Du Perron exposât les principes sur lesquels se fonde la religion orthodoxe en présence de plusieurs membres de sa famille attachés au calvinisme, et cette conférence fut l'occasion d'un nouveau triomphe pour l'orateur. Enfin l'ambassadeur d'Angleterre ayant essayé de mettre aux prises avec le terrible joûteur le chapelain de sa maison, crut devoir faire quitter précipitamment la France au pauvre ministre, pour empêcher qu'il n'embrassât lui-même le catholicisme.

Aussitôt après son abjuration, Du Perron fut, sur la recommandation de Desportes, nommé lecteur du Roi et gratifié d'une pension de 1,200 écus. Le talent avec lequel il sut se ménager la protection des hommes en crédit, le soin qu'il mit à faire valoir toutes les ressources que pouvait lui fournir son esprit souple et délié, son empressement à profiter de tous les moyens de séduction dont l'avait pourvu la nature, et dont l'étude avait accru

la puissance, ont été critiqués assez aigrement par les nombreux ennemis que ne pouvait manquer de lui attirer sa haute fortune. Gui-Patin emprunte avec plaisir à Scaliger, qui n'aimait pas Du Perron, les traits les plus malins; le caustique érudit le représente comme « entretenant, à cette époque, les dames de la cour de Henri III *De levi et grave, et de Ente metaphysico,* sujets propres à faire briller devant elles toute son érudition. »

Henri III était devenu le plus méprisable des princes. Plongé dans la mollesse, gouverné par ses mignons, objet d'horreur pour ses sujets, qu'il accablait d'impôts afin de subvenir à ses monstrueuses prodigalités, il crut pouvoir imposer à la crédulité publique par les dehors hypocrites d'une dévotion qui ne faisait illusion à personne.

On publia, en 1576, le pasquil suivant, que nous trouvons dans le *Journal de l'Estoile :*

Le Roy, pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre et l'indigent,
Et l'hipocrite;
Le grand pardon il a gagné :
Au pain à l'eau il a jeûné,
Comme un hermite;

Mais Paris, qui le connoist bien,
Ne voudra plus lui prester rien
A sa requeste;
Car il en a jà tant presté,
Qu'il a de lui dire arresté :
« Allez en queste ! »

Henri III s'était fait une retraite dans le couvent qu'il avait établi au bois de Vincennes, où il allait quelquefois passer les fêtes et où il prêchait lui-même. Voici ce que rapporte sur ce point le *Journal de l'Estoile :*

« Le dernier jour d'octobre 1583, le roi s'en alla à » Vincennes pour passer les fêtes de Toussaint et faire les » pénitences et prières avec ses confrères Hiéronimites, » auxquels le dernier jour du mois de septembre pré- » cédent il avoit fait, et de sa bouche, le prêche ou » exhortation, en leur couvent du bois de Vincennes, et » quelques jours auparavant auroit fait faire pareille ex- » hortation auxdits confrères et audit lieu, par Philippe » Desportes, abbé de Tyron, et de Josaphat, son bien- » aimé et favori poète. »

Du Perron, quoique encore laïque, y prêcha aussi. Nous avons le discours dédié par lui au Roi, et dans lequel nous apprenons que cette confrérie royale était appelée la *Confrérie de l'Oratoire de Notre-Dame de vie saine.*

Du Perron, dans l'épître dédicatoire qui accompagne son discours, parle du Roi en termes magnifiques : il félicite la France d'être gouvernée par ce prince, « non- » seulement le plus valeureux, mais le plus saint et le » plus religieux qui ait jamais porté la couronne. » Henri III l'engagea à composer pour sa congrégation d'autres discours que nous trouvons parmi ses œuvres et

dont le meilleur est celui qui a pour objet la *Comparaison des vertus morales et des vertus théologales.*

Le poète Ronsard mourut dans la même année. Du Perron, qui avait déjà composé un grand nombre de vers, fut invité par Desportes à faire l'éloge du grand homme que la France venait de perdre. Il prononça l'oraison funèbre du célèbre poète vendomois dans la chapelle du collége de Boncour (24 février 1586). Il n'avait eu, à ce qu'il assure, pour travailler à son discours, que quatre jours : ce qui ne l'empêcha pas d'y jeter avec profusion toutes les fleurs de cette rhétorique luxuriante qui était alors à la mode, et d'y entasser une multitude de citations propres à faire ressortir l'étendue de son érudition, ou briller sa mémoire. Il y louait, du reste, le grand Ronsard, moins encore pour la beauté de ses œuvres poétiques que « pour son courage et la pieuse rudesse avec laquelle il avait *impugné* l'hérésie (1). »

L'année suivante, il faisait l'oraison funèbre de Marie

---

(1) La surdité de son héros lui inspirait cette exclamation qui peut suffire pour donner une idée du goût dans lequel est écrite cette pièce d'éloquence :

« Bienheureux sourd ! qui a donné des oreilles aux Français pour » entendre les oracles et les mystères de la poésie ! Bienheureux » sourd ! qui a tiré notre langue de l'enfance, qui lui a formé la » parole, qui lui a appris à se faire entendre des nations étran- » gères ! »

Stuart, dont la reine d'Angleterre venait de faire tomber la tête dans sa prison de Fotheringay (18 février 1587).

Henri III, précisément parce qu'il était soupçonné, non sans raison, de n'avoir été touché que très-médiocrement du sort de cette malheureuse princesse, nièce de ses plus grands ennemis, fit célébrer à Paris, en son honneur, un service funèbre ; et Du Perron composa, indépendamment de son discours, une pièce de vers dans laquelle il insulta grossièrement sa rivale. Voici un échantillon de cette violente satire :

Ce vieux monstre, conçu d'inceste et d'adultère,
Qui sa dent acharnée au meurtre va souillant
Et le sacré respect des sceptres dépouillant,
Vomit contre le ciel son fiel et sa colère ;

L'impie Elisabeth, furie inexorable,
Consacre aux ans futurs ce sanglant monument,
Et du chef d'une Reine occie innocemment
Dresse à sa cruauté un trophée exécrable.

Le duc de Joyeuse fut tué la même année, à la bataille de Coutras. Du Perron, confident des plaisirs de ce grand seigneur, lui avait écrit, sur la mort d'une de ses maîtresses, une lettre de consolation, dont la morale consistait à lui faire entendre qu'il était pourvu de tous les moyens de trouver, aussitôt qu'il le désirerait, beaucoup mieux encore que ce qu'il avait perdu. Le Roi, consterné de la mort de son beau-frère, ordonna à Du Perron de

composer un poème en son honneur. Dans cette pièce de vers qui a pour titre : *l'Ombre de Monsieur l'amiral de Joyeuse*, Du Perron fait parler son héros sous le nom de *Daphnis* et met dans sa bouche l'éloge le plus emphatique et le plus outré du Roi :

D'un Roi si généreux, si grand, si renommé,
Qu'il se voit adoré de la terre et de l'onde,
Et qui sert de lumière aux autres Rois du monde ;
Prince égal à lui seul, dont l'éclat mérité,
A pour lieu l'univers, pour temps l'éternité !

Ce fut dans ce temps que Du Perron décida sa mère à abjurer le protestantisme. La lettre pathétique qu'il lui adressa la décida à suivre l'exemple qu'il lui avait donné. Il n'oubliait pas, du reste, de lui signaler, indépendamment des raisons tirées de la religion, les avantages réels qu'elle devait en retirer « sous un Prince jaloux de combattre sévèrement l'hérésie. » Un de ses oncles entra aussi par ses conseils dans le sein de l'orthodoxie, et nous avons la lettre de félicitations que Du Perron lui adressa.

Nous parlerons plus tard du talent poétique de Du Perron. Ce qui le distinguait le plus à cette époque, c'était cette ardeur pour les discussions publiques, qui étaient autant d'occasions de triomphe pour son amour-propre, et dans lesquelles il attachait plus de prix au combat lui-même qu'au résultat moral qu'il pourrait amener. Cette

disposition rend assez vraisemblable le récit emprunté par d'Aubigné au *Journal de l'Estoile,* qui rapporte qu'un jour le subtil orateur ayant, en présence de Henri III et de sa cour, admirablement démontré l'existence de Dieu par des arguments jugés irréfragables, offrit de prouver d'une manière tout aussi invincible que Dieu n'existe pas. C'est à ce discours que faisait plus tard allusion l'avocat-général Servin, lorsqu'il répondit à Du Perron, qui l'accusait d'ignorance : « Il est vrai, Monsieur, que je ne suis pas, » comme vous, assez savant pour prouver qu'il n'y a point » de Dieu. » L'*Estoile* prétend que le Roi, irrité de cette plaisanterie fort déplacée, chassa Du Perron de sa présence et lui défendit de jamais reparaître devant lui. Il est plus que probable que la chose ne fut pas prise aussi sérieusement par un Prince au fond peu scrupuleux. Ce qu'il y a de certain du moins, c'est que la faveur de Du Perron ne cessa de s'accroître, et que ce fut à lui que s'adressa encore le Roi pour la composition du discours qu'il voulut prononcer lui-même aux Etats de Blois. Du Perron ne manqua pas d'y déployer les *maîtresses voiles de l'éloquence,* comme on le disait alors, et de rivaliser d'emphase et de pédantisme avec les orateurs du temps.

Bien que le Roi eût eu le bon goût de faire disparaître quelques-unes des fleurs de rhétorique dont le discours était surchargé, il en resta néanmoins assez pour que l'on admirât fort cette belle harangue, quoiqu'on eût trouvé

généralement, dit d'Aubigné, qu'elle était trop mendiante et trop longue pour un roi.

On ne connaît que trop les tragiques évènements qui ensanglantèrent le château de Blois, l'horreur générale qu'ils inspirèrent, et la révolte de Paris contre le Prince, qui ne fut désigné par les prédicateurs de la Ligue, plus furieux que jamais, que sous le nom de *Vilain-Hérodes*, l'anagramme de Henri de Valois. Son alliance avec le roi de Navarre pouvait le sauver. Les Seize virent en frémissant les deux Princes pousser ensemble avec vigueur le siége de Paris. Le poignard de Jacques Clément retarda leur chute. Henri de Bourbon ne put retenir auprès de lui les chefs de l'armée catholique, et le petit nombre des amis qui lui restaient fidèles ne lui permettait pas de continuer le siége d'une ville prête à subir toutes les horreurs de la famine plutôt que d'ouvrir ses portes à un prince hérétique.

Du Perron était alors à Tours, où le Parlement de Paris avait été transféré par Henri III, au moment même où il avait soutenu la cause de ce Prince avec le plus grand zèle, et sa mort le mit dans un embarras qu'il est facile de concevoir. Il ne pouvait se jeter dans le parti de la Ligue, contre laquelle il venait de se déclarer ; il était trop prudent pour s'attacher ouvertement à la cause du nouveau Roi, dont la fortune était encore bien douteuse ; il entra, par les soins de l'abbé de Bellosane, dans la mai-

son du cardinal de Vendôme, se proposant bien de saisir toutes les occasions qui se présenteraient de jouer le rôle important que rêvait son ambition, et assez habile d'ailleurs pour savoir préparer d'avance les moyens propres à seconder sa fortune (1).

Le cardinal de Vendôme, fils de Louis, prince de Condé, et d'Eléonore de Roie, était assez ambitieux pour tenter les entreprises les plus hasardeuses, et assez médiocre pour devenir l'instrument de la grandeur de ceux-là même qui semblaient ne travailler que pour assurer la sienne. Du Perron n'eut pas de peine à lui persuader que les circonstances pourraient le mener au trône de France, s'il voulait en profiter.

Il lui représenta d'un côté le clergé et tous les Français attachés à la religion de leurs pères, bien résolus à ne jamais reconnaître comme Roi un Prince qui rejetait avec opiniâtreté les conseils tendant à lui faire embrasser la religion catholique, de l'autre les obstacles qui s'opposeraient au triomphe du duc de Mayenne, objet de défiance pour les ligueurs les plus exaltés, que la politique de Philippe II ne soutenait d'ailleurs que pour arriver à imposer à la France une infante d'Espagne. Le cardinal,

(1) Il était de ces hommes qui prennent pour devise : *Inveniam viam, aut faciam.*

persuadé par Du Perron et par l'abbé de Bellosane, devint donc le chef d'un *Tiers-Parti*, dont les projets ne tardèrent pas à causer à Henri IV d'assez vives inquiétudes. Une requête rédigée par Du Perron, « habile, dit d'Aubigné, dans la philosophie péripatéticienne et dans la théologie scolastique, » fut adressée au Roi, au nom du clergé. On le menaçait d'abandonner son parti, s'il continuait à refuser d'embrasser la religion de la majorité des Français. Des bruits adroitement propagés accrurent peu à peu l'importance du *Tiers-Parti*. Henri IV crut devoir écrire à Tours, à Du Perron lui-même pour lui reprocher d'être contraire à ses intérêts. C'était ce qu'attendait le conseiller du cardinal de Vendôme. Il se hâte de répondre au Prince : qu'on le calomnie, et qu'il le supplie de vouloir bien l'entendre avant de le condamner. Le duc de Bellegarde, ami de Du Perron, prend sa défense, et l'appelle auprès de Henri IV. Il fait concevoir, dès sa première entrevue avec ce Prince, une haute idée de son mérite et de la pureté de ses intentions. Cependant le cardinal de Vendôme, devenu cardinal de Bourbon par la mort du Prince qui, sous le nom de Charles X, avait été reconnu comme roi de la Ligue, appuie ses prétentions par de nouvelles intrigues. Son parti noue des relations avec les ligueurs, et leur union peut devenir fatale à la cause royale. Des papiers sont interceptés ; le Roi ordonne au cardinal de se rendre à Chartres, dont il s'était emparé le

19 avril 1591. Touchard et Du Perron l'y accompagnent.

Le moment favorable était arrivé. Du Perron le saisit. Dans un entretien secret avec Henri IV, il lui fait connaître toutes les prétentions et toutes les ressources du Tiers-Parti. Il se donne ainsi le mérite de servir utilement la cause du Roi, en mettant entre ses mains tous les fils d'un complot qui cessait d'être dangereux du moment où il était dévoilé. Il avait profité de l'occasion pour engager fortement Henri IV à enlever tout prétexte à l'opposition formidable soulevée contre lui, en renonçant à la religion réformée. Ce grand Prince n'avait déjà compris que trop bien la nécessité de prendre cette résolution. Les calvinistes eux-mêmes considéraient sa conversion comme inévitable, et un de leurs ministres les plus distingués, François Rothan, « plus attaché au Roi qu'à sa religion, » dit d'Aubigné, avait parlé comme Du Perron. Mais placé entre deux partis également exigeants, le Roi ne voyait pas sans appréhension le moment où s'accomplirait un acte qui ne donnerait satisfaction à l'un que pour provoquer les justes récriminations de l'autre. Tandis que les parlements, la noblesse, le clergé, faisaient auprès de lui les plus vives instances, les protestants le menaçaient de l'abandonner s'il ne les assurait du moins d'avance contre la persécution dont son abjuration deviendrait le signal.

Henri IV rassembla à Mantes, le 4 juillet 1591, les princes, les évêques et les seigneurs de son parti, et leur fit

approuver un décret qui rétablissait les édits de pacification publiés par Henri III, abolissant tout ce qui avait été fait en 1585 et en 1588, en faveur de la Ligue. Le cardinal de Bourbon, qui croyait encore à l'existence du Tiers-Parti, essaya de faire déclarer une opposition contre l'édit : il se leva, comme pour se retirer, après avoir engagé ceux des prélats sur lesquels il comptait, à le suivre. Touchard et Du Perron demeurèrent immobiles; Henri IV se borna à ordonner au Prince de reprendre sa place, et il obéit : le Tiers-Parti venait d'abdiquer.

D'un autre côté, pour se conserver l'appui des catholiques royalistes, Henri IV publia un autre édit qui déclarait nettement son intention de maintenir en France « l'Eglise et la religion catholique et apostolique, ensemble les droits et anciennes libertés de l'Eglise gallicane. »

Du Perron, dans cette circonstance, rendit au Roi un nouveau service, en signant et en faisant signer par le cardinal de Bourbon lui-même, la décision prise par les prélats attachés à la cause royale, rassemblés à Chartres, le 25 septembre 1591. Ils y déclarèrent nulles les bulles fulminées par le pape Grégoire XIV, en faveur de la Ligue, dans les termes les plus injurieux pour le Roi et pour ceux qui soutenaient sa cause. Cette opposition du Saint-Siége fut sur le point, si l'on en croit De Thou, de provoquer une mesure décisive contre la cour de Rome; il fut question d'établir un patriarche en France. Le cardinal

de Bourbon, qui n'était pas dans les ordres, s'opposa à une mesure qui élèverait un autre que lui à ce poste éminent, et Du Perron, pour la faire rejeter, unit ses efforts aux siens. Il saisit avec son habileté ordinaire cette occasion de se concilier la faveur du Saint-Siége, qui seul pourrait plus tard lui assurer, en les consacrant, les hautes dignités qui devaient être le prix des services rendus au Roi de France. Il se hâta de profiter des dispositions favorables qu'il avait déjà inspirées au Roi, auprès duquel il s'était montré de plus en plus empressé, à mesure que ses affaires semblaient devenir plus prospères. Il avait eu soin de se tenir le plus qu'il le pouvait auprès de sa personne. Il l'accompagna au siége de Rouen, et sut se rendre nécessaire au Prince, qu'il charma par les mêmes qualités qui l'avaient fait admettre dans la familiarité de Henri III. « Dès ce moment, il l'entretenoit familièrement, dit d'Aubigné, tantôt de vers françois, en quoy il ne cédoit à aucun homme du siècle, tantôt en beaux contes qu'il faisait fort plaisamment. » Mais ses gracieuses complaisances pour la belle Gabrielle d'Estrées firent plus pour sa fortune que tout le reste. Il n'était pas difficile d'acquérir une protection que les tendres faiblesses du Roi rendaient toute-puissante, et le siége épiscopal d'Evreux étant devenu vacant par la mort du fameux Claude de Sainctes, Gabrielle décida son royal amant à choisir Du Perron pour lui succéder.

Le diocèse d'Evreux était depuis près de dix ans sans pasteur. Claude de Sainctes s'était signalé parmi les plus furieux prédicateurs de la Ligue. Retiré à Louviers, dont le Roi se rendit maître au mois de septembre 1591, il fut pris, et on découvrit chez lui des écrits de sa propre main, composés dans le but de justifier l'assassinat de Henri III. Déclaré à Caen coupable du crime de lèze-majesté, et jugé digne du dernier supplice, il dut la vie aux sollicitations du cardinal de Bourbon, et surtout au caractère sacré dont il était revêtu. Condamné à une prison perpétuelle, il fut envoyé par Henri IV au château de Crèvecœur, dans le diocèse de Lisieux, où il mourut quelque temps après.

Le nouvel évêque d'Evreux, parvenu à une dignité qui allait lui permettre de déployer ses éminentes qualités, était enfin sorti de cette première période de la vie pendant laquelle les ambitieux sont forcés, pour arriver à leur but, de se traîner tristement dans les voies tortueuses de l'intrigue. Il pouvait désormais agir et parler avec l'autorité que lui donnait son titre de prince de l'Eglise, et il continua à presser Henri IV avec plus d'instances que jamais à renverser par son abjuration les obstacles dont sa valeur brillante et ses victoires n'avaient pu triompher. Il était temps que Henri IV se décidât ; les Etats de la Ligue se rassemblaient ; ils annoncèrent la résolution de procéder à l'élection d'un Roi. « Il ne faut plus

tortigner, lui avait dit avec une brusque franchise le marquis d'O, vous aurez dans huit jours un roi de France, si vous ne prenez une prompte et galante résolution (1). »

Henri IV voulut donner à l'acte important qu'il allait consommer un éclat et un appareil qui pussent inspirer quelque confiance dans la sincérité de sa conversion. Il fut décidé, dans son conseil, qu'on assemblerait quelques doctes prélats, en présence desquels les grandes questions religieuses seraient débattues.

Une autre assemblée, plus solennelle encore, eut lieu à Saint-Denis, le 23 juillet suivant. Là, pendant cinq heures, le Roi sembla écouter avec la plus grande attention les discours qui lui furent adressés par les évêques, parmi les-

---

(1) Les instances de Gabrielle d'Estrées ne furent pas moins puissantes, selon les auteurs protestants, naturellement disposés à ne voir que des motifs intéressés et purement humains, dans une conversion à laquelle Henri IV s'efforçait de donner un tout autre caractère. Un pasteur protestant, Gabriel d'Amours, avait pris l'habitude de parler au Roi avec une assez rude franchise. Il lui écrivait à cette époque une lettre dans laquelle il lui adressait ce jeu de mots, plus hardi que spirituel : « Je vois bien que votre amour pour Gabrielle l'emporte sur votre Gabriel d'Amours. » Quoi qu'il en soit, les plus sincères admirateurs de Henri IV ne peuvent s'empêcher de condamner sévèrement l'extrême inconvenance avec laquelle ce Prince caractérisait un acte aussi solennel : « Paris vaut bien une messe ! — C'est demain que je fais le saut périlleux ! »

quels se distingua surtout Du Perron. « Il était là, dit » Sully, comme dans le lieu de sa gloire; il y brilloit » avec cet entretien doux, cette éloquence forte et per- » suasive, ce fonds inépuisable d'érudition, toujours exac- » tement servi par une mémoire prodigieuse, qu'on ne » pouvoit ni terrasser, ni convaincre de faux, qu'à l'aide » de toute une bibliothèque. »

Deux jours après, Du Perron assistait, tout auprès du Roi, à l'abjuration solennellement prononcée à Saint-Denis, en présence d'une foule de Parisiens accourus à ce touchant spectacle, malgré les défenses des chefs de la Ligue. C'est à dater de ce jour que Henri IV put se dire véritablement Roi de France.

Après avoir, par sa participation à ce grand acte, servi les intérêts du Prince et ceux de l'Etat, Du Perron ne pouvait laisser les siens en souffrance. Il avait à se faire pardonner par la cour de Rome la liberté qu'il avait prise d'ouvrir les portes de l'Eglise au Prince hérétique que le Pape seul pouvait relever de son excommunication. Une lettre habile et respectueuse, signée par lui et par les prélats qui avaient accompagné le Roi à Saint-Denis, expliqua les raisons qui les avaient déterminés à reconnaître pour catholique « un grand Prince, qui se repentoit sincèrement d'avoir professé une autre religion que celle du Saint-Père. » En même temps la Sorbonne, livrée à toutes les passions dont les plus forcenés ligueurs étaient animés,

écrivait, le 2 septembre, au pape Clément VIII, pour protester contre l'abjuration de Saint-Denis, et surtout contre Du Perron, qui, « revêtu de l'épiscopat par les mains d'un hérétique, fils d'un ministre et autrefois calviniste comme son père, philosophe et conseiller de Henri III, instigateur d'une théologie nouvelle, coupable d'un homicide (1), étoit le principal auteur de l'abjuration de Saint-Denis. »

Malgré les efforts des Sorbonnistes, des curés de Paris et du cardinal légat, une trève générale, présage d'une heureuse conclusion, fut enfin arrêtée entre le Roi et le duc de Mayenne.

Pendant cette trève, le Roi jugea à propos de convoquer à Mantes les notables du parti calviniste. Quatorze ministres s'y rendirent. Parmi eux se trouvait Rothan de la Rochelle, qui s'était vanté que, s'il y avait une conférence sur les matières de religion, il n'y aurait pas un docteur catholique qu'il ne pût confondre. Le maréchal

---

(1) Tallement des Réaux raconte ainsi l'évènement auquel il est fait allusion : « Du Perron étoit colère et vindicatif. Etant un jour en un cabaret, il prit querelle avec un homme, et, quelque temps après, ayant rencontré celui-ci, il le fit tenir par trois ou quatre hommes qu'il avoit avec lui et le poignarda. Le voilà en prison. Mais Desportes, alors en grand crédit, composa avec les parents du mort pour 2,000 écus, qu'il prêta à Du Perron. »

de Bouillon fut d'avis que l'on acceptât le défi, et nul ne parut plus propre que l'évêque d'Evreux à soutenir cette lutte.

Il fut convenu, entre autres choses, que la conférence aurait lieu chez le seigneur Salomon de Béthune, gouverneur de Mantes (c'était le frère de Sully), « que tout « se feroit par syllogismes, avec modestie, sans invectives, » et en ne proposant rien qui ne s'appuyât sur la parole » de Dieu, et que l'on écriroit au Roi tout ce qui se di- » roit de part et d'autre. »

La conférence s'ouvrit le 7 décembre 1593. Les principaux seigneurs de la Cour y assistèrent. La question posée et développée par Rothan consistait à examiner « si la doctrine nécessaire au chrétien se trouve contenue dans les Saintes-Ecritures. » Les partisans de Du Perron prétendent que Rothan, ne pouvant répondre aux arguments de l'évêque d'Evreux, abandonna la discussion, prétextant un violent mal de tête ; « que Béraut, évêque de Montauban, nommé pour le remplacer, ayant encore été plus faible, s'excusa sur ce qu'il n'avoit pas eu le temps de se préparer ; et qu'enfin, après deux jours, les ministres représentèrent que leurs affaires exigeoient leur retour dans leurs provinces, et demandèrent à partir. » Ainsi se termina une conférence qui avait fait autant d'honneur auprès des catholiques à l'évêque d'Evreux qu'elle avait causé de chagrin aux réformés. Ils accusèrent Rothan d'avoir

trahi leur cause de dessein prémédité. Quant à Du Perron, les ministres expliquèrent un triomphe, qui n'était que le prélude de ceux qu'il devait obtenir dans la suite, par le secret qu'il possédait d'embarrasser exprès ses discours de paroles obscures, « d'entasser, comme le dit l'auteur de la *Confession de Sancy*, une pile de distinctions en termes philosophiques, et d'y répandre un nuage de poussière avec un style capricieux et imposteur, lorsqu'il se trouvoit empestré et pressé par l'évidence de la vérité. »

Le Roi, qui voyait sans peine ces victoires remportées sur un parti qui le tourmentait de ses reproches et de ses exigences, allait demander à l'éloquence de Du Perron un service plus signalé ! L'année 1594 avait enfin amené d'heureux résultats pour la cause royale. Paris s'était soumis, et Henri IV, en faisant son entrée dans la capitale, vit se retirer les derniers restes de la garnison espagnole, les plus fougueux ligueurs, et le cardinal légat, son irréconciliable ennemi. Le Prince s'était hâté d'envoyer à ce dernier l'évêque d'Evreux, pour l'assurer qu'il le recevrait honorablement, s'il voulait venir le voir, et que, dans le cas où il ne jugerait pas à propos de le faire, il pourrait se retirer en toute sûreté où il voudrait. Du Perron eut l'ordre de l'accompagner, et de veiller à ce qu'il fût traité partout avec les égards dus à sa haute dignité.

Les négociations entamées sans succès jusqu'alors avec le pape Clément VIII, pour l'engager à reconnaître le Roi

de France, furent reprises, lorsqu'à l'exemple de Paris, les villes les plus importantes se furent soumises à leur légitime souverain. Du Perron, qui venait de recevoir les titres de conseiller d'Etat et de premier aumônier du Roi, fut chargé d'aller à Rome avec d'Ossat, aussitôt qu'on fut averti par le cardinal de Gondi que Clément VIII était prêt à recevoir les mandataires que le Roi voudrait lui envoyer pour obtenir sa réconciliation avec l'Eglise. L'évêque d'Evreux arriva à Rome le 12 juillet 1595. Le soir même, il fut admis à baiser les pieds du Pape et les mains de ses deux neveux. Le 16, il eut une audience du Saint-Père, et il lui peignit d'une manière si vive et si pathétique le tableau des misères qu'avait souffertes la France pendant les guerres civiles, qu'il lui arracha des larmes. C'est ainsi qu'il entrait, dès la première entrevue, en possession du crédit dont il devait jouir auprès de ce Pape et de ses successeurs.

Ce fut cependant au bout de deux mois seulement (le 17 septembre 1595) qu'après bien des obstacles, contre lesquels il fallut déployer toutes les ressources de la plus habile diplomatie, l'absolution fut donnée au Roi, représenté par d'Ossat et par Du Perron. Il fut inséré dans l'acte « que le Roi, à moins d'un empêchement légi-
» time, diroit tous les jours le chapelet de Notre-Dame,
» tous les mercredis les Litanies, et tous les samedis le
» Rosaire, en l'honneur de la Vierge, qu'il prendrait

» pour son avocate dans le ciel; qu'il observeroit les » jeûnes prescrits par l'Eglise ; qu'au moins il se confes- » seroit quatre fois par an et communieroit publique- » ment ; qu'il entendroit la messe tous les jours de fêtes, » et le dimanche une grande messe. » Aussitôt après » l'absolution, l'évêque d'Evreux adressa ces paroles au pape : « Votre Sainteté vient d'ouvrir à mon Roi les » portes de l'église militante, et j'assure votre Béatitude » qu'avec la foi et les bonnes œuvres, il s'ouvrira à lui- » même celle de la triomphante. »

On avait adroitement suggéré aux deux commissaires l'idée de déposer aux pieds du pape la couronne de France que le souverain pontife devait remettre ensuite entre leurs mains ; mais ils s'y refusèrent avec fermeté, en déclarant que le Roi ne reconnaissait point de supérieur pour le temporel, et que jamais les Français n'obéiraient à un prince qui consentirait à tenir la couronne de toute autre autorité que celle de Dieu.

Du Perron, qui plus tard devait se montrer si complaisant pour les prétentions ultramontaines, ne faisait que se conformer sur ce point aux instructions expresses que lui avait données le Roi, dont la conduite, en ces circonstances, fut aussi ferme qu'habile. Voici ce que nous lisons, en effet, dans une *Instruction donnée au sieur Du Perron allant à Rome, par le commandement de Sa Majesté :*

« Et d'autant que Notre Saint-Père le pape pourrait » prétendre sa ditte Majesté estre incapable de la succes- » sion de cette couronne et de l'administration du royaume, » à cause des interdictions, censures et excommunications » jetées contre sa personne par les autres papes, et mesme « par Sixte V, et sur ce astreindre sa ditte Majesté à re- » cevoir de luy une réhabilitation ou chose équipolente à » cela, sa ditte Majesté a commandé aus dits Du Perron » et d'Ossat de s'en défendre et parer le plus qu'ils » pourront, comme de chose contraire à la nature, qui a » investy Sa Majesté de ceste couronne et aux loix du » royaume, *lequel ne doit recognoistre après Dieu nulle* » *obéissance en ce qui regarde et concerne le temporel* » *d'iceluy que à son Roi et souverain prince et sei-* « *gneur* (1). »

Le procès-verbal de la cérémonie fut rédigé cependant en termes humiliants pour le prince et pour ses procureurs; il y était dit que, tandis que les chantres entonnaient le psaume *Miserere*, le pape, à chaque verset, frappait tour à tour les épaules des représentants du Roi avec une verge qu'il tenait à la main : *Verberabat et percutiebat humeros procuratorum, et cujuslibet ipsorum, cum virga quam in manibus habebat.*

---

(1) *Les ambassades et négociations de l'illustrissime et révérendissime cardinal Du Perron*, etc., etc. Paris. 1633.

D'Ossat fait remarquer, dans une de ses lettres, que ces expressions étaient plus qu'hyperboliques. « Nous » n'avons pas été frappés, dit-il ; nous ne sentions non » plus la baguette remise au souverain pontife par le » grand-maître des cérémonies, que si une mouche eût » passé par dessus nos vêtements, tandis qu'à voir cette » écriture, vous diriez que nous en dusmes demeurer tout » épaulés. »

C'est bien en effet ce que s'empressèrent de répéter les écrivains protestants, trop intéressés à saisir toutes les circonstances propres à jeter du ridicule sur leurs adversaires. L'Estoile, qui représente l'esprit railleur et les opinions sceptiques de la bourgeoisie parisienne à cette époque, apprécie de la manière suivante les évènements que nous venons de retracer :

« MM. d'Ossat et Du Perron aidèrent fort à moyenner » du Pape cette absolution dont, pour ses bons services, » gagna d'Ossat un chapeau de cardinal. Du Perron fut » renvoyé avec espérance du chapeau qu'il briguait, » moyennant qu'il continuast de s'opposer fermement à » ceux de la religion, et de faire révolter à son exemple » tous ceux qu'il pourroit, combattant en ses sermons et » écrits la vocation des ministres. De quoi il a été fort » soigneux, attendant que le Pape eust égard à lui; lequel » les Huguenots blasonnèrent plaisamment, publians entre » autres libelles les vers qui suivent :

Estafier de ma cour papale,
Ça, dit le Pape à Du Perron,
De cette mittre épiscopale
Dès à présent je te fais don.
Que si ta faconde imposture
Peult accroistre nostre trouppeau,
En foi de Pape, je te jure
De changer ta mittre en chappeau.

» Et sur ce que le dit Du Perron prosterné aux pieds » du Pape receust quelques coups de houssine de lui pour » pénitencè (ainsi qu'on disoit) de l'hérésie du Roy son » maistre, furent semés par les dits Huguenots les vers » suivants : »

D'un si léger baston ne doit estre battu
Le Perron à vos pieds laschement abattu.
Sa coulpe vers son Roy est par trop criminelle :
Si la verge de fer que Dieu tient en sa main
Vous tenés en la vostre, ô vicaire rommain,
Rompez-lui tout d'un coup les reins et la cervelle. (1)

---

(1) « Etant de retour à Rome, continue l'Estoile, il envoya en » France des indulgences singulières qu'il fit imprimer en une » feuille de papier chez Mr Patisson, desquelles les plus grands » Catholiques se moquoient. Elles portoient ce titre : Indulgences » octroiées par Nostre Saint-Père le Pape Clément VIII aux chapelets, grains, croisettes, rosaires, croix, crucifix, médailles et images » bénites, à l'instance du R. P. en Dieu, Jacques Davi, Evesque d'Evreux, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé et son » premier aumosnier.

» *N. B.* Les grains bénits sont seulement pour le roiaume de » France. »

Telles étaient les aménités avec lesquelles furent accueillis les deux commissaires, et surtout Du Perron, par les Protestants et les bourgeois *mal contents* de Paris. Si l'on en croit Longuerue, très-hostile à l'évêque d'Evreux, l'indignation aurait été générale contre les deux négociateurs. « D'Ossat et Du Perron l'échappèrent belle, dit-il; » et je ne sais ce qui leur seroit arrivé, sans Mr de Villeroy, qui étoit un grand papimane. Le chancelier de » Cheverny crioit comme un aigle : On s'est tant déchaisné » contre Henri III, mon bon maistre ! qu'a-t-il donc fait » d'approchant ? Tous les gens de robe, tous les gens d'é» pée crioient de même. Henri IV, voyant que l'affaire » étoit faite, la prit par le bon costé. »

Henri IV, qui comprenait mieux que personne toute l'importance de sa réconciliation avec le Saint-Siége, manifesta hautement la satisfaction qu'elle lui fit éprouver. Il était à Amiens, où Du Perron, arrivant en France, s'empressa d'aller le trouver (5 juillet 1596). Henri le reçut avec les plus grands honneurs et lui témoigna la plus vive reconnaissance. Il l'embrassa cinq ou six fois et déclara, devant tous ceux qui étaient présents, que l'évêque d'Evreux l'avait fort bien servi, et qu'il était très-content de sa conduite.

C'est en lisant la correspondance de Du Perron et d'Ossat avec le Roi, pendant la durée de la négociation qu'ils venaient de terminer heureusement, qu'on comprend le

côté sérieux d'une affaire qu'il faut bien se garder de juger d'après les railleries plus ou moins spirituelles échappées alors aux protestants et aux bourgeois de Paris, dont Voltaire a recueilli la tradition. On doit reconnaître que les deux commissaires justifièrent pleinement la confiance de leur maître. C'est à tort qu'on a considéré quelquefois d'Ossat comme ayant eu la plus grande part à un succès que lui-même attribue à l'extrême habileté de son collègue. « M. l'évêque d'Evreux, dit-il dans une autre lettre, » adressée à Henri IV, laisse un grand regret à toute sa » cour, pour les rares qualités que Dieu a mises en lui, con- » nues de Votre Majesté longtemps y a. Outre la prudence, » fidélité, zèle et le bonheur qu'il a portés au service de » V. M., il a encore, par son savoir, fait honneur à notre » nation en toutes les compagnies des grands et savants » personnages où il s'est trouvé. Aussi a-t-il fait une gran- » de et honorable dépense, recevant et appelant ordinai- » rement à sa table tout ce qu'il y a eu de plus docte et » de plus poli ; et, pour mon regard, de plusieurs faveurs » et honneurs qu'il a plu à V. M. me faire, je lui suis » principalement obligé m'avoir associé en si grande af- » faire avec un si grand personnage, duquel je confesse » avoir beaucoup appris, non-seulement en matière de » science, mais d'affaires. »

Bien que depuis longtemps nommé à l'évêché d'Evreux, Du Perron n'avait pu jusqu'à cette époque être mis régu-

lièrement en possession de son diocèse. Le Roi n'était reconnu à Rome, ni comme catholique, ni comme roi de France, et les bulles d'investiture n'avaient pas même pu être demandées. Après l'absolution, le pape Clément VIII se hâta de les lui faire délivrer, en lui faisant pressentir qu'il serait très-disposé à lui accorder le chapeau de cardinal, aussitôt que le roi de France en aurait fait la demande. Du Perron fut sacré évêque d'Evreux, le 27 décembre 1595, dans l'église de St-Louis, par le cardinal de Joyeuse ; et ce ne fut que le 9 juillet 1596 qu'il prit possession de son évêché, au moyen d'une procuration donnée à Jean Deschamps.

Mais Henri IV, dans son désir de travailler au rétablissement de l'unité religieuse qu'il avait combattue comme prétendant, et dont, comme Roi, il comprenait toute l'importance, avait trop de confiance en l'éloquence persuasive de Du Perron pour ne pas le retenir à Paris, où il devait trouver plus d'une occasion d'exercer son grand talent pour la controverse. Ses sermons attiraient plus que jamais la foule. On devait admirer, en effet, le nouveau genre d'éloquence que Du Perron introduisait dans la chaire, la gravité avec laquelle étaient traitées les questions religieuses, enfin l'inauguration d'une polémique fondée sur la discussion et le raisonnement, remplaçant les déclamations furibondes et grossières dont les églises avaient pendant si longtemps retenti. C'est à Saint-Méry,

le dimanche 20 avril 1597, que Du Perron commença ses prédications, d'après un journal manuscrit d'Olier (1). « Le sujet étoit de prouver que ce qui est nécessaire au » salut n'est pas seulement dans la Sainte-Ecriture, mais » que la tradition apostolique et celle des Pères fait partie » de notre croyance et ont autant de force, de crédit et » d'autorité que le Vieux et le Nouveau Testament. Il traita » ce sujet en deux sermons; le troisième étoit qu'il n'y » avait qu'une Eglise, et le quatrième, que cette Eglise » est visible. »

Ce n'est certainement pas une gloire médiocre pour le cardinal Du Perron que d'avoir contribué puissamment par sa parole et par ses écrits, à faire entrer la prédication et la controverse dans une voie toute nouvelle. C'était seconder merveilleusement les intentions du grand Prince qui, se plaçant résolument entre tous les partis, était décidé à mettre fin aux luttes armées, aux passions furieuses, et à demander la conciliation des cœurs et des esprits au temps et à la libre discussion. Personne n'était mieux préparé que Du Perron à ces luttes pacifiques, dans lesquelles on ne pouvait s'empêcher de rendre hommage à l'étendue de ses connaissances et à son habileté. En sor-

(1) Bibl. imp., n° $\frac{9821}{3}$, cité par M. Chéruel, dans son *Hist. de l'administration monarchique en France.*

tant, un jour, de l'église de Saint-Méry, où il venait de prêcher, l'avocat-général Marion, le beau-père d'Arnauld et de Le Maistre, s'écriait : « Ce n'est pas un homme que » je viens d'entendre, c'est un ange ! (1) »

L'influence exercée par Du Perron se manifesta par d'éclatantes conversions, et notamment par celle de Palma-Cayet et des deux frères Jean et Henri de Sponde, fils d'un secrétaire et conseiller de Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

Jean de Sponde avait été déjà ébranlé par quelques entretiens qu'il avait eus avec Du Perron. Les réflexions qu'il fit en prison (on ne sait pour quel motif il y avait été enfermé) le déterminèrent. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'un poème de Laugier, sieur de Porchères, ayant pour titre : *Stances funèbres sur la vie, la mort et les écrits de M. de Sponde* :

---

(1) C'est, sans doute, pour ne pas demeurer en reste avec le célèbre avocat, que Du Perron composa pour lui l'épitaphe suivante :

Sous ce tombeau, couvert en mainte sorte
D'honneurs muets, gist l'éloquence morte ;
Car Marion, du Sénat l'ornement,
Et du Palais le miracle supresme,
N'est pas le nom d'un homme seulement,
Mais c'est le nom de l'éloquence mesme.

J'avois, irrésolu, d'un et d'autre costé,
Par diverses raisons ma foy contrepoussée....
Quand le grand Du Perron affermit à l'instant
Du poids de ses raisons ma légère inconstance :
Je le voy, je l'escoute, et vis en l'escoutant
La nature du vray en l'art de l'éloquence.

Une dame de Picardie, Madame de Baynes, ayant voulu se convertir, fit intervenir, dans ses conférences avec Du Perron, Daniel Tilenus, allemand, précepteur du comte de Laval (1). Celui-ci avait désiré que la discussion se fît en latin. Ce n'était pas le compte de l'évêque d'Evreux, la conférence devant avoir lieu devant des dames. Le ministre allemand fut obligé de discuter en français, et, quelque facile qu'eût été la victoire remportée par le controversiste français sur le ministre allemand, dans une langue que celui-ci ne maniait pas avec toute la dextérité possible, sans doute, elle produisit un grand effet sur l'assistance. Parmi les personnes qui l'avaient entendu, dix-sept abandonnèrent la religion réformée, au grand mécontentement des protestants, qui s'en vengèrent par leurs mordantes satires :

---

(1) Daniel Tilenus avait été professeur à Sedan. En publiant une réfutation des doctrines de Du Perron, qui voulait que l'on ajoutât à l'Ecriture sainte les ouvrages des Pères de l'Eglise, il fit imprimer à la Rochelle, en 1598, le traité que l'évêque d'Evreux avait composé, en lui donnant malicieusement le titre : *De l'insuffisance et imperfection de l'Ecriture-Sainte.*

Celui qui hautement caquette,
Blasmant notre vocation,
Parloit plus bas sur la sellette,
Quand il reçut l'absolution !

On répétait aussi cet autre pasquin, dirigé contre l'évêque d'Evreux :

De fait, si le pape Clément
Eût eu bon avertissement,
Il n'eût donné la pénitence
Au fils d'un ministre de France,
Assassin de ses créanciers,
Au jeu de paume : les papiers
De lui et de son jeune frère
En sont encore chez maistre Pierre. (1)
Le tiers parti et ce péché
Lui ont donné son évêché
Et des Rois la miséricorde,
Au lieu de l'ordre d'une corde.

Mais de toutes les conversions opérées par son éloquence, celles qui firent le plus de bruit et qui lui attirèrent à la fois le plus de partisans et d'ennemis, furent celle de Sancy, pour laquelle il composa son traité *sur l'Eucharistie*, publié en 1597, et surtout celle de Sainte-Marie, qui devint l'occasion de la fameuse controverse soutenue

(1) C'est toujours la même allusion à cette accusation de meurtre dont a parlé Tallemant. C'était une calomnie sans doute ; mais d'une calomnie, quelle qu'elle soit, *il reste toujours quelque chose*.

par Du Perron à Fontainebleau, en 1600, contre le célèbre Duplessis-Mornay.

L'histoire de la *Confession de Sancy* est un des écrits les plus mordants d'Agrippa d'Aubigné. Nicolas de Harlay, appelé M. de Sancy, qui était de la seconde branche de la maison de Harlay, avait, en 1588, levé 12,000 hommes qu'il amena au service de Henri III. Il obtint par sa conversion, par son humeur enjouée et ses complaisances pour les faiblesses de Henri IV, les bonnes grâces de ce prince, qui l'abandonna plus tard sans beaucoup de difficultés, avec cette ingratitude qu'on lui reproche justement à l'égard de ses plus dévoués serviteurs, parce qu'il s'était attiré l'inimitié de Gabrielle d'Estrées. A la mort du marquis d'O, Sancy s'attendait à être nommé surintendant des finances. Henri IV lui préféra Rosny.

Henri Robert-aux-Epaules, baron de Sainte-Marie-du-Mont (2), capitaine de chevau-légers du roi en Normandie, avait, en 1589, rejoint Henri IV à Dieppe, et l'avait

---

(2) Henri Robert-aux-Epaules, baron de Sainte-Marie-du-Mont, mourut à Fontainebleau le 30 novembre 1607. Il ne laissa que des filles, et la plus grande partie de ses biens passa à Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, maréchal de France, qui avait épousé Suzanne Aux-Epaules, sa fille aînée. (*Recherches hist. sur l'ordre du Saint-Esprit*, t. I, p. 233-234.) Sainte-Marie-du-Mont est situé dans le pays de Caux, près du Tréport. Cette maison portait *de gueules à une fleur de lys d'or*.

accompagné au siége d'Andely. Il avait toujours fait profession de la religion protestante. Mais, en 1600, il songea, comme tant d'autres, à changer de religion. La princesse d'Orange, fille de l'amiral de Châtillon, avertie de son dessein, pria Duplessis d'entrer, à ce sujet, en conférence avec lui, et offrit pour cela sa maison, ce qui fut accepté par tous les deux. Mais lorsque, dans les conférences, Duplessis voulut entreprendre de le convaincre, en lui alléguant le témoignage des Pères, sur lequel il s'appuyait avec force, de Sainte-Marie ne voulut rien écouter, ni rien vérifier, se contentant de dire que tout ce que M. Duplessis avait allégué des Pères dans son *Traité de l'Eucharistie* était faux, et que l'évêque d'Évreux le lui avait fait voir. Quelque temps après, il alla, en compagnie de M. Du Pont-Courlay, son ami, trouver Duplessis, à l'occasion d'un ouvrage dans lequel un ministre protestant converti, le docteur Cahier, citait plusieurs passages de l'*Institution de la Sainte-Eucharistie* qu'il soutenait avoir été falsifiés. Ils lui remontrèrent qu'il était de son honneur et de celui de la cause qu'il défendait d'y répondre ; que le public était surpris qu'il eût laissé passer sans rien dire les écrits de Bulenger, de Dupuy, de Fronto-Leduc, de l'évêque d'Évreux et de beaucoup d'autres. Après plusieurs défis réciproques, il fut décidé qu'une dispute solennelle aurait lieu entre lui et Davy Du Perron, le 4 mars 1600.

Le Roi, qui attachait une grande importance à cette conférence, nomma les commissaires chargés d'y présider. Ce furent, pour les catholiques, de Thou, président en la Cour du Parlement; Lefèvre, précepteur du prince de Condé; Pithou, avocat à la Cour; pour les protestants, le président de Colignon, chancelier de Navarre, et Casaubon, lecteur de Sa Majesté. Du Perron avait assuré qu'il relèverait cinq cents passages falsifiés dans le livre de Duplessis. Il se contenta d'en choisir soixante, sur lesquels devait porter la discussion. Mais, comme Mornay n'avait eu le temps que d'en examiner dix-neuf, ce fut seulement sur ceux-là que s'ouvrit le débat. La discussion eut lieu dans la salle du conseil, au milieu de laquelle on avait placé une table longue. Le Roi s'assit à l'une des extrémités de cette table, ayant à sa droite l'évêque d'Évreux et à sa gauche Duplessis; à l'autre extrémité les secrétaires nommés par le Roi, savoir : les sieurs Pasquier et Vaillant pour l'évêque d'Évreux, et les sieurs Desbordes et Mercier pour Duplessis, plus haut, à main droite du Roi; derrière le Roi avaient pris place l'archevêque de Lyon, les évêques de Nevers, de Beauvais et de Castres, et, à main gauche, les quatre secrétaires d'État. Derrière les conférants, de chaque côté, les princes de Vaudemont, de Nevers, d'Elbeuf, d'Aiguillon, de Joinville; les officiers de la couronne, les conseillers d'État et autres seigneurs de l'une ou l'autre religion; enfin, parmi les autres spectateurs, au

nombre de plus de deux cents, se trouvaient plusieurs ministres et docteurs catholiques, séculiers et réguliers.

Le chancelier parla le premier, pour recommander la modération aux deux partis. Le Roi leur adressa quelques paroles conçues dans le même esprit. L'évêque et le ministre protestant exposèrent chacun à leur tour l'objet de la conférence; les secrétaires écrivirent tout ce qui se dit de part et d'autre. Après la discussion, dont on peut voir le procès-verbal dans le journal de L'*Estoile*, le chancelier prononça, du consentement unanime des commissaires, un jugement défavorable à Duplessis-Mornay. La conférence devait recommencer le lendemain; mais, peu fait à ces discussions solennelles et à ces luttes de parole, auxquelles il n'apportait ni la facilité d'élocution, ni la vaste mémoire, ni la connaissance des textes (1), qui distinguaient Du Perron, Duplessis avait été pris pendant la nuit d'un violent accès de fièvre, et il se trouva hors d'état de continuer un débat, dans lequel, eût-il eu cent fois raison, il se reconnaissait incapable de lutter contre l'éloquence et l'habileté de son adversaire.

Sully avoue que l'orateur du protestantisme se défendit assez mal. Eh bien! lui demanda Henri IV, que vous

(1) Il n'avait lu, dit l'abbé de Longuerue, aucun des auteurs qu'il avait cités, et il ne les citait que sur des recueils qu'on lui avait fournis.

semble de votre pape ? (1) — Mais il me semble, répondit Sully, qu'il est plus pape que vous ne pensez, puisqu'il vient de donner le bonnet rouge à M. d'Évreux.

Dans une lettre écrite au duc d'Épernon, le lendemain de la conférence, dont le résultat valut à Du Perron les félicitations du Pape, Henri IV exposait dans quels sentiments il l'avait provoquée, et manifestait des espérances dont les Protestants devaient lui savoir fort peu de gré. « Le diocèse d'Évreux, dit-il, a gagné celui de Saumur; » et la douceur dont on y a procédé a osté occasion à » quelques Huguenots que ce soit, de dire que rien y » ait eu force, que la vérité. Ce porteur y étoit, qui vous » contera comme j'y ay fait merveilles. Certes c'est un » des grands coups pour l'Église de Dieu, qui se soit » fait il y a longtemps. Suivant ces erres, nous ramè- » nerons plus de séparés de l'Église en un an, que par » une autre voye en cinquante. » (2)

Quinze jours après, d'Aubigné se trouvant à Paris, le Roi voulut mettre aux prises un des plus célèbres et

---

(1) Le bon et vertueux Duplessis-Mornay était appelé le *Pape des Huguenots*.

(2) On peut voir dans l'ouvrage de M. Read, chef du service des cultes non catholiques au ministère de l'Instruction publique, par quels moyens Henri IV essaya de gagner Daniel Chamier, ministre du Dauphiné, d'après la relation inédite d'un voyage à la Cour fait par celui-ci en 1607.

des plus fermes champions de l'Église réformée avec celui qu'il se plaisait à considérer comme un apôtre destiné à faire rentrer les dissidents au sein de l'unité catholique. Nous ne connaissons cette conférence, acceptée très volontiers par l'auteur de la *Confession de Sancy*, que par ce que nous en apprend le mordant et spirituel écrivain. Si nous nous en rapportons à lui, il aurait fait une démonstration en forme, dont les deux premières propositions étaient tirées en termes formels des arguments de l'Évêque d'Évreux ; « ce qui mit, dit-il, le prélat dans » un si grand embarras que les gouttes d'eau lui tom- » boient du visage. » D'Aubigné assure qu'il termina la dispute par ce syllogisme : Quiconque est faux dans une matière n'est pas juge compétent ; or, les Pères sont faux dans les matières de controverse ; puisqu'ils se contredisent souvent. L'Évêque d'Évreux convint de la majeure. D'Aubigné prouva la mineure par un traité *De dissidiis Patrum*, auquel Du Perron promit de répondre ; ce qu'il ne fit cependant pas, quoique le Roi, suivant encore d'Aubigné, s'en fût rendu garant. Il avait besoin pour sa replique, de certains manuscrits qu'il devait faire venir de Rome. (1)

---

(1) Ces manuscrits n'arrivèrent jamais, et, plus d'une fois, Henri IV se fit un malin plaisir de dire à Du Perron : Eh bien ! M. d'Évreux, quand donc recevrez-vous vos manuscrits de Rome ?

Le 7 mai 1601, le prélat eut encore une conférence avec Madame Catherine, sœur du Roi, au sujet de quelques difficultés sur la messe. Cette princesse le chargea de mettre ses réponses par écrit, afin de les montrer à ses ministres. Ce n'était pas là l'affaire de Du Perron, qui, confiant dans son talent pour la controverse, demanda en vain de disputer oralement avec eux. La sœur de Henri IV tint bon, et conserva des convictions que ne purent ébranler ni les arguments du prélat, ni les sollicitations du monarque.

Les Protestants ne pouvaient être infiniment flattés de toutes ces tentatives faites par le Prince qu'ils avaient eu si longtemps à leur tête, pour les réduire à l'impuissance en leur enlevant successivement tous leurs soutiens. Les faveurs et les titres étaient devenus presque exclusivement le partage des chefs du parti catholique, si longtemps hostile au Roi, qui ne croyait jamais pouvoir acheter trop cher les abjurations; et l'on conçoit une indignation dont l'énergique d'Aubigné se fit si souvent l'interprète, dans ses écrits ou dans les vertes et libres paroles qu'il adressait à son maître. (1).

---

(1) On a cité souvent le sonnet que d'Aubigné avait fait graver sur le collier d'un épagneul (le fidèle Citron), abandonné par le Roi, et qui se terminait ainsi :

Courtisans, qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

Il est utile de bien comprendre l'esprit dans lequel furent conçus les édits de pacification, résumés dans la célèbre Déclaration de Nantes. Les mots de *liberté des cultes* et de *tolérance* étaient loin d'avoir alors le sens que leur donnèrent plus tard les philosophes du XVIIIe siècle, et celui que nous leur attribuons aujourd'hui. Henri IV, croyant l'unité politique de la France inséparable de l'unité religieuse, n'était passé dans le camp de la majorité qu'avec l'intention formelle de combattre le calvinisme et de chercher à le détruire. Ce qui le distinguait de ses prédécesseurs, c'est qu'ayant pu juger par lui-même de l'inefficacité de la persécution et des moyens rigoureux, il était formellement décidé à employer contre le culte qu'il avait abandonné, les moyens de persuasion ou les séductions de la faveur. C'est ce qui rend important le rôle de Du Perron, et assigne une place distinguée parmi les orateurs français à l'homme que les Protestants appelaient *Monsieur le Convertisseur*. La politique de Henri IV devint celle de Richelieu et de Mazarin, et pendant longtemps celle de Louis XIV, jusqu'au jour où, regardant comme accomplie une révolution à laquelle on travaillait depuis un siècle, le monarque crut n'avoir plus qu'à proclamer cette unité de la foi religieuse, que les plus illustres et les plus sages de ses contemporains appelaient comme lui de tous leurs vœux. Il se trompait : le calvinisme était tout-puissant encore, malgré les apparences. En re-

commençant l'œuvre de la persécution, dans laquelle il eut tout son siècle pour complice, il trouva partout des résistances sur lesquelles personne ne comptait. Vainqueurs des catholiques, les protestants, selon toute probabilité, n'auraient pas procédé d'une autre manière à leur égard. L'existence simultanée de plusieurs cultes religieux, au sein d'une même nation, devait sembler une monstruosité, et les édits de pacification, de quelque parti qu'ils émanassent, ne pouvaient être qu'une suspension d'armes, pendant laquelle chaque parti travaillerait à supprimer le culte rival, par la persuasion ou la ruse, en attendant qu'il fût assez fort pour le supprimer par la violence. Il n'a fallu rien moins que l'état florissant dans lequel on a pu voir les peuples sortis de l'unité catholique, l'Angleterre, la Prusse et l'Allemagne ; il n'a fallu rien moins que le spectacle des progrès accomplis par eux dans l'ordre social, moral et politique ; il n'a fallu rien moins que la vue des rapports d'affection qui peuvent unir en un même corps de nation les hommes de toutes les communions et de tous les cultes, pour dissiper des appréhensions qui n'étaient que trop naturelles aux hommes du XVIIe siècle, si près encore des affreux désordres du XVIe. Cette liberté des cultes, cette liberté de conscience, les philosophes du XVIIIe siècle eux-mêmes ne les proclamèrent, le plus souvent, que pour anéantir la foi religieuse au profit du pur rationalisme. Nous comprenons aujourd'hui la tolé-

rance dans un sens plus philosophique et plus chrétien à la fois ; et le catholique le plus ferme dans ses convictions, tout en plaignant ceux de ses frères égarés qui se tiennent séparés de l'Église, se contente de prier pour eux. Il peut bien essayer de les convaincre par ses discours ou par ses écrits, mais il obéit sans murmurer aux desseins de la Providence, qui, en permettant les dissidences religieuses, ne fait qu'attester la suprême indépendance de la liberté humaine.

Du Perron fut, le 9 juin, promu par le Pape à la dignité de Cardinal. Il jouissait déjà d'un grand crédit auprès du Saint-Père, et il le devait à un dévouement pour le Saint-Siége qui le conduisit à devenir le champion le plus prononcé des doctrines ultramontaines, précisément à une époque où, par un retour de l'esprit public, la France semblait aspirer à ces libertés gallicanes dont l'illustre Bossuet a plus tard assuré le triomphe définitif. On reprochait à Du Perron d'avoir composé, indépendamment d'un bréviaire assez défectueux, un rituel dans lequel il donnait comme devant servir de règle la fameuse bulle *In cœna Domini*, qui consacrait les prétentions de la cour de Rome, juridiction temporelle sur les Princes, et puissance absolue sur l'Église. Mais nous le verrons bientôt développer hardiment lui-même les théories dans lesquelles son second séjour en Italie le raffermit encore.

Après lui avoir donné la barette à Fontainebleau, Henri

IV lui annonça qu'il allait partir pour Rome afin d'y faire les affaires de la France.

Reçu à Rome avec des honneurs extraordinaires, il fit nommer successivement pour Papes le Cardinal de Florence (Léon XI) qui mourut vingt-cinq jours après, et Camille Borghèse (Paul V). Il était question d'amener à embrasser le catholicisme le roi d'Angleterre Jacques Ier, qui y paraissait en effet très-disposé alors.

La congrégation dite *De Auxiliis* avait été appelée par Clément VIII à juger l'ouvrage de Molina accusé par les Dominicains d'avoir renouvelé les erreurs des Semi-Pélagiens sur la Grâce ; Du Perron en fit partie. Henri IV, cédant aux instances du père Cotton, avait désiré que le Cardinal fût favorable aux Jésuites. La chose était difficile. Le jésuite Valentin, accusé d'avoir cité, en l'altérant, un texte de Saint-Augustin, avait été l'objet d'une sévère réprimande de la part de Clément VIII, et le chagrin l'avait fait mourir. Quelques jours après la mort de Clément VIII, Paul V voulut faire continuer l'examen de Molina. Du Perron, opposé aux doctrines des Jésuites sur ce point, fit tous ses efforts néanmoins pour que la Commission ne se prononçât pas sur le fond de la question. Il se lia alors avec le cardinal Bellarmin, avec lequel on essaya en vain de le brouiller.

L'interdit de Venise, qui fut si avantageux aux Jésuites, donna beaucoup d'occupation au cardinal Du Perron.

Paul V, mécontent des actes de souveraineté exercés par la république de Venise sur les biens et sur les personnes ecclésiastiques, fulmina contre elle, le 17 avril 1606, une bulle terrible qui frappait d'interdit tous les États de cette seigneurie. Henri IV songea à éteindre une étincelle qui pourrait mettre en feu toute l'Europe. Il offrit sa médiation, qui fut acceptée, et le cardinal Du Perron fut choisi par lui avec le cardinal de Joyeuse pour essayer de réconcilier le Pape avec les Vénitiens. Il était difficile que Du Perron ne réussît pas dans cette mission délicate auprès d'un Pape qui avait eu si souvent lieu d'admirer son éloquence. « Prions Dieu, dit un jour celui-ci, qu'il inspire bien le cardinal Du Perron ; car il nous persuadera ce qu'il voudra ! » Il réussit en effet ; mais le Pape exigeait que les Vénitiens rétablissent les Jésuites qu'ils avaient bannis de leur République. Il fallut que Du Perron triomphât encore de son obstination. Il fut question, pendant qu'il était à Rome, de condamner le cardinal Baronius, qui avait osé mettre au nombre des pièces apocryphes la prétendue donation de la ville de Rome faite au pape Sylvestre par l'empereur Constantin. Du Perron demanda une audience au Pape, et sa remontrance, dit-il, empêcha cette condamnation. Henri récompensa son ambassadeur en le nommant archevêque de Sens et son grand aumônier; il le décora aussi de la dignité de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Avant de rentrer en France, vers l'automne de 1607, il passa par Florence, où le grand-duc le reçut avec les plus grands honneurs ; par Bologne, où il vit le cardinal Justiniani ; par Venise, où il revit Bellini, depuis évêque de Bellune, et l'illustre moine *Fra Paolo*. Celui-ci, qu'il avait jugé comme un très-grand homme à son premier voyage, s'étant brouillé depuis avec la cour de Rome, pour avoir critiqué sans ménagement Baronius et Bellarmin, ne lui parut plus « qu'un homme de bon jugement et de bon sens, mais n'ayant rien que de commun, et ne pouvant être considéré que comme *un peu plus qu'un moine.* »

Après avoir pris possession de son archevêché de Sens, Du Perron, se livrant avec zèle à l'accomplissement de ses devoirs de pasteur, se concilia l'estime et l'affection générales. Son séjour à Rome avait, comme nous l'avons dit, singulièrement augmenté son attachement aux doctrines ultramontaines. Il souffrit que George Créton, professeur royal, lui dédiât une thèse, dans laquelle les décisions de la cour de Rome étaient déclarées supérieures à celles des conciles. Le Parlement ne permit pas que cette thèse fût soutenue.

En sa qualité de grand aumônier, Du Perron avait sous sa direction le Collége royal, et, d'après ses avis, il fut décidé qu'on ferait construire un grand édifice qui porterait le nom de *Collége royal de France*, qu'on y attacherait trente mille livres de rente, et qu'on y placerait la

bibliothèque du Roi, qui pour lors était à Fontainebleau. Les travaux allaient commencer lorsque, pour le malheur de la France, Henri IV fut assassiné.

Dans le lit de justice, tenu le 15 mai 1610, le lendemain de ce fatal évènement, la régence fut donnée à Marie de Médicis. Les cardinaux de Joyeuse, de Gondi et Du Perron y assistèrent, et furent placés au-dessus des pairs ecclésiastiques.

Le 28 août, Louis XIII, sur la proposition de Du Perron, posa la première pierre du Collége royal.

La lutte entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique allait continuer. Le 26 novembre 1610, le Parlement condamna le livre publié contre Guillaume Barclai par le cardinal Bellarmin, sur le pouvoir du Pape, et dont Du Perron avait pris la défense dans le Conseil du Roi.

En 1611, Webert Rozembach, lecteur du couvent de Cologne, devait soutenir une thèse, où se trouvaient trois propositions condamnées hautement par Richer, syndic de Sorbonne. La première était que le Pape ne peut errer ni dans la foi, ni dans les mœurs ; la deuxième, que le Concile ne peut, en aucun cas, être au-dessus du Pape ; et la troisième, qu'il appartient au Pape seul de proposer au Concile tout ce qui doit y être décidé, de confirmer ou de casser tout ce qu'on y aura résolu, et d'imposer silence pour jamais aux parties.

Cette affaire, dans laquelle Du Perron prit hautement

la défense du bachelier, qui soutenait les doctrines contraires aux conciles généraux, à la police générale du royaume et aux anciens décrets de l'Université de Paris, fut l'occasion de la publication du livre de Richer, *De ecclesiastica et politica potestate.* Du Perron le fit condamner par les évêques de Paris, d'Auxerre, de Meaux, d'Orléans, de Troyes, de Nevers et de Chartres, réunis dans son hôtel, le 13 mars 1613. Le Roi d'Angleterre, alors en commerce de lettres avec le Cardinal, cessa sa correspondance, bien que celui-ci lui eût écrit pour lui prouver que Richer, par ses principes, ébranlait les bases de la souveraineté des Princes. « Si l'on contestoit au Pape sa souveraineté, disoit-il, ne pourroit-on pas révoquer aussi en doute la légitimité de la dispense que le pape Clément VIII avoit accordée au roi Henri IV pour épouser la reine Marie de Médicis ? »

Le prince de Condé, mécontent de la Reine, qui accordait toute sa confiance au maréchal d'Ancre et à sa femme, quitta la cour. Du Perron, dans une lettre qu'il lui écrivit, le 2 mai 1614, l'engagea à venir travailler avec la Reine à la réformation de l'Etat. Il lui représentait qu'il ferait beaucoup plus de bien par sa présence, qu'il n'en pourrait faire éloigné de la cour, et que son retour était le moyen de prévenir la guerre civile.

Le résultat de ce sage conseil fut la conclusion du traité de Sainte-Ménehould, qui eut lieu le 15 mai 1614. Le 2 octobre suivant, Louis XIII fut déclaré majeur.

La reine s'était engagée par ce traité à convoquer les États-Généraux du Royaume. Ils s'assemblèrent à Paris, le 17 octobre 1614.

L'incident le plus remarquable de cette réunion, dont les actes n'exercèrent aucune influence sur les affaires publiques, fut la célèbre déclaration dans laquelle le Tiers-État proclamait l'autorité royale indépendante, quant au temporel, de la puissance ecclésiastique.

Le clergé ayant à sa tête le cardinal Du Perron opposa la plus vive résistance à cet acte mémorable, qui devait consacrer l'affranchissement de la société civile.

« A vous, disaient les représentants de la bourgeoisie, » convoqués par Philippe-le-Bel, aux États-Généraux de » 1302, à vous, très noble prince, nostre sire par la grâce » de Dieu roy de France, supplie et requiert le peuple » de vostre royaume, pour ce qui l'y appartient, que ce » soit fait que vous gardiez la souveraine franchise de vos- » tre royaume, qui est telle que vous ne recognoissiez de » vostre temporel souverain en terre fors que Dieu. » (1).

En 1614, le Tiers-État emprunta au cahier de l'Ile de France, et plaça en tête de tous les chapitres, une déclaration pareille, que semblaient rendre aussi nécessaire qu'opportune les doctrines subversives et les attentats mons-

(1) *Chronologie des États-Généraux*, par Savaron, Caen, 1788.

treux dont le souvenir était encore présent à toutes les mémoires.

« Pour arrêter, disaient les Députés, le cours de la per-
» nicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années
» contre les rois et les puissances souveraines, établies de
» Dieu, par esprits séditieux qui ne tendent qu'à les trou-
» bler et subvertir, le Roi sera supplié de faire arrêter en
» l'assemblée de ses États, pour loi fondamentale de son
» royaume, que comme il est reconnu souverain de son
» État, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a
» puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou
» temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume, pour
» en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser
» ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils
» doivent pour quelque prétexte que ce soit.

« Que l'opinion contraire, aussi bien que celle qui
» permet de tuer et de déposer les rois et de se révolter
» contre eux, pour quelque raison que ce soit, est impie,
» détestable, contre vérité, et contraire à l'établissement
» de la monarchie françoise. »

Du Perron combattit, au nom de l'épiscopat, cette déclaration, reconnue plus tard comme loi de l'État, par l'assemblée générale du Clergé en 1682, et résumée dans les quatre articles fameux que rédigea Bossuet. Il se rendit d'abord, avec les archevêques de Lyon et d'Aix, dans la chambre de la Noblesse, où, dans un discours qui ne dura

pas moins de trois heures, il parla avec tant de force et d'éloquence qu'il décida les Députés de cet ordre à refuser leur assentiment à l'article proposé par le Tiers-État.

Le discours qu'il prononça devant le Tiers-État lui-même, et que nous retrouvons parmi ses Œuvres, fut loin de produire l'effet qu'il en attendait.

Allant droit au fond des choses, avec une franchise dont nous devons lui savoir gré, il déclarait qu'il y avait un cas spécial dans lequel les sujets d'un Prince pouvaient être relevés du serment de fidélité : c'était le cas où celui-ci voudrait les forcer à changer de religion. Tous les catholiques, disait-il, étaient pour l'affirmative, voire même toute l'Église gallicane, depuis l'institution des écoles théologiques jusqu'à la venue de Calvin. Dans ce cas, c'était aux Papes et aux Conciles qu'il appartenait de délier les peuples du serment de fidélité. Le sentiment contraire était tout au plus problématique. Le Pape voulait bien consentir à le tolérer, à ne point le frapper d'anathème, mais à condition qu'on ne le proclamerait pas comme une loi de l'État, et qu'on ne s'aviserait pas surtout de condamner les doctrines adoptées sur ce point par l'Église. Dans tous les temps, on avait reconnu que les Princes apostats et persécuteurs pouvaient être déliés du serment de fidélité. D'ailleurs, il n'appartenait nullement à la puissance civile de prendre l'initiative en pareille matière ; et il fallait attendre la décision de l'Église elle-même.

Le président de l'assemblée, Miron, répondit au Cardinal que les Députés du Tiers-État ne prétendaient nullement toucher à la puissance spirituelle du Pape, et que leur intention était de maintenir l'indépendance de la Couronne, et d'obliger tous les sujets à la reconnaître.

Le Parlement fut de cet avis : un arrêt, conforme à la déclaration du Tiers-État, fut rendu, le 2 janvier 1615, au grand mécontentement de Du Perron et du Clergé, qui, dans l'impossibilité de faire revenir sur leur décision les députés, jaloux de consacrer le droit de la nation dans celui de la royauté, comprirent alors qu'il était prudent de suspendre toutes les discussions relatives à un point si délicat. Louis XIII, cédant aux avis du Cardinal, embrassa avec empressement une idée qui tranchait les inextricables difficultés dans lesquelles il se voyait engagé ; et il évoqua la cause par devant son Conseil, faisant défense aux États d'entrer dans aucune délibération sur cette matière.

La carrière politique de Du Perron se termina à l'assemblée des Notables, convoquée à Rouen, en 1617 ; il put y faire encore admirer son éloquence, dans les deux harangues qu'il adressa au Roi.

Il se livra, pendant ses dernières années, à la culture des lettres, qu'il n'avait jamais abandonnées. Retiré dans sa belle maison de campagne de Bagnolet, il y faisait imprimer ses ouvrages, comme l'archevêque Harlay le fit à

son château de Gaillon; il avait chez lui deux presses, et était lui-même son correcteur. C'est là qu'il acheva sa Réplique au Roi d'Angleterre, qu'il engageait, par les raisons les plus fortes, à rentrer dans l'unité catholique. Il assurait, comme le pensa plus tard Bossuet (Voir sa lettre à Mabillon), que l'Église ne refuserait pas de rendre aux fidèles l'usage de la coupe, si, par cette condescendance, on pouvait mettre un terme au schisme ou à l'hérésie.

« Il n'épargnoit ni peine, ni soin, ni dépense, dit Pélisson, pour la publication de ses livres, qu'il faisoit toujours imprimer deux fois: la première fois pour en distribuer seulement quelques copies à des amis particuliers, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations; la seconde, pour les donner au public en la dernière forme où il avoit résolu de les mettre. »

Du Perron se recommande beaucoup moins à nos yeux par la perfection de ses œuvres littéraires que par la protection éclairée que reçurent de lui les Lettres et les Arts. « C'était, dit Longuerue, le colonel-général de la littérature. » Ses conseils, en ce point, ne furent pas inutiles à Henri IV, dont ils stimulèrent le zèle. Ce fut lui qui signala le premier au Roi la supériorité poétique de Malherbe, ce qui n'est pas un petit mérite pour un homme qui s'était toujours piqué de poésie. Un grand zèle pour l'enseignement public l'animait; c'est une justice que lui rend le cardinal de Richelieu, dans le chapitre de son

Testament politique, qui est consacré aux *Lettres*. « Le cardinal Du Perron, dit-il, si ami de la belle littérature, auroit voulu voir établir en France un moindre nombre de colléges, à condition qu'ils fussent meilleurs, munis de professeurs excellents, et qu'ils ne se remplissent que de dignes sujets, propres à conserver dans sa pureté le feu du Temple. »

Vaugelas, dans la préface de ses *Remarques sur la langue françoise*, se félicite d'avoir pu, dans sa jeunesse, faire son apprentissage dans les Lettres, sous la direction du savant Cardinal.

Il était plus savant, en effet, qu'homme de goût, plus universel que profond (1). Il avoue lui-même (2) qu'il n'avait jamais été porté à une science plus qu'à une autre. « A toutes, dit-il, je me suis mis de même air. » Il avait toujours eu une grande passion pour l'étude. « Je n'avais que dix-huit ans, dit-il ailleurs, que je lisois l'*Almageste* de Ptolémée. Je le lus en treize jours; alors j'étudiois jusqu'à la pamoison. Si je me fusse adonné à une science seule, j'y eusse fait quelque chose. » Il paraît s'être suf-

---

(1) Il était plus bavard que savant, disait cependant Scaliger : *Non est doctus, sed loculuteius.*

(2) Voir le *Perroniana*, recueil formé par Christophe Du Puy, et publié à La Haye par Isaac Vossius, en 1666.

fisamment adonné à l'étude de l'hébreu, puisqu'il lisait son service dans cette langue, et qu'il pensait même, du moins à ce qu'il prétend, en hébreu.

Il se distingue donc principalement par la souplesse et la flexibilité de son esprit, image assez exacte de son caractère. En même temps qu'il étudiait les ouvrages des Pères de l'Église, dont il faisait un grand usage dans les controverses, il lisait à Henri III le roman d'*Amadis* et à Henri IV celui d'*Astrée*, ou faisait, comme Bertaut et Malherbe, des vers pour les maîtresses (1) de ce dernier prince.

Sa conversation était aussi piquante que variée. Il s'exprimait assez librement sur toutes sortes de sujets, critiquant vivement le style de l'historien Mathieu, trop vanté de nos jours; condamnant le livre de Mariana et ses maximes sur le tyrannicide, et conseillant aux Jésuites de désavouer cet ouvrage, en vertu duquel, disait-il, Saint-Louis aurait pu être tué comme tyran. Le père Cotton, le confesseur de Henri IV, si favorablement écouté de son

---

(1) Bertaut versifiait pour la duchesse de Verneuil, Malherbe pour Charlotte de Montmorency (voir les vers pour le Grand Alcandre) et Du Perron pour Gabrielle d'Estrées. On dit même que tantôt il écrivait au nom du Roi pour Gabrielle, et tantôt au nom de celle-ci pour son royal amant. C'est ainsi que Benserade fit depuis des lettres pour Louis XIV et les réponses de Mlle de la Vallière.

royal pénitent, au grand scandale des Protestants (1), n'était pas plus favorablement traité. Il se moquait de la bassesse et de la trivialité de son style. (2).

Ses auteurs favoris étaient Rabelais et Montaigne. Il appelait l'ouvrage de ce dernier le *Breviaire des honnêtes gens.*

Entre l'admiration exagérée qu'ont professée pour Du Perron quelques-uns de ses prôneurs, et le dénigrement systématique dont il a été l'objet de la part de ses nombreux ennemis, il y a place pour une appréciation im-

---

(1) On fit courir en 1604, entre autres pièces de vers contre le P. Cotton, le quatrain suivant :

Autant que le Roy fait de pas,
Le père Cotton l'accompagne ;
Mais le bon Roy ne songe pas
Que le fin Coton vient d'Espagne !

On disait encore, lorsque le Roi se montrait sourd aux avertissements que les Protestants lui donnaient, qu'il n'entendait rien, parce qu'il avait du *coton* dans les oreilles.

(2) Il en donnait pour exemple le passage suivant, dans lequel le P. Cotton signale le fatal penchant qui porte plutôt les hommes vers le vice que vers la vertu : « Voyez le pourceau ; s'il y a un beau ruisseau d'eau claire d'un costé, et un bourbier de l'autre, il se vautrera plutost dans la boue et ira prendre là sa chemise blanche ! » Le même père disait à madame Simier, pour l'engager à quitter les pensées du monde, « qu'elle devait se coiffer du soleil et se chausser de la lune. »

partiale. Il ne faut pas chercher dans sa vie, pas plus que dans celle de la plupart des hommes célèbres, cette unité de doctrines et cette perfection morale que ne comporte guère la faiblesse humaine. Que les considérations politiques et les calculs de l'intérêt personnel aient pris place quelquefois à côté des convictions religieuses, à une époque assez généralement portée vers le scepticisme, nous ne le contestons nullement; mais nous n'avons pu accueillir les reproches amers et les accusations haineuses qui l'ont assailli pendant sa vie, et qui ont mis dans un pareil doute sa moralité et sa foi.

Poète médiocre, supérieur cependant, comme écrivain, à la plupart de ses contemporains, ambassadeur habile, négociateur heureux, orateur éloquent, il s'est surtout distingué par son talent dans la controverse.

« Je conseille la lecture de ses œuvres, dit Pélisson, à » tous ceux qui veulent savoir au vrai ce que c'est que nos » controverses. »

Du Perron était occupé, dans sa retraite de Bagnolet, à corriger les dernières épreuves de sa *Réplique au Rai d'Angleterre*, lorsqu'il fut attaqué d'un mal dont la gravité l'obligea de revenir à Paris, où, après avoir souffert avec beaucoup de patience les plus atroces douleurs, il expira, le 5 septembre 1618. Son cœur et ses entrailles furent déposés à Paris, dans l'église de Saint-Louis des Jésuites, et son corps fut porté à Sens et enterré dans la

cathédrale. On y voyait autrefois sur sa tombe, érigée dans une chapelle, à gauche de l'église, l'épitaphe recueillie par Pope-Blount (1). Un autre mausolée, en très-beau marbre blanc, fut construit, en 1636, dans la même cathédrale, par les soins de Jacques Du Perron, son neveu, évêque d'Angoulême. Jean Davy Du Perron, son frère, qui lui succéda dans l'archevêché de Sens, fut inhumé dans le même lieu, et son tombeau fut placé à côté de celui du cardinal (2).

---

(1) Cens. aut. eccl., p. 625 (1694).

(2) On peut lire dans le *Menagiana* les plaisanteries dont Jean Du Perron, que l'on surnomma *l'Ambigu*, a été l'objet, et que Tallemant des Réaux n'a pas manqué de recueillir.

FRANÇOIS MALHERBE.

La vie et le caractère de Malherbe sont connus et appréciés depuis longtemps. On a recueilli les moindres particularités propres à mettre en lumière l'homme auquel a été attribué l'honneur non seulement d'avoir inauguré le plus grand siècle littéraire de la France, mais de lui avoir imprimé sa direction et imposé son esprit. Des travaux récents sont encore venus préciser les plus importantes circonstances des différents séjours que le poète a faits en Provence, en Normandie et à Paris (1). Rien ne manque

---

(1) *Recherches biographiques* sur Malherbe et sa famille, par M. Roux Alphéran, dans les Mémoires de l'Académie d'Aix, en 1840; Instruction de Malherbe à son fils, publiée en 1846, par M. Ph. de Chennevières; *Lettres inédites de Malherbe*, mises en ordre par G. Mancel, conservateur de la Bibliothèque de Caen. 1852.

Malherbe, sa vie et ses œuvres, par M. de Gournay, 1852, dans les Mémoires de l'Académie de Caen; *Malherbe, Maynard et Racan*, dans le VIIIe volume des *Causeries du Lundi*, de M. Sainte-Beuve, 1855.

enfin au Biographe désireux de noter avec exactitude et de mettre en ordre tous les faits de sa vie.

Ce travail n'est plus à faire; mais, même après les nombreux écrivains qui se sont occupés de cette sèche, altière et maîtresse figure (1), il y a lieu de rechercher encore quelle place doit décidément être accordée dans la littérature du XVIIe siècle au poète dont la critique a tour-à-tour exalté et rabaissé le mérite.

Rien ne nous paraît plus facile que de rendre à Malherbe la justice qui lui est due, à nous qui sommes aussi éloigné à son égard d'un enthousiasme exagéré que d'un dénigrement systématique, et qui pensons pouvoir apprécier son œuvre en nous reportant consciencieusement à l'époque où elle s'est accomplie, et nous prononcer sans réticence sur les qualités qu'il posséda comme sur celles dont il fut dépourvu. Nous croyons que Malherbe a rempli une tâche utile et importante; nous croyons qu'il a parfaitement fait ce qu'il a voulu faire; nous croyons que la nature de son génie était précisément ce qu'il fallait pour qu'il l'accomplît.

Né à Caen en 1555, François Malherbe, aîné de neuf enfants, était le fils de François Malherbe, conseiller au

(1) Expressions de M. Sainte-Beuve.

bailliage et présidial de Caen (1). Après avoir fait ses premières études dans l'Université de cette ville, sous la direction de ses précepteurs Lamy et Dinot, il fut envoyé dans une pension de Paris, puis à Bâle et à Heidelberg, où il acheva probablement ses études (2).

Il avait 21 ans, en 1576, lorsqu'il fut attaché au service du duc d'Angoulême, fils naturel de Henri II, grand prieur de France et commandant en Provence, en l'absence du maréchal de Retz, frappé de paralysie. Il y resta dix ans sans retourner en Normandie. Il épousa le 1er octobre 1581, Madeleine de Carriolis, née du mariage de Louis de Carriolis, président au parlement de Provence, et d'Honorée d'Escalis. Elle était veuve déjà pour la seconde fois. Ce mariage fut heureux; Malherbe semble avoir été sincèrement attaché à sa femme. Il lui a écrit plusieurs lettres empreintes d'une sensibilité que l'on rencontre rarement dans ses ouvrages en prose et en vers.

Plus heureux ou plus endurant avec ses parents de Provence, qu'avec ceux de Normandie, il n'eut point à soutenir contre les premiers ces luttes d'intérêt qui plus d'une

---

(1) Il avait épousé le 13 juillet 1554, Louise Le Vallois, fille de Henry, sieur d'Ifs, et de Catherine Le Joly. Il mourut en 1606.

(2) Le P. Martin, dans ses notes manuscrites sur les littérateurs Normands, assure sans preuve que Malherbe fit sa rhétorique à Caen, sous le professeur Roussel, en même temps que Bertaut et Du Perron. Malherbe n'en dit rien dans son *Instruction à son fils*.

fois le forcèrent à plaider contre les seconds (1). Il perdit, le 2 juin 1586, le Grand-Prieur, tué par Altoviti, capitaine des galères; et ce fut à cette époque qu'il revint à Caen, où sa femme le rejoignit quelques mois après.

Les premières productions de Malherbe sont peu connues.

Les huit odes réunies sous le titre de *Bouquet de fleurs de Sénèque* n'ont été recueillies par aucun des éditeurs de ses œuvres (2). Composées antérieurement à l'époque où le poète chercha, comme un grand nombre de ses contemporains, des modèles en Italie, et était encore plein des souvenirs de ses études classiques, ces odes ne peuvent être passées sous silence dans une notice où il s'agit d'indiquer les développements successifs de son talent poétique. Elles datent des dernières années du règne de Henri III. L'âme de Malherbe paraît avoir été profondément attristée alors par le spectacle des malheurs causés par les guerres civiles, et s'être ouverte à des sentiments religieux que nous ne trouvons exprimés plus tard, ni avec la même vivacité, ni d'une manière aussi touchante.

---

(1) Quand on lui reprochait ses procès avec ses cousins ou avec ses frères : « Et avec qui voulez-vous donc que j'aie des procès, s'écriait-il, est-ce avec les Turcs et les Moscovites? je n'ai rien à partager avec eux. »

(2). On les trouve à la fin du 3e volume de l'ouvrage de l'abbé de La Rue. *Essais sur les Bardes, etc.*

Il voulait, disait-il en s'adressant au lecteur, montrer à ceux qui blâmaient son train de vie, « que la solitude lui » plaisoit bien, et que, fuyant les compagnies, il aimoit trop » mieux vivre en son particulier, povre et en paix, qu'avec » les autres, riche et sans repos, et toujours en quel- » que doute sur sa conscience. » (1)

On n'a guère cité que les quatre premiers vers de la première ode :

> Je meurs, Groulart, d'ouïr sortir des hommes
> Tant de mepris de la Divinité,
> Et ne puis croire, en voyant ta bonté,
> Que tu sois fait du limon que nous sommes.

L'ode, qui contient 22 strophes, est dirigée contre les athées du temps :

> Nier un Dieu ! nier sa propre essence !
> Se dire fait, et nier son facteur !
> Voir l'univers, et nier son auteur !
> O trop maligne et trop lourde impudence !

Malherbe emprunte à Sénèque quelques-uns de ses arguments en faveur de la Providence ; mais les dogmes

---

(1) Les vers sont adressés à Claude Groulart, président du Parlement de Rouen, et à d'autres magistrats, tels que : François Anserey, M. de Couronne, Daniel de Laplace, Nicolas de Trois-Monts, et de Galeville. Les derniers sont dédiés à Michel Desprez, professeur royal d'éloquence et recteur de l'Université de Caen, en 1579.

du christianisme fournissent à sa foi tout un autre ordre de considérations, lorsqu'il dit à l'incrédule, par exemple :

Songe à ce jour, jour affreux et terrible,
Que Dieu tonnant, ardant et rugissant,
Prendra les bons, et t'ira maudissant
Avec les tiens de cet arrêt horrible :
Sortez dehors de vos tombes poudreuses,
Sortez au jour, les os cousus de nerfs ;
Et devalez pour jamais aux enfers,
Malheureux corps des ames malheureuses !

Dans ces premiers essais de sa muse, Malherbe a déjà la hardiesse du mouvement et l'accent lyrique. La langue lui fait souvent défaut; mais ses strophes tombent avec grâce et harmonie. Il fait usage déjà, dans son ode à M. de Couronne, du rhythme qu'il emploiera avec bonheur dans ses stances à Du Perrier.

Si mes parents sont morts, ils ont payé la dette
Qu'on doit en ce sejour ;
L'homme vit tout ainsi qu'une fleur vermeillette
Qui vit le cours d'un jour.

Si Fortune m'ostoit le peu que je tiens d'elle
Il le faudroit souffrir.
Il vaut mieux voir périr une chose mortelle,
Que par elle périr.

Quand tu voudras enfin, ô Seigneur, que je meure,
Donne moi le trépas ;

Je sçais qu'il faut mourir, et que rien ne demeure
Eternel ici-bas (1) !

Nous ne trouvons pas dans les vers qui composent ce *Bouquet de fleurs de Sénèque* ces formes ingénieusement emphatiques, et ces jeux de mots puérils, empruntés par Malherbe au poème de Tansille (2), et dont abonde son poème sur les *Larmes de Saint-Pierre*. Il le dédiait, en 1587, à Henri III.

Il adressait au roi de France, dans la première partie de ce poème, des éloges outrés, qu'il désavoua plus tard, et auxquels on peut opposer les strophes énergiques dans lesquelles il a flétri ce prince méprisable et les infamies de sa cour.

Malherbe montra enfin ce qu'il serait un jour, dans son ode adressée, en 1596, à Henri IV, sur la prise de Mar-

---

(1) On remarquera que les motifs de consolation qu'il expose ici seront les mêmes qu'il emploiera dans ses stances à Du Perrier et dans ses lettres de condoléances : la courte durée de la vie, et la nécessité de mourir. Malherbe ne se distingue, comme nous le verrons, ni par l'abondance, ni par la variété de ses idées.

(2) Ludovico Tansillo, né vers 1510, d'une famille patricienne de Nole, dans le royaume de Naples, avait, dans sa jeunesse, composé, entr'autres pièces, un poème intitulé *le Vendangeur* (*il Vendemiatore*) (Naples 1534 et Venise 1549, in-4°). Cet ouvrage donna une idée assez peu avantageuse de sa moralité. Pour se réhabiliter auprès du pape Paul IV, il composa son poème des *Larmes de Saint-Pierre*, que la mort ne lui permit pas d'achever.

seille par le duc de Guise, et sur la chute du consul Casaux, qui, pendant cinq ans, avait été maître de cette ville.

Il était en Normandie, en 1598, et il y perdait, l'année suivante, une fille sur laquelle, plus tendre en prose qu'en vers, il pleurait avec une sensibilité touchante, dans une lettre adressée à sa femme. Ce fut précisément dans la même année, en 1599, qu'il écrivit à Du Perrier ces stances si souvent citées, et qui prouvent plus son talent poétique que l'abondance de ses idées et la richesse de sa sensibilité.

En l'année 1600, Malherbe, de retour en Provence, put offrir à Marie de Médicis, passant à Aix, pour devenir l'épouse de Henri IV, les belles strophes, qui attestaient en lui la maturité du talent et l'éclosion du génie. Ce fut alors que Du Perron et des Yveteaux le recommandèrent à Henri IV. Ce Prince avait demandé au premier pourquoi il ne faisait plus de vers ? « Je n'en fais plus, ré-
» pondit-il, depuis que Votre Majesté m'emploie pour ses
» affaires. D'ailleurs, il ne faut pas que qui que ce soit
» s'en mesle, après un gentilhomme de Normandie, établi
« en Provence, nommé Malherbe, qui a porté la poésie
» françoise à un si haut point, que personne n'en pour-
» roit approcher. »

Il n'en fallait pas davantage. Le Roi retint ce nom, et lorsque Malherbe vint, sur les promesses de ses protec-

teurs, s'établir à Paris, en 1605, Henri IV lui ordonna de se tenir près de lui, en l'assurant qu'il lui ferait du bien. Ce ne fut cependant pas le Roi lui-même qui donna au poète les moyens de se fixer à Paris et de vivre à la cour. Le duc de Bellegarde le prit dans sa maison, en lui offrant une pension de mille livres, l'admit à sa table, et lui entretint un domestique et un cheval. Malherbe fit, chez le grand écuyer, la connaissance de Racan, jeune encore, auquel il s'attacha avec une affection constante, et qui fut son premier disciple.

Dès ce moment Malherbe prit sa place parmi les prosateurs et les poètes de cette époque, et cette place fut la première. Ce fut sans hésitation que lui-même entra dans ce rôle de maître et de réformateur qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il sut donner à ses préceptes une autorité d'autant plus grande, qu'ils semblèrent recevoir une consécration définitive dans les œuvres destinées par lui à servir de modèles (1). Impitoyable critique, il attaqua résolument les expressions et les tournures provinciales qu'apportaient à la cour les représentants des diverses parties de la France, réunis autour du Prince qui allait con-

---

(1) On lui demandait plus tard une grammaire. « Lisez, dit-il, ma traduction du 33e livre de Tite-Live. La langue françoise est là. » *Cf.* Sorel, *Bibl franç.* p. 259.

sommer le grand travail de l'unité française, et il se fit gloire d'avoir *dégasconné* la cour.

Il ne composa depuis cette époque qu'un petit nombre de vers, inspirés par les évènements, ou devenus pour lui autant de moyens de se rappeler au souvenir des grands personnages qui s'étaient chargés de sa fortune.

Quelques belles strophes sur l'attentat du 19 décembre 1605 contre la vie de Henri IV ; les stances au même partant pour le Limousin ; une autre ode sur l'heureux succès de son voyage à Sédan ; une autre, pleine de sensibilité, sur la mort de ce prince ; les deux odes à Marie de Médicis sur l'heureux succès de sa régence ; enfin l'ode à Louis XIII partant, en 1627, pour aller faire le siége de la Rochelle : telles furent les principales œuvres poétiques de Malherbe.

Ce fut précisément pendant ce siége fameux qu'il perdit son fils, tué dans un guet-à-pens, selon toute probabilité, par Fortia de Piles, contre lequel il voulut se battre, et qu'il poursuivit, pour venger

« Ce fils qui fut si brave et qu'il aimoit si fort »

devant la justice et devant le Roi lui-même.

La mort l'atteignit, avant qu'il eût pu obtenir satisfaction, le 16 octobre 1628.

Il témoigna, jusqu'au milieu des préoccupations les plus

graves et au moment même de sa mort, sa constante préoccupation pour la pureté de la langue française (1).

Malherbe eut plus qu'aucun de ses contemporains le sentiment du génie de notre langue. Formée du latin, sous l'influence d'un impérieux et irrésistible besoin d'ordre et de clarté, elle était, dès avant la Renaissance, riche, abondante, flexible, variée, et rien ne lui manquait pour exprimer les nuances les plus délicates de la pensée.

Au XVIe siècle, l'étude plus réfléchie et plus raisonnée des chefs-d'œuvre de l'antiquité, la comparaison de ces chefs-d'œuvre avec nos poèmes narratifs, ou nos chants lyriques, firent découvrir entre les productions du génie national et celles qui étaient dues au génie grec et à l'imitation romaine, une infériorité qu'avec une généreuse ardeur nos écrivains s'efforcèrent de faire disparaître. Tel avait été le but du manifeste de Dubellay et des tentatives faites par Ronsard, pour composer en français des poèmes dignes de soutenir la comparaison avec ceux d'Homère et de Pindare. La traduction de Plutarque par Amyot, fut une sorte d'inventaire des ressources de notre idiome, qui ne

(1) On sait qu'une heure avant de mourir, après une espèce d'agonie, il se réveilla brusquement pour reprendre sa garde sur un mot qui choquait son oreille. Son confesseur lui ayant reproché sa vivacité. « Monsieur, lui répondit-il, je défendrai jusqu'à la » mort la pureté de la langue française. »

soutint pas avec trop de désavantage cette sorte de lutte avec la plus belle langue de l'antiquité. On se hâta beaucoup trop; avec une langue façonnée selon le génie du peuple pour lequel elle était faite et dont elle était l'image, on chercha à imiter, à traduire ou à copier servilement les œuvres grecques et latines, et à refaire sur le patron d'idiomes à constructions savantes et fondées sur l'inversion, une langue essentiellement analytique. Eblouis par l'esprit italien, les savants de ce temps cherchèrent aussi des modèles dans Le Tasse, l'Arioste, Pétrarque; et on visa à la fois à la majesté de l'épopée homérique et à l'ingénieuse subtilité des sonnets de l'Italie.

Malherbe fit ses études dans le temps où ce besoin d'enrichir, d'élever, d'ennoblir la langue française, agitait tous les esprits. L'excès de la rénovation avait, par une réaction naturelle, rappelé l'attention sur l'ancien idiome français, et Ronsard, cessant lui-même de parler grec et latin, répétait à ses admirateurs : « Revenez à la vieille langue françoise! » Un poète plein de verve, le satirique Regnier puisait avec bonheur à cette source puissante du génie national.

On dirait que le poète de Caen, après avoir pendant trente ans entendu et jugé d'après leurs œuvres, les partisans de l'imitation des anciens et les défenseurs de l'originalité française, ait conclu avec une justesse et un bonheur admirables, que les uns et les autres faisaient fausse

route, en se laissant aller à leurs préférences exclusives. Il pensa qu'il n'y avait d'avenir pour la langue et pour la poésie que si, tout en maintenant avec fermeté et fidélité, les traditions du génie national, c'est-à-dire en demeurant profondément français, l'on s'efforçait de faire passer dans la langue cette perfection de la forme, ces qualités de style qui distinguent les œuvres léguées par l'Antiquité.

On a dit d'une manière assez piquante : « que la Poésie française, au temps d'Henri IV, était comme une demoiselle de trente ans qui avait déjà manqué deux ou trois mariages, lorsque, pour ne pas rester fille, elle se décida à faire un mariage de raison avec M. de Malherbe, lequel avait la cinquantaine. »

Ce mariage de raison n'était pas trop mal imaginé. C'était aussi, on peut l'affirmer, un vrai mariage d'inclination : car c'était l'union de deux principes qui ont entr'eux beaucoup plus d'affinité qu'on ne pense : le génie français et le génie de l'antiquité. De cette alliance devait sortir tout entier le siècle qui porta, à son éternel honneur, la glorieuse empreinte de sa double origine!

Remarquons que Malherbe achevait, consolidait, et complétait l'œuvre commencée par le XVIe siècle, dont il était le continuateur, quoiqu'il parût en être le contradicteur universel. Ronsard ne voulait pas autre chose. A la grâce, à la vivacité, au naturel, à la clarté, qui distinguent les œuvres de Villon, de Charles d'Orléans et

de Clément Marot, Ronsard et les poètes de son école voulurent ajouter la dignité, l'élévation, l'énergie, la noblesse, l'éclat et l'harmonie qui leur manquaient et dont les œuvres de l'antiquité leur offraient de sublimes modèles. Ronsard arrivait trop tôt et son entreprise échoua, Malherbe vint à propos et réussit.

En quoi consistait son œuvre, comment l'a-t-il accomplie, de quelles facultés était-il doué pour l'entreprendre et la mener à bonne fin?

Partant de ce principe, que la véritable langue française se trouve dans le langage du peuple, où n'ont pu pénétrer les innovations exagérées de l'école savante, et dans les écrits de ces hommes d'action qui, pour parler à la foule, se servent, comme les auteurs de la Satire Ménippée, ou comme Henri IV, des expressions et des tours les plus intelligibles et les plus populaires, Malherbe fit la guerre au néologisme barbare et inintelligent, attaqué déjà par Henri Estienne, et condamné par Ronsard lui-même, comme nous l'avons déjà dit, dans la dernière période de sa vie.

La publication des *lettres missives* et des *discours* d'Henri IV, esprit fin, pratique et étranger aux préoccupations littéraires, peut nous faire apprécier ce qu'étaient cette saveur française, cette propriété d'expressions, qui distinguaient alors le langage de la conversation et qui étaient le caractère de cette langue courante, nécessaire-

ment beaucoup plus française que le langage écrit (1). Ce fut pour Malherbe la langue de prédilection (2). Instrument admirable, mais fortement endommagé, il pouvait être réparé et remis en état, s'il était débarrassé des éléments étrangers qui l'encombraient.

Il n'était pas seulement nécessaire de *réparer* la langue, il fallait l'épurer. Elle avait eu, dès son origine, une syntaxe, une grammaire, un ensemble de lois conformes au génie même du peuple qui l'avait créée. Le temps les avait développées et perfectionnées. Malherbe donna la chasse à toutes les incorrections, qu'y avaient introduites les représentants des dialectes provinciaux. Verbes neutres traités comme des verbes actifs, confusion dans les genres, dans les modes, dans l'emploi et la valeur des conjonctions et des prépositions, pléonasmes ridicules, ellipses forcées, voilà pour la correction grammaticale.

---

(1) Voir la thèse de M. E. Jung, ayant pour titre : HENRI IV, ÉCRIVAIN. Paris, 1855.

(2) De même que Molière préférait la chanson populaire *Si le roi m'avait donné*, etc. aux poésies rafinées des précieux et des précieuses de son temps, de même, Malherbe mettait au-dessus des œuvres de Ronsard la chanson que Chapelain lui entendit fredonner un jour :

D'où venez-vous, Jeanne ?
Jeanne, d'où venez-vous ?

Mais ce qui manquait surtout à la langue, ce que Malherbe cherchа à lui donner, c'est une qualité sans laquelle toutes les autres sont inutiles, la propriété des expressions. Il ne faut pas que le sens des mots dépende du hasard et du caprice, demeure dans le vague et dans l'indécision; il faut que chaque mot ait un sens précis, clair et déterminé; il faut que chaque idée, chaque nuance d'idée ait son signe spécial : et alors il n'y a plus dans une langue de confusion ou de méprise possible, et la clarté jaillit. La propriété des expressions est, pour ainsi parler, le *fiat lux* d'une langue.

Mais que faut-il pour que chaque pensée ait son signe, pour qu'il n'y ait aucun signe exprimant plusieurs pensées? Un grand esprit d'observation, le besoin de la netteté, une habitude constante d'analyse. Comme ce sont des qualités qui appartiennent essentiellement à l'esprit français, la langue devait être avant tout analytique. C'est à l'analyse qu'elle doit sa lumière et sa clarté :

> La prose la demande aussi bien que les vers.

Tous les défauts que Malherbe signale sans ménagement dans les œuvres de ses devanciers ou de ses contemporains sont contraires à ce principe fondamental de la langue, à cette loi primitive du génie français. Sa poétique sera celle de Boileau. Ce qui sent la recherche et l'affectation le choque. Regnier peint la France, à la

mort d'Henri IV, s'élevant dans les airs et allant porter ses plaintes jusqu'au trône de Jupiter. « Il y a cinquante ans que je suis en France, dit-il, et je n'ai pas vu la France changer de place. »

Il proscrit tout ce qui est inutile. Il trouve que tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant. Il avait effacé les litanies, prétendant qu'au lieu de la longue kyrielle que récitent les dévots on pourrait se contenter du dernier verset qui résume tout ce qui précède. Les épithètes surchargent les vers des poètes médiocres; il les proscrit impitoyablement. Il dirait volontiers, comme le dira Voltaire, et avec le même bon sens : « Ne leur fera-t-on jamais comprendre que l'adjectif est l'ennemi du substantif, quoiqu'ils s'accordent en genre, en nombre et en cas? » Les vers insignifiants, les banalités, les répétitions dont sont semées les œuvres des rimeurs qui abusent de leur facilité, justifient le soin qu'il met à travailler et à polir ses ouvrages; et, si l'on se moque de sa lenteur, il pourra dire avec un juste orgueil :

> Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Je crois qu'il faut attacher une grande importance à cette partie toute négative et critique de son œuvre.

Que lui fallait-il pour l'accomplir? Cette confiance imperturbable en lui-même et cette conscience de sa supériorité qui éclatent dans les brusqueries et les libres

allures de sa critique. Il ne compose jamais avec ce qu'il croit contraire au bon goût.

Le Prieur d'Angoulême lui montre des vers qu'il attribue à un poète en renom. — Non, répond Malherbe : « ces vers sont de vous et ils ne valent rien. »

Il demande à je ne sais quel président, qui lui montre des vers de sa façon s'il avait eu l'alternative d'être pendu ou de faire ces vers-là.

Il n'est pas moins libre avec Henri IV, qui lui montre un jour ce quatrain, de sa façon ;

Toujours l'heur et la gloire
Soient à votre côté :
De vos faits la mémoire
Dure à l'éternité !

Malherbe riposte sur le champ par cet autre quatrain :

Que l'épée et la dague
Soient à votre côté :
Ne courez point la bague
Si vous n'êtes botté.

Il faut le voir dans sa petite chambre, qui contient juste assez de chaises pour les sept auditeurs ou disciples devant lesquels il porte ses arrêts, Colomby, Racan, Maynard, Touvant, Yvrande, Du Moustier et Arbaud de Porchères, son cousin.

Si dans ce petit cénacle quelqu'un ose désigner May-

nard par son titre de Président. — « Il n'y a, s'écrie Malherbe, d'autre président ici que moi ! »

Il faut être bien sûr de soi pour parler sur un ton aussi tranchant et s'arroger une autorité aussi despotique. C'est à ce prix cependant que l'on devient chef d'école.

Que dans cette guerre faite aux mots déclarés par Malherbe impropres, inutiles, étrangers au caractère de la langue, ou jugés trop bas et indignes de la poésie, il y ait eu un grand nombre d'expressions, indigènes ou importées, que les hommes de goût auront à regretter; que la réforme ait sur ce point dépassé plus d'une fois le but, personne ne peut le nier. Malherbe avait le sentiment des qualités fondamentales de la langue française ; il était loin d'en avoir compris la richesse et l'abondance. Mais, s'il a trop émondé l'arbre, il n'en a pas tari la sève, comme on l'a dit plus d'une fois. Rien n'a empêché ses successeurs d'élargir les limites dans lesquelles il avait circonscrit la langue et il n'a arrêté ni l'essor de Pascal, ni l'originalité de La Fontaine et de Molière, ni les hardiesses bibliques de Bossuet. Les grands écrivains qui lui ont succédé ont enrichi la langue qu'il avait créée, en lui conservant le caractère que lui avait donné son bon sens ferme et éclairé.

Si Malherbe, en se montrant ainsi difficile et minutieux, en fixant avec tant de soin les limites du gérondif et du participe, en les traitant, selon l'expression de

Balzac, comme des peuples limitrophes, a donné définitivement à la langue ses propriétés essentielles, les vers qu'il a composés sont des modèles sur lesquels la poésie a dû se régler, et dont elle ne pourrait s'écarter, sans cesser d'être la véritable poésie française.

Ici le rôle de Malherbe s'agrandit et s'élève. Pour créer la poésie lyrique, il fallait plus que du bon sens et de la ténacité; il fallait la puissance qui fonde et le goût qui choisit. Or, le vers français, tel qu'il est conçu, et pour ainsi dire ciselé par Malherbe, est à la fois clair, noble, harmonieux, expressif, et comme sa conversation, « *ne disant mot qui ne porte coup* (1) ». Rimes riches et neuves, mots bien choisis et surtout admirablement placés, coupes savantes, images vives et hardies, mouvement et chaleur, tels sont les caractères que nous offrent quelques-unes de ces odes ou de ces stances qui ont valu à notre poète les titres de noblesse que lui a décernés Boileau, dans les vers pleins de sens, de précision et d'éclat dont l'auteur de l'art poétique a trouvé chez lui le premier modèle.

Tout le XVIIe siècle a partagé sur Malherbe l'opinion exprimée par Boileau.

« Malherbe apprit à la France, dit Balzac, ce que c'était

---

(1) C'est ainsi que Boileau disait des siens :

Et mon vers, *bien ou mal*, dit toujours quelque chose.

que la poésie, et parvint à contenter l'oreille, ce juge délicat et sévère. Il inventa l'art d'écrire avec pureté et bienséance, montra que l'éloquence prend sa source dans le choix des pensées et des paroles, et prouva que souvent l'heureux arrangement des choses et des mots est préférable aux choses et aux mots eux-mêmes.

» Doué d'un goût pur et délicat, difficile pour lui-même, un peu trop sévère peut-être pour les autres, il réforma et dirigea l'esprit de ses contemporains avec tant de bonheur, qu'on peut le regarder comme le maître de cette foule d'auteurs distingués qui font aujourd'hui l'honneur de la France. A considérer la beauté de ses ouvrages et non leur étendue, personne n'a rendu plus de services que lui aux lettres françaises; et tandis que les grands écrivains de l'antiquité n'ont brillé que dans un genre, puisque Virgile est abandonné de son heureux génie lorsqu'il écrit en prose, et Cicéron de son éloquence lorsqu'il fait des vers, Malherbe a obtenu le titre d'excellent poète et d'habile prosateur. »

« Il ne paraîtra pas avoir plus d'esprit qu'un autre, dit Mlle de Scudéry (1), mais la beauté de ses expressions le mettra au-dessus de tout. Il n'aura pourtant pas l'âme délicate pour l'amour quoiqu'il ait une délicatesse d'esprit

(1) Roman de *Clélie*, songe d'Hésiode.

admirable dans ses vers. Mais enfin, il sera universellement reconnu pour un homme digne de toutes les louanges que la belle poésie peut faire : aussi sera-t-il loué généralement de tout le monde, quoiqu'il soit destiné à ne louer presque jamais les ouvrages de personne. »

Malgré tant d'imposants témoignages (1), on peut se demander si Malherbe est un homme de génie, si Malherbe est un véritable poète, dans toute l'acception du mot.

Reconnaissons tout d'abord en lui un vif sentiment de l'harmonie, un sens musical très-sûr, une connaissance approfondie du vrai caractère de notre langue, un goût délicat et pur, une intelligence ferme et forte, un art plein d'habileté et de ressources. Avec ces qualités, Malherbe, sans être un homme de génie, a fait plus pour la langue et pour la poésie que n'aurait pu le faire un homme de génie qui ne les aurait pas possédées au même degré. Ces qualités, Malherbe les tenait de la nature et il les avait

---

(1) Nous ne mentionnons que pour mémoire les éloges emphatiques qui lui ont été prodigués par quelques-uns de ses contemporains, et entr'autres par Godeau, qui, dans le *Discours préliminaire* placé par lui en tête de l'édition des œuvres de notre poète (1666), s'écrie :

« Malherbe, l'honneur de son siècle, les délices des rois, l'amour des muses, et l'un de leurs plus accomplis chef-d'œuvre, est l'auteur de ce volume. Retirez-vous, profanes, chaque ligne est sacrée, vous n'y porteriez la main sans commettre un sacrilége ! »

fortifiées par le travail. Il n'est pas le poète inspiré, il est le poète patient. Son esprit est plus ferme que souple, plus sensé qu'élevé, plus juste que sensible. Il arrive au noble et au majestueux plutôt par la force de la volonté qui le soutient dans sa lutte avec les grands modèles qu'il imite, que par cette hauteur de vues et cette puissance de conception, qui arrivent naturellement à l'expression poétique.

Il est poète, sans doute, mais il n'estime que médiocrement la poésie. Il n'en comprend ni l'utilité, ni la puissance morale et civilisatrice. Il y voit souvent un métier dont il doit vivre. Un poète, dit-il à Racan, n'est guère plus nécessaire à l'État qu'un joueur de quilles (1).

Si l'élévation morale lui fait défaut, on chercherait encore plus vainement chez lui cette sensibilité profonde, qui donne à tout le mouvement et la vie, qui touche, frappe, attendrit et charme tour à tour, parce que l'âme qui crée les vers est elle-même émue et vivement impressionnée. Il a une ou deux fois seulement tremblé en

(1) Il disait à Racan : « Voyez-vous, mon cher Monsieur, si nos vers vivent après nous, toute la gloire que nous en pouvons espérer, c'est qu'on dira que nous avons été deux excellents arrangeurs de syllabes, et que nous avons été tous deux bien fous de passer toute notre vie à un exercice si peu utile et au public et à nous, au lieu de l'employer à nous donner du bon temps et à penser à l'établissement de notre fortune. »

écrivant, et trahi par des vers partis du cœur une véritable émotion. Mais rien de plus déclamatoire que les consolations dans le goût de Sénèque qu'il adresse à ses amis affligés de quelque malheur ou désolés de quelque perte ; rien de plus insignifiant et de plus froid que ses vers d'amour. Toute sa sensibilité est si bien dans sa tête que ses meilleurs vers d'amour sont ceux qu'il compose pour Henri IV, le grand Alcandre, et qu'il adresse à cette princesse de Condé, pour laquelle le roi ressentit une passion dont le poète ne comprit ni le ridicule, ni l'infamie, puisqu'il y prêta complaisamment sa plume. Son sonnet sur l'absence de Caliste, vanté par André Chénier, ne s'élève guère au-dessus de ceux de Desportes et de Bertaut.

Dans un temps où la lassitude des esprits, au lendemain des guerres de religion, ouvrait naturellement la porte à l'invasion du scepticisme, Malherbe ne pouvait posséder à un degré très-élevé cette foi profonde, qui fait remonter l'âme vers Dieu, c'est-à-dire vers l'idéal, qui peut seul achever et illuminer toute poésie. Ses odes religieuses sont supérieures, sans doute, à tout ce qu'il a écrit (1);

(1) Lancelot avait déjà fait cette remarque, à propos de la traduction du psaume CXLV. « Ce qui fait voir, dit-il, qu'on travaille plus heureusement sur de beaux sujets que sur des niaiseries et des choses toutes païennes et toutes profanes. » (*Les Règles de la poésie française*, à la fin de la *Nouvelle méthode*.)

mais, s'il traduit admirablement le texte sacré qu'il paraphrase, on ne peut attribuer à l'inspiration des qualités de style qui n'attestent que le talent. Dans tout ce qui porte l'empreinte de ses sentiments personnels, l'émotion religieuse est absente (1).

Les idées chez Malherbe sont aussi pauvres que les sentiments. Son esprit, si fécond pour inventer ou trouver des formes nouvelles pour la poésie ou pour la prose, est sur ce point d'une stérilité désolante. Toutes ses odes, même les plus belles, sont trop longues de moitié; non que les vers en soient faibles, mais parce qu'ils sont renfermés dans un cercle trop étroit. Les fictions empruntées à la mythologie en font le plus souvent les frais; et soit qu'il chante un triomphe ou qu'il pleure sur une mort, ce n'est pas de son cœur que jaillit la pensée. Il demande à Horace, ou à tout autre auteur ancien, des pensées et des sentiments qu'il traduit en beaux vers.

« Ce n'étoit qu'en veillant beaucoup et à force de se

---

(1) Bayle n'a pas manqué de tirer parti des révélations faites par Racan, pour attirer dans les rangs des sceptiques le poète que Colomby décida à se confesser, en lui disant : « Qu'il devait faire comme les autres et aller où allaient les autres. » On rapporte cependant qu'affligé de voir sa femme en proie à une dangereuse maladie, il fit vœu d'aller tête nue faire le pèlerinage de Sainte-Beaume, pour obtenir sa guérison.

tourmenter, dit Vigneul-Marville (1), que Malherbe produisoit ses divines poésies. » — « Le bonhomme Malherbe m'a dit plusieurs fois qu'après avoir fait un poëme de cent vers, il falloit se reposer dix ans entiers. » (2)

En général, ce qui se dessine le plus fortement dans les productions du poète normand, c'est cet esprit positif qui forme aussi le trait distinctif de son caractère. Ses actes et ses paroles attestent l'expérience des choses de la vie, qui enlève à l'enthousiasme ce qu'elle donne à la sagesse raisonneuse. Cet esprit droit et sensé, cette circonspection prudente dont il est doué et que l'on retrouve dans sa correspondance avec Peiresc, ne se montrent nulle part d'une manière plus remarquable que dans la lettre qu'il écrivait à Racan à propos d'un mariage sur lequel le disciple consultait le maître (3).

Avec les qualités qui lui manquent, il aurait élevé sans doute un monument plus majestueux et plus éclatant : il n'aurait pas accompli une œuvre plus utile. La sécheresse

---

(1) *Mélanges* de Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne), p. 223; éd. de Rouen.

(2) *Lettres* de Balzac, livre XII, lettre 16e.

(3) Les lecteurs de La Fontaine ne sauraient oublier que Racan l'ayant consulté une autre fois sur le genre de vie qu'il devait choisir, Malherbe, au lieu de lui répondre directement, lui raconta cet ingénieux conte du Pogge, dont le fabuliste a fait sa fable du Meunier, son Fils et l'Ane.

dont l'accusait le cavalier Marin vaut mieux que la stérile abondance de l'auteur de l'*Adone*; et l'honneur d'avoir laissé quelques morceaux achevés, d'avoir signé une vingtaine de strophes pleines de vigueur, de noblesse et d'harmonie, dignes de figurer parmi les modèles éternels de la beauté poétique, suffit à la gloire de Malherbe.

A quel autre pourrait-on attribuer le mérite d'avoir ouvert la liste de nos poètes classiques? A Desportes, à Bertaut, à Regnier, comme on l'a essayé plus d'une fois (1)? S'il s'agissait de comparer les hommes et non d'estimer les œuvres et leur résultat définitif, on pourrait trouver, avant Malherbe ou parmi ses contemporains, des natures plus riches, des tempéraments poétiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, plus énergiques ou plus puissants. On pourrait remonter jusqu'à Ronsard, et opposer avec avantage le poète de Vendôme au poète de Caen. A-t-il la verve incisive et mordante d'Agrippa d'Aubigné? Ne peut-on pas citer telles pièces de Desportes, de Bertaut ou de Regnier, empreintes d'une grâce plus exquise ou d'une sensibilité plus vraie, d'une touche plus facile, plus naturelle, et rappelant plus heureusement les vieilles traditions de l'esprit français?

---

(1) Voir, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen* (1840), une Etude de M. Martin, aujourd'hui doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

Là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si c'est à Malherbe seul que doivent s'appliquer les vers de Boileau, et si c'est véritablement de lui qu'il faut dater l'une de ces rares périodes de l'histoire littéraire, « hors desquelles tout est dans l'imperfection de ce qui commence ou dans la corruption de ce qui finit (1). »

Philippe Desportes qui, sur sa lyre moitié italienne et moitié française, chanta d'abord ses amours, comme Dubellay, Baïf et Ronsard, et qui reçut du duc de Joyeuse pour un sonnet une abbaye et pour sa traduction de *Rodomont*, les 8,000 écus que Balzac eut toujours sur le cœur (2), avait commencé par faire, dans le genre pédantesquement maniéré, des vers bien au-dessous des *Larmes de saint Pierre* (3). Il a mieux réussi dans le genre élégiaque. Mais à l'exception de sa jolie villanelle de *Rozette*, on ne citerait aucune pièce exempte de cette

---

(1) Expressions de Balzac. Les *Passages défendus*, 3e défense.

(2) Ces 10,000 écus donnés à Desportes, dans le moment même où le Tasse se trouvant à Paris empruntait un écu, nous ont valu, dit Balzac, 10,000 mauvais poètes.

(3) Il dit dans un de ses cantiques spirituels.

Seigneur, d'un de tes clous je veux faire ma plume,
Mon encre de ton sang, mon papier de ta croix.

Une de ses pièces galantes contient ce passage, qui est le sublime du genre : L'Amour fit, dit-il,

De mon cœur son fourneau, ses charbons de mes veines,
Mes poumons ses soufflets, de mes yeux ses fontaines,
Qui sans jamais tarir coulent incessamment.

fadeur, de ce faux bel-esprit et de cette affectation puérile dont Malherbe a su se garantir.

Il serait facile de citer, dans le recueil des poésies de Bertaut, un plus grand nombre de morceaux presqu'irréprochables. Il y a plus de sentiment dans ses élégies que dans les vers d'amour écrits par Malherbe, et plus d'onction dans ses cantiques religieux. On n'a pas oublié celui qui se termine par cette strophe harmonieuse :

Fidélité passée
Qui ne peux revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir !

Mais si dans ce passage et dans quelques autres Bertaut brille par une certaine élégance, qui n'est pas sans grâces, y trouve-t-on cette ampleur d'accent et cette solennité magistrale que nous offrent les stances religieuses de Malherbe (1) ?

Regnier a, dans un genre déterminé, dans la satire, emprunté à Horace ces tons francs et ces libres allures, qu'il a su rendre heureusement dans un langage ferme et haut en couleur. Il a la main légère et la verve facile. Il a, dans le développement du génie national, sa place marquée, et

(1) Moysant de Brieux, appliquant à Bertaut une locution du pays, signalait dans ses vers l'absence des transitions, en disant *qu'il estoit bon couturier, mais mauvais rentrayeur*. (*Recueil de Pièces en vers et en prose* ; Caen, 1671.)

cette place n'est nullement à dédaigner. Mais c'est dans les ouvrages de Malherbe et non dans les siens que nous irons chercher ces types achevés de régularité, de noblesse, de clarté et d'élégance, sur lesquels se sont réglés les grands écrivains qui ont fixé la langue et créé les chefs-d'œuvre qui, malgré deux siècles de progrès, n'ont point encore été surpassés.

Ses disciples et ses successeurs immédiats, Racan, Maynard, Gombaut, Malleville, ont marché sur ses traces, sans réussir à l'égaler.

Malherbe reconnaissait que, de tous ses disciples, Maynard était celui qui faisait les meilleurs vers, mais qu'il n'avait pas de force. Il ajoutait que Racan avait de la force, mais ne travaillait pas assez ses vers; que, le plus souvent, pour s'aider d'une bonne pensée, il prenait de trop grandes licences; et qu'enfin, de Maynard et de Racan on ferait un grand poète.

Quel était ce grand poète, sinon Malherbe lui-même, dans lequel il faut bien reconnaître les deux qualités essentielles, qu'il regrettait avec raison de ne pas trouver réunies chez ses deux disciples préférés? Ils n'avaient pas, eux, ce bon sens altier et cette sûreté de goût qui caractérisent les rares esprits auxquels il a été donné de dominer leur époque, et de tracer en quelque sorte le cercle dans lequel doit se circonscrire son évolution et s'accomplir son progrès.

FRANÇOIS LE MÉTEL DE BOIS-ROBERT.

Quelques historiens ont fait naître Bois-Robert à Rouen; mais les témoignages de Huet (1), de Halley (2), de Patrix (3) et de plusieurs autres écrivains normands contemporains, ne permettent pas de douter que la ville de Caen n'ait été sa patrie.

---

(1) *Origines de Caen*, 2e. édition, p. 379.

(2) Voici des vers latins composés par Halley sur Bois-Robert, dont ils résument l'histoire :

Est quoque Cæsarea generatus in urbe Metellus;
Ingenii Vates peramæni; Academicus una;
Murice romano radians; regni ille minister
Dilexit quem Richelius; sacroque merentem
Donavit lituo, medicis qui doctior ægrum
Sanare alloquioque ipsum recreare faceto
Qui norat, curis dum respiraret ab altis.
(Ant. Hallæi Opusc. Miscel., p. 19).

(3) Patry, Patris ou Patrix, né à Caen en 1583, et mort en 1671, âgé de 88 ans. Il est l'auteur des vers si souvent cités :

Je songeois cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé, etc.

Cf. les frères Parfait, *Histoire du théâtre français*, Paris, 1745, t. V., p. 10.

François Le Métel de Bois-Robert, ce célèbre abbé de Châtillon, qui dut à son humeur joviale et à ses bons mots la faveur d'un grand ministre et des avantages que ne lui auraient pas procurés ses vertus canoniques, naquit à Caen, vers l'année 1592, dans la paroisse de Froide-Rue.

L'évêque d'Avranches, l'abbé d'Olivet, et les auteurs de l'*Histoire du théâtre françois* assurent que son père était procureur à la Cour des aides de Rouen. Bois-Robert dit seulement dans ses épîtres, où nous puiserons des renseignements précieux pour sa biographie, qu'il exerçait la profession d'avocat, et qu'il s'y distingua. C'est à Rouen qu'habitait la plus grande partie de sa famille ; il nous entretient bien plus souvent du lieu où résidaient ses *frères* et *neveux*, que de la ville qui l'avait vu naître. Il avait existé anciennement, et il existait encore à Caen, en 1745, si l'on en croit les frères PARFAIT, des familles du nom de Le Métel. Dans un sonnet qui porte la date de 1616 (1), Bois-Robert prend lui-même le titre d'avocat en cour. Il est probable qu'il ne se montra pas bien assidu au barreau. Il faisait déjà trop de vers pour qu'il lui restât assez de temps pour travailler ses plaidoyers. Nous le

(1) Ce sonnet est imprimé dans un recueil de quatorze sermons prêchés à Rouen par frère Martin Le Noir, religieux augustin, et imprimé à Rouen sous ce titre singulier : l'*Uranoplée, ou navigation du lict de mort ou port de la vie, utile pour assister les malades.*

trouvons dès cette époque au milieu des joyeuses compagnies, ne songeant qu'à jouer et à faire bonne chère, passionné pour le théâtre, enrichissant les recueils du temps des produits de sa muse enjouée et facile, et déjà en possession d'une grande réputation d'homme d'esprit, de bon convive et de plaisant conteur. Nous le voyons aussi à la même époque à Paris, à Blois, à Londres, à Rome, partout ailleurs enfin qu'à son barreau de Rouen (1). Pour suffire à cette existence vagabonde et dissipée, Bois-Robert fut obligé de se mettre à la solde des grands seigneurs dont les poètes achetaient le patronage par leurs sonnets, leurs madrigaux, leurs épîtres et leurs pompeuses dédicaces (2). Parmi tant de muses pensionnées, celle de Bois-

---

(1) Tallemant des Réaux se donne le malin plaisir de raconter une aventure passablement scandaleuse qui l'avait, dit-il, forcé de quitter la ville de Rouen. De toutes les anecdotes de ce genre, nous nous contenterons de ne croire que la moitié : ce sera malheureusement pour Bois-Robert beaucoup trop encore.

(2) Corneille dédia *Cinna* au riche partisan Montauron qu'il comparait à Auguste ; par la raison qu'Auguste ayant uni la clémence à la libéralité, M. de Montauron, libéral comme Auguste, devait, comme lui, réunir les deux vertus. On assure que la dédicace avait valu à Corneille mille pistoles. On ajoute qu'il avait dû d'abord dédier cette pièce au cardinal Mazarin, mais qu'il préféra M. de Montauron qui payait mieux. Ce Montauron s'étant ruiné, Scarron disait :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dédie,
Depuis que Montauron mendie.

Robert ne fut pas la moins féconde. Plusieurs de ses épîtres ne sont que des placets rimés (1). Vivre à la cour et s'y maintenir sans trop faire rougir les grands personnages qui voulaient bien l'admettre en leur compagnie, n'était pas chose facile; et il ne lui fallut que trop souvent recourir à des expédients peu compatibles avec l'indépendance et la dignité de l'homme de lettres. Nous doutons que le jeu, qu'il aima avec fureur, lui ait été jamais d'un bien grand secours. Il était trop honnête homme, sans doute, pour ne pas perdre plus souvent qu'il gagnait. Nous n'acceptons non plus qu'avec réserve plusieurs anecdotes qui sembleraient indiquer qu'il ne portait pas très-loin la délicatesse sur ce point, et entr'autres celle qui lui fait demander à tous les hauts et puissants seigneurs de sa connaissance des volumes destinés, disait-il, à composer sa bibliothèque, et qu'il vendait immédiatement aux libraires. Dans tous les cas, ses dépenses auraient absorbé bien vite les produits d'une aussi pauvre industrie (2)

---

(1) Les *Épîtres en vers et les autres œuvres poétiques* de Bois-Robert forment deux volumes, dont le premier a été imprimé en 1647, et le second en 1659.

(2) Sorel, dans le Ve livre de son *Francion*, fait porter cette honnête spéculation non sur les livres, mais sur des instruments de musique, luths, violes, mandores, épinettes, guitares, que *Mélibée* (c'est-à-dire Bois-Robert) arrachait par ses importunités aux grands seigneurs pour les leur revendre ensuite à un prix exorbitant.

Il fut attaché d'abord au cardinal Du Perron, puis à la reine Marie de Médicicis qu'il suivit à sa petite cour de Blois, rimant des vers en l'honneur de la reine-mère, présidant aux comédies qu'elle faisait jouer pour donner à penser au duc de Luynes qu'elle ne songeait qu'à ses plaisirs, et commençant une traduction du *Pastor fido* qu'il termina plus tard (1). En 1623, on représenta au Louvre un ballet composé par lui, en compagnie de Théophile, de Saint-Amant, de Du Ryer et de Sorel. Ce ballet avait pour titre les *Bacchanales*; Bois-Robert avait composé pour sa part le récit des esclaves qui conduisaient le triomphe de Bacchus, le récit de Bacchus, des vers pour le Grand-Prieur, représentant un coureur de nuit, pour MM. de Longueville et M. d'Elbeuf, représentant des donneurs de sérénades, et enfin pour M. le duc de Montmorency, représentant un débauché dans les mascarades.

Il accompagna, en 1625, la duchesse de Chevreuse en Angleterre, lors du mariage de Henriette de France avec Charles Ier. S'il y recueillit quelques-uns des avantages que ses spirituelles saillies lui procuraient auprès des grands, il y éprouva aussi quelques-uns des inconvénients

(1) C'est de cette époque que date sa liaison avec Balzac, qui lui conserva toujours son estime et son affection, et dut se trouver en même temps que lui à Blois, où l'avait conduit le duc d'Epernon.

attachés à sa profession d'homme d'esprit. Lord Holland ne put lui pardonner d'avoir appelé l'Angleterre *un pays barbare*.

Bois-Robert avait été malade en arrivant à Londres, et il croyait avoir le droit de se plaindre, sans offenser l'orgueil britannique. Une gratification de 300 jacobus l'ayant réconcilié avec le climat, il voulut faire sa paix avec le noble lord, en le priant de remarquer qu'il appellerait barbare tout pays où il serait malade, fût-ce même le paradis terrestre; mais qu'il ne pouvait dire que du bien de ceux où les rois se montraient si généreux à son égard. Il eut beau faire; ni prose, ni vers ne purent calmer la colère du noble lord; et la duchesse de Chevreuse lui apprit trop tard que ce n'était pas uniquement par amour-propre national que le comte Holland s'était irrité contre lui. Bois-Robert s'était amusé un jour à le contrefaire pendant que le roi d'Angleterre et le comte lui-même étaient cachés derrière une tapisserie (1). On se ferait à moins un ennemi mortel.

En 1630, le pape Urbain VIII lui faisait à Rome l'accueil le plus distingué. Charmé des grâces piquantes de sa conversation (nous aimerions mieux dire de ses vertus), le Souverain-Pontife lui ouvrit la carrière ecclésiastique, en

(1) Tallemant des Réaux.

lui donnant le prieuré de Nozay en Bretagne (1). Les motifs qui lui valurent cette faveur, malgré des antécédents qui ne faisaient guère présager un homme d'église, doivent être rapportés dans les termes mêmes qu'emploie Bois-Robert pour rappeler cette importante circonstance de sa vie :

En six cent trente, étant en cour de Rome,
Le pape Urbain, ce saint et savant homme,
Sur quelque bruit dont il fut abusé,
Que d'Apollon j'étois favorisé,
Me voulut voir; et me fut si propice,
Qu'un mois après, vaquant un bénéfice
Dans la Bretagne, il me le conféra;
Et ce levain d'autres biens m'attira;
Car pour l'Église il me falloit un titre,
Je n'aurois eu sans lui crosse ni mitre;
L'épée encore en toute sûreté
Dans son fourreau pendroit à mon costé,
S'il ne m'eust point inspiré la pensée
De la soutane en trois mois endossée.

Auprès du pape Urbain VIII, la recommandation

(1) Bois-Robert nous apprend, dans une épître adressée au prince de Conti (Recueil de 1659, p. 16), qu'après avoir joui pendant dix ans de ce prieuré, situé aux environs de Châteaubriant, et affermé par lui *cent soixante et dix livres*, il le vendit à un sieur du Bot, dit Launé, qui mourut avant d'avoir signé le contrat. Le père du prince de Conti s'en était alors emparé et l'avait affermé trois cents livres. Mais le fils faisant droit à la requête versifiée par le bénéficiaire dépossédé, lui restitua généreusement son prieuré.

d'Apollon devait être toute-puissante, on le conçoit (1); et Bois-Robert n'eut jamais la prétention de faire croire qu'il eût pris au sérieux des fonctions assez légèrement acceptées, et conférées aussi pour des raisons bien peu graves. Lorsque, de retour en France, il entra définitivement dans les ordres sacrés, il n'obéit ni à des motifs sérieux ni à une conviction bien puissante. Il ne se piqua jamais d'être dévot. Il s'en expliqua franchement plus d'une fois, et principalement dans une de ses épîtres à M. Du Pin :

Du Pin qui m'as canonisé,
Mais bien plutôt ironisé
Dedans ton bel adieu de Forge,
Tu n'as pas menti par ta gorge,
Mais par ta main, en ce seul mot
Où tu m'as traité de dévot;
Car tu ne m'as pas fait connoistre
Qui je suis, mais qui je dois estre (2).

En 1634, pourvu d'un canonicat à Rouen (3), il se

(1) Urbain VIII, Mathieu Barberini, avait la prétention d'être un grand poète : ses vers latins et italiens ont été imprimés à Paris, en 1642.

(2) Recueil de 1647, p. 137.

(3) Chapelain lui écrivant, le 3 août de la même année, l'exhortait « à vivre avec sagesse et retenue dans le lieu de son canonicat » et surtout à ne point y avoir de familiarité avec les femmes, de » peur qu'il n'oubliât sa condition présente et qu'il ne fût tenté de » chanter autre chose que des psaumes et des leçons. »

montra beaucoup moins touché de cet honneur qu'il ne fut effrayé par la pensée que sa nouvelle dignité le condamnait à la résidence. Une seule ville pouvait lui convenir; c'était Paris : une seule existence lui paraissait digne d'envie ; c'était celle que l'on mène à la cour. Aussi eut-il bien soin de n'avoir à Rouen, autant qu'il le put, que son domicile légal, comme nous le dirions aujourd'hui : il avait ailleurs son domicile réel. Toutes les fois qu'il fut obligé de s'exiler dans son canonicat, il ne s'éloigna pas des joyeuses sociétés dont il était l'âme, sans exprimer les plus vifs regrets. Il se vengeait de l'ennui qu'il venait trouver au milieu de ses confrères, en leur jouant plus d'un mauvais tour; et s'il partageait leurs travaux, c'était d'une façon assez peu édifiante, si nous nous en rapportons à ses propres aveux :

S'il faut parfois que je soutienne
Ou le répons ou bien l'antienne,
Je n'en saurois venir à bout :
Je mets le désordre partout,
Et, par un ton plaisant et rare,
Je leur suis brutal et barbare (1).

Il n'était pas néanmoins *brutal* et *barbare* avec tout le monde. Pendant un séjour forcé qu'il fit à Rouen, mademoiselle de Toussy, qui depuis fut la maréchale de la

(1) Recueil de 1659, p. 37.

Motte, était tombée malade dans l'abbaye de Saint-Amand, dont sa sœur était abbesse. Bois-Robert, consultant plus les règles de la galanterie que les exigences de la discipline, promit assez légèrement à la malade que l'on ne sonnerait point les cloches de la cathédrale, le jour de la Nativité de la Vierge. Il s'empresse d'adresser à ce sujet une requête en vers à MM. du Chapitre, pour les prier de vouloir bien décréter :

Qu'on n'entendra plus dans la ville
Georges d'Amboise, Estouteville,
Et *Rigaut* qui nous étourdit,
Que tout l'office ne soit dit,
Puisque leur son fâche et réveille
Une incomparable merveille (1).

Ces raisons étaient excellentes sans doute ; mais, le jour de la Nativité, les cloches sonnèrent aussi bruyamment que jamais Le lendemain paraît une longue épître de Bois-Robert à mademoiselle de Toussy : il assure que c'est une rivale en beauté, mademoiselle de Beuvron, qui par son crédit a empêché que le Chapitre ne lui donnât un témoignage de bienveillance, dans l'espoir que la contrariété qu'elle éprouverait deviendrait fatale à ses charmes. Là-dessus grande rumeur : le Chapitre pense que si la poésie a ses licences, Bois-Robert a dépassé les bornes

(1) Ibid, p. 62.

qu'il convient d'y mettre. On prend ses plaisanteries au sérieux ; son interdiction est prononcée ; il en appelle comme d'abus, les rieurs se mettent de son côté, et le Chapitre mieux inspiré a le bon esprit de lever l'interdiction.

Bois-Robert ne demanderait pas mieux que d'abandonner des fonctions qu'il remplit de si mauvaise grâce ; mais une raison supérieure lui rend l'exactitude obligatoire. *Autrement*, dit-il lui-même, *adieu mes pauvres droits !*

C'est ce qu'il répond mélancoliquement toutes les fois qu'il s'excuse de ne pas accepter aussi souvent qu'il le désirerait les agréables passe-temps que lui procureraient ses amis du grand monde :

> Car je ne gagne pas la maille,
> Si dans le chœur je ne travaille,

écrivait-il à M. Du Pin qui l'engageait à venir à Forge, où l'attendait une société, amie comme lui du plaisir :

> Le distributeur à l'obit
> Vient faire son petit débit ;
> Sous le surplis, ou sous la chape
> Toujours quelque méreau j'attrape,
> Et pourtant jamais je ne dis
> *Libera* ni *De profundis*.
> . . . . . .
> Dis donc à nos chers paladins
> A nos dames, à nos blondins,

Bref à tous ceux qui me demandent,
Que c'est vainement qu'ils m'attendent,
Que Forge fait tout mon souci,
Mais qu'il faut que je vive ici
Jusques au quinzième d'octobre,
Et que je vive en *homme sobre!*

Dure nécessité dont il se dédommage dans les fréquentes échappées qu'il fait à Paris.

Ce fut avec une satisfaction facile à concevoir, que le chanoine de Rouen saisit l'occasion de s'établir enfin à Paris d'une manière définitive. Présenté au cardinal de Richelieu, bientôt après admis dans son intimité, il sut se concilier si bien sa faveur qu'il lui devint tout-à-fait nécessaire. Le grand homme qui gouverna pendant vingt ans le monarque jaloux du ministre dont sa seule gloire est d'avoir compris le génie, avait besoin de se soustraire de temps en temps aux sombres préoccupations de la politique. Il lui fallait des courtisans qui, comme Bois-Robert, toujours en fonds de gaîté, d'esprit et de malice, pussent dissiper par leur seule présence la profonde mélancolie, qui est le partage de ceux que l'ambition condamne au triste honneur de gouverner les hommes. Dans cette tâche, où déjà excellait le comte de Bautru, Bois-Robert déploya un talent incomparable. Richelieu l'en récompensa magnifiquement. Il lui donna la riche abbaye de Châtillon-sur-Seine, le prieuré de la Ferté-sur-Aube et plusieurs bénéfices; il le décora du titre de grand-

aumonier du Roi, et voulut enfin qu'il fût conseiller d'Etat. Il obtint plus tard du chancelier Séguier des lettres d'anoblissement pour son père. C'est ce qu'il nous apprend dans une épître adressée par lui au chancelier, *pour lui demander une abolition pour ses neveux qui avaient tué un brave* (un duelliste de profession) :

Quand tu me fis mon père gentilhomme,
A mon retour du voyage de Rome,
Avec l'honneur tu glissas un poison
Très-dangereux, qui gâta ma maison.
Non sans chagrin j'oyois souvent ma mère,
Noble de sang, reprocher à mon père
Qu'il n'étoit pas de mesme qualité,
Et je me mis enfin de son costé.
Je te pressai, tu me fus favorable;
D'un avocat tu fis un écuyer.

Ne nous irritons pas trop de cette accumulation de faveurs jetées avec tant de complaisance sur la tête du poète qui rendait des services, en songeant à la noble indigence d'un autre poëte contemporain qui se contentait de faire des vers sublimes. La postérité saura bien remettre à leur place le bouffon de Richelieu et l'auteur de *Cinna*. Contentons-nous d'en rire, comme le fait Malleville dans le rondeau bien connu que le P. Rapin regardait comme le chef-d'œuvre du genre :

Coiffé d'un froc bien raffiné
Et revêtu d'un doyenné

Qui lui rapporte de quoi frire,
Frère René devient messire
Et vit comme un *déterminé*.
Un prélat riche et fortuné
Sous son bonnet illuminé
En est, s'il faut ainsi le dire,
Coiffé.

Ce n'est pas que frère René
D'aucun mérite soit orné,
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire;
Mais seulement, c'est qu'il est né
Coiffé.

Il y a toujours un peu d'exagération, même dans les critiques les mieux méritées : malgré l'assertion de Malleville, frère René savait trouver mieux que personne le mot pour rire. C'était là sa spécialité auprès du cardinal, qu'il accompagnait à la ville, à la cour, à Ruel, à Paris, à la guerre même (1); et tout en convenant qu'il y avait de l'exagération dans le traitement affecté à l'emploi, on doit reconnaître que Bois-Robert s'en acquitta consciencieusement. Toujours en verve d'esprit et de bonne humeur, il égayait son Éminence par les mille contes que lui suggérait sa féconde imagination; il recueillait avec soin, pour les lui rapporter, les anecdotes piquantes ou scandaleuses (celles-ci de préférence, bien entendu); c'était un admi-

(1) Lettres manuscrites de Chapelain.

rable conteur. Le ministre aimait surtout en lui, dit-on, *cette niaiserie affectée*, familière aux habitants de Caen, que Patrix se vantait d'avoir enseignée à Voiture (1); raillerie d'un effet d'autant plus sûr qu'elle semble échappée à la bonhomie, et que la malice de l'expression contraste avec le ton grave et sérieux de celui qui parle.

C'est sans doute une qualité précieuse que l'esprit. Dans cette heureuse disposition à saisir en tout le côté plaisant ou ridicule, à donner à sa pensée une expression vive et originale, il y a quelque chose qui séduit et qui entraîne irrésistiblement. Au contact des hommes tourmentés, pour ainsi dire, de cet incessant besoin, nous recevons une excitation qui nous fait participer à leur exubérance de vie, et nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver pour ceux dont la vive intelligence agit si puissamment sur la nôtre, un sentiment qui ressemble à de la reconnaissance. Que sera-ce si le caractère le plus habituel de l'homme qui possède ce rare avantage est une franche et intarissable gaîté, une humeur libre et communicative, dont l'influence n'est pas seulement l'étincelle qui réveille, mais encore le rayon qui réchauffe, une joie expansive qui, comme le vin généreux, précipite le mou-

---

(1) Huet, *Origines de Caen*, p. 379. Cf. *Histoire de l'Académie française*, t. II, p. 99.

vement de la vie et chasse bien loin toute préoccupation importune?

Bois-Robert était un des privilégiés de cette famille de joyeux et libres, esprits à qui la fortune a donné le pouvoir de dérider les fronts les plus soucieux, d'épanouir les cœurs les plus austères. Comment n'aurait-il pas fait fortune dans une région où l'on est plus disposé à récompenser les talents agréables qu'à encourager les vertus solides?

Il n'est guère permis cependant de se faire illusion sur la nature du rôle, peu digne d'envie, qu'eut à remplir Bois-Robert auprès du ministre qui, pour récréer son imagination assombrie, l'avait choisi comme d'autres avaient pris Triboulet ou l'Angéli. Triste condition que celle de ces hommes qui s'engagent à être gais et spirituels par ordre, et qui, semblables au pauvre esclave du chasseur, se fatiguant sans fin pour le plaisir d'un autre, ont été dressés en quelque sorte à rapporter, sur un signe du maître, la saillie et le mot pour rire!

Pour ne pas avoir trop à souffrir de cette nécessité de paraître toujours avec le sourire sur les lèvres, il faudrait pouvoir se détacher de tout ce qui tient au côté sérieux de l'existence : c'est ce que fit Bois-Robert. Nul ne marcha dans la vie d'un pied plus leste et plus cavalier. Nous avons vu déjà qu'il avait fait bon marché des obligations que lui imposaient ses fonctions cléricales. Dans

cette distribution de bénéfices, de prieurés et d'abbayes, à laquelle, depuis l'opulent abbé de Tyron, personne n'avait eu une plus riche part que lui, il n'avait jamais envisagé que l'avantage d'avoir amplement, comme le dit Malleville, *de quoi frire*, et de vivre *comme un déterminé*. Il s'était dégagé avec la même facilité de toutes les préoccupations assujettissantes qu'entraîne l'accomplissement des devoirs de la société et de la famille. Hâtons-nous d'ajouter (car il est juste de noter tout ce qui peut recommander l'homme auquel nous aurons occasion d'adresser plus d'un grave reproche), que cette insouciance et cette légèreté, nécessaires peut-être à l'emploi dont il s'était chargé, ne prenaient leur source ni dans l'insensibilité, ni dans l'égoïsme. Si Bois-Robert ne se distingua pas précisément par les vertus que les fonctions ecclésiastiques devraient rendre obligatoires, il se montra du moins toujours affectueux, indulgent et serviable.

Dans le poste qu'il occupait au Palais-Cardinal, son crédit était pour le moins aussi considérable que celui du médecin Citois, ou de Bautru, l'introducteur des ambassadeurs. On abusa souvent jusqu'à l'excès de son désir d'obliger. Si Richelieu n'accordait pas toujours ses faveurs aux plus dignes, il eut la gloire néanmoins d'avoir, avant Louis XIV et Colbert, hautement encouragé les arts et les lettres, en accordant avec une générosité toute royale des gratifications et des pensions que Louis XIII

fit disparaître d'un trait de plume, après la mort de son ministre.

Bois-Robert s'était appliqué surtout à faire arriver les faveurs du cardinal aux pauvres honteux de la république des lettres. Il s'était mis sur le pied d'être toujours, ainsi qu'il le disait lui-même, le *solliciteur des muses affligées*.

Le grand Armand, je le confesse,
M'a témoigné quelque tendresse,
Comme il crut voir en mon esprit
Quelque charme, qui le surprit;
J'en eus des faveurs singulières,
Aux heures les plus familières;
J'en répandis sur maint auteur,
Et me fis le solliciteur
Des pauvres muses affligées
Qu'un dur siècle avait négligées (1).

Cette bienveillance, autant que l'enjouement de son esprit, ne pouvait manquer de rendre Bois-Robert agréable et cher à tous les gens de lettres. Il n'est pas un seul des beaux esprits de son temps qui n'ait fait l'éloge de ses aimables qualités, célébré son esprit et vanté ses productions poétiques. Il les eut tous pour amis, même ceux qu'il avait obligés, ce qui n'est pas commun. On ferait un volume des compliments en vers et en prose qui lui sont

(1) Épitre à M. Lager. Recueil de 1659, p. 52.

adressés par les plus célèbres auteurs, et comme il ne comptait pas au nombre de ses vertus la modestie et l'humilité chrétiennes, il nous fournit lui-même le moyen d'en compléter la liste. Il en a imprimé une bonne partie dans les différents ouvrages qu'il a publiés. Nous y trouvons les noms de Corneille, de Mascaron, de Sarrazin, de Balzac, de Voiture, de Maynard, de Gombaud, de Conrart, de Chapelain, de Ménage et de bien d'autres.

Mairet, l'auteur de *Sylvie* et de *Sophonisbe*, lui avait rendu toutes sortes de mauvais offices auprès du duc de Montmorency dont il était secrétaire ; la catastrophe qui coûta la vie à son puissant protecteur, ruina le malheureux poète ; Bois-Robert apprit qu'il était presque réduit à mourir de faim. Lui seul osa insister auprès de l'implacable Richelieu en faveur de Mairet. « Ah ! monseigneur, lui avait-il dit, quand ce ne serait qu'à cause de *Sylvie*, toutes les dames vous béniront d'avoir fait du bien au pauvre Mairet ; » et il avait obtenu pour lui une pension. C'était se venger noblement.

Gombaut, que Mme de Rambouillet appelait le *beau ténébreux*, avait été bien plus coupable : il avait amèrement critiqué les vers de Bois-Robert, et cela en sa présence et en parlant à sa personne. « Vers détestables ! Voilà de mauvaises expressions ! Je n'y suis point accoutumé. » — « Ah ! mon cher monsieur Gombaut, s'était écrié Bois-Robert, en se mettant comiquement à genoux

devant lui, accoutumez-vous-y, je vous en prie, pour l'amour de moi! » Le farouche critique n'avait pas été désarmé par tant de soumission. Bois-Robert lui fit néanmoins obtenir une pension. C'était ainsi qu'il se faisait pardonner sa haute fortune et l'avantage d'être *né coiffé*.

Il critiquait, il raillait, il éclatait même plus d'une fois en boutades assaisonnées d'un sel assez grossier; mais enfin il obligeait. On ne cite guère que Desmarets qui se soit plaint d'avoir été desservi auprès du cardinal par Bois-Robert; il prétendait que celui-ci avait récité, comme étant de lui, d'assez méchants vers dans lesquels Richelieu était rudement attaqué.

Placé si près de la source des faveurs et des grâces, il ne pouvait manquer de parents. Plus d'un cousin, « abusant d'un fâcheux parentage, » vint frapper à sa porte. Il s'en plaint d'une manière plaisante dans quelques-unes de ses épîtres et particulièrement dans celle qu'il adressait, en 1647, au chancelier Séguier :

Pour mes péchés Dieu m'a donné des frères
Et des neveux dont je suis accablé.
Sans ton appui j'aurais l'esprit troublé,
Car tous les jours ces bourreaux domestiques
Auprès de toi me donnent cent pratiques,
Et ta bonté pour leurs seuls intérêts
Prodigue en vain sa cire et ses arrêts.
De jour en jour ces légères cervelles
Par le courrier font demandes nouvelles :
S'ils étaient morts, je vivrais trop heureux,

Car je n'ai peine au monde que par eux.
Mais ne crains pas que le ciel m'en délivre ;
Pour mes péchés il veut les laisser vivre ;
Ils n'ont chagrin ni peine, ni souci,
Et je les trouve en tous lieux comme ici.
Ces malheureux, qui sentent leur ressource,
Tendent toujours quelque piége à ma bourse,
Et la rendraient légère comme vent,
Sans les *gratis* que j'escroque souvent,
Et qui feraient ensemble grosse somme.
Melchisedech était un heureux homme,
Et son bonheur est l'objet de mes vœux,
Car il n'avait ni frères, ni neveux.

Bois-Robert avait, en effet, un frère, Antoine Le Métel, auteur d'un livre très-licencieux connu sous le titre de *Contes de d'Ouville*. Cet ouvrage ne l'avait pas enrichi ; il n'avait pas tiré non plus de bien grands bénéfices des dix comédies qu'il avait composées (de 1637 à 1650).

Bois-Robert (auquel on a quelquefois attribué à tort les contes de d'Ouville) avait eu plus d'une fois à se plaindre de ses procédés, et il aurait pu dire de son frère ce que Boileau a dit du sien :

Je trouve en lui cent bonnes qualités,
Mais je n'y trouve point un frère.

Il le soulagea néanmoins tant qu'il put :

Le pauvre d'Ouville est mon frère ;
Il a le titre d'hydrographe,
D'ingénieur, de géographe ;
Mais, avec ces trois qualités,

Il est gueux de tous les côtés ;
Bref, il n'a plus d'autre ressource
Que l'argent qu'il trouve en ma bourse.

Tout en donnant son argent au *pauvre d'Ouville*, il peste souvent contre lui ; mais ces emportements de bourru bienfaisant nous font moins de mal que certaine épitaphe dans laquelle Malherbe joue assez tristement sur le nom de M. d'Is. Bois-Robert du moins se contentait d'envoyer poétiquement son frère à tous les..... je crois n'avoir pas besoin de citer textuellement Bois-Robert pour expliquer où, dans ses moments de mauvaise humeur, il envoyait son frère d'Ouville.

La part active qu'il prit à la fondation de l'Académie française, est pour lui un titre sérieux à la reconnaissance des hommes de lettres. Il avait fait partie de cette société des cinq auteurs (1), qui seconda Richelieu dans

---

(1) Ces cinq auteurs étaient *L'Etoile, Colletet, Bois-Robert, Rotrou et Corneille.* Voltaire pense que ce dernier était assez subordonné aux autres, qui l'emportaient sur lui par la fortune ou par la faveur. Leur talent aussi devait se montrer plus docile à un travail où il fallait se garder de porter de l'originalité et de l'indépendance.

On peut rappeler ici qu'à cette époque, la Normandie qui avait donné le jour à Corneille, à Bertaut, à Malherbe, à Bois-Robert, à Rotrou, à Scudéri, à St-Amant, etc, était regardée comme la province la plus littéraire de la France. La Pinchère, Angevin, auteur d'une tragédie d'Hippolyte (1635) s'excuse, dans sa préface, d'avoir osé mettre le nom de son pays en gros caractère au

ses louables efforts pour hâter les progrès de l'art théâtral. On sait que le grand ministre, au milieu de ses graves occupations, trouvait encore assez de loisir pour prendre part à tous les débats littéraires agités à cette époque. Il faisait lui-même des vers, il se plaisait à fournir des sujets aux poètes qu'il s'était donnés pour collaborateurs, il corrigeait leur travail, et faisait représenter dans son palais avec une grande magnificence les pièces auxquelles il avait mis la main. Les vers du cardinal n'avaient d'autre mérite (si c'en est un), que celui d'être faits avec beaucoup de facilité. Bois-Robert lui avait adressé pour ses étrennes des stances dans lesquelles, après de grands éloges donnés à la *merveille du siècle, au plus grand des hommes, étonnement de l'univers*, il le priait de faire en sorte que d'Arbaut, le trésorier de l'épargne, lui donnât un peu de sa prose. Richelieu lui improvisa cette réponse :

Bois-Robert, en vain tu t'amuses
A chercher du secours chez moi :
Si tu veux enrichir tes muses,
Il te faut adresser au roi.
Si pourtant ton esprit s'étonne

---

frontispice de son ouvrage : « Car, dit-il, comme autrefois pour être estimé dans la Grèce, il ne fallait que se dire d'Athènes, et pour avoir la réputation de vaillant, il fallait être de Lacédémone, maintenant pour se faire croire excellent poète, il faut être né dans la Normandie. »

Du grand éclat qui l'environne,
Je consens à parler pour toi.

Après avoir attendu pendant quelques semaines les effets d'une protection qu'il avait de bonnes raisons pour croire toute-puissante, Bois-Robert revint à la charge en adressant au ministre les vers suivants :

On dit que ma fortune est faite;
Mes envieux sont étonnés
Depuis qu'ainsi l'on interprète
Les vers que vous m'avez donnés;
Chacun me flatte et me salue,
On me montre au doigt par la rue,
Mon nom court jusque dans les champs;
Mais, ô seul homme que j'implore,
Sur ce nom, je ne puis encore
Trouver crédit chez les marchands.
Achevez des faveurs s grandes;
Considérez, esprit parfait,
Que, sur le sujet des demandes,
Je suis épuisé tout-à-fait;
Je ne ferais plus rien qui vaille.
Permettez donc que je travaille
Bientôt sur un remercîment;
Car c'est un champ où rarement
Les muses se sont exercées.

Ce fut en 1635, que l'Académie française fut définitivement constituée. Déjà depuis plusieurs années Bois-Robert faisait partie de la réunion qui se tenait chez Conrart, et qui se composait de Godeau, de Gombaut, de Giry, de Habert, de Cerisy, de Malleville et de Serisay :

il parla de cette société au cardinal, et lui fit naître la pensée d'en former un corps qui pût s'assembler régulièrement sous la protection de l'autorité publique. Pélisson n'a pas oublié de faire connaître la part que prit Bois-Robert à l'établissement officiel de l'Académie, soit en faisant adopter ses statuts par le ministre, soit en les faisant plus tard enregistrer au Parlement par le président Séguier. Du reste, Bois-Robert n'était pas homme à passer sous silence un fait auquel il devait attacher une juste importance :

Je suis abbé mitré :
Plus grands rimeurs ont plus mal rencontré ;
Et j'eus encor fortune assez amie,
Quand je formai l'illustre Académie,
Et fis qu'Armand en fut le protecteur.
Après sa mort, qui fut notre disgrâce,
Le grand Séguier prit dignement sa place ;
Il m'honora de la même amitié,
Qui par le temps s'accrut de la moitié.
Ce rare esprit, ce merveilleux génie,
Dans son repos aimait ma compagnie,
Et de mes vers, pleins de naïveté,
Il chérissait la douce liberté.

Il ne fut pas le dernier à lancer contre la docte Compagnie les épigrammes dont fut saluée sa naissance (1).

---

(1) « Il y avait fait entrer, dit Tallemant, bien des *passe-volants* : on les appelait les enfants de la pitié de Bois-Robert. » On sait que l'on donnait le nom de *passe-volants* à des comparses employés par les capitaines pour grossir leurs compagnies, dans les jours de revue.

Avant que Saint-Evremond eût mis en scène les auteurs du fameux Dictionnaire, Bois-Robert avait ainsi caractérisé leurs travaux :

L'Académie est comme un vrai chapitre :
Chacun à part promet d'y faire bien ;
Mais tous ensemble ils ne tiennent plus rien.
Depuis six ans dessus l'F on travaille,
Et le destin m'aurait fort obligé
S'il m'avait dit : tu vivras jusqu'au G.

Le second historien de l'Académie, l'abbé d'Olivet, moins sévère que Bois-Robert, reconnaît que si les académiciens n'allaient pas très-vite pour leur Dictionnaire, ils pouvaient du moins recueillir de salutaires avis sur les mérites ou les défauts de leurs œuvres, dont ils se donnaient mutuellement communication. Bois-Robert appelait cela *se divertir*.

Voilà comment nous nous divertissons,
En beaux discours, en sonnets, en chansons;
Et la nuit vient qu'à peine on a su faire
Le tiers d'un mot pour le Vocabulaire.
J'en ai vu tel aux Avents commencé
Qui vers les Rois n'était guère avancé.

A l'Académie, comme ailleurs, il ne pouvait être un homme sérieux; l'érudition n'avait jamais été son fort, et il n'aurait pas voulu, même à l'Académie,

D'un divertissement *se* faire une fatigue.

L'épître dans laquelle Bois-Robert rend ainsi compte des occupations de l'Académie, est adressée à Balzac,

Divin Balzac, prince de l'éloquence.

Il lui donne de la lenteur de l'Académie une raison que nous ne saurions accepter ; c'est que ses travaux ne sont pas suffisamment payés : « Sans cela, dit-il, nous ferions bientôt la nique à l'Académie de La Crusca. » Nous trouvons dans la même épître, sur Balzac et ses amis, quelques jugements que nous croyons utile de recueillir :

On ne voit plus l'agréable VOITURE
Dont tu m'as fait une riche peinture,
Dans ces beaux vers qui, de majesté pleins,
Font honte aux vers des plus doctes Romains.
Il cherche ailleurs de plus doux exercices :
C'est sous un dais qu'il trouve ses délices.
Là son débit n'est jamais contrôlé,
On l'applaudit sitôt qu'il a parlé.
Ton vieux MAYNARD, ce merveilleux génie,
Nous y fait voir la muse rajeunie,
Qui sous la presse augmente sa vigueur,
Et qui des ans méprise la rigueur.
Ton CHAPELAIN, dont le bel art excelle,
Nous y fait voir sa guerrière Pucelle,
Et des hauts faits qu'on n'eût jamais poussés
Si fortement dans les siècles passés.
Là chaque auteur sa marchandise étale.
Ton nom surtout remplit toute la salle ;
Quand de la poche on tire quelqu'écrit
Frais émoulu qui part de ton esprit,
A ce grand nom on porte révérence ;
Chacun s'approche, on fait un grand silence ;

Mais on le rompt par exclamations,
Tant ce beau style émeut nos passions!
Et n'est auteur si discret, qui ne fasse,
En t'écoutant, grimace sur grimace (1).

En signalant les causes de la faveur singulière dont Bois-Robert jouissait auprès du cardinal de Richelieu (qui le traita comme un enfant gâté que l'on punit quelquefois, mais à qui l'on pardonne toujours), j'ai signalé son talent de conteur. Il n'avait pas de rivaux dans l'art de composer ses récits, de se mettre lui-même en scène, d'imiter la voix et de contrefaire les gestes des personnages qu'il faisait parler. Tel conte, plaisant dans sa bouche, aurait perdu tout son sel dans la bouche d'un autre. Il ne le savait que trop bien :

J'ai, ce dit-on, un charme singulier
Dans l'entretien, qui m'est particulier;
Je sais ranger les choses dans leur place;
Je raille et conte avec certaine grâce,
Qui fait qu'on n'ose après moi répéter
Ce que j'ai dit, de peur de le gâter.

Son triomphe était l'*Histoire des trois Racans*, rapportée par Tallemant des Réaux d'une manière trop piquante pour qu'on ne voie pas clairement qu'il l'avait écrite après l'avoir souvent entendu raconter par Bois-Robert lui-même. Il est question, dans cette histoire,

(1) Épître à M. de Balzac. Recueil de 1647, p. 30.

de Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, si célèbre par son attachement à la langue du XVIe siècle, qu'elle défendait avec beaucoup de verve contre les épurations excessives apportées par l'école de Malherbe. Le chevalier de Bueil et Yvrande, sachant que le poète Racan devait aller faire une visite à cette vieille demoiselle, qui lui avait fait hommage d'un de ses ouvrages, s'avisèrent de se présenter l'un après l'autre chez elle, sous le nom de Racan. Le premier était accueilli avec beaucoup d'empressement et de courtoisie ; la visite du second paraissait étrange à Mlle de Gournay, qui cependant finissait par lui adresser quelques paroles agréables ; mais quand un troisième visiteur, qui était le véritable Racan, se faisait annoncer sous ce nom, la pauvre demoiselle, toute déconcertée, le recevait fort mal, trouvait sa conversation ennuyeuse, ses manières sans distinction, sa prononciation détestable, et peu s'en fallut qu'elle ne le mît à la porte de sa maison. Bois-Robert faisait rire aux larmes en racontant les tribulations du pauvre Racan, dont il contrefaisait la prononciation, quelquefois en présence de Racan lui-même, qui s'écriait : *il dit v'lai! il dit v'lai!*

Bois-Robert voulut que Richelieu pût connaître par lui-même l'héroïne du conte : il la lui amena, et le cardinal, qui était dans un de ses beaux jours, lui fit un compliment composé en entier de vieux mots pris dans son *Ombre*. Elle vit bien que le cardinal voulait rire. « Vous riez de la

pauvre vieille, dit-elle ; mais riez, grand génie, riez ! Ne faut-il pas que tout le monde contribue à votre divertissement ? » Surpris de sa présence d'esprit, Richelieu lui demanda pardon et la combla de politesses. Lorsqu'elle fut partie, il dit à Mlle de Gournay : « Je lui donne deux cents écus.—Mais, ajouta Bois-Robert, qui ne laissait jamais échapper de semblables occasions sans en tirer tout le parti possible, Mlle de Gournay a auprès d'elle Mlle Jamyn, bâtarde d'Amadis Jamyn, qui fut page de Ronsard. — Ajoutez 50 livres pour Mlle Jamyn, dit en riant le cardinal. — Mais ne donneriez-vous rien pour Mme Paillon, sa chatte ? — Eh bien ! 25 fr. pour Mme Paillon. — Mais elle a chatonné. — Une pistole donc pour les chatons. »

Tel était, lorsqu'il avait été mis en joyeuse humeur par les contes de Bois-Robert, le redoutable ministre dont la main signa les arrêts de mort de Chalais, de Marillac, de Montmorency, de Cinq-Mars et de l'infortuné de Thou !

Dans l'obligation où Bois-Robert se croyait être de chercher sans cesse de nouveaux amusements pour le cardinal, on conçoit qu'il n'observa pas toujours avec un respect scrupuleux les règles de la convenance et du bon goût. Comment aurait-il eu le courage de retenir une épigramme qu'il était sûr de voir applaudir et une plaisanterie qui devait faire rire ? Il s'attira l'inimitié de Maugars, grand musicien plein d'amour-propre, en l'engageant à

demander au cardinal le prieuré *Cranétroit*, vacant, disait-il, dans le diocèse de Vannes. Richelieu, s'associant lui-même à cette bouffonnerie, en fit expédier les provisions à Maugars, et l'on peut juger de la colère de celui-ci, lorsqu'il connut la vérité.

Il n'avait pas rendu moins furieux contre lui un aumônier du cardinal, nommé Mulot. Un jour que Richelieu, n'étant encore qu'évêque de Luçon, lui montrait un chapeau de castor qu'il essayait : « Me sied il bien, Bois-Robert, dit-il? — Pas mal, Monseigneur; mais il vous irait encore mieux s'il était de la couleur du nez de votre aumônier. » M. Mulot était présent, et le rouge qui lui monta au visage dut rendre encore plus frappante la comparaison malencontreuse (1).

La plupart des contes faits par Bois-Robert sont devenus des comédies. Ce n'est pas un petit honneur pour lui d'avoir fourni au grand homme qui se vantait de prendre

---

(1) Nous pardonnerions à Bois-Robert toutes ces plaisanteries plus ou moins heureuses; mais il aurait dépassé toutes les limites que nous pouvons mettre à notre indulgence sur ce point, s'il était vrai que, pour flatter le cardinal dans un des sentiments qu'il est triste de voir associés en lui à tant de grandeur et de génie, il eût fait jouer en sa présence une parodie du *Cid*, par les laquais et les marmitons. Dans cette pièce, D. Diègue aurait dit à son fils :

Rodrigue, as-tu du cœur?

Et Rodrigue aurait répondu :

Je n'ai que du carreau.

son bien partout où il le trouvait, deux des scènes de *l'Avare*, Molière avait sans doute entendu Bois-Robert raconter comment le président de Bercy avait rencontré chez un usurier son fils venant y emprunter de l'argent à gros intérêts. — « Ah ! débauché ! c'est toi ! s'écriait le père.—Ah ! vieux usurier ! c'est vous ! répliquait le fils. »

Il avait mis en scène une certaine *comtesse d'Ortis*, sans s'imaginer qu'il existât une famille de ce nom. Lorsque son histoire fut devenue une comédie, un gentilhomme se présenta chez lui ; il venait le remercier d'avoir bien voulu donner son nom à un des personnages de sa pièce, attirant ainsi sur lui, disait-il, l'attention du roi et de la cour qui, jusqu'à ce moment, n'avaient jamais pris garde à sa personne. — « Si je l'avais su, disait Bois-Robert, en racontant la visite du comte d'Ortis, j'aurais appelé mon héroïne la comtesse de *la Ronce*.—Il y a une famille de ce nom, lui répondit-on, et c'eût été bien pis ! »

Il était difficile d'entendre sans rire une autre anecdote racontée par Bois-Robert, et dont M. de Beuvron et M. de Croisy, son frère, faisaient les frais. Un jour qu'ils étaient à la campagne, il vint une pluie qui dura cinq heures ; c'était au mois d'avril. Ils se promenèrent pendant tout ce temps dans une salle, en s'approchant de temps en temps de la fenêtre, et sans se dire autre chose l'un à l'autre que ces mots : Mon frère, que de foin ! — Mon frère, que d'avoine !

Il vint un jour trouver la célèbre Ninon de l'Enclos (1); il était tout hors de lui. *Ma divine*, lui dit-il, je vais me mettre au noviciat des Jésuites : je ne sais plus que ce moyen-là de faire taire les méchants. J'y veux demeurer trois semaines, au bout desquelles je sortirai sans qu'on le sache, et l'on m'y croira encore. Tout ce qui me fâche, c'est que ces Messieurs-là (Bois-Robert employait un autre mot) me donneront de la viande lardée de lard rance, et pour tous petits-pieds, des lapins de grenier. Je ne m'y saurais résoudre.

Il revint chez Ninon le lendemain. « J'y ai pensé, lui dit-il, ce sera assez de trois jours ; cela produira le même effet. » Ninon le voit revenir encore le surlendemain : « *Ma divine*, j'ai trouvé plus à propos d'aller aux Jésuites ; je les assemblés, je leur ai fait mon apologie ; nous sommes le mieux du monde ensemble. Je leur plais fort, et, en sortant, un petit frère m'a tiré par ma robe en me disant : Monsieur, venez nous voir quelquefois ; il n'y a personne qui réjouisse plus les Pères que vous. »

Dans une autre pièce ayant pour titre la *Belle plaideuse*, il avait introduit une conversation qu'avait eue Ninon avec Mme Paget. Cette dame se plaignait à elle-

(1) C'était à l'époque où il était en butte à de graves accusations dont nous parlerons plus tard, et que nous aimons à considérer comme calomnieuses.

même de ce que Bois-Robert voulait quitter son quartier pour aller au faubourg St-Germain, par amour, disait-elle, pour une je ne sais qui de Ninon. Et Ninon lui répondait : « Il ne faut pas croire tout ce qu'on dit, Madame ; on pourrait en dire autant de vous et de moi. »

Bois-Robert lisait et récitait les vers avec un talent égal au moins à celui qu'il déployait en faisant ses contes, si spirituellement amusants. Il se vante d'avoir été un *grand dupeur d'oreilles*. En répondant à Conrart et à à Sarasin, qui l'engageaient à publier ses œuvres, il leur disait que ses vers perdraient tout l'agrément qu'il savait leur donner en les lisant lui-même (1) :

On embellit la cadence et la phrase,
Quand on prononce un vers avec emphase,
Qui, sans justice honorant son auteur,
Dupe l'oreille et corrompt l'auditeur.
Quelqu'un dira de moi la même chose ;
Et que mes vers, qui semblent de la prose,
Par leur naïve et nette liberté,
De mon récit prenaient force et beauté.
En récitant, de vrai, je fais merveilles ;
Je suis, Conrart, un grand dupeur d'oreilles :
Par ce talent j'aurais de Mondori,
Comme d'Armand, été le favori.

---

(1) On disait au contraire de Corneille, qu'il ne fallait l'entendre qu'à l'hôtel de Bourgogne.

Dans un billet à Pélisson, Corneille disait de lui-même :

Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui,
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

Ce Mondori, dont je suis encore obligé de rapprocher le nom de celui de l'abbé de Châtillon, n'était autre que le célèbre comédien dont la déclamation, à la fois naturelle et savante, était, à cette époque, l'objet de l'admiration générale. Tristan l'Hermite, dans la préface de sa tragédie de *Penthée*, dit de lui :

« Jamais homme ne parut avec plus d'honneur sur la scène. Il s'y fait voir tout plein de la grandeur des passions qu'il représente; et comme il est préoccupé lui-même, il imprime fortement dans les esprits tous les sentiments qu'il exprime. »

Vigneul-Marville lui rend le même témoignage.

Or, Bois-Robert que nous avons déjà montré plus assidu au théâtre qu'à l'église, réunissant les talents de l'acteur et du poète, excellait, sinon à écrire, du moins à déclamer la tragédie et la comédie.

« Le ton de sa voix, dit le *Ménagiana*, était doux et agréable; il avait le geste beau et beaucoup de feu. Il entrait si bien dans la passion qu'il voulait représenter, qu'on en était charmé. » Le cardinal ayant voulu entendre Mondori, ce comédien *poussa si bien une passion*, suivant l'expression du temps, en présence du ministre, que celui-ci ne put retenir ses larmes. Bois-Robert dit qu'il ferait encore mieux, et même en présence de Mondori. Le jour fut pris. Mondori s'étant rendu chez le cardinal, Bois-Robert déclama avec tant de force, que

Mondori, tout bon comédien qu'il était, versa des larmes en entendant le même morceau qu'il avait précédemment déclamé.

Ce talent lui fit donner le nom de Mondori.

On raconte qu'un jour, aux Minimes de la place Royale, où il entendait la messe, à genoux sur un prie-Dieu fort propre, se faisant remarquer par sa bonne mine et par un grand bréviaire qu'il tenait ouvert devant lui, quelqu'un demanda à M. de Couppeauville, abbé de la Victoire, qui était cet abbé?—C'est, répondit M. de Couppeauville, l'abbé Mondori, qui doit prêcher cette après-midi à l'hôtel de Bourgogne.

Ce même M. de Couppeauville rencontrant une autre fois Bois-Robert qui s'en revenait à pied de la comédie, lui demanda où était son carrosse? — On me l'a saisi et enlevé, répondit celui-ci, pendant que j'étais à la comédie. — Quoi! s'écria M. de Couppeauville, à la porte de votre cathédrale! L'affront n'est pas supportable!

Bois-Robert acceptait assez volontiers ce nom d'abbé Mondori, qui lui fut souvent donné et qu'il trouvait tout naturel, s'inquiétant fort peu de mettre la dignité de sa vie au niveau du caractère sacré dont il était revêtu. Mais quoique l'on ne portât pas bien loin alors le sentiment des convenances, il lui arriva quelquefois de les violer avec assez d'éclat pour s'attirer de fâcheuses affaires. Son puissant protecteur pouvait bien, en faveur

de son esprit et de sa joyeuse humeur, lui permettre de grandes libertés dans le tête-à-tête : mais entouré lui-même d'un nombreux cortége d'ennemis et d'envieux, il se croyait obligé de sévir contre les scandales qui pouvaient avoir au-dehors quelque retentissement. C'est ce qui arriva dans la circonstance suivante.

C'était le jour de la première représentation de *Mirame* (1), pour laquelle le cardinal avait dépensé plus de cent mille écus et dont il faisait les honneurs, dans le magnifique théâtre qu'il venait de faire construire. Toute la cour y avait été appelée, et les illustres invités, introduits par les ecclésiastiques et les évêques (2) dont Richelieu faisait ses grands maîtres des cérémonies, avaient rempli la salle. Le cardinal avait eu soin de dresser lui-même la liste des personnes qui devaient y être admises. Bois-Robert cependant y fit entrer deux femmes d'une réputation équivoque. La duchesse d'Aiguillon, qui lui portait cette haine que les parents des grands ont ordinairement pour les favoris, profita de cette occasion

---

(1) L'*Aveugle de Smyrne* et la *Comédie des Thuileries* avaient été représentées en 1633.

(2) Le célèbre Jean de Werth assistait à l'une de ces représentations, en 1641, au moment où le directeur de Port-Royal, Saint-Cyran, était enfermé au château de Vincennes. Interrogé sur la beauté du spectacle, il répondit que cela était très-beau; mais que ce qu'il trouvait le plus étonnant, c'était de voir dans le royaume très-chrétien *les évêques à la comédie et les saints en prison*.

pour le perdre. Elle représenta au cardinal combien Bois-Robert avait été coupable en profanant son palais, sans respect pour la présence de la reine et de toute la cour. Le roi qui en fut informé, lui dit, avec le petit air de triomphe qu'il prenait toujours lorsqu'il avait le bonheur de trouver son ministre en faute, que Bois-Robert déshonorait sa maison. Richelieu se vit donc forcé, malgré les larmes et les supplications de Bois-Robert, de lui interdire sa présence.

— Si vous connaissiez, dit celui-ci à Bautru, les personnes au sujet desquelles on m'accuse, vous en seriez surpris : il ne faut que voir leur figure pour être persuadé de mon innocence. — Comment ! répliqua Bautru ; est-ce que leur laideur peut être pour vous un motif d'excuse ? Vous n'en êtes que plus coupable !

Cette disgrâce n'était pas la première qui eût frappé l'abbé de Châtillon, et les moyens employés pour lui faire encourir la défaveur du ministre font honneur au génie inventif des courtisans, contre lesquels l'expérience ne l'avait pas encore suffisamment prémuni.

Richelieu ayant composé une tragédie assez ridicule, la duchesse d'Aiguillon et le maréchal de la Meilleraye engagèrent Bois-Robert à essayer de faire comprendre au ministre que cette pièce n'était pas digne de son génie, et qu'il ferait bien de ne pas en permettre la représentation. Bois-Robert donna dans le piége, et l'évêque de

Luçon (j'allais dire l'archevêque de Grenade), le prenant par les épaules, l'avait assez rudement mis à la porte.

Mais cette première disgrâce n'avait duré que quinze jours. Richelieu était à Ruel; fatigué d'une longue et ennuyeuse conversation qu'il avait eue à subir: Qui est là, demanda-t-il à son médecin Citois? — Monseigneur, il n'y a que ce pauvre Bois-Robert, que j'ai rencontré tantôt dans le parc, et qui allait se jeter dans l'eau, si je ne l'en eusse empêché. — Allons, allons, faites-le entrer. Bois-Robert ne se le fit pas dire deux fois, et n'eut besoin pour faire sa paix que de deux ou trois bons contes dont il régala son Eminence.

Mais il ne lui fut pas aussi aisé d'effacer le souvenir de son incartade au théâtre du Palais-Cardinal. Ce n'est pas que ses nombreux amis l'eussent abandonné dans son malheur. Il fut, au contraire, l'objet des plus pressantes sollicitations ; et nous pouvons considérer comme fort honorables pour lui, les nombreuses sympathies qu'il sut inspirer dans cette occasion. L'Académie française crut devoir demander par une députation la grâce du coupable, après quelques mois d'exil. Le cardinal reçut fort bien les députés, et après leur avoir dit qu'ils méritaient d'avoir un confrère moins étourdi, il ajouta que l'heure du pardon n'était pas encore venue. Une épître en vers, dans laquelle, au milieu d'éloges délicats donnés au ministre, Bois-Robert plaisantait avec son esprit et sa malice

ordinaires sur les courtisans, et sur les manières embarrassées avec lesquelles ils l'abordaient depuis qu'il avait cessé d'être en faveur, les sollicitations de Bautru, et surtout les instances de Citois, qui savait apprécier mieux que personne l'influence favorable qu'exerçait sur la santé de son illustre malade (1) la gaîté de Bois-Robert, finirent par faire céder une colère qui ne demandait pas mieux que de se laisser désarmer. L'absence avait été bien longue. Voilà Bois-Robert introduit enfin dans le cabinet du ministre : celui-ci l'embrasse en sanglottant ; Bois-Robert ne peut, contre sa coutume, trouver une larme ; il prend le parti de se trouver mal. Mazarin présent à l'entrevue fait venir un chirurgien, et l'on tire à Bois-Robert trois palettes de sang. C'était le seul bien, disait celui-ci plus tard, que lui eût fait le successeur de Richelieu (2).

Mais il ne put jouir longtemps de sa rentrée en grâce : c'était en 1642, et ce fut précisément dans le courant de cette année que mourut le cardinal.

---

(1) On sait que ce médecin avait coutume de dire au cardinal : « Monseigneur, tous nos drogues seront inutiles si vous n'y mêlez un peu de Bois-Robert. » Plus d'une fois pendant le cours de cette dernière disgrâce, il avait ajouté à ses ordonnances la formule : « *Recipe Bois-Robert ;* prenez deux dragmes de Bois-Robert. »

(2) Tallemant des Réaux.

La mort du cardinal, suivie de près de celle de Louis XIII, apporta un grand changement dans l'existence de Bois-Robert. Ce n'est pas que, grâce à la munificence de son illustre protecteur, il ne possédât le moyen de vivre encore assez agréablement, au milieu des grands personnages dont il s'était concilié les bonnes grâces pendant qu'il était en faveur. Il eût pu même être considéré comme très-riche, s'il ne fallait pas évaluer la richesse d'après ce que l'on dépense et non d'après ce que l'on reçoit. Les premières années de la *bonne régence*, célébrées par Saint-Evremond, convenaient parfaitement à ses goûts, tout mondains, et aux habitudes de dissipation qu'il avait contractées; mais Mazarin n'avait recueilli la succession de son prédécesseur que sous bénéfice d'inventaire, et Bois-Robert n'y ayant pas été compris, ses libres entrées à la cour, dont il avait si longtemps joui comme d'un droit, durent être sollicitées par lui comme une faveur. Le temps était arrivé où, du métier de courtisan, jadis pour lui si doux et si facile, il ne connaîtrait plus que les charges et les déceptions. Une nouvelle carrière venait de s'ouvrir aux ambitieux, dont la foule s'empressait autour des personnages qui allaient occuper la scène politique : Bois-Robert ne dut prétendre qu'à l'honneur de n'être pas tout-à-fait oublié.

La famille du ministre qui l'avait si longtemps couvert de sa puissante protection, n'avait jamais eu pour lui,

nous l'avons vu, une bien vive affection ; et, bien qu'il eût, en homme habile, fait sa cour à la duchesse d'Aiguillon avec une ponctualité d'autant plus rigoureuse qu'il se savait moins aimé, il n'avait reçu de la nièce de Richelieu que ces protestations chaleureuses et ces promesses multipliées, qui se prodiguent aux hommes que l'on ménage en apparence, parce qu'on les craint, mais qu'on est bien décidé à ne jamais servir, parce qu'on n'a pas besoin d'eux.

« L'abbé de Marmoutiers, mon neveu, lui avait dit » plusieurs fois Mme d'Aiguillon, peut disposer de plu- » sieurs prieurés, vous en aurez un. »

Donc, aussitôt que Bois-Robert apprenait qu'il vaquait un de ces prieurés, il accourait chez la duchesse ; mais toujours aussi il arrivait une demi-heure après que le prieuré avait été donné à un autre. Lui seul pouvait dire combien de fois il fut leurré de vaines espérances ; il s'en lassa enfin. Il n'était pas encore aussi aguerri qu'il le fut plus tard contre ce supplice de l'attente, que l'orgueil des grands seigneurs se plaît à infliger à ceux qui les importunent de leurs sollicitations.

Il s'avise un jour d'aller dire à Mme d'Aiguillon, qu'elle peut lui faire obtenir le prieuré de Kermassonnet, vacant, dit-il, depuis peu de jours. — « Quel malheur, mon » pauvre Bois-Robert, s'écrie la duchesse, un rival trop » heureux sort à l'instant d'ici, emportant sa nomination

» à ce prieuré de Kermassonnet ! — En êtes-vous bien » sûre, Madame la duchesse ? — Certainement ; mais » consolez-vous ; je vous promets le premier bénéfice » vacant. — Madame, dit alors Bois-Robert, justement » irrité, si c'est celui-là qui doit enfin m'échoir, je prie » Dieu que ce ne soit pas un prieuré en l'air comme » celui de Kermassonnet, que vous n'avez pas plus donné » à un autre que refusé à moi ; car ce prieuré n'existe » pas. » La duchesse se mordit les lèvres, détesta plus que jamais l'ancien favori de son oncle, mais du moins ne lui promit plus rien.

Plus tard, Bois-Robert eut le bonheur de se venger à sa manière. En 1659, le roi et la cour quittaient la ville de Lyon, et le marquis de Richelieu n'avait pas un teston pour continuer son voyage ; l'abbé de Châtillon vient généreusement à son secours en lui prêtant 300 pistoles. Le grand-maître sachant qu'il avait donné cet argent dont la restitution lui semblait plus que problématique (1), se moqua de lui : — « Je fais, lui répondit Bois-Robert, » ce que vous devriez faire. Pour moi je me souviendrai » toujours qu'il est le neveu du cardinal de Richelieu. »

Il ne fut pas plus heureux auprès de Mazarin, malgré les épîtres en vers et les éloges emphatiques dont il acca-

(1) Bois-Robert néanmoins fut payé, contre son attente.

bla son Eminence. C'est en vain qu'il lui disait, en lui adressant une de ses requêtes versifiées :

> Grand cardinal, qui seul sur tes épaules,
> Plus fort qu'Atlas, portes le faix des Gaules;

il parvènait rarement, après l'avoir attendu plusieurs heures au passage, à obtenir du ministre tout-puissant un regard ou une parole. Aucune des années qui allaient s'écouler ne devait plus ressembler à cette année 1640, qu'il regrettait tant, et à laquelle il aurait volontiers demandé que l'on s'adressât pour avoir de ses nouvelles, ainsi que Balzac le faisait pour l'an 1624.

Tout était changé aussi dans ses rapports avec les grands, toujours habitués à mesurer le degré d'estime qu'ils accordent, sur le crédit que l'on paraît avoir. Ils avaient fait la cour à l'homme en faveur; ils se contentèrent d'accueillir gracieusement l'homme d'esprit. Ce contraste entre son bonheur du passé et les déceptions du présent, fait plus d'une fois l'objet de ses plaintes; il oppose souvent, dans ses épîtres, le temps où il pouvait tout pour les autres, à celui où il ne peut plus rien pour lui-même. Il parle de la cour en homme expérimenté. C'est ainsi qu'il écrit au comte de Noailles (1) :

(1) Recueil de 1647, p. 17.

La faveur de tout temps, comme au siècle où nous sommes,
A toujours déguisé les visages des hommes;
De ce venin subtil on est souvent gâté;
J'en parle en homme expert, Comte, j'en ai tâté.
Tu sais que ma faveur, aux provinces connue,
A fait quelque embarras autrefois dans ma rue,
Je ne fais que partir d'où tu viens d'arriver;
J'ai vu, comme tu vois, des grands à mon lever;
Plusieurs de tes suivants ont même été les nôtres,
Et je pense avoir fait le fat comme les autres.

Mais c'est surtout dans les épîtres qu'il adresse à Mazarin lui-même qu'il exprime avec le plus d'énergie les sentiments que provoque en lui l'amertume de sa vie présente, comparée aux douceurs de sa vie passée :

Tu me plaindrais, toi qui m'as vu paraître
Au cabinet d'un grand et puissant maître,
D'être réduit à venir dès midi,
Chaque lundi, comme chaque jeudi,
Retenir place en vain dans un passage
Commode à ceux qui cherchent ton visage:
Je dis en vain, car tu passes ailleurs.

Dans une autre épître, il expose d'une manière assez vive et assez plaisante jusqu'à quel point tout est changé pour lui dans sa ville natale, où il était accueilli autrefois avec tant d'empressement et d'égards :

Tous les matins on voyait arriver,
Drus comme auteurs, Normands à mon lever;
Et, pour servir cette race importune,
J'ai bien souvent hasardé ma fortune.

Tant qu'ils ont vu que faveur m'a duré,
Dieu sait combien ils m'ont tous honoré!
Si quelquefois j'allais dans la province,
J'étais par eux régalé comme un prince;
Les présidents, qui jamais ne sortaient
Pour visiter, d'abord me visitaient;
Un mois devant on savait ma venue,
On me tirait le chapeau dans la rue,
On m'adorait, et les plus apparents
Payaient d'Hozier pour être mes parents.
J'ai vu tel noble, illustre de naissance,
Qui se vantait d'être en mon alliance,
Et me disait, venant m'entretenir :
« L'honneur que j'ai de vous appartenir. »
Mais aujourd'hui qu'on me sent inutile,
On me regarde, en notre bonne ville,
Comme un autre homme; et ces gens si soumis,
Tous ces flatteurs, soi-disant mes amis,
Tous ces zélés qui me faisaient paraître
Un cœur si franc, ont peine à me connaître.
Ceux qui portaient ma gloire jusqu'aux cieux
Sont devenus médisants, envieux (1), etc.

On se rappelle ce courtisan qui s'étant aperçu de la baisse de son crédit auprès des Grands, avait prié le roi de lui frapper familièrement sur l'épaule, espérant ainsi avec raison se relever tout d'un coup dans l'esprit de ceux que Lafontaine a nommés

Peuple caméléon, peuple singe du maître.

Bois-Robert demande à Mazarin un service du même

(1) Recueil de 1659, p. 1re.

genre. Qu'il lui adresse, ou même qu'il fasse semblant de lui adresser la parole, en présence de ces Normands qui lui tournent le dos depuis qu'ils le croient sans crédit; et cela suffira pour qu'ils se remettent à le saluer comme par le passé, et (ce qui vaudrait encore mieux) à le *régaler comme un prince.* Ses prétentions, du reste, sont loin d'être exagérées; il ne demande au ministre que de l'admettre à l'honneur de lui faire la cour,

> A tout le moins une ou deux fois
> Chaque semaine et chaque mois.

Le vent de la faveur était décidément tourné d'un autre côté. Il faut dire aussi que Bois-Robert jouait de malheur. Il se crut un jour sur le point d'entrer tout à fait dans les bonnes grâces du premier ministre. On lui avait parlé avec le sourire de la bienveillance sur les lèvres, on lui avait adressé des compliments sur ses vers, on avait promis qu'on lui ferait du bien; mais, au moment où le pauvre Bois-Robert avait besoin, pour réussir, de se montrer plus pressant et de faire une cour plus assidue, il fut obligé de partir pour son prieuré de la Ferté-sur-Aube, où des désastres multipliés réclamaient sa présence.

Jamais il n'avait éprouvé une contrariété plus vive en quittant Paris :

> Ce doux Paris, ce Paris adorable,
> Ce seul séjour de l'homme raisonnable;
> (Car, sans mentir, je ne vois ni ne sens
> Partout ailleurs ni raison ni bon sens).

Il ne se consola qu'en faisant rire ses bons amis de la cour aux dépens de ses moines :

Colomb n'a jamais découvert
Lieu plus sauvage et plus désert :
Tout me déplaît et tout me choque
Dans cette maudite bicoque.
Nos plus honnêtes officiers
Portent des clous à leurs souliers,
Et ces coquins, pleins de misère,
Ont pourtant un *monsieur le maire*,
Avec cinq ou six échevins,
Aussi gueux que des Quinze-Vingts ;
Chaque moment me dure une heure ;
Dans cette importune demeure,
Je ne vois pour me consoler,
Pas un seul homme à qui parler.
Mes moines sont cinq pauvres diables,
Portraits d'animaux raisonnables,
Mais qui n'ont pas plus de raison
Qu'en pourrait avoir un oison.
Ils ont courte et maigre pitance ;
Mais ils ont grosse et large panse,
Et par leur ventre je connoi
Qu'ils ont moins de souci que moi.
Sans livre, ils chantent par routine
Un jargon qu'à peine on devine
On connaît moins dans leur canton
Le latin que le bas-breton ;
Mais ils boivent, comme il me semble,
Mieux que tous les Cantons ensemble.
J'entends braire, matin et soir,
Ces cinq paysans vêtus de noir (1).

(1) Epitre à M. Citeis. Recueil de 1647, p. 60.

Nous concevons que Bois-Robert ne se plaise que médiocrement au milieu de ses moines champenois; mais il ne se trouve pas mieux dans son charmant prieuré de Châtillon-sur-Seine, et nous avons vu déjà qu'il ne visitait ses chanoines de Rouen que lorsqu'il n'avait rien de mieux à faire. L'amour du pays, si puissant chez les habitants de sa province, n'avait jamais jeté chez lui de bien profondes racines; il avait un grand grief contre la Normandie :

> C'est un pays que le soleil
> Ne peut regarder de bon œil,
> Où nul fruit n'honore sa sève
> Que celui qui fit pécher Eve (2).

Il aurait mieux aimé sans doute y trouver celui qui fit pécher Noé.

Autre symptôme de son changement de fortune : il ne peut être payé de ses pensions; mille obstacles s'opposent toujours à ce qu'il les touche exactement. C'est ce que nous apprennent ses lettres à l'abbé Fouquet, tout puissant auprès de son frère; à M. Citois, fils du médecin son ami, et premier commis du surintendant des finances; à Mme de Chalais; à M. de Castille, trésorier de l'épargne; à tous ceux enfin dont l'intervention peut lui faire obtenir un peu de cet argent, dont il a si grand besoin et qu'il a presque toujours dépensé d'avance.

---

(2) Epître à M. de Césy. Recueil de 1659, p. 47.

La vente de ses ouvrages, ou la représentation de ses pièces, aurait pu lui procurer quelques ressources dans un autre temps; car il pouvait, comme l'abbé Pellegrin,

Déjeuner de l'autel et souper du théâtre.

Mais les droits d'auteur étaient bien loin de valoir ce qu'ils ont rapporté depuis, et les dix-neuf pièces de Bois-Robert, comédies, tragédies ou tragi-comédies, ne valaient pas mieux que celles de Hardy, de Claveret ou de l'Etoile, dont la représentation rapportait net *trois écus* à leurs auteurs (1), La publication de ses deux volumes d'épîtres

---

(1) Nous nous contenterons de donner ici la liste des pièces de Bois-Robert; elles ne réussirent guères qu'auprès de son patron, dit Voltaire. Nous nous proposons d'en parler plus longuement dans un autre ouvrage.

1633. Pyrandre et Lysimène, ou l'heureuse tromperie, tragi-comédie. — 1638. Les rivaux amis. — 1640. Les deux Alcandres. — 1640. Palène. — 1641. Le Couronnement de Darie. — 1642. La vraie Didon, ou Didon-la-Chaste; tragédie. — 1649. — La jalouse d'elle-même; comédie. — 1653. La folle gageure, ou les divertissements de la comtesse de Pembrock; comédie. — 1653. Les trois Orontes, ou les trois semblables; comédie. — 1654. Cassandre, comtesse de Barcelone; tragi-comédie. — 1654. La belle plaideuse; comédie. — 1654. Les généreux ennemis; idem. — 1655. L'inconnue; idem. — 1655. L'Amant ridicule; idem. — 1656. Les coups d'Amour et de Fortune, ou l'heureux infortuné. — 1656. La belle Invisible, ou la constance éprouvée; tragi-comédie. — 1657. Théodore, reine de Hongrie; tragi-comédie. Voir

en vers ne lui rapporta que des compliments. L'abbé Bourdelot le place sans façon au-dessus de Catulle :

> Legi versiculos tuos, METELLE,
> Urbanos, faciles et elegantes :
> Hinc sordet mihi durior Catullus
> Versu difficili et laborioso.

Ce distique de Ménage n'est pas moins flatteur :

> Sermones patrio scripsit sermone Metellus
> Parcere vult famæ dum, Venusine, tuæ.

« Il ne se fera point de débit de mon latin, lui écrit « Balzac, que *Metellus* n'y prenne son droit et que « vous ne vous trouviez chez Balzac en aussi grosses « lettres que chez Horace, où vous avez vu plusieurs » fois :

> Motum ex Metello consule civicum.

« Le prélat vaut bien le consul (1). »

Nous faisons grâce à nos lecteurs de la prose emphatique de Mascaron, qui a composé la préface du premier

---

les tomes V et suivants. de l'*Histoire du Théâtre-Français*, par les frères Parfait, qui ont donné une courte analyse de chacune de ces pièces. Cf. le *Catalogue du duc de Lavallière*.

(1) C'est sans doute en voyant son nom ainsi latinisé que Bois-Robert disait qu'il avait envie de se faire descendre de la famille romaine des Metellus. — Ce ne sera toujours point, lui dit quelqu'un des *Metellus-Pius*.

volume des œuvres de Bois-Robert en style d'oraison funèbre ; mais nous ne devons pas oublier que Corneille a pu écrire, en parlant des vers de l'abbé Châtillon :

> Le temps respectera tant de naïveté,
> Et pour un seul endroit où tu me donnes place,
> Tu m'assures bien mieux de l'immortalité
> Que Cinna, Rodogune, et le Cid, et l'Horace.

Le bon Corneille ne croyait pas un mot de cela, sans doute ; et d'ailleurs tous ces éloges s'adressaient beaucoup moins au poète qu'à l'homme obligeant et serviable, qui n'avait usé de son crédit que pour se rendre utile à ses confrères. Il méritait qu'on s'en souvint (1).

Son invariable attachement au parti de la cour pendant

(1 Les deux volumes d'épîtres, dont nous avons parlé plus haut, ne renferment pas toutes les productions poétiques de Bois-Robert. On trouve des vers de lui dans deux recueils qui parurent en 1619, *Le Temple d'honneur* sur la mort du baron d'Ardres, et le *Cabinet des Muses*. On en voit aussi dans le *Recueil des plus beaux vers de Malherbe et autres*, imprimé 1626, et dans celui de 1638. En l'année 1627, il avait imprimé une *Paraphrase sur les sept psaumes de la pénitence*. Il est l'éditeur d'un ouvrage intitulé : *Le Parnasse royal, ou les immortelles actions du roi très-chrétien et très-victorieux monarque Louis XIII*, in-4°., imprimé en 1635. Il y a inséré une épître dédicatoire en prose, et cinq petites pièces en vers. Un autre volume, aussi in-4°., publié sous ce titre : *Le Sacrifice des Muses, au grand cardinal Richelieu*, contient quatorze pièces de vers de lui. On peut enfin en lire quelques autres dans *L'élite des bouts rimés de ce temps*, ouvrage publié en 1651.

toute la durée de la Fronde, aurait dû, bien mieux encore que ses vers à la reine, au roi et au cardinal, le maintenir en faveur et même lui faire obtenir de nouvelles grâces. Il avait dirigé contre la Fronde et les seigneurs qui, par ambition, avaient abandonné la cause royale, d'assez vives attaques, dans un sonnet dont le cardinal de Retz n'avait que trop fidèlement gardé le souvenir (1).

Il accompagna, en 1653, la petite cour de la régente à Poitiers, où il annonçait à ses amis, qui croyaient *le Mazarin* perdu, le retour du ministre triomphant et le rétablissement de l'autorité royale (2).

Pendant tout le temps qui s'écoula depuis la mort de Richelieu, ce qui manqua le moins à Bois-Robert ce fut l'affection de ses amis. Il avait grand besoin de leurs bons offices pour se soutenir à la cour et continuer à y faire quelque figure. Malheureusement il fut obligé d'employer, pour conserver sa position, les moyens peu honorables

---

(1) Comme il se trouvait, après le rétablissement de l'ordre, dans le salon même du fameux coadjuteur, celui-ci l'invita à réciter son sonnet. Bois-Robert s'approcha de la fenêtre, regarda dans la rue et revint au coadjuteur en disant : « Je le ferais volontiers, Monseigneur, mais votre fenêtre est trop-haute. »

(2) L'épître dans laquelle Bois-Robert donne ainsi la preuve de sa sagacité politique, est écrite à Scarron, sous le nom de Mlle de Neufilan ; on y trouverait des détails assez piquants sur le séjour de la cour à Poitiers. Recueil de 1659, p. 87.

dont il avait usé pour y arriver. Il lui fallut toujours continuer le rôle qu'il avait accepté auprès du cardinal de Richelieu :

> Faire le badin tout le jour
> Sur le coffre d'une antichambre.

Telle était, ainsi qu'il l'avoue lui-même, sa principale occupation à la cour.

Une existence à laquelle avaient toujours manqué la gravité et la tenue ne pouvait être couronnée par une vieillesse digne et honorée ; l'âge lui avait d'ailleurs fait perdre la vivacité qui avait pu lui faire pardonner des saillies qui ne se distinguèrent jamais par leur délicatesse. Ses plaisanteries et ses contes satiriques continuaient à amuser ; mais, comme il s'était habitué peu à peu à ne ménager personne, il avait fini par se rendre redoutable par des indiscrétions qui n'avaient pas même respecté la reine ; et malheureusement il avait cessé d'être assez puissant pour qu'il pût impunément se faire craindre.

Une lettre écrite à Spon par Gui-Patin à la date du 18 mai 1655, nous apprend qu'une nouvelle disgrâce vint encore le frapper :

« Avant que de partir, le roi a fait commandement à « l'abbé de Bois-Robert, âgé de soixante-trois ans, de « sortir de Paris, pour divers jurements qu'il avait pro- « férés du nom de Dieu, après avoir perdu son argent

« contre les nièces du cardinal Mazarin. On dit aussi que « le Père Annat, jésuite, confesseur du roi, duquel il « s'était moqué en le contrefaisant (1), a bien aidé à lui « procurer cet exil qu'il a mérité d'ailleurs. C'est un « prêtre qui vit en goinfre, fort déréglé et fort dissolu. »

Tel est le jugement que Gui-Patin porte sur Bois-Robert, parvenu alors à un âge où il aurait dû être plus sage, et nous sommes malheureusement forcé d'y souscrire. Nous n'insisterons pas d'ailleurs trop fortement sur la question de ses mœurs, de peur d'y trouver la confirmation d'accusations tout autrement graves que nous voudrions pouvoir attribuer exclusivement à l'exagération de ses envieux et de ses ennemis. Nous ne voulons point prendre à la lettre les anecdotes que rapporte le *Menagiana*, et nous ne considèrerons point comme des vérités démontrées les médisances de Tallemant des Réaux, ou celles de l'auteur de *l'Ecolier de Salamanque* (2). Nous avons bien assez de sa passion effrénée pour le jeu, qui lui faisait perdre quelquefois des sommes énormes (3), de

(1) Son aventure avec lord Holland ne l'avait pas corrigé, comme on le voit.

(2) Scarron.

(3) Il perdit en une seule fois dix mille écus en jouant contre le duc de Roquelaure, qui aimait l'argent et voulut être payé. Bois-Robert, en vendant tout ce qu'il avait, ne put réunir que 14,000 livres; il les donna au duc de Roquelaure en lui offrant pour

son amour pour la bonne chère et de ses goûts tout-à-fait profanes pour les divertissements et les plaisirs du monde, sans que nous ayons besoin de surcharger le catalogue déjà si long de ses faiblesses.

Quoi qu'il en soit, la disgrâce dont parle Gui-Patin parut beaucoup trop sévère ; de généreux protecteurs, et entr'autres Mlle de Mancini (1) et le duc d'Ayen qui prit chaudement son parti sans le connaître (2), sollicitèrent et obtinrent sa grâce. Il avait rappelé à la reine-mère, dans un sonnet qui est bien moins une justification qu'une humble prière, les droits qu'il croyait avoir à son indulgence :

Pour six mois entiers me bannir (3) !
C'est trop souffrir, belle Ennemonde.
Je n'en murmure ni n'en gronde ;
On m'a cru justement punir.

Si l'on avait fait souvenir
La meilleure reine du monde

---

appoint une pièce de vers, qu'il ne put faire accepter qu'avec l'intervention de Bautru.

(1) Tout en témoignant hautement sa reconnaissance à Mlle de Mancini, Bois-Robert prétendait qu'elle n'avait sollicité son retour que pour être payée de 40 pistoles qu'elle lui avait gagnées au jeu. Il s'agit ici de Marie de Mancini qui, devenue duchesse de Bouillon, fut, comme on le sait, la protectrice de La Fontaine.

(2) Voir l'épître de remercîment que Bois-Robert lui adressa à ce sujet.

(3) Son exil dura deux ans.

De ma vigueur contre la Fronde,
Ma disgrâce aurait dû finir.

Quand tout Paris l'a déchirée,
Je l'ai constamment adorée ;
Sa gloire a fait tout mon souci.

Cela n'a point de répartie :
Je crois qu'elle m'en aime aussi ;
Mais qui bien aime, bien châtie.

La nouvelle de sa rentrée à la cour fut presque un évènement. Son retour eut lieu en 1658, et le gazetier Loret, en consignant le fait dans son journal versifié, prouve incontestablement combien on s'intéressait à l'incorrigible abbé de Châtillon :

Monsieur l'abbé de Bois-Robert,
Auteur bien parlant et disert,
Lequel, depuis mainte semaine,
N'était vu de Roi ni de Reine,
D'autant qu'auprès leurs Majestés,
On lui prêtait des charités;
Enfin lundi son Eminence,
Présupposant son innocence,
Obtint vers elles son retour,
Au gré des grands et de la cour,
Où l'on chérit cet homme rare,
Qui fait des vers comme un Pindare
Et qu'on aime de tous côtés,
Pour ses aimables qualités.

Fut-il plus sage après son retour et sut-il mettre à profit la leçon qui venait de lui être donnée? On ne se hasarderait pas beaucoup en assurant qu'il mourut dans l'im-

pénitence finale (1). On l'avait obligé après son retour de dire la messe quelquefois (2) ; on ajoute même que Mme de Châtillon, sa voisine, le porta à faire une fin chrétienne (3). Si nous nous en rapportons à une notice manuscrite qui fait partie d'un ouvrage composé par le frère Martin et conservé à la bibliothèque de Caen, sous le titre d'*Athenæ Normannorum*, Bois-Robert aurait passé les dernières années de sa vie dans les sentiments les plus religieux,

---

(1) Il était déjà vieux lorsque, se rendant un jour à un grand dîner, il fut appelé dans la rue St.-Anastase, auprès d'un homme blessé à mort, que quelques personnes entouraient. Il s'approcha, et tout entier à ses préoccupations, il se contenta de dire au moribond pour toute exhortation : « Mon camarade, pensez à Dieu et dites votre *Benedicite*. » Et puis il s'en alla.

(2) « Voilà toute ma dévotion évanouie ! » dit un jour Mme de Cornuel en apercevant Bois-Robert à l'autel. « Il me semble, disait-elle un autre jour, qu'après avoir trouvé Bois-Robert disant la messe, je retrouverai Tiercelin en chaire. Je crois que sa chasuble est faite d'une jupe de Ninon. »

(3) Les anecdotes rapportées par Tallemant des Réaux prouvent que celui-ci ne croyait guère à sa conversion : « Comme son confesseur lui disait que Dieu avait pardonné à de plus grands coupables que lui. — Oui, mon père, dit Bois-Robert, il en est de plus grands ; l'abbé de Villarceaux notre hôte, par exemple (il lui en voulait parce qu'il lui avait gagné de l'argent au jeu), est sans doute un plus grand pécheur que moi, et cependant je ne désespère pas que Dieu ne lui fasse miséricorde. »

« Je me contenterais, lui fait encore dire Tallemant, d'être aussi bien avec Notre-Seigneur que je l'ai été avec le cardinal de Richelieu.

plein de repentir pour ses erreurs, sa vie licencieuse et les nombreux scandales qu'il avait donnés. Sa mort arriva le 30 mars 1662, et fut annoncée *à la ville et à la cour* par l'auteur de la *Muse historique*, qui se crut obligé de composer son épitaphe ; l'échantillon que nous venons de donner du talent poétique de Loret nous dispense de la rapporter (1).

Ce que le bon Loret ne savait pas, c'est qu'au moment où mourait l'ancien favori de Richelieu, une ère toute nouvelle venait de s'ouvrir ; c'est que pendant toute la durée de ce règne, que Louis XIV avait, aussitôt après la mort de Mazarin (2), inauguré d'une manière si brillante, il eût été difficile que Bois-Robert et ses ouvrages pussent trouver leur place. Sous un prince plein de feu et amoureux de la solide gloire, une vive impulsion devait être donnée au génie de la nation. L'ordre

---

(1) Jean Loret, né à Carentan vers l'an 1600 et mort à Paris au mois de mai 1665, a écrit à Mlle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, *des lettres en vers*, contenant les nouvelles du temps, depuis le 26 octobre 1652, jusqu'au 29 mars 1665 inclusivement. Les années 1650 et 1651, adressées, la première au roi, et la seconde à la reine, forment un recueil à part, que Loret publia en 1658.

On lira avec plaisir l'intéressante notice que M. Pezet a consacrée à Loret dans le dernier volume des *Mémoires de la Société académique de Bayeux*.

(2) Mazarin était mort le 9 mars 1661.

était déjà rétabli dans les finances et dans toutes les branches de l'administration. A défaut de cette moralité sévère qu'il ne faut point demander à la vie dissipée des cours, le jeune monarque avait imposé du moins cette observation des convenances, cette décence extérieure et ce respect de soi-même, que l'abbé de Châtillon n'avait pu ni connaître, ni mettre en pratique pendant sa longue carrière. Quant à ses ouvrages, ils étaient destinés, comme toutes les productions médiocres dont s'était contenté le goût encore bien peu sûr de ses contemporains, à tomber dans un profond oubli, aussitôt qu'apparaîtraient les chefs-d'œuvre dont allait justement s'enorgueillir la France du grand siècle.

JEAN-FRANÇOIS SARASIN.

S'il s'agissait seulement ici d'écrire la biographie ou d'apprécier les œuvres de ce spirituel écrivain normand, plusieurs travaux estimables auraient d'avance rendu le mien inutile. Mais je me propose de le suivre dans ses rapports avec les personnages au milieu desquels il a vécu, afin d'étudier la part d'influence qu'il a exercée sur eux, et celle qu'ils ont eue eux-mêmes sur son caractère et sur son génie. Envisagé sous ce point de vue, mon sujet est loin d'être épuisé.

Jean-François Sarasin était né en 1604, comme l'attestent Huet et Segrais, à Hermanville-sur-Mer, près de Caen. Tallemant des Réaux qui, à tout ce qu'il sait de désobligeant sur ceux de ses contemporains qui figurent dans ses *Historiettes*, ajoute volontiers des particularités, qu'il trouve toujours assez authentiques lorsqu'elles lui semblent piquantes, fait du père de Sarasin une sorte de parasite de M. Foucault, trésorier des finances, à Caen,

qui le logea chez lui et lui vendit sa charge, dont il ne tira que 7 à 8,000 livres. Après la mort de M. Foucault, Sarasin épousa la veuve de ce vieux garçon ; et comme le roi, à cette époque, obligea les trésoriers de Caen de se faire conseillers à la Cour des aides de Rouen, notre poète se trouva être le fils d'un trésorier de Caen, qui était en même temps conseiller à la Cour des aides de Rouen.

Aussitôt qu'il eut terminé ses études, en l'Université de Caen, il courut à Paris, où l'appelaient à la fois le désir de faire fortune et le besoin de donner l'essor aux brillantes facultés dont il était pourvu. Il avait alors pour tout bien sa terre d'Hermanville, qui valait 30,000 livres ; car il ne pouvait compter comme lui appartenant sa charge de trésorier, dont il devait le prix.

Mlle Paulet le présenta, comme un homme de bonne maison, à la marquise de Rambouillet, chez laquelle il devint en peu de temps le rival de Voiture et de Benserade. C'est là qu'il vit pour la première fois la belle Anne de Bourbon, la future duchesse de Longueville, qui ne pouvait manquer d'être distinguée, dit son biographe (1), dans une pareille *académie*, quelque matière que l'on y traitât. « Tout s'embellissait entre ses mains, et les propos les plus communs, en passant par une imagination

(1) Villefore, *Histoire de Mme de Longueville*, t. Ier, p. 31, 1731.

aussi fleurie que la sienne, y prenaient une teinture de délicatesse, mais sans l'étalage d'érudition qu'elle abandonnait à Sarasin et à Voiture, comme en étant les dispensateurs, dans cette société charmante. »

Il s'y lia avec Ménage, qui l'aima toujours; avec Charleval, autre Normand non moins spirituel que lui, auquel il a adressé quelques-unes de ses poésies; avec Scudéry qu'il avait loué avec une exagération, qui n'était, pour l'auteur d'*Alaric*, qu'une justice rendue à son mérite, dans ses *Réflexions adressées à l'Académie française*, sur sa tragédie de l'*Amour tyrannique*; avec Balzac, empressé d'écrire à un homme dont il se hâta de vanter l'esprit, dans une de ces belles lettres qu'il composait si bien; avec Madeleine Scudéry (1), et par suite avec Pélisson, dont l'amitié honorait ceux qui en étaient l'objet (2); avec Chapelain, auquel il a adressé une épître

---

(1) « Cette fille, dit Tallemant, était persuadée de Sarasin, et croyait mal à propos qu'il ferait beaucoup pour elle. C'était un chien de Normand, qui avait été dix ans sans la voir, quand il revint ici pour négocier le mariage de son maître. Cette vision est cause que Pélisson l'a tant loué dans sa *Préface*. »

(2) La première édition des OEuvres de Sarasin (Courbé, 1656), dont les écrits avaient été recueillis avec un soin affectueux, par Ménage et Mlle de Scudéry, est précédée d'un long et, il faut bien l'avouer, fort ennuyeux panégyrique, dû à la plume de Pélisson. Cette préface est une très-belle chose, dit cependant le P. Bouhours, dans son *Entretien sur la langue française*. On a réuni plus tard en 2 volumes (Paris 1675) d'autres ouvrages de Sarasin et, entre

versifiée, qui ne méritait pas le nom pompeux d'ode, que lui ont donné les éditeurs de ses Œuvres.

Il ne pouvait devenir l'ami de Chapelain et de Ménage, sans s'éprendre de passion pour ces belles dissertations savantes, si chères à ces deux érudits. C'est d'après leur inspiration, sans doute, qu'il composa son *Dialogue* sur la question de savoir *s'il faut qu'un jeune homme soit amoureux*. Sarasin y a pour interlocuteurs ses deux amis et M. de Trilport, qui, dans la conversation la plus pédantesque, hérissée de citations empruntées aux auteurs anciens, après avoir rapporté lourdement tout ce que peuvent leur offrir sur l'amour, les poètes, les philosophes ou les romanciers de tous les temps, concluent avec Platon, Aristote, Lucrèce, Sénèque, Épictète, saint Augustin, Arioste et le Tasse, que « rien n'est si nécessaire à un jeune homme, pour devenir accompli, que de servir une honnête femme. »

Il y a beaucoup moins de prétention et plus de mérite dans sa dissertation sur le nom et sur l'origine du jeu d'échecs. L'auteur y démontre, contre l'opinion de quelques savants, que ce n'est pas le jeu désigné par les Romains sous le nom de *Latruncules* ou *Larrons*, et qui

---

autres, une *Apologie de la morale d'Épicure*, attribuée à Saint-Evremond; *Myrtil*, imité du *Myrtillus* d'Hugo Grotius; la *Guerre espagnole* et *Rollon-Conquérant* (Mémoires de littérature du marquis de Sallengre, t. I, p. 442.)

semblerait plutôt être notre jeu de Dames. Il soutient, en s'appuyant sur l'autorité de son compatriote Bochart, que le nom et le jeu d'*échecs* ont une origine orientale. Le mot *schah* a toujours eu chez les Persans la signification de roi, et le terme *échec et mat* a évidemment le même sens que l'expression *schah-mat* (en italien *scacco-matto*), qui signifie *le roi est mort* (1).

On pourrait encore considérer, comme le résultat de l'influence exercée sur lui par ses savants amis, ses vers latins et son *Bellum parasiticum* (2), satire dans laquelle il avait employé tout son latin, si l'on en croit Ménage. Son *Histoire du siége de Dunkerque* annonçait un véritable talent d'historien, et donnait des espérances pleinement justifiées par sa *Conspiration de Valstein*, considérée, avec raison, comme un des plus beaux fragments historiques que possède notre littérature. Ce style sobre, ferme et rapide, rappelant la manière des grands écrivains de l'antiquité, annonce ce qu'aurait pu faire Sarasin, s'il eût employé à la composition de quelqu'œuvre sérieuse, les rares facultés qu'il possédait.

---

(1) *Opinion du nom et du jeu des eschets*, à M. Arnaud, mestre de camp général des Carabins de France.

(2) *Attici secundi G. Orbilius Musca, sive Bellum parasiticum, Satira.* Cet ouvrage, ainsi que le *Testament de Goulu*, fut composé par Sarasin en faveur de Ménage, dans la guerre suscitée par l'irascible érudit contre le parasite Montmaur.

On a souvent cité comme un modèle du genre, son *Portrait de Valstein*. Le morceau suivant, dans lequel sont exposés les divers sentiments qui durent agiter l'âme de cet homme extraordinaire, au moment où il se décida à conspirer contre l'Empereur, ne me semble pas moins remarquable :

« Valstein étant demeuré seul inquiet et rêveur, commence à agiter en son esprit la grandeur et la difficulté de la chose qu'il voulait entreprendre, les mesurant tantôt par la crainte qui rend tout malaisé, tantôt par l'ambition qui ne trouve rien qui le soit. L'impossibilité d'usurper la domination sur un prince légitime, et de soulever des peuples qui font un point de religion de l'obéissance au souverain ; le danger de confier un tel secret ; l'infidélité, ordinaire aux esprits factieux ; les supplices et l'infamie, s'il réussissait mal, sinon le meurtre, le poison et la défiance de toutes choses, l'épouvantaient. D'autre part, la colère des mauvais traitements reçus, la haine, l'appétit de vengeance, et, plus que tout, l'avidité de régner ne pouvant s'éteindre dans cet esprit immodéré, le précipitaient aveuglément.

» Il voyait plus de la moitié de l'Allemagne soumise au roi de Suède, le reste presque branlant et mal assuré ; les potentats de l'Europe ligués avec Gustave, ou mal intentionnés pour la maison d'Autriche ; cette maison sur le déclin ; et jugeait, par ces conjonctures, le temps très-

propre à la nouveauté. Il savait bien que la seule extrémité des affaires ayant forcé le duc de Bavière et les Espagnols, puissants à Vienne, de consentir à son rétablissement, il ne devait point attendre d'autre récompense de ses travaux, s'il affermissait l'empire, que de retourner à une condition privée et à une vie honteuse et obscure ; et partant il trouvait plus juste de se servir des forces que ses ennemis lui mettaient entre les mains, pour hasarder de les ruiner et de s'agrandir, que pour les rétablir et se perdre. »

C'est sans doute dans le voyage qu'il fit en Allemagne, où il s'acquit l'estime de la princesse Sophie, fille du roi de Bohême et amie de Descartes, que Sarasin eut la première idée d'un ouvrage, pour lequel il avait réuni d'importants matériaux, mais qu'il ne put malheureusement achever. Ménage, qui ne dit que quelques mots de ce séjour de Sarasin dans la patrie de Valstein, rappelle avec satisfaction les lettres qu'il recevait alors de son ami. « Vous êtes, lui disait celui-ci, dans une de ces lettres, *sur mon cœur et sur mon ongle*, et cela vous est d'autant plus glorieux, que plus je vais, moins j'y mets de gens. » Il lui disait une autre fois : « J'ai toujours la même constance pour mes amis, et la même gaîté pour me faire *la comedia a me stesso, al dispetto della fortuna* (1). »

(1) *Menagiana*, t. II, p. 207.

Son *Discours sur la tragédie* ou *Remarques sur l'Amour tyrannique*, de M. de Scudéry, n'est pas une œuvre de critique bien remarquable, et ne vaut pas mieux que la dissertation de Balzac sur l'*Herodes infanticida*, d'Heinsius; mais ce n'est pas, comme le dit un spirituel écrivain (1), une *mauvaise action*, quoiqu'il y adresse des éloges outrés au rival ridicule du grand Corneille, et qu'il y ait quelques flatteries aussi ampoulées à l'adresse du cardinal de Richelieu. Les exagérations dans lesquelles entraîne l'esprit de camaraderie affectaient presque partout la forme hyperbolique employée par Sarasin.

« L'*Amour tyrannique* de M. de Scudéry, disait-il, est un poëme si parfait et si achevé, que si le temps n'eût point envié au siècle de Louis-le-Juste la naissance d'Aristote, ou que M. de Scudéry eût écrit sous l'empire d'Alexandre, je pense avec raison que ce philosophe aurait réglé une partie de sa *Poétique* sur cette excellente tragédie, et qu'il en aurait tiré d'aussi beaux exemples que de celle d'Œdipe, qu'il estimait singulièrement. »

On croirait entendre Balzac, ou plutôt Scudéry lui-même vantant les Œuvres de Scudéry.

Sarasin écrivit enfin pour Conrart, le père de l'Académie française, sa *Ballade du goutteux sans pareil*, production assez médiocre, dont les trois couplets, l'Envoi

(1) M. Géruzez, *Essais d'histoire littéraire*, p. 231.

et l'Apostille obtinrent de Conrart, sortant de son silence prudent, une réponse composée sur le même plan, pour plaindre la misère du pauvre goutteux. Sarasin terminait ainsi sa ballade :

Si tu te plais à ces vers-ci
Que pour te plaire je t'envoie,
Crois que j'en aurai de la joie ;
Mais s'ils ne te plaisent aussi,
Fais d'eux, sans aucune merci,
Ce que les Grecs firent de Troie.

Conrart répondait :

Depuis que j'ai lu ta ballade,
Je ne suis quasi plus malade ;
Par là, tu peux voir à quel prix
Je mets les vers que tu m'écris.
Quant à ceux-ci, que je t'envoie,
Tu n'en recevras pas de joie,
Je le confesse et le maintiens :
Fais-en donc avecque justice
Ce que tu voulais que je fisse,
A tort et sans cause, des tiens (1).

Il plut à M. de Chavigny, secrétaire d'État, qui, comptant sur une finesse et une habileté généralement vantées, voulut l'envoyer auprès du pape Urbain VIII, certain qu'il trouverait les moyens de se concilier les bonnes

(1) Valentin Conrart, né en 1603, fut le premier secrétaire de l'Académie française. Il mourut le 23 septembre 1675.

grâces du Souverain-Pontife, homme éclairé, savant et toujours disposé à accueillir les hommes de lettres que lui députait la France.

Sarasin reçut, pour se mettre en équipage, une somme de 4,000 livres, qu'il alla manger, dit toujours Tallemant, avec une dame de la rue Quincampoix. Cette première faute, qui devait être suivie d'un assez grand nombre d'autres du même genre, ne lui fit pas perdre la faveur de M. de Chavigny, s'accoutumant déjà à traiter Sarasin comme un bel esprit qui amuse, plutôt que comme un homme qu'on estime.

Quelques années de séjour à Paris avaient ruiné Sarasin. Il crut pouvoir réparer les désastres de la fortune en épousant (triste ressource!) une femme riche, mais laide, vieille et du caractère le plus détestable, Mme de Piles, veuve d'un Maître des comptes. Il eut lieu de se repentir de cette union si mal assortie. Raillé par ses amis, il voulut d'abord alléger ses infortunes conjugales, en se raillant lui-même. Il y fait ainsi allusion, dans un poème intitulé : *Le Voyage,* dont il n'est resté qu'un fragment :

> Je disais, quand l'hymen me tenait dans sa nasse,
> Qu'il n'était plus saison de songer au Parnasse ;
> Et que je ne savais rien de plus décrié
> Parmi les gens d'esprit, qu'un rimeur marié.

Tallemant parle de je ne sais quels articles de mariage,

écrits en prose, dans lesquels il établissait, entre autres clauses plaisantes, que sa femme ne le laisserait plus désormais sans croix ni pile. Mauvais jeu de mots, dont son biographe conteste même la justesse : il n'était pas sans *croix*, car sa femme le tourmentait sans cesse ; mais il était sans *pile*, car elle ne lui donnait pas un sou.

Dans ces conditions, le mariage ne pouvait convenir longtemps à Sarasin ; il se sépara de sa femme.

Il retourna donc au sein de cette société qui, avide de tous les plaisirs, mettait du moins au premier rang les jouissances de l'esprit, et à laquelle l'avaient déjà rendu cher les grâces de sa conversation, sa gaîté, ses impromptus, ses couplets et ses vives saillies. Admis dans la brillante cour que réunissait, tantôt à Paris, et tantôt à Chantilly, la mère du prince qui allait être le grand Condé, du prince de Conti et de la duchesse de Longueville, Sarasin, convié à toutes les fêtes, homme de tous les plaisirs, beau, bien fait, spirituel, devint le poète en titre, et bientôt l'hôte indispensable de cette illustre maison.

Ce fut le plus beau temps de sa vie, que celui pendant lequel, profitant des jours de la bonne régence, célébrés par Saint-Evremond, il put prendre sa part des plaisirs de Chantilly, au milieu des personnages si distingués qui y accouraient. Là, ils se dédommageaient de la contrainte qui avait pesé sur eux pendant les dernières années du

règne de Richelieu, sans prévoir les malheurs qu'allait entraîner la guerre ridicule, terminée par le triomphe de la monarchie absolue.

Sarasin était sûr de se faire écouter dans les salons de l'hôtel de Condé, ou sous les frais ombrages de Chantilly, lorsqu'il lisait son ode sur la prise de Dunkerque (1647), lorsque, plus heureux encore et plus véritablement poète, il célébrait, en beaux vers, la victoire de Lens (20 août 1648); lorsqu'aussi, au risque de faire rougir la jeune et belle du Vigean, la seule femme que le prince de Condé ait véritablement aimée, il disait, en s'adressant au héros dont il célébrait les exploits :

Enghien, délices de la Cour,
Sur ton chef éclatant de gloire,
Viens mêler le myrte d'amour
A la palme de la victoire.

Une autre fois, il faisait applaudir, par cette société d'élite, son poème mêlé de vers et de prose, la *Pompe funèbre de Voiture*, un petit chef-d'œuvre, et ce fameux sonnet adressé à Charleval, sur la première femme coupable de coquetterie, dont le ton un peu leste n'effarouchait nullement un auditoire de dames, en l'année 1648.

SONNET, A M. DE CHARLEVAL.

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté,
Faite pour lui d'une main immortelle,

S'il l'aima fort, elle, de son côté,
(Dont bien nous prit) ne lui fut point cruelle.
Cher Charleval, alors en vérité
Je crois qu'il fut une femme fidèle.
Mais comme quoi ne l'aurait-elle été?
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle.

Or en cela nous nous trompons tous deux :
Car, bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait de corps et d'esprit agréable,

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter (1).

Mais ce qui devait flatter le plus Mme de Longueville, c'étaient ces stances sur le sonnet de Benserade, qui sont certainement ce que l'on a composé de plus spirituel, lors de la fameuse querelle survenue à l'occasion des deux sonnets de Job et d'Uranie (2).

C'est après le retour de Munster, où Mme de Longueville avait accompagné son époux, qu'elle avait eu lieu. Sarasin avait naturellement pour le sonnet de Voiture les

---

(1) Ménage a traduit ce sonnet en vers latins. Voir *Menagiana*, t. I, p. 228.

(2) C'est un peu trop outrer les choses que de voir, comme l'abbé Arnauld, dans cette guerre littéraire, une des causes de la guerre de la Fronde (Mémoires d'Arnauld, p. 280). Retz prend avec raison les choses d'un peu plus haut (Voir la magnifique introduction historique dont il fait procéder le récit des évènements, t. 1er, collection de Petitot).

yeux de Mme de Longueville, et il pouvait d'ailleurs s'autoriser du jugement de l'Académie de Caen, solennellement consultée sur ce grave sujet (1).

GLOSE A M. ESPRIT, SUR LE SONNET DE BENSERADE (2).

Monsieur Esprit, de l'Oratoire,
Vous agissez en homme saint,
De couronner avecque gloire
JOB DE MILLE TOURMENTS ATTEINT.

L'ombre de Voiture en fait bruit,
Et, s'étant enfin résolue
De vous aller voir cette nuit,
VOUS RENDRA SA DOULEUR CONNUE.

C'est une assez fâcheuse vue,
La nuit, qu'une ombre qui se plaint;
Votre esprit craint cette venue,
ET RAISONNABLEMENT IL CRAINT.

Pour l'apaiser, d'un ton fort doux
Dites : « J'ai fait une bévue,
Et je vous conjure à genoux,
QUE VOUS N'EN SOYEZ POINT ÉMUE. »

« Meftez, mettez votre bonnet,
Répondra l'ombre, et sans berlue
Examinez ce beau sonnet,
VOUS VERREZ SA MISÈRE NUE.

(1) Voir plus loin la Notice sur Saint-Évremond.

(2) Toutes les particularités relatives à la guerre des deux sonnets ont été recueillies par M. E. de Beaurepaire dans une *Étude sur le XVIIe siècle*, publiée dans la *Revue de Rouen et de Normandie*. Mars 1852.

« Diriez-vous, voyant Job malade,
Et Benserade en son beau teint,
Ces vers sont faits pour Benserade,
IL S'EST LUI-MÊME ICI DÉPEINT ?

« Quoi! Vous tremblez, Monsieur Esprit ?
Avez-vous peur que je vous tue ?
De Voiture, qui vous chérit,
ACCOUTUMEZ-VOUS A LA VUE.

« Qu'ai-je dit qui vous peut surprendre,
Et faire pâlir votre teint ?
Et que deviez-vous moins attendre
D'UN HOMME QUI SOUFFRE ET SE PLAINT ?

« Un auteur qui dans son écrit,
Comme moi reçoit une offense,
Souffre plus que Job ne souffrit,
BIEN QU'IL EUT D'EXTRÊMES SOUFFRANCES.

« Avec mes vers une autre fois
Ne mettez plus dans vos balances
Des vers, où sur des palefrois
ON VOIT ALLER DES PATIENCES.

« L'Herty, le roi des gens qu'on lie,
En son temps aurait dit cela ;
Ne poussez pas votre folie
PLUS LOIN QUE LA SIENNE N'ALLA. »

Alors l'ombre vous quittera
Pour aller voir tous vos semblables,
Et puis chaque Job vous dira
S'IL SOUFFRIT DES MAUX INCROYABLES.

Mais à propos, hier, au Parnasse,
Des sonnets Phœbus se mêla,

Et l'on dit que de bonne grâce
IL S'EN PLAIGNIT, IL EN PARLA.

« J'aime les vers des Uranins,
Dit-il; mais je me donne aux Diables,
Si pour les vers des Jobelins
J'EN CONNAIS DE PLUS MISÉRABLES. »

En écrivant à la suite les uns des autres les derniers vers de chacune des stances, on avait le sonnet de Benserade, dont il était difficile de faire une plus charmante critique.

Citons encore, comme offrant un modèle de grâce facile et enjouée, quelques-uns des vers qu'il adressait sur cet admirable séjour de Chantilly, à Mme de Montausier (Julie d'Angennes), par ordre de la princesse de Condé :

Quand l'aurore, sortant des portes d'Orient,
Fait voir aux Indiens son visage riant,
Que des petits oiseaux les troupes éveillées
Renouvellent leur chant, sous les vertes feuillées,
Que partout le travail commence avec effort,
A Chantilly l'on dort.

Aussi, lorsque la nuit étend ses sombres voiles,
Que la lune brillante, au milieu des étoiles,
D'une heure pour le moins a passé la mi-nuit,
Que le calme a chassé le bruit,
Que dans tout l'univers tout le monde sommeille,
A Chantilly l'on veille.

Entre ces deux extrémités,
Que nous passons bien notre vie,
Et que la maison de Sylvie
A d'aimables diversités !

Les sens y sont enchantés,
Les bois, les étangs et les sources,
Et les ruisseaux qui, dans leurs courses,
D'un pas bruyant et diligent,
Font rouler leurs ondes d'argent ;
Les jardins, les forêts, les côteaux, les prairies,
Le superbe bâtiment
Paré de tapisseries,
Où la matière et l'art combattent noblement,
Et que vous connaissez particulièrement,
Peuvent-ils point passer pour un enchantement ?
Ici nous avons la musique
De luths, de violons et de voix,
Nous goûtons les plaisirs des bois,
Et des chiens, et du cor, et du veneur qui pique ;
Tantôt à cheval nous volons,
Et brusquement nous enfilons
La bague au bout de la carrière ;
Nous combattons à la barrière,
Nous faisons de jolis tournois,
Nous allons tous à courre à l'ombrage des bois,
Et nous donnons le bal tous les soirs une fois,
Joignant l'humeur galante avec l'humeur guerrière,
Et quant à nos festins, ils valent beaucoup mieux
Que le festin des Dieux.

Ni le nectar, ni l'ambroisie,
Qui sont mets fort légers, selon ma fantaisie,
N'égalent pas nos bons perdreaux,
Ni les gros poissons de nos eaux,
Ni nos fruits très-bons et très-beaux,
Ni nos melons, qu'on croirait d'Italie.

Conterai-je dans cet écrit,
Les plaisirs innocents que donne notre esprit ?
Dirai-je qu'Ablancourt, Calprenède et Corneille,

C'est-à-dire vulgairement
Les vers, l'histoire, le roman,
Nous divertissent à merveille,
Et que nos entretiens n'ont rien que de charmant ? etc.

Comment Sarasin n'aurait-il pas été le bienvenu dans cette société incomparable, dont il était l'âme, et dont il célébrait si dignement les plaisirs ? Son esprit se prêtait à tout ce qu'on pouvait exiger de lui. Mme de Longueville lui disait : « Sarasin, prêchez comme un cordelier. Et Sarasin prêchait comme un cordelier, c'est-à-dire, en parlant avec une éloquence pleine de noblesse, qui ravissait son auditoire. Maintenant prêchez comme un capucin. Et Sarasin prêchait comme un capucin, de manière à faire rire à gorge déployée. Il eût prêché comme Bourdaloue, dit Segrais, si Bourdaloue avait alors existé. »

Un jour le prince de Conti qu'il accompagne, est harangué par les échevins d'une ville. L'orateur reste court à sa seconde période, et Sarasin s'élançant du carosse, reprend gravement le discours au point où il venait d'être laissé, le continue en l'assaisonnant de plaisanteries et de louanges délicates, en style si original, que le prince a beaucoup de peine à contenir son sérieux. On ajoute que les échevins, pleins de reconnaissance, lui offrirent, comme au prince, le vin de la ville.

Cet esprit flexible et toujours en verve, est bien celui qu'a saisi Mlle de Scudéry, dans le portrait qu'elle fait de

Sarasin, désigné par elle, sous les noms d'*Amilcar* (1) et de *Polyandre* : « Ami dévoué, négociateur habile et adroit, hardi avec grâce, et d'une galanterie vive et enjouée. » Livré tout entier à ce monde brillant, le poète ne pouvait être qu'un de ces improvisateurs qui plaisent trop à leurs contemporains, pour composer des œuvres dignes de l'admiration de la postérité. « Il y a dans Sarasin, dit Boileau, la matière d'un grand esprit, mais la forme n'y est pas. » La forme, le travail seul peut la donner ; et Sarasin n'était pas homme à se mettre l'esprit à la torture pour cadencer une période harmonieuse, ou chercher à donner un tour inattendu à une fin de lettre. « J'envie, disait-il, le sort de mon procureur, qui commence toutes ses lettres par *J'ai reçu la vôtre,* sans qu'on y trouve à redire. » Il aurait pu cependant, s'il l'avait voulu, ajouter de nouvelles formules à celles dont l'invention avait coûté tant de peine à Balzac et à Voiture. « Je ne suis pas encore si endormi, écrit-il, à la fin de sa lettre à Mme de Montausier, que je ne sache bien qu'une lettre qui commence par Madame, doit aussi finir par je suis, etc. (2). »

---

(1) C'est un Amilcar, dit une des *Précieuses* de Molière, qui connaissait bien sa *Clélie*, pour caractériser le genre d'esprit du marquis de Mascarille ou du marquis de Jodelet.

(2) Ménage a exprimé heureusement le caractère des composi-

Je voudrais pouvoir m'arrêter plus longtemps sur cette heureuse période de la vie du poète d'Hermanville; mais, dans l'existence des individus comme dans celle des nations, elles passent vite, ces belles et brillantes années de la jeunesse, bientôt attristées par les déceptions et les mécomptes de l'âge mûr! La joyeuse société qu'animait Sarasin, se dispersa aux bruits précurseurs des orages. Dans une épître en style de Marot, adressée au comte de Fiesque, le poète, presque sérieux malgré lui, écrivait, sous l'influence des préoccupations sinistres qui pesaient sur la cour, sur la ville, sur la France entière, lorsque Mme de Longueville revenait de son ambassade à Munster, où se négociait une paix douteuse encore :

Pas bien ne sais comme ira la besogne,
Et moult en crains, car les gens déclarés
Pour faire paix, sont aux couteaux tirés.

La paix se fit cependant; mais, tandis qu'elle se signait, éclataient à Paris les premiers symptômes de la guerre civile.

Il ne nous est pas aisé de suivre Sarasin pendant ces

---

tions de Sarasin, dans les vers qu'il lui adressa au sujet de son *Bellum parasiticum*:

Leporum pater et facetiarum.....
Raptim scribere nec laboriose,
O te, talia qui potes, beatum!

quatre désastreuses années, qui couronnèrent si tristement la régence d'Anne d'Autriche. Mis à la Bastille pour des couplets contre le roi, il en sortit, se promettant bien de ne plus s'exposer à y retourner. Mais engagé comme il l'était dans le parti des princes, lié avec le fameux coadjuteur, ami de Marigny et du burlesque auteur de la *Mazarinade*, il lui aurait été bien difficile de ne pas prendre part à cette guerre de pamphlets, de bons-mots et de chansons qui accompagnait une autre guerre beaucoup plus sérieuse, ce semble, que ne l'ont cru quelques-uns des historiens de la Fronde; guerre plaisante, sans doute, pour un grand nombre, terrible pour plusieurs, et, comme toutes les guerres civiles, désastreuse pour tous.

Parmi ceux qui assistent en riant à cette tragi-comédie, il faut compter Sarasin. Même au milieu des circonstances les plus graves, il semble qu'écrivant à ses illustres protecteurs, il se croie encore à Chantilly.

La duchesse de Longueville est proscrite par un édit royal, vérifié par le Parlement de Paris, le 7 mai 1650. Sarasin lui écrit, lorsqu'après avoir couru à Dieppe les plus grands dangers, elle est arrivée à Rotterdam (1) :

Objet en tous lieux adoré,
Et la reine et son fils ont dit et déclaré
Que vous étiez une rebelle;

(1) *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 37.

Vénus et Cupidon en ont bien dit autant :
Avec Anne et Louis videz votre querelle,
Mais au moins contentez Vénus et son enfant.

Lorsque les princes de Condé, de Longueville et de Conti sont mis en liberté par Mazarin partant pour Bruhl, le Parlement, toutes les chambres assemblées, absout la duchesse; et Sarasin lui écrit encore, dans ce style galant et leste qui montre à la fois l'esprit de la société de Chantilly, et le degré de liberté qu'elle avait laissé prendre au poète :

Aujourd'hui le Parlement
Vous absout d'être rebelle ;
Recevez le compliment
Que je vous en fais, la belle.
Vous n'êtes plus criminelle,
Si ce n'est de lèse-amours ;
Mais, ma foi ! vous êtes telle
Que vous le serez toujours.

Sarasin, on le voit, n'était nullement disposé à prendre les choses sur un ton tragique. Il y a lieu de croire qu'il rit plus d'une fois, avec son voisin Scarron, et des hommes et des évènements, dans ces joyeuses causeries qui faisaient oublier au malade de la reine Anne ses atroces souffrances. C'est pour se plaindre de son absence, que l'auteur de la *Mazarinade* adressait à Sarasin ces vers trissyllables, admirés de quelques-uns de nos poètes romantiques, à l'époque déjà éloignée où l'on avait la

prétention de renouveler notre poésie, en affectant des formes surannées, qui n'ont d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue :

Sarasin,
Mon voisin,
Cher ami,
Qu'à demi
Je ne voi,
Dont, ma foi!
J'ai dépit,
Un petit;
N'es-tu pas
Barrabas,
Busiris,
Phalaris,
Ganelon,
Le félon,
Dû savoir
Mon manoir
Peu distant,
Et pourtant,
De ne pas
De ton pas
Ou de ceux
De tes deux
Chevaux gris,
Mal nourris,
Y venir
Réjouir,
Par tes dits
Ébaudits,
Un pauvret
Très-maigret,
Au col tors,
Dont le corps
Tout tortu,
Tout bossu,
Suranné,
Décharné,
Est réduit,
Jour et nuit,
A souffrir,
Sans gémir,
Des tourments
Véhéments?
Si Dieu veut,
Qui tout peut,
Dès demain
Mal Saint-Main,
Sur ta peau,
Bon et beau,
S'étendra,
Et fera
Tout ton cuir,
Convertir,
En farcin.
Lors, mal sain
Et pourri,
Bien marri
Tu seras,
Et verras
Si j'ai fort
D'être fort

En émoi
Contre toi.
Mais, pourtant,
Repentant,
Si tu viens,
Et te tiens
Un moment
Seulement
Avec nous,
Mon courroux
Finira.
Et cœtera.

Vers l'année 1651, le pauvre Scarron, toujours logé à l'hôtel de l'*impécuniosité*, écrivait encore à Sarasin, qu'il était décidé à aller chercher en Amérique la santé et la fortune :

« Mon chien de destin m'emmène dans un mois aux Indes-Occidentales. Je me suis mis pour mille écus dans la nouvelle Compagnie, qui va faire une colonie à trois degrés de la Ligne et sur les bords de l'Orénoque. Adieu, France ! adieu, Paris ! adieu, tigresses déguisées en anges ! Adieu, Ménage, Sarasin, Marigny ! Je renonce aux vers burlesques, aux romans comiques et aux comédies, pour aller dans un pays où il n'y aura ni faux béats, ni filous de dévotion, ni inquisition, ni hiver qui m'assassine, ni fluxion qui m'estropie, ni guerre qui me fasse mourir de faim ! »

Ce voyage, que Segrais devait faire avec Scarron, n'eut pas lieu, comme on sait ; mais ce fut à cette occasion que l'auteur de l'*Énéide travestie* vit pour la première fois cette jeune et belle Françoise Agrippa d'Aubigné, dont il fit sa femme, et qui, devenue veuve de celui qui se disait

un *misérable raccourci des misères humaines* (1), devait épouser un roi de France !

Cependant Mazarin ne succomba point sous le poids d'une haine dont quelques mots de La Rochefoucauld, qui s'y connaissait, nous donnent tout le secret :

« La haine pour les favoris n'est autre chose que l'amour pour la faveur. Le dépit de ne pas la posséder se console et s'adoucit par le mépris qu'on témoigne de ceux qui la possèdent, et nous leur refusons nos hommages, ne pouvant leur ôter ce qui leur attire ceux de tout le monde. »

Mazarin acheta un à un les chefs de parti, qui n'avaient conspiré, pour la plupart, que pour se faire acheter.

Et le combat finit faute de combattants.

Sarasin était alors attaché, en qualité de secrétaire des commandements, au prince de Conti, dont le rôle parmi les Frondeurs n'avait pas été le moins ridicule, et il ne le quitta plus.

Ici commence pour lui une nouvelle histoire, dont les détails n'ont été révélés que depuis peu de temps. La première partie de sa vie nous a fait assister aux faciles triomphes d'un esprit dont personne n'a contesté la supériorité.

---

(1) Voir, sur le courage avec lequel Scarron supportait ses douleurs, la lettre de Balzac à Costar, et le passage de Cyrano de Bergerac que cite M. Gérusez, dans ses *Essais littéraires*.

Nous verrons maintenant se dessiner son caractère, dont les indiscrétions de Tallemant des Réaux ne nous avaient déjà pas fait augurer très-favorablement, et dont les évènements que j'ai à raconter dévoileront toutes les faiblesses. Triste récit, dans lequel on voit ce qu'ont à gagner les hommes d'esprit et de cœur qui descendent au rôle de domestiques des princes, et les princes qui se mettent à la merci d'hommes intéressés à flatter leurs passions, afin d'en tirer parti pour eux-mêmes.

En s'attachant au prince de Conti, dont il devint, bientôt après, l'intendant (1), Sarasin s'imposait l'obligation de mettre en pratique tout ce que la nature lui avait donné d'esprit, d'habileté et d'adresse, pour ménager sa fortune et tirer parti de sa position. Il n'était pas homme à perdre de vue les avantages qu'elle lui offrait. Mais la cour du prince servait de point de mire ou de centre à un certain nombre de personnages, dont l'ambition était au moins égale à la sienne ; et il lui fallut à la fois lutter contre des intérêts rivaux, et se tenir en garde contre la capricieuse inconstance d'un maître, auprès duquel il ne put se maintenir que par la connaissance approfondie qu'il avait ac-

(1) « Intendant des affaires de notre cher et bien-aimé cousin, le prince de Conti, » est-il dit dans le privilége accordé, en 1655, à Ménage, pour l'impression des Œuvres de Sarasin.

uise de son caractère, de ses bonnes et de ses mauvaises qualités, de ses passions et de ses faiblesses.

Armand de Bourbon, prince de Conti, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, s'était jeté dans le parti de la Fronde, à l'instigation de la duchesse de Longueville. Elle avait opposé ce singulier généralissime (1) à son frère, le grand Condé, qu'elle avait essayé vainement de détacher du parti de la Cour. Brave, mais dépourvu de talents militaires, il s'était adonné au métier des armes avec d'autant plus d'obstination que son organisation physique semblait l'y rendre moins propre. Il avait, sur un corps difforme, une belle tête, ornée d'une longue chevelure ; sa figure était pleine d'amabilité et de grâce. Il se distinguait, comme tous les princes de sa maison, par un goût prononcé pour les Lettres, qu'il avait cultivées avec succès. C'était un des côtés par lesquels Sarasin, le vif et spirituel poète, était entré dans sa faveur, et il aurait trouvé dans la faiblesse et l'indécision de son caractère les conditions les plus propres à assurer son crédit, si ces dé-

(1) On sait que le Prince de Condé présentant à la Reine un petit bossu, lui dit : Voilà le généralissime de l'armée de Paris. Le cardinal de Retz le traite rudement : « Ce chef de parti était un zéro, qui ne se multipliait que parce qu'il était prince du sang. La méchanceté faisait en lui ce que la faiblesse faisait en M. le duc d'Orléans. Elle inondait toutes ses autres qualités, qui n'étaient d'ailleurs que médiocres et toutes semées de faiblesses (*Mémoires de Retz*, p. 312, collection Petitot).

fauts n'eussent pas eu pour résultat de mettre le prince à la merci de tous ceux qui pourraient prendre de l'ascendant sur lui.

Sarasin eut à disputer les bonnes grâces du prince de Conti à Barbezières, à Chémeraut, à d'Angerville, comme lui gentilhomme de Caen, et à l'abbé Daniel de Cosnac, depuis archevêque d'Aix, dont les importants Mémoires, récemment publiés par la Société de l'Histoire de France, permettent de pénétrer, plus intimement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, dans l'appréciation du caractère de notre poète et dans l'histoire des dernières années de sa vie.

Ils avaient tous suivi le prince à Bordeaux, lorsqu'après la rentrée triomphante de Mazarin à Paris, la Guienne, où s'était réfugiée la femme du prince de Condé, était devenue le rendez-vous des derniers défenseurs de la cause des princes. Il n'était pas aisé de gouverner les affaires du prince de Conti, au milieu de tous les intérêts que le hasard avait réunis sur le même point, pour continuer une lutte entreprise dans des vues si diverses. Tandis que la duchesse de Longueville et son frère, la princesse de Condé et le jeune duc d'Enghien, son fils, le Parlement de Bordeaux et les bourgeois, poursuivaient leurs projets, à travers des lâchetés et des trahisons mutuelles, une armée, plus redoutable pour eux que ne l'était celle du duc de Candale, s'était organisée et n'avait pas tardé à effrayer les imprudents qui avaient voulu faire

servir au profit de leur cause les passions populaires. Les *Ormistes* (1), commandés par le boucher Duretête et l'aventurier Las Floridès, ne songeaient pas moins que les princes à faire la guerre pour leur propre compte, bien que le prince de Conti eût cru faire acte de bonne politique en se déclarant leur chef, et ils annonçaient hautement qu'il s'agissait pour eux de tout autre chose que de renverser le Mazarin (2).

Je n'ai pas à raconter ici cette dernière phase de la guerre de la Fronde, trop imparfaitement étudiée par les historiens; je suivrai seulement Sarasin au milieu des basses et misérables intrigues qui se croisaient au sein de la petite cour qu'il dirigeait, et où il travaillait à ses propres affaires, sous prétexte de faire celles du prince. En complétant ainsi sa biographie, grâce aux révélations de son ami Cosnac, je trouverai l'occasion de montrer jus-

(1) Lorsqu'en 1650 le roi fit grâce aux Bordelais révoltés et leur promit de remplacer le duc d'Épernon par un autre gouverneur, le peuple, voyant que l'on tardait à donner un successeur au duc, se révolta de nouveau, et voulut contraindre les Jurats à se soulever contre l'autorité royale. Les mutins se réunirent près des ruines du château du Hâ, sur une vaste esplanade plantée d'ormes, ce qui fit donner à leur assemblée le nom d'*Ormée*. Le roi se hâta de substituer le prince de Condé au duc d'Épernon, qui eut en échange le gouvernement de la Bourgogne (*Mémoires du P. Berthod*).

(2) Villars, un des officiers qui commandaient à Bordeaux pendant cette époque d'anarchie, demanda à la cour 30,000 écus pour avoir, dit-il, empêché la ville de se *républiquer*.

qu'à quel point les personnages qui occupent les premiers rangs de la scène, servent souvent d'instruments à leurs subalternes. En étudiant de cette manière les particularités de la petite histoire qui se fait toujours à l'ombre de la grande, on apprend que certaines actions, considérées comme le résultat d'inspirations personnelles ou la suite de grands desseins, n'ont eu quelquefois pour mobiles que des volontés étrangères, conduites elles-mêmes par des motifs fort peu respectables.

Quelque temps après l'arrivée à Bordeaux de l'abbé de Cosnac, il prit au prince de Conti un de ses accès de dévotion, qui succédèrent plus d'une fois aux excès dans lesquels le faisaient tomber son goût pour les plaisirs et sa passion désordonnée pour les femmes. Sarasin comprit que le crédit du secrétaire allait être amoindri de tout ce que devait gagner celui du confesseur. Il essaie d'abord, avec Barbezières, d'enlever le prince à ses préoccupations religieuses, en lui procurant les divertissements auxquels il le sait être le plus sensible; mais l'esprit de pénitence et de dévotion persévérant, les deux courtisans s'empressent de suivre l'exemple du maître et de blâmer hautement la vie qu'ils pratiquent en secret. Ils servent chaque jour publiquement la messe à M. le Prince, avec une piété exemplaire, dont lui seul ne suspecte pas la sincérité, maintiennent ainsi leur crédit, et, lorsque les choses ont repris leur cours ordinaire, ils recommencent,

en compagnie du prince du Conti, la vie de dissipation et d'intrigues à laquelle celui-ci ne pouvait jamais renoncer bien longtemps.

Entre les divers partis qui s'agitaient à Bordeaux, celui que dirigeaient la duchesse de Longueville et le prince de Conti était loin d'être le plus fort, et les efforts tentés pour diviser le frère et la sœur diminuaient encore la faible part d'influence qui leur était dévolue.

Sarasin s'attacha d'abord à les maintenir en bonne intelligence, non qu'il cherchât dans leur union le moyen d'être utile à l'un ou à l'autre, mais parce qu'en homme prévoyant, il ne se souciait nullement de se brouiller lui-même avec la duchesse. Il avait eu déjà l'adresse de la soustraire à l'ascendant du duc de La Rochefoucauld, et de la rapprocher, par conséquent, du prince de Conti. Lié avec Mlle de La Verpillière, fille de la duchesse, il s'était concerté avec le marquis de Jarzai, pour introduire auprès de Mme de Longueville le beau duc de Nemours, et comme celle-ci détestait la duchesse de Châtillon, sa rivale, elle avait cru obtenir un grand triomphe en lui enlevant son amant. Blessé dans son orgueil, La Rochefoucauld avait rompu avec la duchesse, à laquelle il fit payer cher son infidélité. Mais, au moment où Sarasin s'applaudissait d'avoir éloigné La Rochefoucauld, le prince de Conti, excité par Chémeraut, rompit violemment avec sa sœur. Comme il voulait que ceux qui l'entouraient

entrassent dans tous ses intérêts et épousassent toute ses passions, Sarasin se trouva dans un assez grand embarras.

Son esprit souple et délié lui permit, pendant quelque temps, de se maintenir au milieu de cette position difficile. En présence du prince de Conti, il applaudissait à ses emportements, et, persuadé d'un autre côté que Mme de Longueville reprendrait tout son ascendant sur son frère, aussitôt qu'elle le voudrait, il lui donnait avis de tout ce qui pouvait être dit ou tramé contre elle, sacrifiant ainsi, dit Cosnac, le plus adroitement qu'il pouvait, son bon maître et son cher ami Chémerault.

Le prince ayant tout découvert, s'emporta, comme il le faisait souvent, contre Sarasin, et commanda à Cosnac de lui porter l'ordre de se retirer. Mais les agréments de son esprit étaient trop nécessaires au prince pour que sa disgrâce pût être de longue durée ; et l'abbé Cosnac assure qu'il le réconcilia lui-même avec son maître, toujours disposé à pardonner.

Quelque temps après, d'Angerville trouvait le moyen de supplanter ses rivaux dans la faveur du prince, en lui présentant Mme de Calvimont. Mais comme l'amour ne pouvait entrer dans son âme sans y être accompagné d'une violente jalousie, d'Angerville n'avait pas tardé à lui donner de l'ombrage, et, pour prix du service qui lui avait été rendu, le prince, dont tous les sentiment

étaient extrêmes, lui avait ordonné de s'éloigner de Bordeaux.

Bien que Mme de Calvimont fût dépourvue des qualités propres à lui assurer une influence durable sur l'esprit du prince de Conti, c'était pour Sarasin une concurrence trop redoutable pour qu'il ne cherchât pas à en prévenir les effets. Le moyen le plus sûr était de se concilier les bonnes grâces de cette dame et de la mettre dans ses intérêts. Mais pour ne pas éprouver le sort de d'Angerville, il voulait que ce fût le prince lui-même qui l'introduisît auprès d'elle. Celui-ci resta sourd à ces insinuations ou à ses prières ; il résista même longtemps à Mme de Calvimont, qui, d'après les instructions données par Sarasin lui-même, manifesta le plus grand désir de voir celui qu'on lui avait dépeint comme le plus enjoué et le plus divertissant des hommes. A la fin, ce fut Sarasin qui, sous prétexte de communiquer au prince une affaire importante, alla lui parler, lorsqu'il se trouvait chez sa maîtresse. Après qu'il eut exposé au prince en particulier l'objet de sa visite, il entra en conversation avec les deux amants, et comme il s'était d'avance sans doute préparé à les divertir, il y réussit si admirablement bien, que le prince ne fut pas moins émerveillé que Mme de Calvimont, en entendant les folles plaisanteries et les spirituelles saillies de son secrétaire. Le succès de la première entrevue en amena d'autres, et Sarasin crut pendant quel-

que temps pouvoir, par le moyen de la maîtresse, rétablir ses affaires, compromises par sa conduite à l'égard de Mme de Longueville, et travailler efficacement à l'agrandissement de sa fortune.

Pendant que le temps se perdait au milieu de ces intrigues, l'armée royale, commandée par le duc de Candale, s'approchait de Bordeaux, et la ville, gagnée secrètement par les émissaires de la cour, ne songeait qu'au moyen de se soustraire à l'autorité des princes (1). Ceux-ci, fatigués eux-mêmes d'une guerre sans résultat, ne demandaient pas mieux que de traiter avec Mazarin, devenu maître de la situation. La duchesse de Longueville et son frère quittèrent la ville : la première, pour s'abandonner entièrement aux sentiments d'un pieux et sincère repentir; le prince, pour se rendre dans son petit gouvernement de Pézénas.

C'était tomber bien bas, après de si ambitieuses espérances! Une profonde mélancolie s'empara du prince de Conti, lorsqu'il put comparer la glorieuse réception que fit Bordeaux au duc de Candale, à la retraite honteuse et

(1) Beaumont de Péréfixe et d'Artagnan, envoyés par Mazarin, s'étaient insinués auprès des chefs de l'armée et faisaient connaître tous leurs plans à l'armée royale (Villefore). Les curieux mémoires du P. Berthod donnent une idée exacte de l'état dans lequel se trouvaient les divers partis à Bordeaux et dans le reste de la Guienne.

furtive à laquelle il s'était soumis, d'après les termes de la capitulation. Cosnac et Sarasin seuls l'avaient accompagné à sa sortie de la ville. Ce fut le dernier qui releva son courage abattu. Entendant le prince exalter le triomphe du duc de Candale et le bonheur de commander, comme lui, à une armée victorieuse : « Il ne tiendra qu'à vous, Prince, lui dit-il, d'être bientôt dans un poste glorieux, et de vous faire envoyer même à la tête de l'armée que commande le duc de Candale. — Comment l'entendez-vous, demanda le prince ? — Faites, dit Sarasin, ce que va faire M. de Candale. »

M. de Candale était sur le point d'épouser Mlle de Martinozzi, une des nièces du cardinal Mazarin (1).

Ainsi fut jetée la première idée d'un mariage qui devait se conclure, en effet, quelques mois après.

Cosnac ne partagea pas les espérances que Sarasin paraissait avoir fondées sur l'alliance du prince de Conti avec la nièce du riche et puissant cardinal : c'était abandonner cent mille écus de bénéfices, pour s'attacher à la fortune d'un homme qui, déjà chassé deux fois du royaume, pouvait bien l'être encore. Tous les efforts de Cosnac pour dissuader le prince furent inutiles. Sarasin, qui avait reçu de Paris des instructions précises, ne pouvait manquer

(1) Voir la *Conversation avec le duc de Candale* dans les *Œuvres choisies de Saint-Évremond* que nous avons publiées chez Didot; Paris, 1852 (p. 262).

de réussir, en lui faisant entrevoir comme conséquence de cet hymen, la souveraineté de Brouage et l'épée de Connétable. Il fut chargé d'aller trouver le Cardinal, afin de traiter directement avec lui cette importante affaire.

Pour s'assurer, pendant son absence, l'appui de Mme de Calvimont, Sarasin engagea le prince de Conti à installer sa maîtresse dans son château de la Grange. Lorsqu'elle y fut, elle eut la fantaisie d'y faire appeler des comédiens. Deux troupes se trouvaient alors dans le voisinage : l'une avait pour chef Cormier, et l'autre Molière, dont le nom était alors inconnu. On a raconté que le prince de Conti s'était empressé d'accueillir le futur auteur du *Misanthrope*, qu'il avait connu autrefois à Paris. Les choses ne se passèrent pas tout-à-fait ainsi. La troupe de Molière, à laquelle s'était adressé Cosnac, ayant tardé à arriver à la Grange, celle de Cormier se fit agréer par Mme de Calvimont, au moyen d'un riche présent qui lui fut fait par le directeur ; et lorsque Cosnac représenta au prince qu'il avait, par ses ordres, pris des engagements avec Molière, il répondit qu'il venait lui-même de s'engager avec Cormier. « Il est plus juste que vous manquiez à votre parole que moi à la mienne, » ajouta-t-il sèchement. Cependant Molière arrive ; il demande qu'au moins on lui paie ses frais de voyage ; le prince refuse, et Cosnac lui donne mille écus de sa bourse, pour qu'il puisse donner des représentations à Pézénas. Le prince, piqué

d'honneur, consent à ce que sa troupe vienne jouer une fois par mois à la Grange. Il se décida enfin à trouver du talent au grand comédien et aux sujets distingués qu'il dirigeait, lorsque Sarasin, devenu amoureux de la Duparc, eut gagné leur cause auprès de Mme de Calvimont. Alors seulement, le prince congédia la troupe de Cormier et fit donner une pension à celle de Molière.

Plus tard, le prince de Conti, lorsqu'eurent lieu les États de Languedoc, se souvint de Molière et de ses succès au château de la Grange, et voilà comment il accorda à Molière une faveur exclusivement attribuée, par Grimarest, à la pénétration avec laquelle le prince avait deviné, dans l'acteur de Pézénas, un homme de génie.

Le hasard et l'intrigue y ont eu, comme on le voit, Sarasin aidant, au moins autant de part que le bon goût et le discernement du prince.

Le prince de Conti retrouva Molière à Montpellier, où fut appelé, vers la fin de l'année 1654, le grand acteur-poète, qui venait de donner à Lyon l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux* (1). Il est peu probable que le prince lui ait alors sérieusement offert la place de secrétaire, laissée

(1) On montre encore, à Pézénas, le fauteuil où Molière venait s'asseoir les jours de marché, chez le barbier Gély, dont la boutique était le rendez-vous des oisifs, des campagnards et des beaux esprits de l'endroit.

vacante par Sarasin, comme le prétend Segrais. C'est un fait rapporté néanmoins dans toutes les biographies; et s'il était vrai, j'admettrais difficilement, avec Grimarest, que Molière eût refusé, « parce qu'il aimait à parler en public, et que cela lui aurait manqué chez M. le prince de Conti. » Les raisons que M. J. Taschereau donne de son refus me sembleraient beaucoup plus probables et plus dignes de Molière (1). Quoi qu'il en soit, si le prince de Conti encouragea les débuts de Molière, on sait qu'il expia plus tard ce qu'il dut considérer comme une faute, lorsqu'ayant abjuré à son tour tous les goûts profanes, il écrivit un gros livre contre la Comédie. « Il aurait mieux fait, dit Voltaire, d'en écrire un contre la guerre civile. »

Il fallait que le prince de Conti comptât beaucoup sur l'habileté de Sarasin, pour le charger de la délicate mission qu'il lui avait confiée, en l'envoyant à Paris négocier son mariage. Il savait, par expérience, à quoi s'en tenir sur l'affection qu'avait pour lui son intendant, et sur l'étendue de son dévouement. Lorsqu'il était parti de Bordeaux, il avait eu beaucoup de peine à se débarrasser des fournisseurs et des marchands, qui réclamaient le paiement de leurs avances. La caisse du prince était vide, et Sarasin avait déclaré qu'il était lui-même dans l'im-

(1) *Histoire de la Vie et des Ouvrages de Molière*, 3e édition. Paris, Hetzel, p. 20.

possibilité de lui venir en aide. Il fut obligé d'avoir recours à la bourse de ses amis, qui parvinrent à le tirer d'embarras. Grande fut la colère du prince lorsqu'il apprit, quelques mois après, que Sarasin aurait pu mettre à sa disposition une somme de 20,000 écus, fruit de ses économies. Mme de Bacalan, maîtresse de Sarasin, s'étant vue, en effet, à l'article de la mort, avoua que celui-ci avait déposé cette somme entre ses mains, avant de quitter Bordeaux; l'on ne manqua pas de faire connaître ces détails au prince.

Pendant que Sarasin, chargé de porter au cardinal Mazarin la demande de son maître et de débattre ses intérêts, voyait chaque jour le rusé ministre retrancher quelque chose des avantages qu'il avait d'abord promis de faire à sa nièce, le prince de Conti quittait Mme de Calvimont pour Mme de Calvière, par les conseils d'un nouveau favori, M. d'Aubijoux, et se laissait entraîner ensuite, par ce même gentilhomme, dans les honteux excès, qui eurent pour sa future épouse, la belle et vertueuse Martinozzi, et pour toute la race des Conti, de si déplorables conséquences (1).

Toute l'habileté de Sarasin ne put triompher de la résolution, prise par le ministre, de n'accorder la main

---

( ) Voir les *Mémoires de Cosnac.*

de sa nièce au prince de Conti, que s'il se contentait d'une dot de 200,000 écus. Ce fut dans ces conditions que se conclut un mariage qui avait fait concevoir au frère du grand Condé de si brillantes espérances, heureux encore de rentrer à ce prix dans les bonnes grâces du Roi. Sarasin, du reste, n'eut pas plus à se louer de la générosité du ministre que de celle de son maître, qui, dans les moments surtout où il manquait d'argent, lui reprocha plus d'une fois de lui avoir conseillé ce qu'il appelait une *bassesse*.

On a même cru, jusqu'à présent, sur la foi de Tallemant des Réaux et de Segrais, que Sarasin était mort par suite d'une fièvre chaude, occasionnée par les mauvais traitements qu'il avait reçus du prince de Conti, qui s'était emporté jusqu'à le frapper d'un coup de pincette à la tempe. Cosnac, mieux à même de savoir la vérité, nie le fait. « Le prince, dit-il, était incapable d'une telle violence, même envers le moindre de ses domestiques. »

Le conte n'en a pas moins passé pour une histoire. Sur l'autorité de Segrais, Perrault l'a accueilli comme un fait réel dans ses *Hommes illustres*, ainsi que Gatien des Courtils, dans ses *Mémoires d'Artagnan*, et Bonaventure d'Argonne, dans ses *Mélanges de littérature*. Un *Journal de la Haye* (1) rapporte l'épigramme suivante, qui y fait allusion :

---

(1) *Journal littéraire de la Haye*, t. IX, 1re part., p. 127.

Deux charmants et fameux poètes,
Disciples de Marot, Du Cerceau, Sarasin,
Ont éternisé les pincettes,
Le premier par ses vers, et l'autre par sa fin.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis longtemps les marques de confiance ou d'affection que Sarasin pouvait recevoir, ne le trompaient nullement sur les véritables sentiments du prince. On avait recours à lui, parce que l'on croyait pouvoir tirer un parti avantageux de sa capacité ; et lui-même ne se montrait empressé et serviable que dans la mesure de son intérêt particulier.

Après la campagne de Catalogne, le prince de Conti le présenta au Cardinal, comme il le lui avait promis, afin qu'il fût désigné, avec M. de Besons, pour assister, en qualité d'homme du Roi, aux Etats de Languedoc. Mais il avait écrit secrètement à Cosnac pour lui ordonner de faire tous ses efforts auprès du ministre afin d'empêcher qu'on accordât à son secrétaire la faveur qu'il avait sollicitée pour lui.

Sarasin n'aurait pu, lors même que le prince lui aurait tenu parole, prendre place à cette assemblée des Etats du Languedoc, dont il avait désiré faire partie.

La veille du jour fixé pour la tenue des Etats, le prince de Conti apprit que Sarasin, qui était alors à Pézénas, se trouvait à l'extrémité (1). Le lendemain, se promenant au

(1) Les Etats de Languedoc s'ouvrirent vers le milieu du mois

mail, à Montpellier, avec l'abbé Cosnac, il aperçut un vieillard qui se dirigeait de son côté. « Voilà, dit-il, un homme qui nous apporte des nouvelles de Sarasin. » C'était, en effet, un ecclésiastique qui lui remit une lettre du P. Talon, son confesseur. Elle commençait par ces mots: *Frater noster mortuus est.*

« Le prince, dit Cosnac, parut plutôt surpris qu'affligé de cette mort. Il rentra dans la ville et monta à la chambre de la princesse pour lui faire part de cette nouvelle. Je me retirai dans la mienne, d'où, une heure après, il m'envoya quérir. Je trouvai autour de lui beaucoup de gens devant lesquels il faisait le triste : il me prit même à témoin des pleurs qu'il n'avait pas versés, et je lui en fis crédit. Mais, dès le même soir, ne sachant à quel moyen recourir pour se consoler, il fit jouer chez lui la comédie. Pour moi, je fus bien éloigné d'y vouloir assister, et je reconnus que

---

de décembre 1654 C'est donc à tort que Baillet fait mourir Sarasin vers l'année 1658.

Loret écrivait, à la date du 5 décembre 1654, dans sa *Gazette* :

Sarasin, cet aimable esprit,
Dont on voit maint sublime écrit,
Est, à Pézénas, si malade,
Qu'il n'use plus que de panade.

Et le 19 du même mois :

Enfin la rigoureuse Parque
A ravi cet homme de marque,
Ce monsieur Sarasin, normand,
Dont l'esprit était si charmant.

j'aimais Sarasin beaucoup plus que je n'eusse pensé. Je dois lui rendre cette justice, qu'il mourut dans les plus chrétiennes dispositions du monde, s'écriant à tous moments, les yeux baignés de larmes :

« Discite justitiam moniti, et non temnere Divos! »

C'est encore Cosnac qui nous apprend la véritable cause d'une mort si triste et si prématurée. Sarasin avait été empoisonné, à Perpignan, par un mari dont il courtisait la femme. Victime elle-même de la jalousie qui le faisait périr à l'âge de 43 ans, celle-ci était morte quelques jours avant lui.

Montreuil, qui vit son tombeau à Pézenas, écrivait à une demoiselle qu'il n'y avait aucune différence entre la pierre qui le couvrait et celle que l'on avait placée sur la tombe d'un cordonnier. « Et cependant, ajoute-t-il, je gage que le cordonnier n'a jamais fait d'aussi bons sonnets que celui « *Que d'être femme et ne pas coqueter.* » Pélisson, qui visita aussi, en 1655, le tombeau de l'ami dont il pleurait la perte, fit célébrer un service pour lui, et, tout Protestant qu'il était alors, lui fonda un anniversaire. Il fit aussi cette épitaphe :

Pour écrire en styles divers,
Ce rare esprit surpassa tous les autres ;
Je n'en dis plus rien, car ses vers
Lui font plus d'honneur que les nôtres (1)

(1) *Histoire de l'Académie française*, par l'abbé d'Olivet.

Sarasin n'oublia jamais qu'il était Normand ; il saisit toutes les occasions qui se présentaient de louer le pays qui l'avait vu naître. La charmante rivière de Dive lui fournit, dans son Ode sur la bataille de Lens, la comparaison suivante :

Comme dans le gras herbage,
Où la Dive étend son cours,
Deux taureaux pleins de courage
Combattent pour leurs amours ;
Le moindre, prenant la fuite,
Se dérobe à la poursuite
De son superbe vainqueur,
Qui, dans la vaste prairie,
Mugissant avec furie,
Le chasse, et glace son cœur.

Il parle avec amour des beaux villages, des côteaux verdoyants, des prés, des bois qu'il parcourt, dans son *Embarquement de Poissy* :

Nous passons sous les ponts de Meulan et de Mantes,
Et nous voyons enfin, après cent tournoiements,
Le pays à pommiers des fidèles Normands.
Je ne décrirai point la beauté des villages,
Ni les côteaux tout verts, ni les roches sauvages,
Ni les prés, ni les bois, ni tant d'aimables lieux,
Que les rives partout présentent à nos yeux.

N'oublions pas la chanson dans laquelle il vante le pays de Caux :

Je le dirai, disant *pays* en Normand,
Le pays de Caux est le pays de Cocagne.

Et citons au moins un couplet de cette joyeuse ballade :

Tous les mardis y sont de gras-mardis.
De ces mardis l'année est composée :
Cailles y vont dans le plat dix à dix,
Et les perdreaux tendres comme rosée ;
Le fruit y pleut, si que c'est chose aisée
De le cueillir, se baissant seulement ;
Poissons en beurre y nagent largement,
Fleuves y sont du meilleur vin d'Espagne,
Et tout cela fait dire hardiment :
LE PAYS DE CAUX EST LE PAYS DE COCAGNE.

Sarasin avait, dans la dernière année de sa vie, composé un petit poème, qui atteste qu'au milieu d'une existence malheureusement en proie aux habitudes de la plus déplorable dissipation, et absorbée par des préoccupations propres à abaisser de plus en plus la dignité du caractère, il avait conservé tout son enjouement. Il avait écrit, avec sa facilité et sa verve ordinaires, son *Dulot vaincu, ou la défaite des bouts-rimés*, poème héroï-comique en quatre chants, composé, dit Pélisson, en cinq ou six jours (1).

Un mauvais poète normand, nommé Dulot, se plaignit un jour (c'était en 1639), en présence de plusieurs personnes, qu'on lui avait dérobé quelques papiers, et particulièrement *trois cents sonnets*, qu'il regrettait plus que tout le reste. Quelqu'un s'étonnant qu'il en eût un si

(1) Préface de *Dulot vaincu*, dans les *Œuvres de Sarasin*, p. 117.

grand nombre, il répliqua que c'étaient des sonnets en blanc, c'est-à-dire les bouts-rimés de tous ces sonnets, qu'il avait dessein de remplir. Cela sembla plaisant ; et de ce que Dulot avait fait sérieusement, quelques gens d'esprit essayèrent de faire un objet d'amusement. Pendant quelque temps, on ne s'occupa dans les cercles que d'imaginer les rimes les plus bizarres, que l'on tâchait de remplir aussi heureusement et aussi facilement qu'il était possible.

On avait fini néanmoins par renoncer à ce jeu frivole, lorsqu'en 1654, un sonnet composé sur la mort d'un perroquet, par un homme bien moins illustre, dit encore Pélisson, par ses grandes charges que par ses grandes qualités (Fouquet), vint ranimer jusqu'à la fureur cette passion pour les bouts-rimés, que l'on pouvait croire éteinte. Sarasin fit, comme tous les beaux esprits du temps, son sonnet sur le perroquet ; mais, comme s'il eût été honteux d'avoir payé son tribut au mauvais goût, il tourna en ridicule et Dulot et le genre misérable dont il était l'inventeur.

Il suppose que Dulot, auquel il donne pour père un fou, dont on parlait alors beaucoup, nommé Le Herty (1),

(1) Dulot lui-même aurait pu, sans injustice, être mis, comme Le Herty, aux Petites-Maisons. Il était prêtre et précepteur du fils de M. de Tillières. On s'aperçut, dit Tallemant, qu'il était fou,

fait révolter contre les bons vers la nation des Bouts-rimés. Il les amène sous les murs de Paris conduits par quatorze chefs, qui sont les quatorze rimes que le sonnet sur le Perroquet rendait alors si célèbres. Il décrit l'armée des bons vers auxquels la bataille est livrée dans les plaines de Grenelle, la défaite des Bouts-rimés, les peines imposées aux vaincus, et enfin la mort de Dulot, l'Achille ou le Turnus de cette plaisante épopée.

Il y aurait de l'injustice à examiner de trop près et à juger avec rigueur cette ingénieuse composition. Semblable aux brillants et spirituels entretiens qui faisaient rechercher avec tant d'empressement la société de l'auteur, elle n'avait aucune prétention littéraire, et n'était destinée qu'à l'amusement de quelques gens d'esprit.

La Bruyère dit, avec raison, que Sarasin et Voiture (il les met tous deux sur la même ligne) ont été précisément ce qu'ils devaient être pour l'époque dans laquelle ils ont brillé l'un et l'autre. « Ils ont paru, dit-il, dans un temps où il semble qu'ils aient été attendus. S'ils s'étaient moins pressés de venir, ils arrivaient trop tard; et j'ose douter qu'ils fussent tels aujourd'hui qu'ils ont été alors. Les con-

---

lorsqu'un jour qu'il était à l'autel à dire la messe, il dit, en se retournant vers l'assistance, au lieu de *Dominus vobiscum*, « M. de Tillières, vous êtes un sot ». « La profonde méditation, dit Colletet (*Discours du sonnet*, p. 13), lui avait fait évaporer l'esprit. »

versations légères, les contes, la fine plaisanterie, les lettres enjouées et familières, les petites parties où l'on était admis seulement avec l'esprit, tout a disparu ; et qu'on ne dise point qu'ils les feraient revivre : ce que je puis faire en faveur de leur esprit, est de convenir que peut-être ils excelleraient dans un autre genre. Mais les femmes sont de nos jours ou dévotes, ou coquettes, ou sérieuses, ou ambitieuses, quelques-unes même tout cela à la fois. Le goût de la faveur, le jeu, les galants, les directeurs ont pris la place et la défendent contre les gens d'esprit. »

Le célèbre écrivain semble considérer la société de son temps comme inférieure à celle qui applaudissait aux saillies et à l'enjouement de Sarasin et de Voiture. Il paraît croire que l'esprit n'était plus qu'une puissance déchue, à laquelle échappaient sans retour l'autorité et l'empire. Il se trompait : le temps n'était pas éloigné où un homme, qui, pendant un demi-siècle, tint entre ses mains le sceptre de l'esprit, prouvait que la France n'avait pas perdu son goût pour ces vives et charmantes productions, qui avaient valu tant d'admirateurs aux deux héros de l'hôtel Rambouillet.

PIERRE DU BOSC.

La vie de Pierre Du Bosc, ministre du Saint-Evangile, à Caen, de 1645 à 1685, devra occuper une place dans l'histoire du protestantisme en Normandie au XVIIe siècle. Je me propose de considérer seulement ici l'éloquent ministre de Caen, dans ses rapports avec quelques-uns de ses contemporains.

Pierre Du Bosc est né à Bayeux, le 21 février 1613. Il était fils unique de maître Guillaume Du Bosc, avocat au parlement de Rouen, mort en 1653, et de Marie L'Hôtelier, décédée en 1663. Son père, marié deux fois, avait eu treize enfants. Pierre était le d rnier du second lit. Il se distingua dans les académies de Montauban et de Saumur. De retour à Caen, à vingt-trois ans, et demandé par l'Eglise de Loudun, il préféra au séjour de cette ville celui de son pays natal, où il fut envoyé définitivement, après le colloque de Trévières, tenu le 15 novembre 1645.

L'Eglise de Caen était alors une des plus considérables du royaume. Elle comptait au nombre de ses fidèles l'illus-

tre Bochart, alors dans toute la vigueur de l'âge. Du Bosc prit immédiatement une place distinguée dans cette cité, dont l'Université était florissante et où abondaient les hommes de mérite. On reconnut en lui, aussitôt qu'il se fit entendre dans la chaire Evangélique, les qualités qui constituent l'orateur, une physionomie pleine de noblesse et d'éclat, une taille avantageuse, un organe sonore, une voix pleine de douceur. Ses manières aimables, polies, engageantes, lui gagnaient les cœurs des grands et des petits. En le choisissant pour être leur représentant dans toutes les solennités, et l'organe de leurs griefs ou de leurs doléances auprès de l'autorité, les Protestants n'auraient pu trouver un interprète plus éloquent, ni plus habile. Sa renommée ne tarda pas à se répandre parmi les chefs les plus distingués de la religion réformée, soit à Paris, soit dans les autres parties de la France. Obligés de se concerter entre eux pour soutenir leurs droits, toujours contestés, et souvent menacés, les Protestants des diverses provinces se considéraient alors comme les membres d'une même famille, unis par les liens d'une même solidarité. Ils s'accoutumèrent de bonne heure à compter sur les talents et sur le dévouement sans bornes du pasteur de l'Eglise de Caen.

Il remplissait depuis trois ans ses fonctions, de manière à se concilier la bienveillance des Catholiques, aussi bien que celle des Protestants, lorsque la ville fit, le 12 juin

1648, au duc de Longueville, nommé gouverneur de la Normandie, et à la belle et trop célèbre Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé, qu'il venait d'épouser en secondes noces, la magnifique réception dont les vers du poète Halley ont conservé le souvenir. Ce fut Pierre Du Bosc qui, au nom de ceux de sa religion, harangua la duchesse. Elle était alors dans tout l'éclat de cette beauté à laquelle ses contemporains ont rendu hommage, et qui a été récemment l'objet d'une admiration rétrospective de la part d'un philosophe qui est surtout un éminent artiste et un grand écrivain.

« Le portrait que la renommée a fait de vous, Madame, lui disait Du Bosc, est connu par toute la terre ; chacun y trouve tant de merveilles, qu'on ne peut croire qu'il ne flatte pas l'original, que quand on a le bonheur de vous voir et d'être témoin de vos vertus. Alors on reconnaît que tout ce que la voix publique dit de Votre Altesse n'est qu'un petit crayon de ce que vous êtes ; et que les plus vives couleurs dont on tâche de vous portraire, ne sont que des ombres et des obscurcissements. On ne sauroit jamais assez bien dépeindre cet agréable mélange de douceur et de majesté qui tempère votre visage et qui donne de la hardiesse et de la crainte en même temps à ceux qui ont l'honneur d'approcher de votre personne. On ne sauroit exprimer cette adresse inimitable qui paraît dans toutes vos actions ; cette brillante vivacité qu'on

admire dans vos paroles, cet air grave, pompeux, qui fait respecter même votre silence. Surtout, de quel pinceau pourroit-on représenter cet esprit formé de la main des Grâces et cultivé de celle des Muses, qui ne produit rien en vous que de judicieux, de délicat, d'éclatant, qui vous acquiert l'admiration du siècle, les ravissements de la Cour, les applaudissements des provinces, et qui a mérité les hommages des ennemis même, à Munster, et les a soumis à vos pieds, pendant qu'ils refusoient la paix à toute l'Europe. »

Ces délicates flatteries ne pouvaient déplaire à la princesse qui, après avoir brillé parmi les graves signataires du traité de Westphalie, allait jouer un rôle plus éclatant, mais moins honorable, dans la guerre de la Fronde.

Les œuvres de Pierre Du Bosc contiennent deux autres discours adressés pareillement à la duchesse de Longueville, lorsqu'après quatre années de désastres, la France fut sortie enfin de la crise dans laquelle l'avaient plongée des chefs ambitieux, qui avaient couvert d'un faux semblant de dévoûment aux intérêts de la nation, les calculs de l'égoïsme et de la cupidité. L'héroïne de la Fronde dut sourire plus d'une fois, en entendant les éloges prodigués par l'orateur protestant à sa *prudence* et à sa *haute sagesse*. « L'on peut dire véritablement, s'écriait-il, que dans cette grande inondation de maux et de troubles qui

ont ravagé la France, en ces dernières années, monseigneur le Duc, votre illustre époux et notre sage héros, a été le Noë qui a sauvé notre Arche, et conduit notre vaisseau si sûrement, qu'il a vu le péril sans le ressentir. Mais l'on peut dire aussi, Madame, que votre Altesse est cette agréable colombe qui est venue de loin nous assurer que le déluge est tout-à-fait passé, qu'il n'y a plus rien à craindre désormais, que tout est calme et serein dans le royaume, etc. »

Ces brillantes comparaisons et ces mensonges métaphoriques, qui sont la loi du genre, ne pouvaient avoir d'autre résultat que de faire valoir l'éloquence de Du Bosc, chargé de haranguer successivement tous les gouverneurs, lorsqu'ils vinrent, comme la duchesse, visiter leur bonne ville de Caen, le duc de Montansier, en 1663, le duc de Roquelaure, en 1674, MM. de Matignon et de Thorigny, en 1675 et 1676. Le digne pasteur sut échapper quelquefois à la banalité des éloges qu'il était obligé de donner, en sa qualité d'orateur officiel, en saisissant avec finesse les circonstances propres à caractériser heureusement le mérite spécial de chacun de ces illustres représentants du pouvoir royal. Lorsqu'après cette singulière *Retraite du duc de Longueville*, dont saint Evremond s'est moqué d'une manière si spirituelle, le comte d'Harcourt vint à Caen s'assurer de la soumission de la Basse-Normandie, une circonstance assez futile excita le courroux de l'irascible

gouverneur et Du Bosc fut obligé de recourir, pour le calmer, à toutes les ressources de son éloquence.

Le Comte avait voulu donner un bal chez les demoiselles de Bougy, dont il occupait l'hôtel; mais il se vit arrêté dans son projet par l'opposition qu'y apportèrent les ministres protestants, conseillés par ces dames. A la nouvelle du refus des pasteurs, le comte s'était écrié: *que s'ils le voulaient traiter en Guisard, il agirait de même à leur égard, et les ferait périr.*

Du Bosc, auquel se réunit le savant Bochart, alla le trouver et désarma cette violente colère; il se fit même un protecteur du gouverneur charmé de l'éloquence de sa parole et de l'aménité de son caractère.

On s'était habitué à considérer le ministre de Caen comme *un parfait orateur*, ainsi que le lui disait, dans un poème latin composé en son honneur, en 1655, Lesueur de Petiville un des fondateurs de l'Académie de Caen, et membre de la Chambre de l'édit du parlement de normandie.

En 1658 l'Eglise de Charenton voulut appeler dans son sein un homme qu'on jugeait digne de figurer sur un plus grand théâtre, et dont les talents pouvaient rendre de grands services à la cause des religionnaires. Elle lui députa M. Gaches un de ses pasteurs et M. de Massannes, pour l'engager à accepter la place qui lui était offerte. Des lettres pressantes lui furent adressées, à ce sujet, par Turenne et par sa femme, par mesdames de La Force, de la

Trémouille et de Rohan. On lira avec intérêt celle que lui écrivit Turenne :

« Monsieur,

« Cette lettre est pour vous témoigner combien je souhaite que vous ne vous opposiez pas à la prière que l'Eglise de Paris envoie faire au synode de Normandie et au vôtre, afin qu'il vous accorde pour y venir exercer votre ministère, lequel a été jusques ici si approuvé de ceux qui vous connaissent, que j'esp ère que Dieu le bénira encore, si on accorde la prière que les députés de cette église vont faire. Comme on n'a qu'à demander votre consentement, je m'assure que vous aurez la bonté de ne pas le refuser, sachant très-bien que l'Eglise de Paris a besoin d'être soutenue. Je pense que la vôtre et le synode de Normandie ont besoin d'être persuadés avec bien du soin, pour vous laisser venir. Mais s'ils vous l'accordent, je ne vois pas que vous puissiez trouver de raisons valables pour vous en empêcher. Je vous assure qu'outre la joie que l'on en auroit icy, en mon particulier j'en recevrois une très grande satisfaction, et de vous faire connaître par toutes mes actions l'estime que je fais de votre piété et de votre mérite et combien je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur,

» TURENNE. »

Pélisson, qui l'avait connu à Montauban, lui écrivit, de son côté, et lui témoigna jusqu'à quel point son mérite était partout en honneur. « Quand je compare, lui disait-il, vos actions éloquentes, où vous acquérez tant d'amis à Dieu et tant de gloire à votre nom, avec ces autres petits ouvrages qui m'ont fait connaître depuis quelques années, il me semble que je voy en vous Alexandre au milieu de ses conquêtes, et en moi cet homme qu'on lui présenta un jour, et dont il récompensa l'inutile et ridicule industrie, d'une mesure de millet. »

Dans une autre lettre, plus pressante encore, Pélisson employait les termes les plus pathétiques pour l'arracher à la ville de Caen et l'engager, disait-il, à se dévouer à la sainte cause, qui avait besoin de défenseurs comme lui :

« Je vous dirai sans façon, et comme un homme qui vous écrit à la hâte, ce que je ferois si j'étois à votre place. »

« Premièrement, je louerois Dieu d'avoir béni mon ministère et de m'en donner des preuves, non-seulement par l'affection de mon église, mais aussi par la recherche de celle de Paris. Après cela je regarderois avec quelque ressentiment (reconnaissance) les témoignages que cette dernière m'auroit donnez de son estime. Je ne dis pas que je voulusse oublier ce que je devrois à la première, ou concevoir d'abord le désir de l'abandonner, mais au moins je penserois que quelque chose qu'il plût à Dieu d'ordonner

de ma vocation, il me feroit la grace sans doute de trouver partout ma patrie, partout la même douceur et la même satisfaction. J'attendrois donc avec patience, et, si je le puis dire, avec une indifférence chrétienne, ce que mon Eglise et ce que le synode, son supérieur, résoudroient de moy, sans favoriser par mes actions ni par mes discours, ni l'un ni l'autre des deux partis. Mais si l'affaire se réduisoit à ce point que mes propres juges me fissent juge moi-même de ce que je devrois devenir, alors je me dépouillerois autant qu'il me seroit possible de toutes mes affections et de toutes mes inclinations naturelles. Je n'aurois plus ni père ni mère, ni frère, ni sœur, ni femme. Je ne penserois plus du tout, ni à tout ce qui pourroit me plaire à Caen, ni à tout ce qui pourroit me toucher à Paris. Je regarderois donc auquel des deux ces talents, que les uns désirent et que les autres veulent retenir, pourroient être les plus utiles à la gloire de Dieu et de son service. »

S'il ne s'était agi que de faire le sacrifice des affections de famille et des préférences naturelles données à la patrie, comme le réclamait Pélisson, alors aussi zélé pour la cause des Protestants, qu'il devait l'être plus tard pour celle du Catholicisme, Pierre Du Bosc, non moins fervent dans sa foi, n'aurait pas résisté. Mais le sentiment du devoir l'attachait au troupeau confié à sa garde, et il refusa de se séparer de son Eglise. Le séjour de Caen devait d'ailleurs lui être cher et précieux à plus d'un titre.

Il avait épousé, en premières noces, mademoiselle Marie Moysant, fille de Guillaume Moysant, bourgeois de Caen ; et, en secondes, mademoiselle Anne de Cahaignes, fille de M. Etienne de Cahaignes, écuyer, sieur de Verrières, docteur et professeur en médecine dans l'université de Caen. La première était morte en 1656, laissant un fils mourut en 1676, lieutenant de la mestre de camp du régiment de Schomberg, et une fille mariée en Normandie à Michel Néel, écuyer, sieur de la Bouillonnière, dont elle a eu plusieurs enfants. La seconde femme de Pierre Du Bosc ne lui donna qu'une fille, mariée en Hollande à Philippe Legendre, dont elle eut trois enfants. Mais tous ces liens, quelque puissants qu'ils fussent, n'étaient pour lui, comme il l'écrivit à Pélisson, que des *considérations de la terre* ; il obéissait, en restant à son poste, à des sentiments d'un ordre plus élevé.

Le premier sermon que Du Bosc fit imprimer, à la sollicitation de la duchesse de la Trémouille, et dont le titre était : *les larmes de Saint Pierre*, lui attira une persécution dont le crédit du duc de Longueville eut bien de la peine à le garantir. Il faut avouer que l'irritation causée par ce sermon n'était que trop légitime. Il prouve jusqu'à quel degré d'inconvenance l'ardeur de la lutte entraînait les plus modérés. Du Bosc, attaquant le mystère de l'Eucharistie, reprochait aux Catholiques *d'adorer un morceau de pain en la place de Notre Sauveur, et de ré-*

duire ce divin Rédempteur sous une hostie, où il est au plus bas degré de l'ignominie, et où d'un Dieu souverainement adorable on fait un objet de scandale et de mépris qui ne peut se défendre seulement de la vermine.

Le rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre, en 1660, fut, pour Du Bosc, l'occasion d'une lettre écrite à M. Brévin, chapelain du roi. Il témoigne un profond respect pour les puissances de la terre. Il regarde les rois comme les images vivantes de la Divinité et comme marqués du sceau de l'inviolabilité. Le quatrain suivant, que je trouve parmi ses poésies latines, atteste les sentiments dont il était animé, à l'égard des auteurs de la révolution, qui fit monter le malheureux Charles Ier sur l'échafaud. Il est dirigé contre l'auteur du *Paradis perdu*.

Nil mirum, rabido si reges impetit ore
Milto : vocat reges pagina sacra Deos :
Est Atheus Milto, regum hinc acerrimus hostis ;
Vellet quippe omnes tollere posse Deos.

Cependant plusieurs signes précurseurs des orages que devait faire éclater plus tard la révocation de l'édit de Nantes commençaient à se manifester sur tous les points de la France, où l'on professait la religion réformée. Un sermon sur la *Grâce*, prononcé par Pierre Du Bosc, en 1661, servit de prétexte aux ennemis qu'il s'était attirés

par son mérite et son influence, et, il faut bien le dire aussi, par la hardiesse de ses attaques. Par une lettre de cachet, envoyée par M. Du Gué, intendant de Caen, il lui fut enjoint de se rendre à Châlons. Dans le même temps, on exilait M. de Jussau de Castres à Cahors ; M. de Fautras à Loudun. « Je crains bien, lui écrivit alors le marquis de Ruvigny, député général des Eglises réformées, et défenseur infatigable de ses coreligionnaires, que votre mérite ne soit tout votre crime, et qu'ainsi votre peine ne finisse pas de si tôt. » Turenne écrivait, de son côté, à M. Gaches : « Qu'il connaissoit le mérite et l'innocence du pasteur de Caen, mais qu'il craignoit bien que les Jésuites de cette ville ne travaillassent à le faire changer d'Eglise. L'on n'en vouloit au berger, ajoutait-il, que pour dissiper le troupeau. »

Du Bosc reçut à Châlons le plus honorable accueil; l'évêque lui-même, de la maison du Herse-Vialart, lui témoigna beaucoup d'estime, le fit souvent manger à sa table et l'admit dans son intimité. Il lui faisait visiter un jour son palais, dont les appartements étaient superbes, et l'ameublement somptueux, et il le pria en souriant, de lui dire si toute cette magnificence et ce luxe lui paraissaient bien apostoliques. Du Bosc, qui ne voulut ni désobliger son hôte, ni renier ses principes, lui répondit par un *distinguo* que n'aurait pas désavoué le P. Bille, ce jésuite de Caen, dont a parlé l'auteur des *Provinciales* :

« qu'en sa double qualité de comte et d'évêque de Châlons, le prélat avoit des droits et des priviléges tout autres que ceux de l'Episcopat, et qu'il ne voyoit rien dans sa maison qui fût au-dessus de la magnificence convenable à un pair de France. »

Pendant son séjour dans la même ville, Pierre Du Bosc eut la douleur de voir mourir entre ses bras Perrot d'Ablancourt, l'auteur de ces élégantes traductions que les contemporains nommaient de *belles infidèles*, avec lequel il s'était lié de la manière la plus intime. On rapporta à Louis XIV, qui avait refusé autrefois d'accorder à d'Ablancourt une faveur que l'on sollicitait pour lui, « ne pouvant s'intéresser, disait-il, à un homme qui professait une autre religion que la sienne », que cet écrivain distingué était mort en désespéré. C'était dans de pareilles dispositions, ajoutait-on, que mouraient tous les protestants. Du Bosc, dans une lettre écrite écrite à Conrart, avec lequel il demeura lié pendant tout le reste de sa vie, réfuta victorieusement cette calomnie.

L'exil de Pierre Du Bosc se prolongea pendant sept mois, malgré les démarches faites en sa faveur auprès du roi par le duc de Montausier, par Turenne, par Béringhen, premier écuyer du roi, et par Ruvigny. Ce ne fut qu'après avoir lu une lettre adressée à M. de la Vrillière, par le pasteur de Caen, que Louis XIV consentit à son retour en Normandie; et même par une faveur qui prouve tout

le cas qu'il faisait de lui, il lui fit expédier une lettre de Cachet dont la suscription portait ; A notre cher et bien-aimé Du Bosc, ministre de Caen ; elle était ainsi conçue :

« Cher et bien aimé,

» Nous vous avions cy-devant ordonné d'aller en notre ville de Châlons en Champagne, et y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Maintenant, ayant été informé, non seulement de votre obéissance, et de la maladie qui vous est survenue, mais aussi reçu de votre part des assurances de votre fidélité et affection, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que, pour toutes ces raisons, nous vous permettons de retourner en notre ville de Caen, et d'y reprendre vos fonctions de ministre, à la charge que vous vous contiendrez dans le devoir et dans le respect que vous nous devez ; et tiendrez à l'avenir une si bonne conduite, que nous en ayons toute satisfaction ; à quoy nous vous exhortons. Donné à Versailles le 15 d'octobre 1664. Signé LOUIS, et plus loin PHELIPPEAUX. »

Sa rentrée à Caen donna lieu à des fêtes et des réjouissances publiques. Il témoigna, la première fois qu'il monta en chaire, sa reconnaissance pour le Roi, et, le bonheur de se retrouver au milieu de son troupeau, dans un sermon dont le texte était : « Me voici, Seigneur, avec les enfants que tu m'as donnés. »

Un évènement tragique, dont ce retour fut l'occasion, dut cependant altérer sa joie et l'affecter fort désagréablement. « Un gentilhomme normand de la religion romaine, dit Philippe Legendre, voulant prouver combien était grand son zèle pour les pasteurs de la religion réformée, et solenniser le retour de Du Bosc par une débauche, prit deux cordeliers qu'il fit tant boire, qu'il y en eut un qui mourut sur le champ. Il alla voir M. Du Bosc le lendemain, et luy dit qu'il avait cru devoir immoler un bouc à la joie publique; que le sacrifice aurait été plus raisonnable, s'il avait été d'un jésuite, mais que son offrande ne lui devait pas déplaire, quoy-qu'elle ne fût que d'un cordelier. »

Le biographe de Du Bosc ne nous dit pas comment le pasteur de Caen accueillit ce singuler témoignage de dévouement à sa personne. Lui-même paraît avoir trouvé la plaisanterie de bon goût. Le ton leste et dégagé avec lequel il la raconte, atteste combien était profonde l'inimitié qui existait entre les protestants de Caen et les défenseurs de la religion romaine.

Ces inimitiés réciproques se manifestèrent par de nouveaux faits. Du Bosc fut accusé, en pleine chaire, par un prédicateur du Collége des jésuites, dans l'église cathédrale, d'avoir mal parlé contre l'honneur de la Vierge. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette attaque était fondée. L'intendant de Caen fit venir le prédicateur chez

lui, et, en présence de Bochart et de Du Bosc lui adressa une vive mercuriale. Un nouvel intendant vint rendre la position des pasteurs protestants beaucoup plus difficile. Il seconda de tout son pouvoir les efforts du clergé pour renverser leur église, et Du Bosc fut forcé de faire de fréquents voyages à Bayeux pour aller répondre devant l'évêque, de tous les griefs dont ses coreligionnaires étaient l'objet.

En 1666 mourut la princesse de Turenne, et Du Bosc déplora une perte à laquelle tous les Protestants furent sensibles, dans les lettres pleines de cœur qu'il écrivit à Turenne et au duc de la Force, père de la duchesse. Les œuvres de Du Bosc contiennent une longue lettre, due à la plume de cette femme distinguée par ses vertus autant que par l'élévation de son esprit; elle mériterait d'être publiée. Le commerce épistolaire qu'entretenait Du Bosc avec Conrart continuait toujours; leurs lettres roulent sur des sujets purement théologiques. Le père de l'Académie française, dont Boileau a vanté le silence prudent, et que Sarasin appelait le *goutteux sans pareil*, était aussi en correspondance avec des personnes de Caen, pour lesquelles Du Bosc professait la plus grande estime, Mmes de Saint-Contest et de Tilly, que nous trouverons plus tard fidèles à leur religion et à leur amitié pour Du Bosc. C'est pour répondre aux observations faites, soit par Conrart, soit par Mme de Saint-Contest, que le ministre caennais composa de très-remarquables dissertations sur certains

textes obscurs de l'ancien et du nouveau Testament. Une des meilleures est celle qu'il adressa à Mlle de la Suze, l'aimable fille de cette belle Henriette de Coligny, qui avait changé de religion, *afin de ne voir son mari ni dans ce monde ni dans l'autre.* Il est difficile de rien imaginer de plus sensé que les conseils que le Pasteur de Caen donne à la jeune fille qui, sur la haute réputation dont il jouissait parmi les Protestants, lui avait écrit pour se placer sous sa direction spirituelle.

Les temps approchaient où les Églises réformées allaient plus que jamais avoir besoin de l'active intervention de P. Du Bosc, et où son éloquence, grandissant avec le danger, dut lui mériter la reconnaissance de ses corréligionnaires et faire l'admiration de ceux-là mêmes qui étaient bien déterminés à n'en tenir aucun compte.

Les Eglises de Normandie choisirent Du Bosc, en 1668, pour être auprès du Roi, l'interprète de leurs plaintes, au sujet de la déclaration de 1666. Il était à Paris pour s'acquitter de cette haute mission, lorsqu'il apprit que le Roi se disposait à supprimer les chambres de l'Edit de Paris et de Rouen. Le consistoire de Charenton se réunit aux députés de Normandie et demanda, comme eux, une audience au Roi. Mais Louis XIV déclara qu'il n'entendrait que Pierre Du Bosc. Celui-ci se rendit, le 27 novembre, au palais des Tuileries, avec M. de Ruvigny. Les détails de cette entrevue de Pierre Du Bosc méritent d'être rap-

portés avec quelqu'étendue. Ils donnent une idée de ce respect religieux qu'inspirait la présence du grand Roi, qui, à force de se persuader qu'il était le représentant de la Divinité sur la terre, avoit fini par le persuader à tous ceux qui l'approchaient. Tous les députés arrivèrent dans la salle des gardes où ils s'arrêtèrent. Pierre Du Bosc entra seul dans les appartements du Roi avec M. de Ruvigny. Celui-ci alla d'abord dans le cabinet où était Sa Majesté pour savoir si elle souhaitait que M. Du Bosc lui parlât à genoux. Le roi lui répondit qu'il entendait qu'il demeurât debout, accordant ainsi à Du Bosc une faveur qui n'était dans ce temps-là donnée à aucun député des synodes. Informé de la volonté du prince, Du Bosc entra, fit une profonde révérence à la porte, une autre au milieu, et une autre plus avant. Il croyait que ce serait la dernière, mais Sa Majesté lui ayant commandé de s'approcher de plus près, il lui obéit et s'avança jusqu'au près de sa personne sacrée avec une très-profonde inclination. Le Roi était seul dans son cabinet, debout, la tête découverte, le dos appuyé contre une fenêtre. C'est dans cette position qu'il écouta la harangue de Du Bosc.

Legendre nous a conservé, d'après les notes de Du Bosc sans doute, sinon le texte, du moins les principales idées de ce discours. Quoiqu'il ait beaucoup perdu à être ainsi reproduit de mémoire, et que l'on ne puisse y retrouver cette chaleur et cet entraînement du débit qui devaient en

être le principal mérite, il justifie les éloges donnés à l'éloquence de Du Bosc.

Après un exorde dans lequel il rendait hommage aux vertus et à la piété du souverain, il continuait ainsi :

« Nous n'entrerons pas, sire, dans le détail de nos misères et de nos souffrances, parce que votre majesté nous ayant fait la grâce de nommer des commissaires pour en connaître, nous nous promettons de leur probité qu'ils en feront un rapport fidèle, Nous ne parlerons donc maintenant que de cette suppression des chambres de l'Edit, dont la douloureuse nouvelle nous cause des angoisses inexprimables. »

« Le roi, ajoutait-il, avoit depuis son glorieux avènement à la couronne, témoigné à tout le monde que son intention étoit de maintenir l'Edit de Nantes. Les déclarations en avoient assuré tous les peuples de l'Europe, et la dernière même donnée à Saint-Germain en 1666, bien qu'elle contînt tant d'articles qui faisoient gémir les réformés, protestoit néanmoins que le dessein du Roi avoit toujours été de maintenir cet Edit. En ordonnant qu'une des chambres du Parlement de Paris seroit particulièrement chargée de rendre la justice aux religionnaires, le Roi avoit déclaré que cette mesure avoit pour but de faire rendre et administrer la justice à tous ses sujets, sans aucune suspicion de haine ou de faveur. Ruiner un tribunal si nécessaire, c'étoit infailliblement retomber dans le mal

que la prudence et la justice de Henri-le-Grand avoient voulu prévenir. »

« Quelle justice, après cette suppression, pouvoient-ils attendre des parlements? si, pendant que les chambres de l'Edit subsistent, ils se donnent tant de licence, s'ils frappent de si grands et de si rudes coups, que sera-ce quand il n'y aura plus rien à leurs côtés pour leur retenir le bras?... Comment pourroit-on espérer qu'ils gardassent l'Edit, puisqu'ils ne seront entrés dans la connaissance des affaires des Réformés que par une grande brèche faite à cet Edit? Entrer dans un lieu par la brèche, ce n'est pas le moyen de le respecter, mais de s'y permettre toutes choses. »

Ce qui paraissait à Du Bosc le plus grave, dans l'annonce de cette suppression, c'est que les Protestants y verraient l'anéantissement de la seule garantie qui leur restât encore.

« Au nom de Dieu, Sire, écoutez en cette occasion nos gémissements et nos plaintes; écoutez les derniers mots de notre liberté mourante; ayez pitié de vos pauvres sujets qui, depuis un long temps, ne vivent presque plus que de leurs larmes. Ce sont des sujets qui ont pour vous un zèle ardent et une fidélité inviolable. Ce sont des sujets qui ont autant d'amour que de respect pour Votre Auguste Personne, en qui le Ciel, par une largesse incomparable, a répandu ou plutôt rassemblé ce qu'il a de plus rare, de

plus majestueux et de plus aimable. » — « C'est Henri-le-Grand lui-même, ajoutait-il en terminant, qui vous sollicite en notre faveur. Il vous demande la conservation d'un édit qui est le plus grand ouvrage de son exquise sagesse, le doux fruit de ses travaux, le principal fondement de l'union et de la concorde de ses sujets et du rétablissement de son état, comme lui-même s'est exprimé dans le préambule de cette loi solennelle. Nous n'ajouterons rien, Sire, à cette recommandation si puissante, et nous finirons en priant Dieu qu'il donne au petit-fils encore plus de vertus et plus de gloire qu'au grand-père, et que prolongeant ses années bien au-delà de celles de son invincible aïeul, il ne le retire du monde que quand les dernières bornes de la vie humaine lui feront souhaiter d'aller dans le Ciel posséder une meilleure couronne que celles de la terre. »

Louis XIV, qui l'avait écouté avec une grande attention, lui fit la réponse la plus bienveillante; et Du Bosc ayant obtenu la permission d'appuyer par de nouvelles raisons la requête qu'il venait de lui adresser, termina par quelques mots partis du cœur, dont le monarque fut vivement touché. « Faites-moi la grâce, Sire, de croire que je ne dis point ceci comme ministre; je ne donne rien à mon caractère ni à ma religion. Je dis les choses comme elles sont. Vous tenez la place de Dieu, et j'agis devant Votre Majesté comme si je voyais Dieu lui-même, dont

vous êtes l'image. Je proteste saintement en votre présence que je dis la vérité telle qu'elle est. — « Eh bien ! j'y penserai; oui, je vous promets que j'y penserai, » dit le Roi, avançant d'un pas pour faire connaître à Du Bosc qu'il pouvait se retirer. Celui-ci le fit en marchant toujours à reculons jusqu'à la porte du cabinet, où il fit une profonde révérence. Louis XIV y répondit par une inclinaison de tête, considérée par le ministre de Caen comme une grande faveur et comme de bon augure.

« Madame, dit Louis XIV en entrant quelques instants après chez la Reine, je viens d'entendre l'homme de mon royaume qui parle le mieux. »

Cependant, malgré l'admiration témoignée par le Roi à l'homme qui parlait si bien, la suppression des Chambres mi-parties fut prononcée comme nous allons bientôt le voir. Louis XIV était alors, sauf en de rares exceptions, grâce aux sages avis de Colbert, fidèle aux traditions d'Henri IV et de Richelieu. Il fut bientôt entraîné par Louvois, son mauvais génie, dans cette série de mesures fatales qui firent de la dernière période de son règne la contre-partie de ces glorieuses années, pendant lesquelles il avait rendu la France aussi florissante à l'intérieur qu'elle était redoutée et admirée des différentes nations de l'Europe.

Devenu l'objet d'une attention particulière, en raison même de l'importance de la mission qu'il venait d'accom-

plir, Du Bosc eut à lutter contre les instances qui furent faites ponr le retenir à Paris. Les Réformés comprenaient combien pouvait être utile à leur cause la présence du ministre éloquent et zélé qui avait su se faire auprès des hommes du pouvoir une place si honorable. L'archevêque de Paris supplia le Roi de s'opposer à ce qu'un homme *aussi dangereux par le crédit dont il jouissait* vînt s'établir dans la métropole. Mais Du Bosc était fermement résolu à rester à Caen et à ne point abandonner la direction du troupeau fidèle qui, dès qu'on parlait de la possibilité de son départ, s'empressait de lui adresser pour le retenir les plus pressantes et les plus affectueuses requêtes.

Le projet d'abattre définitivement une religion qui, d'après l'estimation de Du Bosc lui-même, pouvait compter alors 2,000,000 d'adhérents en France, prenait de plus en plus faveur parmi les conseillers de la couronne. Dès l'année 1673, Du Bosc fut informé par une personne qui le tenait de la Princesse de Tarente « que l'intention du Roi étoit de ruiner la religion protestante partout où il la trouveroit. » M. de Vauban en avait donné l'assurance a l'Électeur de Brandebourg.

Il n'en résolut pas moins de défendre jusqu'au dernier moment les droits de ses coreligionaires, et on le vit, à chaque nouvelle ordonnance rendue dans le but d'annuler les unes après les autres, toutes les garanties stipulées en faveur des Protestants par l'édit de Nantes, courir à Paris

et réclamer instamment, au nom de la justice et de l'humanité, contre les mesures iniques dont ils étaient l'objet.

Pendant les dix années qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, il fit quinze fois le même voyage, sans se laisser jamais décourager par l'insuccès de ses démarches et l'inutilité de ses efforts. Ce qui ressort le plus clairement du récit de ces voyages en cour, c'est la vive et respectueuse sympathie que lui valut sa courageuse persistance, non-seulement de la part des délégués des divers synodes de France, mais de la part des hauts fonctionnaires auxquels il venait apporter ses doléances. Charmés de son éloquence noble et persuasive, et de la parfaite convenance de ses discours, ceux-même qui étaient le plus fermement décidés d'avance à n'en tenir aucun compte, ne cessèrent de l'accueillir honorablement et de l'écouter avec déférence.

Plus d'une fois il eut à se défendre contre les sollicitations les plus vives et à repousser les offres brillantes que lui firent les Ministres, pour l'engager à changer de religion. On comprend tout le prix qu'on aurait attaché à la conquête d'un tel homme. « Le Roi, lui disait le chancelier de Châteauneuf, éprouverait la plus grande joie s'il consentait à lui donner ce témoignage de respect pour ses volontés. L'intérêt bien entendu de la famille, la certitude de voir ses enfants comblés plus tard, comme lui, d'honneurs et de dignités, ne devaient-ils pas le faire sérieuse-

ment réfléchir sur les propositions qui lui étaient faites ? N'était-il pas dommage qu'un orateur illustre, qu'un grand homme comme lui, demeurât dans un état si au-dessous de son mérite, tandis qu'il pouvait aspirer à tout? »

Le Ministre ajoutait qu'il pouvait disposer de 400,000 écus pour dédommager ceux des pasteurs qui voudraient se soumettre. L'âme de Du Bosc était trop élevée pour qu'il y eût de sa part beaucoup de mérite à ne pas se vendre. Il répondit avec fermeté que le Gouvernement lui-même savait bien qu'il ne gagnerait par l'emploi de ces moyens de corruption qu'un petit nombre d'hommes méprisables.

Les discours, les requêtes et les placets successivement présentés par Du Bosc au conseil du Roi ou aux ministres signalent chacun des pas faits par la volonté immuable qui avait résolu l'abolition de la religion réformée pour arriver au but définitif.

Sa première requête avait pour objet la suppression des *Chambres de l'Edit* de Paris et de Rouen. Celle de Rouen, d'après l'édit de Nantes, devait se composer de douze conseillers, au nombre desquels était un membre de la religion réformée.

Cette suppression était une infraction faite à un point clair, formel et absolu de l'édit : c'était l'abolition de l'édit lui-même, dont cette clause essentielle pouvait être consi-

dérée comme l'âme. Les ordonnances, disait Du Bosc (1), sont des lois mortes, sans le magistrat chargé de les faire exécuter. L'établissement de ces Chambres règne si fort dans l'édit, qu'il s'étend à tous ses articles ; de sorte que, s'il n'y a plus de Chambres, il n'y aura plus de sûreté pour ceux de la religion réformée. Des 92 articles qui composent l'Edit de Nantes, il y en a 38 qui concernent expressément les Chambres qu'il a ordonnées. Les Protestants se trouveront donc livrés à la rigueur des juges ecclésiastiques, qui sont leurs parties formelles et leurs ennemis déclarés ? Parmi ces ecclésiastiques, il y a des archevêques et des évêques ayant séance au Parlement, quand il leur plaît d'y prendre place. Et parmi ceux qui y assistent ordinairement et qui sont conseillers-clercs, la plupart sont ou curés, ou chanoines, ou doyens, par conséquent engagés par leur caractère et leur profession à nuire aux personnes et aux affaires de ceux dont la ruine passe dans leur esprit pour un sacrifice agréable à Dieu. »

« Le reglement fait par Henri IV, en 1599, pour l'établissement de la Grande Chambre de l'édit de Rouen portoit que quand ceux de la religion réformée voudroient aller à la Grande Chambre, tous les ecclésiastiques, sans exception et sans expression de cause, s'abstiendront de

(1) Recueil des œuvres de Du Bosc, 1er volume, publié à Rotterdam, chez Bernier frères, en 1694, p. 167.

la connaissance de leurs affaires. Pourroit-on espérer que des ecclésiastiques dans le préjugé de leur zèle conservassent ceux des temples dont la légitime existence seroit contestée, puisqu'ils en regardent l'érection avec horreur? La suppression de la Chambre rendroit la position des réformés pire aujourd'hui qu'elle ne l'étoit dans les temps les plus difficiles, puisque dès l'année 1570, sous le règne de Charles IX, ils pouvoient récuser quatre officiers, soit présidents, soit conseillers, dans chaque Chambre du Parlement de Paris, et six dans celui de Rouen et dans les autres, à raison de trois pour chaque Chambre. Par suite de cette suppression, enfin, les réformés devront se croire bannis du royaume, puisqu'ils n'y trouvent ni liberté de conscience, ni sécurité. »

La requête fut lue; un semblant de discussion eut lieu devant le délégué général, M. de Ruvigny, et les Chambres de l'édit furent supprimées. On laissa seulement aux Protestants la faculté de récuser deux ecclésiastiques.

Dans le dessein de fermer les temples et de dissoudre les assemblées des Protestants, le gouvernement fit rechercher par des commissaires départis dans les diverses provinces, les titres de toutes les églises et le Conseil du roi dut prononcer sur le sort de celles qui devraient être supprimées.

« Mais, dit Du Bosc, dans une nouvelle requête, ces commissaires sont catholiques; ils peuvent contester les-

titres les plus authentiques ; ils s'en rapportent, pour prononcer, aux témoignages des parties les plus intéressées à la démolition de nos temples. Sur soixante-et-une églises qui étoient dans le Poitou, le commisaire catholique n'en avoit conservé qu'une seule. Le Conseil du roi voulut bien étendre cette faveur à treize, mais soixante mille personnes n'en furent pas moins privées de l'exercice de leur religion. Dans le Pays de Gex, sur vingt-deux temples, on n'en a épargné que deux ; dans la Guyenne, sur quatre-vingts lieux consacrés à l'exercice du culte, trois ont été exceptés de la rigueur du partage. En Bretagne, il ne reste plus que le temple de Vitré. L'édit de Nantes, dans son article 28, fait une mention expresse de l'église de Chauvigny, en Poitou : on l'a supprimée comme contraire à l'édit même qui établissoit son titre de la manière la plus formelle. Des commissaires, successivement envoyés en 1598, en 1611, et en 1620, avoient déjà procédé à des enquêtes sur les temples. Tous ceux qui avoient été conservés ne l'avoient-ils pas été légitimement? »

Du Bosc rappelait enfin les termes mêmes de la déclaration donnée par Louis XIV en 1650 et qui porte que ceux de la R. P. R. ne pourront être troublés en l'exercice de leur religion, en la possession de leurs temples, ni en toutes les autres concessions à eux accordées, et qu'ils en jouiront tout ainsi et en la même forme qu'ils faisoient lors

du décès du feu roi, sans qu'il y soit rien innové à leur préjudice.

Cette requête eut le même sort que la précédente. Trois cents temples protestants furent démolis en dix ans.

Du Bosc et ses coreligionnaires ne furent pas plus heureux dans les tentatives qu'ils firent pour conserver les écoles de Puy-Laurens et de Saumur. En supprimant les académies, on rendait impossible l'enseignement de la Théologie et par conséquent la formation de nouveaux ministres. Les intérêts temporels des Protestants n'étaient pas en un moins grand péril que leurs intérêts intellectuels et moraux. Ils avaient des consuls chargés dans un grand nombre de villes de défendre leurs droits. On songea à les supprimer.

« Quelle sûreté pourroit-il y avoir pour nous, dit Du Bosc, si nous perdons cette garantie ? Ne serons-nous pas désormais à la merci de nos ennemis, lorsqu'il s'agira de la répartition des tailles et des charges publiques ? Quel sera notre recours contre les vexations de tout genre auxquelles nous allons nous trouver exposés ? »

Les Parlements, et en particulier, celui de Rouen, non contents d'appliquer dans toute leur rigueur les règlements conçus dans le but de mettre à néant les garanties consacrées par l'édit de Nantes, ne cessaient de provoquer contre les Réformés les mesures les plus acerbes. En vertu d'une déclaration de Louis XIV, les enfants appartenant à

la religion réformée pouvaient être admis aux arts et métiers, dans les formes établies pour les apprentissages et les chefs-d'œuvre. Mais le Parlement décida que nul maître de ladite religion ne pourrait être admis comme garde des métiers. C'était fermer la porte aux jeunes apprentis de la communion protestante, puisque tous les gardes des métiers étant catholiques ne manqueraient pas d'en exclure tous ceux d'une religion contraire à la leur.

Le Parlement de Rouen ne fut pas moins sévère, en ce qui concernait les médecins et les avocats. Il décida que le nombre des médecins de la religion réformée serait réduit à deux, pour chaque grande ville, et celui des avocats à deux, pour chaque bailliage. Il ne devait y en avoir qu'un seul dans chaque vicomté.

Toutes ces rigueurs donnèrent lieu à autant de réclamations éloquentes de la part du Pasteur de Caen.

Une arme terrible fut donnée, bientôt après, contre les Protestants aux ennemis de leur culte. Ceux d'entre eux qui, après avoir abjuré, reviendraient à leur ancienne croyance, devaient être déclarés relaps et punis comme tels. Ceux qui auraient été convaincus d'avoir mal parlé de la religion catholique devaient être punis comme blasphémateurs.

« Eh quoi ! dit P. Du Bosc, appeler du nom de blasphèmes et d'impiétés ce qu'on peut dire d'une religion qu'on ne croit pas et qu'on est libre de ne pas suivre ;

condamner aux plus rigoureuses peines ceux qui en parlent selon leur sentiment ; les livrer aux Parlements, avec défense aux Chambres de l'Édit de connaître des procès qui leur sont intentés, n'est-ce pas exposer leurs biens, leur honneur et leur vie à des périls dont la seule pensée fait frémir ? Car il sera au pouvoir des premiers qui voudront, de perdre un homme de la religion réformée ; ils n'auront qu'à l'accuser d'avoir proféré des blasphêmes contre la religion catholique ! »

Un autre arrêt du 9 février 1674 ordonna qu'à l'avenir aucun ministre des seigneurs de la religion, possédant fiefs, ne pourrait être admis dans les synodes. C'était encore contraire à l'Édit de Nantes, qui n'avait établi aucune différence entre les ministres des fiefs et les autres. Ce n'était pas moins contraire à la discipline de la religion, qui obligeait les ministres des fiefs, aussi bien que ceux des autres Églises, de se trouver aux synodes provinciaux et nationaux.

Nouvelle protestation de Du Bosc, et nouvel échec. Ses plaintes ne furent pas plus favorablement écoutées, quand, à l'occasion des condamnations portées par le Parlement de Rouen contre les Protestants qui ne s'agenouilleraient pas devant le saint Sacrement, lorsqu'ils se trouveraient sur son passage, il prouvait qu'elles étaient contraires à une déclaration de Louis XIV, qui n'astreignait, en ce cas, ceux de la religion réformée qu'à ôter leurs chapeaux.

Le flot qui devait submerger le Protestantisme français montait sans cesse. Les Réformés se virent successivement enlever leurs pensions et leurs droits de noblesse. Ce fut sur eux que pesa la plus lourde charge des impôts. Exclus de la maison du Roi, de l'Université, des fonctions publiques, ils se virent enfin attaqués dans le sanctuaire de la famille, où l'intolérance vint leur enlever le droit sacré de disposer de leurs enfants.

On les obligea d'abord à n'employer que des chirurgiens et des sages-femmes faisant profession de la religion Catholique, afin que ceux-ci pussent, lorsqu'ils le jugeraient à propos, ondoyer les enfants. Du Bosc, en signalant avec force tout ce qu'une pareille exigence avait de contraire aux lois existantes, montra, par une foule d'exemples recueillis dans le pays, quelques-uns des effets désastreux qu'avait entraînés cette mesure. Des mères accouchées malgré elles par des sages-femmes catholiques, étaient mortes de saisissement. Mme de Longueval, de la paroisse de Cerlangue, avait été prise des douleurs de l'enfantement. Son mari envoie chercher un chirurgien de Bolbec, M. Jean de Lessart, qui, en sa qualité de protestant, n'ose prêter son ministère et braver l'interdiction dont l'ordonnance de 1680 frappait ceux de sa religion. La mère et l'enfant meurent, et M. de Longueval désespéré, refusant obstinément de prendre des aliments, succombe quelques jours après.

Un dernier outrage à la nature, une dernière violation de l'autorité paternelle, fut encore l'objet, de la part de Pierre Du Bosc, d'une requête chaleureuse présentée à Louis XIV. Il s'agissait de la liberté accordée aux enfants de sept ans, d'opter entre la religion de leurs pères et le Catholicisme. Une ordonnance de 1669 portait, en termes exprès, qu'il était fait défense à toutes personnes, non-seulement d'enlever les enfants de la religion réformée, mais de les induire à changer de religion, avant l'âge de quatorze ans pour les garçons, et de douze pour les filles. « Cette loi, disait Du Bosc, laisse à la nature ses privilèges, à la conscience ses mouvements, aux Parlements leurs règles, aux droits civil et canonique leurs principes, aux nations étrangères un exemple, à la religion Catholique Apostolique et Romaine la gloire de garder des mesures d'équité conformes à la pratique de l'ancienne Église. Il n'en est plus ainsi du nouvel arrêt. La nature gémit de voir ôter les enfants à leurs pères à sept ans, précisément à l'âge où ils leur appartiennent encore plus qu'auparavant, puisque c'est proprement à cet âge que commence l'éducation et que les pères entrent véritablement en possession de leurs droits. « Vos Parlements, Sire, ajoutait-il, qui n'ont jamais soumis les enfants aux peines capitales, se trouvent obligés d'abolir cet usage de tous les peuples et de tous les siècles. Car en rendant les enfants de sept ans capables de changer de religion, on les rend capables

en même temps de tomber dans le crime de ceux qu'on appelle relaps, et on les soumet aux peines capitales portées par vos ordonnances. Les nations étrangères, les infidèles même, se croiront autorisés, par cet exemple, contre ceux qui professent une religion contraire à la leur. Enfin la religion Catholique Apostolique et Romaine ne se trouvera pas honorée, quand on dira qu'elle reçoit des conversions à sept ans, c'est-à-dire dans un âge où la raison n'a rien de fixe, ni jugement, ni règle; où par conséquent le changement de religion ne sauroit procéder d'un choix légitime. Il est inouï enfin, non-seulement parmi les Chrétiens, mais encore dans toutes les nations du monde, qu'on ait limité à sept ans l'autorité paternelle, principalement pour la religion ! (1) »

Du Bosc put encore présider, en 1682, le synode de Rouen, auquel assistèrent pour la première fois deux commissaires du Roi, dont l'un était catholique. On avait pris soin de faire fermer le temple; mais plusieurs personnes purent y pénétrer et furent touchées de la manière dont parla le pasteur de Caen, qui tout en témoignant de son respect sincère et de son admiration pour le grand Roi, ne put s'empêcher de se livrer aux tristes pressentiments que faisaient naître en lui toutes les restrictions apportées aux

(1) Œuvres de P. Du Bosc, t. I, p. 291.

droits de ses coreligionnaires. Il satisfit si pleinement ses auditeurs, que le père Du Breuil, de l'Oratoire, que ses souffrances pour la cause du Jansénisme ont rendu célèbre, ne put s'empêcher de l'embrasser avec effusion pour lui témoigner le plaisir qu'il lui avait fait.

L'Avertissement pastoral adressé à tout le royaume par le clergé français vint mettre le comble aux appréhensions des Protestants; Du Bosc fut encore l'interprète de leurs sentiments auprès de l'Intendant de Caen, M. de Morangis.

Peu de temps après, parut la déclaration qui assujétissait les Réformés à donner, dans chacun de leurs temples, un banc aux Catholiques. Le banc du temple de Caen fut aussitôt envahi par un grand nombre de personnes assez disposées à interpréter peu favorablement tout ce qu'elles y entendraient. L'ordre fut plus d'une fois troublé par les nouveaux auditeurs, et l'intervention de l'autorité fut souvent nécessaire. Des libelles attaquèrent les doctrines exposées par les ministres, et particulièrement un sermon sur la *Grâce* prononcé par Du Bosc, qui répondit à ses critiques avec sa verve ordinaire.

Mais la mort de Colbert, en 1683, vint rendre toute puissante la prépondérance de Louvois et précipiter les évènements. On voulut en finir avec le Protestantisme. Les Réformés commençaient à s'enfuir de France. L'émigration fut défendue sous peine des galères. Les rassemblements du Languedoc et des Cévennes furent suivis de

sanglantes exécutions. Des missionnaires, accompagnés de dragons, furent chargés d'opérer par la violence des conversions que l'on désespérait d'obtenir par la persuasion. Les dragons s'installaient chez les Réformés et y restaient jusqu'à ce qu'ils se décidassent à abjurer. « Cela va si vite, dit dans ses mémoires, le grand directeur de ces missions bottées, Noailles, que tout ce que peuvent faire les troupes est de coucher une nuit dans les lieux où je les envoie. Dans un mois tout sera expédié. »

Chaque jour des conversions en masse étaient annoncées à Louis XIV. En trois jours il y en avait eu 60,000 dans le Languedoc.

On crut qu'il ne s'agissait plus que de consacrer par une ordonnance la destruction d'une secte qui ne comptait plus, disait-on, qu'un petit nombre d'adhérents, et qu'il n'y avait qu'à achever tout d'un coup ce qu'une longue série d'iniquités, ce que la tyrannie la plus ingénieuse avaient préparé depuis cinquante ans. Le 22 octobre 1685 parut le célèbre édit qui révoquait tous les priviléges accordés aux Réformés par Henri IV et par Louis XIII, interdisait leur culte par tout le royaume, poursuivait les ministres, supprimait les écoles et détruisait les temples.

Dès le milieu de l'année précédente, Du Bosc avait été arraché à l'église de Caen sous les prétextes les plus frivoles. Il fut accusé ainsi que ses collègues, Morin et Guilbert, d'avoir admis des relaps à la communion. Il fut trans-

porté de ville en ville avec ses compagnons d'infortune, au cœur de l'hiver, pour y subir de nombreux interrogatoires. Arrêtés et conduits dans les prisons d'Argentan, ils n'en sortirent que pour aller à Rouen, où ils furent retenus jusqu'à la conclusion de leur procès.

L'arrêt porté contre eux ordonna la démolition du temple de Caen (4 juin 1685). Ils étaient condamnés à quatre cents écus d'amende, et obligés de se tenir éloignés de vingt lieues de cette ville, avec défense de demeurer dans aucune des villes de la province où l'exercice du culte protestant avait été interdit.

Malgré les témoignages d'intérêt qui de tous côtés furent envoyés à Du Bosc, malgré les pressantes instances, faites en sa faveur par le Duc de Montausier auprès du Parlement, le Procureur-Général avait conclu à ce qu'il fît amende honorable et qu'il fût banni à perpétuité. Du Bosc plaida lui-même sa cause : Ce fut le dernier triomphe de cette éloquence si longtemps admirée. Il parla avec tant de force et d'émotion que plusieurs des conseillers ne purent retenir leurs larmes.

On se contenta de l'arracher à son troupeau et à sa patrie. Ses collègues et lui n'obtinrent que 15 jours pour aller régler leurs affaires à Caen. Du Bosc ne recueillit partout que des marques de sympathie pour sa personne Plusieurs ecclésiastiques, et entre autres le curé de Saint-Pierre, allèrent lui faire visite, et sans croire, ainsi que

le prétend son biographe Legendre, que les bénédictions de tout le peuple catholique l'aient accompagné jusqu'à sa sortie de la ville, on peut affirmer qu'il emporta dans l'exil l'affection de ses coreligionnaires et l'estime de ses ennemis.

Dans le même temps, M. Néel de la Bouillonnière, un de ses gendres, menacé de la visite des dragons du Roi, quittait ses propriétés de Busly et de Verson pour se réfugier en Angleterre. Une note publiée par M. L. Lacour, dans le *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, nous fournit des renseignements curieux sur le séjour que firent à Caen MM. Bourgongne, prévôt du régiment du Roi, et Chanley, lieutenant, logés et nourris aux frais du fugitif. M. de la Bouillonnière avait 5,000 livres de rentes, et, par conséquent, de quoi payer la pension des deux dragons, qui trouvant fermées les portes de sa maison, rue et paroisse Saint-Pierre, allèrent s'installer, d'après les instructions qu'ils avaient reçues, chez la veuve Drouart, à l'auberge de *l'Aigle-d'Or*, dans la rue des Teinturiers. Le mémoire de leurs dépenses, pendant trois mois, s'élevait à 1,100 livres.

Je laisse à penser la vie
Qu'y firent les deux amis (1).

---

(1) Le menu de leurs dîners nous atteste que les mets, comme on le dit chez les restaurateurs d'aujourd'hui, *étaient très-variés*.

J'ai raconté ailleurs (1) les diverses circonstances qui ont précédé et accompagné la démolition du temple de Caen, construit dans le Bourg-l'Abbé sur un terrain dépendant de l'Abbaye de Saint-Etienne et que dès l'année 1651, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, avait résolu de renverser. Du Bosc le sauva une première fois de la destruction, en 1681, en plaidant éloquemment sa cause devant le Parlement de Rouen. Il fut enfin démoli le 25 juin 1685 au bruit des trompettes et des fanfares, et les habitants déterrèrent les morts ensevelis dans le cimetière du temple, pour jouer aux boules avec leurs crânes, et faire subir toutes sortes d'indignités à leurs os. On n'épargna pas ceux de plusieurs seigneurs étrangers qui reposaient dans le même lieu.

Pendant ce temps, Du Bosc et sa famille prenaient tristement le chemin de l'exil.

Parmi les Protestants de Caen qui s'exposèrent à la persécution en demeurant fidèles à leurs croyances, ou qui

---

On y voit figurer *en gibier*, plouviers, bécasses, sarcelles, alouettes, vignons, lapins de garenne, etc.; *en volailles*, dindes, poularées, canards, chapons, pigeons, etc ; *en poissons*, saumons, soles, barbues, merlans, plies, raies et harengs ; *en coquillages*, crevettes, pouparts, moules, etc. ; *salades* de champignons, de concombres, de céleri ; *desserts* de noix confites, des biscuits, des macarons. Ces messieurs ne buvaient que du vin. On ne voit indiquer dans la carte à payer ni cidre, ni tripes à la mode de Caen.

(1) *Histoire de l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen.*

se soumirent aux rigueurs d'un exil volontaire, à l'exemple de leur pasteur, on cite Mme de la Luzerne, âgée alors de 80 ans; M. de Cagny-Ménage; M. Carbonnel, secrétaire du Roi; Mlle de Platement; M. Duclos et sa sœur; M. des Sablons, et, avant tous, Mmes de Tilly et de Saint Contest, qui allèrent le rejoindre à Rotterdam, où il avait été appelé par les magistrats de cette ville. Il y avait accepté la chaire de l'Eglise Française, qu'il préféra à la brillante position que voulait lui faire la reine de Danemark, et au riche bénéfice que lui offrait l'évêque de Londres.

Il arriva à Rotterdam à la fin du mois d'août 1685, fut installé dans son église le 28 octobre, et prêcha à la Haye, en présence du Roi et de la Reine, le 2 décembre de la même année.

Les cruels traitements qu'éprouvèrent ses coreligionnaires, en France et particulièrement en Normandie, l'affligèrent profondément. Par une exception fort honorable pour lui, les biens qu'il laissait en Normandie furent conservés à ses enfants. Un de ses parents s'étant présenté au Garde des sceaux, pour en demander la confiscation à son profit, M. de Châteauneuf répondit que Du Bosc était un trop honnête homme et un ministre trop distingué pour n'être pas l'objet d'un traitement tout particulier.

Il vit arriver successivement en Hollande une multitude de fugitifs auxquels il fut enfin permis de sortir du royau-

me. Du Bosc vécut sept ans à Rotterdam, au milieu de sa famille, entouré d'amis dévoués et accomplissant, avec un calme et une sérénité qui lui conciliaient tous les cœurs, les devoirs de son ministère. La maladie qui l'emporta fut courte. Une goutte remontée lui prit le cerveau. Lui-même fit connaître à une de ses filles, qui lui prodiguait ses soins, qu'il était arrivé au terme de sa carrière. Cette nouvelle se répandit promptement dans la ville ; ses amis vinrent se presser autour de lui et il eut la consolation de voir, avant de fermer les yeux, Mlle de Saint-Contest, sa fidèle amie, accourue de Harlem pour recevoir sa dernière bénédiction. Il était midi quand elle arriva. Il put entendre encore les prières des assistants, et comme on faisait passer une chandelle devant ses yeux pour savoir s'il existait encore, il les ouvrit, puis les referma doucement, en rendant le dernier soupir.

Ainsi mourut le 15 juillet 1692, dans la 69e année de son âge, et la 47e de son ministère, un des hommes dont les talents et les vertus ont le plus honoré la ville de Caen et dont il m'a paru juste de ne pas laisser entièrement s'effacer le souvenir.

SAINT-EVREMOND (1).

Les écrivains qui, par le droit du génie et le concours de circonstances favorables, ont la gloire de représenter plus particulièrement l'esprit de toute une époque, sont ordinairement précédés de quelques hommes moins éminents ou moins heureux, brillant aux regards de la postérité de l'éclat à demi effacé d'une douteuse renommée.

---

(1) C'est ainsi que MM. Silvestre et Desmaizeaux, amis particuliers de Saint-Evremond, écrivent son nom. Comme la notice biographique que nous devons au dernier a été composée sur des renseignements fournis par l'auteur lui-même, auxquels ont été ajoutés des détails sur sa famille, fournis par l'abbé Fraguier, on peut assurer que c'est là la véritable orthographe. Plusieurs, et entr'autres M. Desessarts, qui a publié en 1804 un choix de ses œuvres, assez insignifiant et fort incomplet du reste, écrivent *Saint-Evremont*. Ce nom est le même que celui de *Sanctus Evermundus* ou *Sanctus Ebermundus*, abbé Fontenay-sur-Orne en Bessin, qui vivait au VIIe siècle, et dont les reliques ont été transportées à Creil. Le village de *Saint-Ebremont*, situé à quelques kilomètres de St-Lo, est probablement le lieu d'où St-Evremond a tiré le nom, qu'il ajouta à ceux de *Charles de Saint Denis*.

Ces précurseurs des grands hommes se soutiennent rarement à la hauteur où les avait placés l'admiration contemporaine. Le côté original et profond qui les distingue cesse de frapper les yeux, aussitôt que d'autres ouvriers de la pensée, entrant avec autorité dans la voie qu'ils ont ouverte, élèvent d'une main plus hardie le monument dont ils n'avaient fait que poser les premières assises.

C'est ainsi que les découvertes philosophiques de Descartes ont relégué dans l'ombre les travaux des penseurs qui, avant lui, avaient combattu pour débarrasser l'esprit humain des entraves de la scholastique ; c'est ainsi que les noms de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, ont fait pâlir ceux des Saint-Evremond, des la Motte, des Fontenelle, des Pierre Bayle et de plusieurs autres, qui sans eux se seraient maintenus au premier rang.

Parmi ces écrivains trop vantés peut-être pendant leur vie, mais trop injustement oubliés après leur mort, nul ne mériterait mieux que Saint-Evremond cette sorte de réparation que la critique littéraire doit aux hommes supérieurs, dont le tort principal est d'avoir eu des successeurs trop illustres.

Saint-Evremond appartenait à l'une des familles les plus considérables de Normandie. Gilles de Marguetel, châtelain ou baron de Saint-Denis-le-Guast, entre Coutances et Villedieu, avait épousé Madeleine Martel, sœur d'Etienne Martel, évêque de Coutances, de la branche de

Bacqueville-Martel. Jean, son fils, qui prit le nom et les armes de Saint-Denis, épousa Catherine Martel, de la branche de Fontaine Martel. Il eut six filles (1) et deux fils, Henri, qui mourut sans avoir été marié, et Charles. Charles de Saint-Denis épousa Charlotte de Rouville, de la famille des comtes de Rouville-Delacour. Elle était sœur du comte de Rouville qui avait été nommé à la surintendance des finances, mais qui mourut avant d'avoir pu prendre possession de cet emploi. La mère de Charlotte était de la famille de Leveneur, comte de Tillières, aîné de cette famille, et avait pour sœur l'héritière de cet aîné, la comtesse de Vaudemont, d'où sont sortis les ducs de Lorraine.

Charles de Saint-Denis eut sept enfants : une fille qui mourut jeune, et six fils : François, dit de *Hollande* ; Jean, dit de la *Beloutière*, abbé ; Charles, dit de *Saint-Evremond*, celui dont il est question dans cette notice ; Pierre, dit de *Grimesnil* ; Henri, dit de *La Neuville* et Philippe, dit le *Tanus*. Outre cette distinction fondée sur des terres qui relevaient de la baronnie de Saint-Denis-le-Guast, on donna encore à ces six frères une es-

(1) Les cinq aînées épousèrent les sieurs de Vierville, de Savigny-Gambières, de Tauville, du Mesnil-Poisson, et de Fontenay-Hanbert. Vierville, du Mesnil-Poisson, et Fontenay étaient protestants.

pèce de surnom de famille, tiré de leur caractère particulier ; on appelait l'aîné Saint-Denis *l'Honnête-Homme* ; l'abbé *le Fin*; Saint-Evremond *l'Esprit* ; Grimesnil *le Soldat* ; La Neuville *le Dameret*, et le Tanus *le Chasseur*.

Charles de Saint-Denis, sieur de Saint-Evremond, naquit à St-Denis-le-Guast, le 1er avril 1613. Sa famille était encore assez distinguée un siècle après, pour que le Père Anselme en parlât avec honneur dans son *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France et des grands Officiers de la Couronne*. Nous ignorons si elle a encore de nos jours quelque représentant dans la Normandie. Tout ce que nous en savons, c'est que M. de Fontette, intendant de la généralité de Caen en 1755, et vice-recteur de l'Académie, répondant au discours de réception de M. de Rochefort, élu membre honoraire, lui rappelait avec courtoisie qu'il était le petit-neveu de Saint-Evremond.

Comme il n'avait eu de sa famille, pour toute fortune, que dix mille livres en argent et une rente de deux cents écus, somme médiocre, même pour un cadet de Normandie, il fut d'abord destiné à la magistrature. On l'envoya donc dès l'âge de neuf ans à Paris pour y faire ses études (1622). Entré en cinquième chez les Jésuites du collége de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand), il y fit sa rhétorique sous le père Canaye. Il alla ensuite, en 1626, à

l'Université de Caen pour y suivre le cours de Philosophie. Il n'y resta qu'une année (1). De retour à Paris pour y étudier le Droit, il mena de front les plaisirs, la littérature, la jurisprudence et une science d'une toute autre nature, l'escrime, dans laquelle il réussit peut-être aussi bien que dans l'étude des lois et du droit coutumier, si l'on en juge par la renommée que conserva longtemps dans les salles d'armes *la botte de Saint-Evremond.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une passion plus forte l'entraîna vers le noble métier des armes, comme on disait alors, et que, dès l'âge de 16 ans (en 1629), il était entré au service ; qu'après deux ou trois campagnes il obtenait une lieutenance (1632), qu'il se trouvait en 1635 à la tête d'une compagnie, au siége de Landrecies, et enfin, en 1640, au siége d'Arras. Il avait pendant tout ce temps assez bien fait son chemin dans la carrière militaire, pour que le jeune héros que devaient immortaliser les victoires de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue lui confiât le commandement de ses gardes.

En prenant ainsi une part active aux campagnes qui terminaient d'une manière brillante la période française

(1) MM. Silvestre et Desmaizeaux ne sont pas d'accord sur ce point. Selon le premier, Saint-Evremond vint à Caen pour faire son droit et n'y séjourna que quelques mois ; d'après le second, il y fit sa philosophie et y demeura une année.

de la Guerre de trente ans, dernier legs de la politique extérieure de Richelieu, Saint-Evremond s'était fait connaître par les heureuses qualités dont la nature l'avait doué. Son sang-froid intrépide au milieu des dangers, sa vive intelligence, son activité et son zèle, auraient suffi pour attirer sur lui les regards du prince de Condé, alors duc d'Enghien, habile, comme tous les hommes supérieurs, à distinguer le vrai mérite. Mais d'autres avantages plus rares lui avaient assigné une place à part au milieu de tant de brillants gentilshommes, l'élite de la noblesse de France, qu'il charmait par son esprit, son savoir, son amabilité et les grâces piquantes de sa conversation.

Les maréchaux de Turenne, d'Estrées, d'Albret, de Clérambault et de Créqui, les comtes de Grammont et d'Olonne, tout ce que les camps possédaient d'hommes distingués, s'étaient intimement liés avec lui, et n'avaient cessé de lui témoigner une considération que tous lui conservèrent dans les diverses phases de sa vie.

Un goût parfait, un jugement droit, une connaissance des hommes assez profonde pour lui faire découvrir les moyens les plus propres à se concilier leur faveur, une sociabilité, une facilité de vivre, une politesse, une élégance de manières vraiment remarquables lui attachèrent le Prince de Condé, qui le chargea de présider à ses lectures, et se délassa plus d'une fois, entre deux batailles, à l'entendre converser sur toutes choses, et principalement sur

les ouvrages anciens ou modernes qu'il appréciait avec une rare sagacité (1). Histoire, philosophie, art militaire, sciences, questions politiques et religieuses étaient tour-à-tour passés en revue ; et ces études diverses, faites au milieu de l'agitation de la vie des camps, dans la société d'hommes éminents qui lui découvraient les secrets ressorts des affaires humaines, donnaient à son esprit une sûreté de jugement et un tact que ne peuvent acquérir les écrivains de profession, condamnés à parler de toutes ces choses du fond de leur cabinet, loin des évènements et des hommes. Aucun théâtre ne pouvait être plus favorable au développement de ce génie d'observation, de cette circonspection prudente, de ce bon sens mêlé de finesse, qui sont les qualités les plus remarquables du sol où Saint-Evremond avait reçu le jour. Heureux, s'il n'eût pas acquis à ses dépens et payé beaucoup trop cher la connaissance du cœur humain et l'expérience des choses de la vie !

---

(1) Après avoir essayé inutilement de lire au prince de Condé les œuvres de Rabelais, il lui fit agréer celles de Pétrone, dont les écrits et la personne sont de sa part l'objet d'une admiration singulièrement exagérée. C'est avec raison que Boileau prend contre lui la défense de Sénèque, injustement immolé par Saint-Evremond au satirique latin :

> Quoi qu'en ses beaux discours Saint-Evremond nous prône,
> Aujourd'hui j'en croirai Sénèque avant Pétrone.
>
> *(Satire XIe.)*

La première leçon personnelle qu'il reçut lui vint de son illustre protecteur le prince de Condé. Admis avec Miossens, connu depuis sous le nom de maréchal d'Albret, dans la familiarité du jeune général, qui se plaisait à encourager sa verve satirique, il avait plus d'une fois remarqué l'empressement de celui-ci à rechercher les moindres défauts de ses amis. Il s'avisa de demander un jour à Miossens s'il ne croyait pas que Son Altesse, qui aimait si fort à découvrir les ridicules des autres, n'avait pas elle-même son ridicule. Après un examen fait avec la conscience que nous apportons lorsqu'il s'agit de juger les défauts de nos amis, ces messieurs convinrent que cette affectation de rechercher les travers des autres, était un travers d'une espèce toute particulière, dont il était permis de rire un peu : ce qu'ils firent en toute liberté. M. de Condé le sut; et dès ce moment cet esprit qu'il avait trouvé si charmant dans Saint-Evremond, lorsqu'il s'étudiait à le divertir aux dépens du prochain, lui parut d'un très-mauvais goût lorsqu'il s'appliquait à lui-même. Il donna aussitôt aux deux amis des marques de son impétueuse colère. Miossens fut disgrâcié, et Saint-Evremond perdit à la fois la faveur du prince et le commandement de ses gardes.

La guerre de la Fronde éclata. Saint-Evremond demeura fidèle à la cause royale, trop circonspect pour prendre part à cette lutte des ambitieux et des intrigants, dont il a saisi et fait ressortir le caractère et l'esprit avec une sagacité

merveilleuse. Du reste, pendant ces longues années de troubles et de folles entreprises, il fut du petit nombre de ceux qui surent assez habilement gouverner leur fortune. En 1652, il reçut le brevet de maréchal-de-camp des armées du Roi, avec une pension de mille écus : de plus il utilisa divers commandements qu'il eut dans la Guienne. Mettant adroitement à profit son crédit auprès du duc de Candale qui commandait une petite armée dans cette province, et s'aidant de la faveur toute-puissante du surintendant Fouquet, il avait pu ajouter plus de cinquante mille francs à la modique fortune qu'il possédait au moment où il quittait la Normandie pour aller faire ses premières armes.

Mais tout en remplissant avec tant de distinction ses devoirs de soldat; tout en guerroyant aux Pyrénées, en Alsace et en Flandre; tout en ménageant les intérêts de sa fortune, Saint-Evremond n'avait cessé de se livrer à son goût pour la méditation et l'étude : plusieurs écrits étincelants de verve, de goût et de finesse, lui avaient déjà assigné une place distinguée parmi les beaux esprits du temps (1).

---

(1) Saint-Evremond a écrit une foule de petites pièces, soit en vers, soit en prose : mon intention n'est pas de les passer toutes en revue. Je ne puis même signaler un grand nombre de compositions dont la lecture serait encore aujourd'hui aussi instructive

C'était quelque temps avant la campagne de Rocroi, en 1643, qu'avait paru sa comédie des *Académistes* (1). Cet ouvrage, ainsi que ceux qui déjà étaient sortis de sa plume, circulant dans les sociétés qui donnaient le ton aux autres, acquit bientôt, comme le dit fort bien La Harpe, cette sorte de renommée « la plus facile et la moins dangereuse, » qui s'augmente par la curiosité d'avoir ce que tout le » monde n'a pas, par l'indulgence que l'on a toujours » pour les manuscrits, et par la disposition à juger ce » qu'on appelle un homme du monde d'autant plus favo- » rablement qu'on lui suppose moins de prétentions et » qu'on exige moins de lui. »

L'Académie française, alors dans toute l'ardeur du zèle qui caractérise une société naissante, cherchait à com-

---

qu'agréable. On ferait un très-beau volume, si l'on songeait à faire un choix discret parmi ses œuvres littéraires, philosophiques et historiques. Pourquoi quelque Barbin de notre temps n'aurait-il pas cette bonne idée? (*)

(1) Voici ce que dit Pélisson de cette comédie des *Académistes:* « Quelques-uns ont voulu l'attribuer à un des académiciens » même, parce que cet ouvrage ne se rapporte pas mal à son style, » à son esprit et à son humeur, et qu'il y est parlé de lui comme » d'un homme qui ne fait guère d'état de ces conférences (Pélisson » désigne ici Saint-Amand); mais quelques autres m'ont assuré » qu'elle était d'un gentilhomme Normand nommé monsieur de

(*) Depuis que cette note est écrite, M. Didot a publié les OEuvres choisies de St-Evremond, 1 vol. in-18, en tête desquelles se trouve, avec quelques retranchements, la présente Notice.

pléter l'œuvre du poète-grammairien qui avait entrepris de dégasconner la Cour (1). Sur les ruines des dialectes provinciaux, elle travaillait à constituer l'unité de la langue française, à peu près comme son illustre fondateur avait constitué l'unité monarchique en portant les derniers coups au fractionnement féodal. Les arrêts de ce tribunal suprême devaient naturellement trouver de l'opposition, soit parmi ceux qui n'en faisaient pas partie (usage toujours conservé depuis), soit surtout chez les esprits indépendants qui, comme Saint-Evremond, ne reconnaissent, en matière de langage et de goût, ni la tyrannie de l'usage, ni l'autorité du nombre, ni même le privilége du génie. La plupart des juges qui siégaient au fauteuil académique ne lui inspiraient pas, il faut le dire, une entière confiance. S'il s'inclinait devant le mâle génie de Corneille, il devançait la justice de Boileau à l'égard des autres immortels. C'était

---

» Saint-Evremond .. . Cette pièce, quoique sans art et sans règles, » et plutôt digne du nom de *farce* que de comédie, n'est pas sans » esprit et a des endroits fort plaisants. » (Hist. de l'Académie française, p. 47 et 48.)

(1) M. Sainte-Beuve a donné, d'après un ouvrage manuscrit de Colletet, dans son Histoire de la poésie française au XVIe (p. 420 éd. Charpentier), quelques détails sur une *Académie française*, antérieure à celle qui reconnaît Richelieu pour son fondateur. Etablie par Baïf, qui en avait dressé les statuts, approuvée par Charles IX, cette *Académie des Valois* n'était qu'un essai, dont les désastres du temps devaient nécessairement entraver le succès.

d'abord *Chapelain* (1), dont la renommée poétique, fondée pendant vingt ans sur sa Pucelle inédite, tomba le jour où parut son poème fameux par le ridicule; puis

(1) Jean Chapelain, né le 4 décembre 1595, mort le 22 février 1674, mauvais poète, sans doute, mais critique savant et plein de goût, toutes les fois qu'il ne méritait pas, par sa facilité trop bienveillante, les reproches que lui adressait souvent Voiture, qui l'appelait l'*excuseur de toutes les fautes*. Tous ceux de ses contemporains qui se sont occupés de lui, s'accordent pour se plaindre de son extrême avarice. Cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux ne tarit pas sur ce sujet « Lors de sa présentation à l'hôtel de Rambouillet, en 1628, il avait un habit de satin colombin, doublé de panne verte, et passementé de petits passements colombin et verts, à œil de perdrix. Il avait toujours les plus ridicules bottes du monde et les plus ridicules bas de bottes. Je pense qu'il n'a jamais rien en de neuf. Quelque vieille que soit sa perruque, il en a pourtant encore une plus vieille pour la chambre, et un chapeau encore plus vieux. — Je lui ai vu un crêpe, à la mort de sa mère, qui, à force d'être porté, était devenu feuille morte. — On lui a vu un justaucorps de taffetas noir moucheté ; je pense que c'était d'un vieux cotillon de sa sœur, avec qui il demeure. — On meurt de froid dans sa chambre, il ne fait quasi point de feu. — Ménage, racontant une visite qu'il lui fit, prétend qu'il vit dans la cheminée les mêmes tisons qu'il y avait vus douze ans auparavant. Après qu'il eut publié sa Pucelle, comme le livre était cher, il associait deux personnes, pour ne donner qu'un seul exemplaire, au lieu de deux : souvent les destinataires demeuraient à deux extrémités opposées de Paris. La *Pucelle* avait 24 chants. Il n'en parut du vivant de l'auteur que 12. On en a publié 8 de plus dans l'édition de 1757. Les 4 derniers n'ont jamais été imprimés. M. de Monmerqué possède une vie manuscrite de Chapelain, que l'on dit intéressante.

Godeau (1), petit poète musqué de l'école de Voiture, sanctifié plus tard par des compositions plus graves sans doute, mais tout aussi peu poétiques ; *Coulomby* (2), et son compatriote de Caen, l'abbé de *Bois-Robert*, qui chargé, par ordonnance de médecin, de la difficile tâche de faire rire la terrible Eminence, au sortir du conseil où venait de se signer l'arrêt de mort de Montmorency, de Marillac ou de Chalais, s'en acquittait sans doute de manière à faire envie aux bouffons de Cour, mais n'avait pas

---

(1) Godeau était né à Dreux, en 1605. — Poète médiocre, tant qu'il fut le favori de l'hôtel de Rambouillet, il y était connu sous le nom de *Nain de Julie*. Ses succès dans la carrière ecclésiastique commencèrent au moment où il fut pris en affection par le cardinal de Richelieu, auquel il avait dédié une paraphrase en vers du psaume *Benedicite*. Vous me donnez *Benedicite*, et moi je vous donne *Grasse*, lui avait dit le Ministre, qui ne laissait échapper aucune occasion de faire voir que lui aussi avait le droit d'être mis au rang des beaux esprits. Il avait dit à Vaugelas, à qui il venait d'accorder une pension, lorsqu'il vint le remercier au nom de l'Académie : Vous n'oublierez pas dans votre Dictionnaire le mot *Pension* — Non, monseigneur, répondit l'Académicien, ni celui de *Reconnaissance*.

(2) François Cauvigny, sieur de Colomby, né à Caen vers l'année 1588, parent de Malherbe, qui se plaignait avec raison de ne lui avoir pas communiqué le génie poétique. Il n'en était pas moins parvenu à se faire donner une pension de douze cents écus, avec le titre pompeux d'*Orateur du Roi pour les discours d'Etat*. C'était beaucoup, pour sa traduction de Justin et du 1er livre des Annales de Tacite.

conquis par ses succès douteux au théâtre le droit de juger l'auteur du Cid.

C'était encore *Colletet* (1), qui, honteux lui-même de la générosité avec laquelle le fondateur de l'Académie, plus grand ministre que littérateur habile, avait payé quelques-uns de ses mauvais vers, s'écriait naïvement :

> Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
> Puissé-je au même prix te vendre tous mes livres !

C'était enfin, *Saint-Amand* (2), auteur du *Moïse sauvé* que Furetière avait raison d'appeler *Moïse noyé*.

Saint-Evremond ne se fait aucun scrupule de mettre en scène ces académiciens illustres. Il n'approuve nullement leur prétendu travail d'épuration qui chasse du langage de la bonne compagnie les vieux mots gaulois que

---

(1) Guillaume Colletet, né à Paris en 1598, époux de la célèbre Claudine, immortalisée par Lafontaine, qui ne fit des vers que pendant la vie de son mari, dont elle avait commencé par être la servante. On l'a confondu quelquefois avec François Colletet, son fils, dont Boileau avait raison de critiquer les ouvrages peu estimables, mais dont il n'avait pas le droit d'injurier la misère, dans les vers où il le représente durement :

> Crotté jusqu'à l'échine,
> Allant chercher son pain de cuisine en cuisine.

(2) Encore une des victimes de Boileau, dont le caractère et les œuvres ont été l'objet d'une appréciation ingénieuse de la part de M. *Philarète Chasles*, dans le volume intitulé : Etudes sur l'Espagne, publié en 1847.

regretteront Fénélon et La Bruyère ; il leur oppose cette vieille demoiselle de Gournay (1) (esprit original qui attend un biographe), prenant en main la défense de cette admirable langue de Montaigne, son père adoptif, contre les mutilations auxquelles procède le célèbre aréopage, sur l'autorité de Vaugelas ou de M. de Coeffeteau (2). Voi-

---

(1) Mademoiselle de Gournay, femme extrêmement distinguée et qui mériterait d'être plus connue. Son respect pour la mémoire de Montaigne, qui l'avait appelée *sa fille d'alliance*, l'engagea à mettre au jour dès 1595 une édition des *Essais*, qu'elle publia une seconde fois avec beaucoup plus de soin encore, en 1635. La vie de mademoiselle de Gournay, écrite par elle-même et imprimée à la suite du recueil de ses œuvres, publié en 1626, sous le titre de l'*Ombre de la demoiselle de Gournay*, renferme des faits intéressants et fait aimer cette excellente fille, qui, si elle ne trouva pas la *pierre philosophale*, qu'elle avait, dit-on, longtemps cherchée, eut du moins l'avantage de vivre jusqu'à l'âge de 79 ans, aimée et estimée, malgré quelques bizarreries de caractère, par les hommes distingués qui vécurent dans son intimité.

(2) Les *Remarques de Vaugelas sur la langue française*; les *Observations de l'Académie française* sur les remarques de Vaugelas; les *Observations* de Ménage, les *Doutes* du père Bouhours, tous les écrits de la même époque, ne reconnaissent pour autorité souveraine, en matière de langue, que l'usage : *Façon de parler*, dit Vaugelas, *de la plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs*. Aucun d'eux ne songe à élever au-dessus de cette tyrannie de l'usage, l'autorité de la raison et de la logique. Sous ce point de vue, ils sont moins instructifs et moins profonds que ne l'étaient, au XVIe siècle, les *Fauchet*, les *Pasquier*, les *Du Bellay*, et les *Henri Estienne*, qui avaient mieux étudié les origines et peut-être mieux apprécié le génie de notre langue.

ture avait appliqué au travail interminable de l'Académie l'épigramme de Martial contre le barbier Eutrapelus (1). Ménage n'avait pas été moins vif dans ses attaques et rédi-

---

(1) La lenteur avec laquelle l'Académie travaillait à son Dictionnaire, justifiait assez cette application du distique de Martial, que citait Voiture, en substituant *Lingua* à *Barba* :

Eutrapelus tonsor dum circuit ora Luperci,
Expungitque genas, altera barba subit.

Lambin, mon barbier et le vôtre,
Rase avec tant de gravité,
Que, tandis qu'il coupe un côté,
La barbe repousse de l'autre.

C'était le temps des travaux consciencieux : on se piquait moins de faire beaucoup que de bien faire. Vaugelas mettait vingt ans à traduire son Quinte-Crnce, et recevait le prix de son labeur dans ce compliment d'un contemporain : « L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, celui de M. de Vaugelas est inimitable. » Le célèbre Patru, qui, au dire du P. Bouhours, était l'homme de France qui connaissait le mieux notre langue, employait quatre années pour traduire la première période du discours de Cicéron pour le poète Archias ; encore n'avait-il pas rendu les mots ; *quod sentio quam sit exiguum.* A la bonne heure; mais c'était véritablement perdre un temps qui aurait pu être mieux employé, que de discuter pendant huit jours, comme le fit l'Académie, pour savoir si ses membres mettraient au bas d'une lettre adressée au président Séguier, vos très-*affectionnés*, ou vos très-*humbles*, ou vos très-*passionnés* serviteurs. Bois-Robert avait quelque raison de dire, en parlant de l'interminable Dictionnaire :

Depuis six mois dessus F on travaille ;
Et le destin m'aurait fort obligé,
S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

geait sa *Requête des Dictionnaires* (1). Le vieux poète Maynard répondait mélancoliquement à ceux qui lui répétaient sans cesse : Tel mot n'est plus en usage,

> En cheveux blancs il me faut donc aller,
> Comme un enfant, tous les jours à l'école :
> Que je suis fou d'apprendre à bien parler
> Lorsque la mort vient m'ôter la parole !

Saint-Evremond ne prend pas les choses sur un ton aussi sérieux, et après maintes plaisanteries sur les travaux de la docte assemblée, il en résume ainsi les décisions :

> Grâce à Dieu, compagnons, la divine assemblée
> A si bien travaillé, que la langue est réglée.
> Nous avons retranché ces durs et rudes mots
> Qui semblent introduits par les barbares Goths ;
> Et s'il en reste aucun en faveur de l'usage,
> Il fera désormais un mauvais personnage.

---

(1) Gilles Ménage, que Bayle appelle le *Varron du XVIIe siècle*, avait plus d'érudition que de sagacité et de goût. Il avait été le concurrent du savant Huet, pour les fonctions de sous-précepteur du Dauphin. Avant d'être membre de l'Académie, il en avait dit beaucoup de mal : et Montmor prétendait à cette occasion que l'Académie devait l'adopter, comme on force un mauvais sujet à épouser la fille qu'il a déshonorée. Ce sera un mariage *in extremis*, dit Ménage. Quant à ses rapports avec l'hôtel de Rambouillet, dont l'influence a été appréciée avec plus d'originalité que de verité, dans le piquant mémoire de M. Rœderer, on peut lire avec intérêt les détails que donne M. Walkenaër dans son histoire un peu trop volumineuse de madame de Sévigné.

Or qui fait l'important, déchu de tous honneurs,
Ne pourra plus servir qu'à de vieux raisonneurs.
Combien que, pour ce que font un son incommode,
Et *d'autant* et *parfois* ne sont plus à la mode.
Il conste, il nous appert, sont termes de barreau ;
Mais le plaideur français aime un air plus nouveau.
Il appert était bon pour Cujas et Barthole,
Il conste ira trouver le parlement de Dole,
Où, malgré sa vieillesse, il se rendra commun
Par de graves discours de l'orateur Le Brun.
Du pieux Chapelain la bonté paternelle
Peut garder *son tombeau* pour sa propre Pucelle.
Aux stériles esprits, dans leur fade entretien,
On permet *à ravir*, lequel n'exprime rien.

Des vers heureux, des détails habilement tracés, de fréquentes allusions à des faits connus, des traits de caractère mis en scène avec une verve malicieuse, une scène piquante où Molière devait trouver et prendre sa dispute si hautement comique entre Trissotin et Vadius, ne constituaient pas sans doute une véritable comédie : c'était tout au plus, comme on l'a fait justement remarquer, *une satire dialoguée*. Mais c'était une marque de bon goût et de bon sens que cette protestation contre les procustes de l'Académie et les beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, s'acharnant à l'envi sur cette pauvre langue de Rabelais, de Brantôme et de Montaigne, à laquelle ils enlevaient chaque jour quelques débris de ses grâces et de sa naïveté gauloise.

D'autres écrits sur des sujets bien différents avaient

contribué à donner au nom de Saint-Evremond cette sorte d'autorité et de prépondérance que l'opinion publique accorde assez volontiers, en France, à l'esprit qui se met aux ordres du bon sens, et n'est alors, selon l'expression de Voltaire, que *la raison assaisonnée*. On avait lu avec un grand plaisir la relation d'un voyage en Normandie, dans laquelle l'impitoyable railleur mettait à nu les égoïstes prétentions des principaux chefs de la révolte contre l'autorité du premier ministre d'Anne d'Autriche. Il y montrait ces illustres vengeurs des droits méconnus, ces prétendus défenseurs des libertés publiques contre les usurpations du pouvoir royal, occupés de se partager les charges, les dignités, les gouvernements, et empressés de se payer d'avance par leurs propres mains de leur problématique dévouement.

Toute cette relation, qui courut sous le titre de *Retraite de M. le duc de Longueville en Normandie*, ne pouvait manquer de lui concilier la faveur du cardinal de Mazarin. Celui-ci en fut tellement enchanté que, pendant sa dernière maladie, il voulut que Saint-Evremond lui en fît plusieurs fois la lecture. Cela n'empêcha pas néanmoins l'excellent ministre de faire enfermer son cher ami à la Bastille, lorsque le malicieux narrateur osa s'attaquer à quelques-uns de ces ridicules dont on sait que son Eminence était assez abondamment pourvue. Trois mois passés à la Bastille pour un bon mot! C'était encore une leçon

de prudence qui ne pouvait manquer de produire beaucoup d'effet sur l'esprit de Saint-Evremond. Mais ses relations avec le cardinal, qui du reste le reçut à sa sortie de prison avec une bénignité toute parternelle et en lui demandant presque pardon de la *liberté grande,* devaient entraîner pour notre aimable écrivain de bien plus graves conséquences.

Lorsqu'en 1659 fut conclu le traité des Pyrénées, qui, pendant quinze ans, avait été le rêve du Cardinal, Saint-Evremond fit partie de la suite brillante qui accompagna la Cour de France à cette *Ile des Faisans*, où le génie de l'intrigue, personnifié dans l'italien Julio Mazarini, eut à lutter contre la morgue espagnole représentée par Don Luis de Haro. Tandis que le vulgaire, qu'éblouit toujours l'apparence, célébrait sur tous les tons ce traité fameux d'où devait sortir, trente ans après, la désastreuse guerre de la succession d'Espagne, l'observateur philosophe, qui avait suivi de près les négociations, ne pouvait manquer de prendre sur le fait l'insatiable avidité avec laquelle le Cardinal sacrifiait à un vil intérêt la grandeur et la sûreté de la France. Il consigna dans une lettre au duc de Créqui le résultat de ses études.

Cette appréciation n'est pas toujours juste, dans sa mordante sévérité ; mais on ne peut y mettre plus d'esprit et d'habileté, et il est impossible de manier avec plus de supériorité l'arme terrible de l'ironie.

Il se garda bien de communiquer à ses amis ce jugement dont la libre hardiesse ne pouvait manquer de lui rouvrir les portes de la Bastille, qu'il se souciait fort peu de revoir. Deux années après, Mazarin descendait au tombeau, et Saint-Evremond dut se croire à l'abri de toute espèce de péril. Il n'en fut pas ainsi : une complication d'évènements rendit inutiles toutes les précautions qu'il avait prises pour soustraire son écrit à l'éclat d'une dangereuse publicité. Lorsque Louis XIV eut décidé la perte de Fouquet, les ministres Colbert et Le Tellier firent rechercher avec le plus grand soin tout ce qui pouvait accroître les charges qui pesaient sur le malheureux disgracié. On saisit chez Mme Duplessis-Bellièvre, amie du surintendant, une cassette que Saint-Evremond, partant pour un voyage, avait remise entre les mains de cette dame. Elle fut ouverte, en vertu de cette raison d'Etat devant laquelle tombent tous les scrupules du pouvoir, et l'on y trouva, avec de l'argent, des billets et quelques lettres, le manuscrit de cette fameuse relation de la *Paix des Pyrénées*. Il semblerait qu'un écrit, qui datait de plusieurs années et qui n'attaquait que Mazarin décédé, ne dût pas être traité avec une sévérité bien rigoureuse. Les ministres, d'ordinaire, sont peu empressés de venger les injures faites à leurs prédécesseurs ; mais sous un prince qui porta jusqu'à la superstition le respect de l'autorité, la malice rétrospective de Saint-Evremond fut considérée comme un crime abomi-

nable. Le Tellier et Colbert voulurent faire un exemple. L'auteur, obligé de se tenir caché pendant quelque temps au fond de la Normandie, poursuivi à outrance, passa d'abord en Hollande, en 1661, puis en Angleterre, en 1662; payant ainsi, par un exil qui dura plus de quarante ans,

L'impardonnable tort d'avoir eu trop raison.

C'est ainsi que l'on comprenait, sous le gouvernement du grand roi, cette liberté de parler et d'écrire dont il semble que la destinée soit d'être toujours contestée et toujours reconquise. Les deux ministres étaient en cette circonstance plus sévères que ne l'eût été Mazarin lui-même, qui, du moins, laissait chanter les mécontents, pourvu qu'en fin de compte ils se décidassent à payer. Le rusé ministre, sans doute, se serait contenté de faire saisir le terrible pamphlet; et, comme la saisie en aurait décuplé la valeur, peut-être, en le faisant revendre sous main à un prix exhorbitant, n'eût-il pas été fâché de trouver ce moyen, dont il usa plus d'une fois, dit-on, de satisfaire son amour pour l'argent.

Suivons de l'autre côté du détroit le malicieux et spirituel exilé, qui, du reste, accueilli sur la terre étrangère par d'illustres amitiés, y trouva plus d'une consolation, si quelque chose pouvait consoler un cœur bien né de la patrie absente. Le roi Charles II, les ducs de Buckingham et

d'Ormond, les comtes de Saint-Albans et d'Arlington, M. d'Aubigny, oncle du duc de Richemond (1), Milord Croft, remplacèrent auprès de Saint-Evremond les grands personnages qu'il avait eus en France pour amis et pour protecteurs, et parmi lesquels son esprit ne cessa d'être présent. A dater de ce moment, le talent de l'écrivain, du philosophe et du moraliste, mûri par le malheur et par les années, se manifestera par des écrits qui porteront le cachet de son esprit et de son caractère, et seront accueillis comme autant d'oracles de bon goût et de savoir. Plus d'une fois le libraire Barbin lui écrira pour lui demander quelquelque ouvrage nouveau; et, sur le refus du gentilhomme, qui n'écrit qu'à ses heures et rejette toute espèce de travail assujettissant, il s'adressera aux plumes mercenaires qui, tant bien que mal, lui *feront du Saint-Evremond*.

---

(1) D'Aubigny avait été envoyé en France à l'âge de 5 ans, et il avait été élevé à Port-Royal. Il entra dans la cléricature et fut fait chanoine de Notre-Dame de Paris. Après le rétablissement de Charles II, il retourna en Angleterre et reçut la charge de grand aumônier de la Reine. C'était un homme de beaucoup d'esprit; mais quelle que fût la franchise de son caractère, on peut douter qu'il se soit exprimé sur ses amis les *Jansénistes* avec toute la liberté qui caractérise la conversation que rapporte Saint-Evremond. Le duc de Buckingham et d'Aubigny étudièrent avec celui-ci les théâtres étrangers : ils lui expliquaient les pièces anglaises, et c'est en société avec eux qu'il composa sa comédie de *Sir Politick Would be*.

L'exilé de Londres, usant du privilége que donne une disgrâce imméritée, aurait pu causer plus d'un repentir au pouvoir ombrageux qui l'avait banni. Mais ce qui distingue Saint-Evremond, c'est une modération et une mesure qui vont bien jusqu'à faire naître sur les lèvres du gentilhomme normand le sourire malin de l'ironie; mais qui ne comportent nullement ces haines vigoureuses, résultat des fortes convictions, et propres aux caractères véritablement indépendants et libres. Son style n'aura ni l'âpreté de celui des réfugiés que les persécutions religieuses relèguerent, après la révocation de l'Edit de Nantes, en Hollande et en Angleterre; et ses censures n'atteindront pas la hauteur philosophique à laquelle parviendront les écrivains du XVIIIe siècle, qui après lui visiteront l'Angleterre régénérée par sa révolution de 1688.

Ce n'est pas qu'il fût insensible aux avantages qu'il trouvait dans un pays régi par les lois, au moment où il échappait à ce régime du bon plaisir monarchique qui lui avait valu la Bastille et l'exil. Il avait pu surtout comprendre la différence des deux systèmes, lors du séjour qu'il fit à La Haye, pendant les premières années de cet exil (1).

(1) C'est pendant un accès de mélancolie qui l'avait saisi en 1666, quatre ans après son arrivée en Angleterre, que Saint-Evremond s'était décidé à aller s'établir en Hollande, d'où les sollicitations des ministres de Charles II le rappelèrent à Londres. Ce sé-

« Après avoir vécu dans la contrainte des cours, écrivait-
» il à ses amis, il me paraît bien doux d'achever ma vie
» dans la liberté d'une république, dans un pays où les
» lois mettent à couvert des volontés des hommes, et où,
» pour être sûrs de tout, il suffit que nous soyons sûrs de
» nous-mêmes. » Mais l'habitude de ne considérer la vie que par son côté extérieur, ne lui faisait goûter que médiocrement le bonheur de vivre au sein d'une république (cela s'est vu quelquefois) : il quitta donc sans regret La Haye, après un séjour de quatre années, pour retourner à Londres, où il se félicita de trouver « un milieu entre les courtisans français et les bourgmestres de Hollande. »

Cette absence d'enthousiasme et de foi que je viens de signaler dans Saint-Evremond, s'explique aisément par les circonstances au milieu desquelles s'était écoulée la première partie de sa vie, et surtout par son caractère. Il n'y avait nullement en lui l'étoffe d'un novateur; et il n'était point d'humeur à braver le martyre pour quelque cause que ce fût. N'ayant vu, comme le duc de La Rochefoucault, dans les agitations de la guerre de la Fronde, que la lutte des intérêts et des ambitions personnelles, il n'était

---

jour en Hollande ne lui fut pas inutile. Il s'y lia d'amitié avec *Heinsius*, *Vossius* et *Spinosa*. C'est par suite de ses rapports avec Vossius, qu'il composa ses deux meilleurs ouvrages historiques : ses *Réflexions sur les divers Génies du peuple romain*, et ses *Observations sur Tite-Live, Salluste et Tacite*.

que trop bien disposé à pratiquer la morale dont l'auteur des Maximes a exposé la théorie. La plus importante occupation, le soin le plus cher, le devoir le plus impérieux de l'homme, c'était, selon Saint-Evremond, de conduire avec le plus de prudence, de calme, et en réunissant la plus grande somme possible de bien-être, cette existence trop courte, et trop souvent consumée sans résultat et sans fruit à poursuivre des chimères. « La sagesse ne nous a été donnée, dit-il quelque part, que pour ménager nos plaisirs. »

En vertu de ses principes, Saint-Evremond ayant à s'expliquer *sur les sciences auxquelles peut s'appliquer un honnête homme*, écarte tout d'abord, comme trop compromettantes sans doute, la *Théologie*, la *Philosophie* et les *Mathématiques*. Celles-ci sont d'un accès trop difficile et d'une étude trop compliquée. « J'admire, dit-il, les » inventions des mathématiciens et les ouvrages qu'ils » produisent ; mais je pense que c'est assez aux personnes » de bon sens de les savoir bien employer ; car, à parler » sagement, nous avons plus d'intérêt à jouir du monde » qu'à le connaître. » Quant à la théologie, il s'en écarte avec un respect mêlé de crainte, et ne cesse de s'étonner de l'imprudence avec laquelle on se joue avec les redoutables problèmes qu'elle soulève. « On brûle un homme » assez malheureux pour ne pas croire en Dieu, dit-il, et » cependant on demande publiquement dans les écoles

» s'il y en a un. Ce serait assez pour nous, ajoute t-il, » d'avoir de la docilité et de la soumission ; laissons de côté » cette doctrine toute entière à nos supérieurs, et suivons » avec respect ceux qui ont le soin de nous conduire. »

La soumission de Saint-Evremond à l'autorité, dont il reconnaît la toute-puissance, prenait sa source dans la fausse idée qu'il s'était faite de la philosophie spéculative, qui ne présentait à son scepticisme qu'une série de contradictions et d'erreurs. Ecoutons-le lui-même :

« Vous voulez savoir ce que vous êtes et ce que vous » serez un jour, quand vous cesserez d'être ici. Mais, dites-» moi, je vous prie, vous peut-il tomber dans l'esprit que » ces philosophes, dont vous lisez les écrits avec tant de » soin, aient trouvé ce que vous cherchez ? Ils l'ont cherché » comme vous, Monsieur, et ils l'ont cherché vainement. » Votre curiosité a été de tous les siècles, aussi bien que » vos réflexions et l'incertitude de vos connaissances. Le » plus dévot ne peut venir à bout de croire toujours, ni le » plus impie de ne croire jamais ; et c'est un des malheurs » de notre vie de ne pouvoir naturellement nous assurer » s'il y en a une autre, ou s'il n'y en a point. »

Il n'épargne ni Platon, ni Socrate, ni Aristote, ni Sénèque ; il ne respecte pas même Descartes :

« Qu'a fait Descartes par la démonstration prétendue » d'une substance purement spirituelle, d'une substance » qui doit penser éternellement ? Qu'a t-il fait par des spé-

» culations si épurées? Il a fait croire que la religion ne le » persuadait pas, sans pouvoir persuader ni lui ni les autres » par ses raisons. »

C'est absolument le même scepticisme qui dictera à Pascal contre Descartes ce reproche aussi injuste qu'amer : « Descartes aurait bien voulu se passer de Dieu ; mais il » n'a pu s'empêcher de lui faire donner une chiquenaude » au monde, pour le mettre en mouvement. »

Pascal et Saint-Evremond ont confondu deux choses bien distinctes, à savoir, certaines questions ardues dans lesquelles s'égare quelquefois le génie des systèmes métaphysiques, et la philosophie elle-même, qui, renfermée dans un cercle de vérités incontestables, n'est autre chose qu'une science positive, une science d'observation et d'expérience. Certes, Saint-Evremond avait raison de se séparer hautement de certains libres-penseurs du XVIIe siècle, de ces prétendus *esprits-forts* de l'école de Desbarreaux, l'athée, « qui ne croyait en Dieu que lorsqu'il était ma- » lade, » et dont toute la philosophie n'était qu'une hardie négation de tout ce qui fait le fond de la conscience humaine. Mais la vraie philosophie est essentiellement religieuse ; et comme il y aura toujours deux sortes d'esprits, ceux qui *croient* et ceux qui *raisonnent*, il eût dans ses écrits combattu plus efficacement l'incrédulité, s'il avait pris au sérieux cette philosophie tant calomniée, et qui offre cependant un fondement solide et aux principes reli-

gieux et aux lois morales. L'indépendance de Saint-Evremond tenait plutôt au caractère de son esprit qu'à ses convictions et à la solidité de ses principes ; de même que sa tolérance provenait bien moins de son respect pour le droit, que de la facilité de ses mœurs et de sa bonté naturelle.

L'homme véritablement indépendant ne laisse pas flotter les principes qui dirigent sa conduite et commandent à ses convictions, au gré des évènements, et surtout selon les besoins de son intérêt personnel. Guidé par une philosophie calme et tolérante, il ne renonce pas plus à ses convictions quand la mobilité des jugements humains semble les frapper de discrédit, qu'il n'abuse de leur triomphe pour condamner avec rigueur chez les autres un droit qu'il considère comme sacré pour lui-même.

En dépit de son scepticisme, c'est à la philosophie, c'est au libre examen de sa raison que Saint-Evremond a recours pour se tenir éloigné de toute exagération, au milieu des querelles qui mettent aux prises les plus nobles intelligences de son époque. S'agit-il, par exemple, de décider entre les Solitaires de Port-Royal et les Casuites d'une société fameuse, il ne prend parti ni pour les soutiens de la morale relâchée, ni pour les rudes champions de la morale rigide : il ne voit dans ce débat célèbre qu'une guerre d'amours-propres et une lutte d'influence. Tel est l'esprit dans lequel il écrit sa *Conversation entre le père Canaye*

et le maréchal d'Hocquincourt, et son *Entretien avec M. d'Aubigny*. On ne sera peut-être pas fâché de lire ici un fragment de cette *Conversation*, qui est sans contredit un des écrits les plus spirituels de Saint-Evremond, et que La Harpe a faussement attribuée à Charlevla :

« Comme je dînais un jour chez monsieur le maréchal » d'Hocquincourt, le père Canaye, qui y dînait aussi, fit » tomber le discours insensiblement sur la soumission » d'esprit que la religion exige de nous; et, après nous » avoir conté plusieurs miracles nouveaux et quelques » révélations modernes, il conclut qu'il fallait éviter plus » que la peste ces esprits-forts qui veulent examiner toutes » choses par la raison.

— » A qui parlez-vous des esprits-forts, dit le Maré- » chal, et qui les a connus mieux que moi? *Bardouville* » et *Saint-Ibal* ont été mes meilleurs amis. Ce furent eux » qui m'engagèrent dans le parti de monsieur le Comte » (de Soissons) contre le cardinal de Richelieu. Si j'ai » connu les esprits-forts! Je ferais un livre de tout ce » qu'ils ont dit. Bardouville mort, et Saint-Ibal retiré en » Hollande, je fis amitié avec La Frette et Sauve-Bœuf. » Ce n'étaient pas des esprits-forts, mais de braves gens. » La Frette était un brave homme et fort mon ami. Je » pense avoir assez témoigné que j'étais le sien dans la » maladie dont il mourut. Je le voyais mourir d'une petite » fièvre, comme aurait pu faire une femme; et j'enrageais

» de voir La Frette, ce La Frette qui s'était battu contre
» Bouteville, s'éteindre ni plus ni moins qu'une chan-
» delle. Nous étions en peine, Sauve-Bœuf et moi de sau-
» ver l'honneur à notre ami ; ce qui me fit prendre la
» résolution de le tuer d'un coup de pistolet, pour le faire
» périr en homme de cœur. Je lui appuyais le pistolet à
» la tête, quand un..... *jésuite*, qui était dans la cham-
» bre, me poussa le bras et détourna le coup. Cela me
» mit en si grande colère contre lui que je me fis *janséniste*.

» — Remarquez-vous, monseigneur, dit le père Canaye,
» remarquez-vous comme Satan est toujours aux aguets :
» *circuit quærens quem devoret*. Vous concevez un petit
» dépit contre nos Pères ; il se sert de l'occasion pour
» vous surprendre, pour vous dévorer, pis que vous dévo-
» rer, pour vous faire *janséniste ! vigilate, vigilate* ; on
» ne saurait être trop en garde contre l'ennemi du genre
» humain.

» — Le Père a raison, dit le Maréchal ; j'ai ouï dire
» que le diable ne dort jamais. Il faut faire de même ;
» bonne garde, bon pied, bon œil. Mais quittons le dia-
» ble, et parlons de mes amitiés. J'ai aimé la guerre de-
» vant toutes choses, madame de Montbazon après la
» guerre, et, tel que vous me voyez, la philosophie après
» madame de Montbazon. — Vous avez raison, reprit le
» Père, d'aimer la guerre, monseigneur ; la guerre vous

» aime bien aussi ; elle vous a comblé d'honneurs. Savez-
» vous que je suis homme de guerre aussi, moi ? Le Roi
» m'a donné la direction de l'hôpital de son armée de
» Flandre : n'est-ce pas être homme de guerre ? Qui eût
» jamais cru que le père Canaye eût dû devenir soldat ?
» Je le suis, monseigneur, et ne rends pas moins de ser-
» vices à Dieu dans le camp, que je lui en rendais au
» collége de Clermont. Vous pouvez donc aimer la guerre
» innocemment. Aller à la guerre, c'est servir Dieu. Mais
» pour ce qui regarde madame de Montbazon....,.

» — Savez-vous, s'écria le Maréchal, à quel point je
» l'aimais ?

» — *Usque ad aras !* monseigneur.

» — Point d'*aras !* mon père ! Voyez-vous, ajouta-t-il,
» en prenant un couteau dont il serrait le manche, voyez-
» vous, si elle m'avait commandé de vous tuer, je vous
» aurais enfoncé le couteau dans le cœur !

» Le Père, effrayé du transport, eut recours à l'oraison
» mentale, et pria Dieu secrètement qu'il le délivrât du
» danger où il se trouvait : mais ne se fiant pas tout-à-fait
» à la prière, il s'éloignait insensiblement du Maréchal par
» un mouvement de fesses imperceptible. Le Maréchal
» le suivait par un autre tout semblable, et, à lui voir
» le couteau toujours levé, on eût dit qu'il allait mettre
» son ordre à exécution.

» La malignité de la nature me fit prendre plaisir quel-

» que temps aux frayeurs de Sa Révérence ; mais craignant
» à la fin que le Maréchal, dans son transport, ne rendît
» funeste ce qui n'avait été que plaisant, je le fis souvenir
» que madame de Montbazon était morte, et lui dis
» qu'heureusement le père Canaye n'avait rien à craindre
» d'une personne qui n'était plus.

» Puis je demandai au maréchal, si l'amour de la philo-
» sophie n'avait pas succédé à la passion qu'il avait eue
» pour madame de Montbazon. »

— « Je ne l'ai que trop aimée, la philosophie, dit le
» Maréchal, je ne l'ai que trop aimée ! mais j'en suis re-
» venu, et je n'y retourne plus. Un diable de philosophe
» m'avait tellement embrouillé la cervelle de *Premiers*
» *Parents*, de *Pomme*, de *Serpent*, de *Paradis terrestre*
» et de *Chérubins*, que j'étais sur le point de ne rien
» croire. Le diable m'emporte si je croyais rien ! Depuis
» ce temps-là, je me ferais crucifier pour la religion. Ce
» n'est pas que j'y voie plus de raison ; au contraire,
» moins que jamais ; mais je ne saurais que vous dire : je
» me ferais crucifier sans savoir pourquoi. — Tant mieux,
» monseigneur, reprit le Père d'un ton de nez fort dévot,
» tant mieux ! ce ne sont point mouvements humains ;
» cela vient de Dieu. *Point de raison !* c'est la vraie re-
» ligion cela ! *Point de raison !* que Dieu vous a fait,
» monseigneur, une belle grâce ! *Estote sicut infantes*,
» soyez comme des enfants. Les enfants ont encore leur

» innocence ! et pourquoi ? parce qu'ils n'ont point de
» raison. *Beati pauperes spiritu*, heureux les pauvres
» d'esprit ! ils ne pèchent point : la raison ? c'est qu'ils
» n'ont point de raison ! POINT DE RAISON ! JE NE SAURAIS
» QUE VOUS DIRE ! JE NE SAIS POURQUOI ! Les beaux
» mots ! Ils devaient être écrits en lettres d'or. CE N'EST
» PAS QUE J'Y VOIE PLUS DE RAISON ; AU CONTRAIRE,
» MOINS QUE JAMAIS. En vérité cela est divin pour ceux
» qui ont le goût des choses du ciel. Point de raison ! que
» Dieu vous a fait, monseigneur, une belle grâce ! »

Aussi mordant et aussi incisif que le sera deux ans après l'illustre auteur des *Provinciales*, aussi habile à mettre en scène ses personnages, il a de plus le mérite de nous faire rire à leurs dépens, sans joindre la passion du sectaire à la fine raillerie du moraliste. L'autorité de Fénelon ne l'engage pas non plus à se reposer au sein de ce *Quiétisme* (1) qui cependant semblerait si bien convenir à son humeur douce et tendre ; et le spectacle des conversions éclatantes qui servent de dénouement à l'aventureuse existence de la plupart des femmes célèbres du XVIIe siècle, depuis mademoiselle de La Vallière jusqu'à madame de Longueville, n'est pour lui qu'une occasion d'écrire les

(1) Sur ce sujet, voir trois fort médiocres pièces de vers dans le Ve volume de ses œuvres, page 433.

pages ingénieuses dans lesquelles il s'attache à démontrer que la dévotion *n'est souvent que le dernier de nos amours.*

« La dévotion est le dernier de nos amours, où l'âme » qui croit aspirer seulement à la félicité de l'autre vie, » cherche, sans y penser, à se faire quelque douceur nou- » velle en celle-ci. L'habitude dans la vie est un vieil atta- » chement qui ne fournit plus que des dégoûts; d'où » vient d'ordinaire qu'on se tourne à Dieu par esprit de » changement, pour former en son âme de nouveaux dé- » sirs, et lui faire sentir les mouvements d'une passion » naissante. La dévotion fera retrouver quelquefois à une » vieille femme des délicatesses et des tendresses de cœur » que les jeunes n'auraient pas dans le mariage, ou dans » une galanterie usée. Une dévotion nouvelle plaît en » tout, jusqu'à parler des vieux péchés dont on se repent; » car il y a une douceur secrète à détester ce qui en a dé- » plu, et à rappeler ce qu'ils ont eu d'agréable. »

« A bien examiner un vieux converti, on trouvera fort » souvent qu'il ne s'est défait de son péché que par l'en- » nui et le chagrin de sa vie passée. En effet, à qui voyons- » nous quitter le vice dans le temps qu'il se montre avec » des agréments et qu'il fait goûter ses délices? On le » quitte lorsque ses charmes sont usés et qu'une habitude » ennuyeuse nous a fait tomber insensiblement dans la » langueur. Ce n'est donc point ce qui plaisait qu'on

» quitte en changeant de vie, c'est ce qu'on ne pouvait
» plus souffrir ; et alors le sacrifice qu'on fait à Dieu,
« c'est de lui offrir des dégoûts, dont on cherche, à quel-
» que prix que ce soit, à se défaire. »

Ce bon sens superficiel et moqueur, qui garantit des exagérations de l'esprit de système, mais qui permet rarement de pénétrer jusqu'au fond des choses, Saint-Evremond l'applique avec un bien plus grand succès aux matières littéraires. Tandis que la critique du temps repose exclusivement sur certaines lois fixes et invariables, au lieu de remonter aux principes, de chercher la raison primordiale et philosophique des choses, soit dans les règles de la logique, soit dans l'étude du cœur humain, Saint-Evremond demande à la raison, aux témoignages de l'histoire, à la comparaison des littératures des différents peuples, à l'analyse des lois de la pensée, les principes sur lesquels reposent la science du grammairien et les appréciations de l'homme de goût. La dissertation sur le mot *Vaste* est un exemple remarquable de cette large méthode, qui, appliquée avec plus de rigueur plus tard, distinguera la philologie moderne. Il connaît mieux qu'aucun de ses contemporains le genre de mérite que possèdent les écrivains anciens, la nature du merveilleux sur lequel travaille l'imagination des poètes, l'influence que le culte national exerce sur le développement des arts. Quelques pages lui suffisent pour dégager de ses obscurités la ques-

tion embrouillée par Perrault, La Motte, Mme Dacier et Despréaux lui-même, qui, supposant dans les écrivains grecs et romains des beautés qui ne s'y trouvent pas, passent à côté des beautés réelles qui s'y trouvent, et qu'un sentiment plus juste du génie de l'antiquité lui fait découvrir. D'ailleurs la circonstance qui le tient éloigné de la France, ouvre à ses regards un horizon plus étendu. Les littératures Anglaise, Espagnole et Italienne, lui fournissent des termes de comparaison, qui lui permettent d'élargir le cercle des poétiques officielles. Aussi rien de plus sensé et de plus juste que les jugements qu'il porte sur la tragédie de Corneille opposée à celle de son rival, et que les considérations dans lesquelles il apprécie la valeur poétique de Malherbe, de Voiture, de Sarasin, de Benserade, de Molière, de La Fontaine, de Boileau (1).

---

(1) On ne peut apprécier plus convenablement que le fait Saint-Evremond, quelques-uns de ses plus illustres contemporains, dans l'écrit intitulé : *Jugement sur quelques auteurs français :* (Malherbe, Voiture, Sarasin, Benserade, Corneille, Racine, Molière, Despréaux, La Fontaine, Perrault et Bayle), t. V, p. 247.

Sur la littérature ancienne : *Poèmes des Anciens, Merveilleux qui s'y trouve,* t. IV, p. 300. — *Tragédie ancienne et moderne.— Caractère de la Tragédie,* t. III, p. 106 et s. Sur les disputes des anciens et des modernes, t. V, p. 249.

Sur les littératures étrangères : *La Comédie anglaise, La Comédie italienne. — L'Opéra* et *La Musique des Italiens comparée à celle des Français.* Peu prévenu en faveur de l'opéra naissant, Saint-Evremond le définissait ainsi : « Un travail bizarre de poésie

Mais j'ai hâte d'arriver à ce qui assure à Saint-Evremond une place réellement importante dans l'histoire littéraire de la France : je veux parler de ses œuvres historiques. Les mêmes qualités qui l'auraient mis au premier rang des critiques du XVIIe siècle, si le sort l'eût fait naître dans une de ces positions sociales où la nécessité sert de stimulant au génie, l'auraient certainement placé à la tête des historiens de son époque, s'il eût appliqué à la composition de quelque œuvre sérieuse, les brillantes facultés qu'il dissipa dans cette foule d'écrits, nés du caprice ou inspirés par les circonstances, qu'il dictait en se jouant, pour la satisfaction de ses amis, et sans aucun souci de sa gloire littéraire. L'homme qui avait indiqué d'une manière si nette et si précise tout ce qui manquait aux historiens français pour égaler ces grands écrivains, Salluste, Tite-Live, Tacite, dont il avait sondé les génies éminents, quoique divers ; le spirituel appréciateur de la Fronde et de la politique de Mazarin ; le profond observateur qui peint la cour et les courtisans, avec des traits que n'eût pas désavoués La Bruyère, nous a montré à peine ce dont il était capable, dans les pages qu'il a laissées sur *les divers Génies*

---

et de musique, où le poète et le musicien, également gênés l'un par l'autre, se donnent beaucoup de mal pour faire un mauvais ouvrage. » C'est à cette occasion que Voiture disait : Saint-Evremond n'a prouvé qu'une seule chose, *c'est qu'il avait l'oreille dure.*

du peuple romain. Avant Bossuet et Montesquieu, la politique romaine avait trouvé en lui un historien philosophe, qui en avait démêlé les ressorts secrets et énuméré les résultats, avec la profondeur de Machiavel. Sans doute, en analysant l'œuvre de Saint-Evremond, nous n'y trouverons ni cette royale majesté du style de Bossuet, planant au-dessus des empires et marquant d'un trait lumineux la place immense qu'occupe Rome dans les destinées humaines, ni cette érudition variée qui se condense en aphorismes si profonds, dans le chef-d'œuvre de Montesquieu : mais ce n'est pas une petite gloire pour notre Saint-Evremond, que de pouvoir se faire lire encore avec intérêt et profit, même après les deux hommes de génie qui ne l'ont fait oublier qu'en s'inspirant de lui, et en empruntant le cadre dont il avait tracé le contour (1).

---

(1). Indépendamment de sa lettre sur la *Paix des Pyrénées*, et de sa relation de la *Retraite du duc de Longueville en Normandie*, Saint-Evremond a laissé des travaux historiques d'une grande importance. Ses *Réflexions sur les divers Génies du peuple Romain*, son *Jugement sur César et sur Alexandre*, son *Jugement sur Sénèque, Plutarque et Pétrone*, ses *Observations sur Salluste et Tite-Live*, prouvent qu'il avait étudié et compris le génie de l'antiquité mieux qu'aucun de ses contemporains, et son *Discours sur les Historiens français*, son *Eloge de Turenne*, son *Parallèle de Turenne et de Condé*, attestent que son esprit lumineux ne jugeait pas avec moins de sagacité les évènements et les hommes des temps modernes.

Plus connu comme moraliste que comme critique et comme historien, Saint-Evremond se distingue plus par la finesse de ses observations que par la rigidité de ses principes. La nécessité de la lutte, du dévouement et du sacrifice, qui entre essentiellement dans le plan de vie que propose le stoïcisme, dérangerait un peu trop ce calme et ce désir de bien-être que recherchent avant tout les hommes aimables, pour qui la morale n'est autre chose que l'art d'être heureux. On peut voir le résumé de la morale de Saint-Evremond dans sa lettre au maréchal de Créqui « qui l'avait prié de lui faire connaître la situation où était son esprit et ce qu'il pensait de toutes choses pendant sa vieillesse. » La sagesse qu'il se vante de posséder et qu'il préconise, n'est ni la *constance*, qui n'est qu'une plus longue attention à nos maux, qui paraît la plus belle vertu du monde à ceux qui n'ont rien à souffrir et n'est qu'une nouvelle gêne à ceux qui souffrent; ni la *vertu*, car l'état de la vertu n'est pas un état sans peine; on y souffre une contestation éternelle de l'inclination et du devoir; et tout ce qui sent la contrainte et

---

M. Olléris, dans les notes dont il a accompagné son édition de l'ouvrage de Montesquieu sur *la grandeur et la décadence des Romains*, a trouvé dans les réflexions de Saint-Evremond sur les divers génies du peuple Romain, une foule de remarques judicieuses, qu'il a rapprochées avec bonheur des observations de Montesquieu.

le gêne ne saurait lui convenir. Tel est le texte le plus ordinaire de ses conversations et de ses lettres. C'est ainsi qu'il écrit, en vers ou en prose, à ses amis d'Olonne et de Candale, et à ce comte de Grammont dont Hamilton retracera l'histoire, après avoir puisé à l'école de Saint-Evremond cet art de bien dire qui fait de lui le plus amusant des conteurs. Il prend soin de nous faire connaître lui-même sous quelle influence s'étaient développés les principes de cette morale indulgente et facile qu'il avait savamment érigée en système :

J'ai vu le temps de la bonne Régence,
Temps où régnait une heureuse abondance,
Temps où la ville aussi bien que la cour
Ne respiraient que les jeux et l'amour.
Une politique indulgente
De notre nature innocente
Favorisait tous les désirs :
Tout goût paraissait légitime ;
La douce erreur ne s'appelait point crime.
Les vices délicats se nommaient des plaisirs.

Ce bon temps de la Régence que regrette si fort Saint-Evremond, il en avait retrouvé l'image en Angleterre, dans cette cour voluptueuse de Charles II, copiste peu délicat des brillantes faiblesses de la cour de Versailles. L'ami et l'admirateur de la trop célèbre Ninon, cette moderne Léontium, dont il a osé dire :

L'indulgente et sage Nature
A formé l'âme de Ninon
De la volupté d'Epicure
Et de la vertu de Caton,

s'était formé, il faut bien en convenir, une singulière idée de la vertu, et les traditions de sa jeunesse l'avaient préparé à assister, sans sourciller, aux évènements passablement scandaleux dont la cour d'Angleterre était le théâtre.

Les lecteurs initiés à la partie anecdotique de l'histoire, si chère aux romanciers de notre temps, n'ignorent pas le sujet d'un voyage fait en Angleterre par mademoiselle de Kérouailles, à l'époque où Saint-Evremond, déjà en possession d'une brillante renommée d'homme d'esprit et de bonne compagnie, y jouissait de la faveur de Charles II, qui lui avait accordé une pension.

La politique monarchique, désireuse de maintenir entre l'Angleterre et la France cette entente cordiale, pour laquelle on a fait à toutes les époques de si grands sacrifices, s'était avisée d'un de ces moyens qui ont heureusement cessé de servir de principal ressort aux relations internationales. Mademoiselle de Kérouailles avait été chargée de la mission de resserrer l'alliance entre les deux peuples, et Charles II avait attesté l'influence toute-puissante qu'elle exerça dès son arrivée sur son esprit et ses sentiments, en lui donnant le titre de duchesse de Portsmouth. On souffre de voir Saint-Evremond prendre part à cette intrigue

de Cour, en écrivant à la future favorite, atteinte sans doute de quelque scrupule, pour faire briller à ses regards l'importance du rôle politique auquel elle était appelée. La morale étrange qu'il lui enseigne est tout-à-fait digne de celle de celle de Ninon, « rendant grâce à Dieu chaque jour de son esprit, et le priant de la préserver des sottises de son cœur. » (1)

Bientôt après, une circonstance qui exerça sur le reste de sa vie une influence décisive, lui offrit une seconde occasion de développer les principes si accommodants et si faciles, de sa philosophie épicurienne. Pour combattre l'influence de la duchesse de Portsmouth, devenue odieuse aux Anglais, les ministres de Charles II songèrent à appeler en Angleterre une femme célèbre par sa beauté, qu'à une autre époque ce prince avait aimée, et dont il avait même demandé inutilement la main. C'était une des nièces du cardinal Mazarin, Hortense de Mancini, si fameuse, comme ses sœurs, au temps de la minorité de Louis XIV, et devenue depuis, pour son malheur et celui

---

(25) *Problème à l'imitation des Espagnols à mademoiselle de Kéroualles.* Saint-Evremond y suppose que la future duchesse de Porstmouth se dispose à entrer dans un couvent, et il lui écrit pour la détourner de sa prétendue résolution. C'est certainement dans un tout autre but que les profonds politiques, qui dirigeaient alors la conduite de mademoiselle de Kéroualles, lui avaient fait traverser la Manche.

de son époux, duchesse de Mazarin. Mais celle-ci, trompant toutes les espérances de la politique, et en dépit des conseils de Saint-Evremond, tourna le dos à la fortune, aimant mieux, cette fois, se laisser emporter par les sottises de son cœur, qu'obéir aux calculs intéressés de son esprit (1). »

La duchesse n'en reçut pas moins de Charles II, avec le palais de Saint-James pour résidence, une pension qui lui permit de vivre avec splendeur, et d'y devenir le centre d'une société brillante, menant de front les plaisirs et l'étude, la dissipation et la culture des arts. Saint-Evremond devint l'ame de cette espèce d'académie toute mondaine, à laquelle il donna le ton, et qui, servant d'ai-

---

(1) Une grande partie de l'histoire de la duchesse de Mazarin se retrouve dans les nombreux écrits en prose et en vers que lui a consacrés Saint-Evremond. Ils sont presque suffisants pour faire connaître le genre d'esprit, le caractère, les travers, les manies, les bonnes qualités et les défauts de cette femme célèbre. Le mémoire justificatif qu'il composa pour elle, et qui fut imprimé en 1696, en réponse au plaidoyer d'Erard en faveur du duc de Mazarin (qui paya si cher l s vingt millions de dot que lui avait apportés la nièce du Cardinal-Ministre), est un chef-d'œuvre de discussion et de bonne plaisanterie. Par une singulière méprise, La Harpe attribue à Erard, avocat du mari, le mémoire véritablement composé par Saint-Evremond en faveur de la femme (*).

(*) Tout a été dit depuis et très-bien dit sur Hortense de Mancini, par M. A. Renée, dans le livre intéressant qui a pour titre : *Les Nièces de Mazarin*.

guillon à un esprit dont l'âge n'altérait ni la vivacité ni la grâce, lui inspira quelques-unes de ses plus agréables compositions.

C'était le salon de la marquise de Rambouillet transporté au milieu de la société anglaise, jalouse alors de se modeler sur la cour de Louis XIV. Mais il régnait chez madame de Mazarin une aisance, un naturel et une délicatesse de goût qui faisaient un parfait contraste avec le raffinement et l'affectation que les beaux esprits avaient mis à la mode dans ce *Cercle des Précieuses*, appelées par Ninon les *Jansénistes de l'amour*. Saint-Evremond, avant Molière, les avait caractérisées en quelques mots bien spirituels, mais un peu trop énergiques (1). Ce n'est pas que Saint-Evremond, dont la jeunesse correspond à l'époque la plus florissante du règne des Précieuses, n'eût payé d'abord son tribut au mauvais goût du temps. Il s'était rendu coupable de madrigaux, tout aussi fades et aussi pré-

(1) *Le Cercle*, épître en vers à M. ***, t. I, p. 108. — C'est à la reine Christine de Suède, qui demandait ce que c'étaient que les Précieuses, que Ninon répondit qu'elles étaient *les Jansénistes de l'amour*. Le nom de Christine rappelle un des plus agréables écrits de Saint-Evremond. C'est une lettre adressée par lui au comte d'Olonne, sur une dispute dont il avait été témoin, entre le comte de Bautru, le commandeur de Jars et l'évêque du Mans, au sujet de l'abdication de la reine de Suède. C'est une bonne scène de comédie.

tentieux que les deux sonnets sur lesquels madame de Longueville s'en rapportait au jugement des littérateurs de Caen, « les priant d'assoupir un schisme qui, disait-elle, avait plus troublé le royaume que ne l'avaient fait les dernières guerres » (1). Mais il s'était bientôt dégagé de l'influence de ce mauvais goût importé d'Italie, et il avait pris l'habitude de cette aisance naturelle et parfois négligée qui ne le quittèrent plus. Ce n'est pas que ces vers soient bons ; et je ne rappelle ici, en passant, que pour mémoire cette partie de ses œuvres, ainsi qu'une comédie dans le

---

(1) Cette lettre de madame de Longueville sur les deux sonnets qui partageaient les beaux esprits de la cour en *Uraniens* et en *Jobelins*, se trouve rapportée dans les Mémoires de l'Académie de Caen (année 1760, page 37). Madame de Longueville, qui tenait pour le sonnet de Voiture sur Uranie contre celui de Benserade sur Job, fournit à Mademoiselle de Scudéry, l'occasion de lui adresser ce quatrain ;

A vous dire la vérité,
Le destin de Job fut étrange,
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon, et tantôt par un ange.

Ange soit... mais après la conversion.

La lettre est adressée par l'abbé Aubert, aumônier de la duchesse de Longueville, à M. *Halley, professeur royal d'éloquence à Caen*. On peut lire tous les détails relatifs à ce fait intéressant de notre histoire littéraire, dans le recueil des œuvres de ce savant. (Antonii Hallæi opuscula miscellanea, p. 287 et suiv.)

genre anglais (1), et certaines compositions musicales, destinées aux fêtes données par la duchesse de Mazarin. Elles ne s'élevaient probablement pas au-dessus du mérite que l'on s'attend à trouver dans la musique d'amateur. N'oublions pas qu'il faut avec Lémontey ranger Saint-Evremond parmi ces gens de Cour et gens d'esprit qui, dans leurs moments de loisir, « daignent faire des vers détestables. » L'influence des salons de la belle duchesse mit fin pareillement à son penchant pour la satire. Il y renonça même si complètement, qu'il prit le parti, dans les derniers temps, de tout louer et de tout approuver sans distinction, ainsi qu'il nous l'apprend dans les vers suivants, que je cite comme un échantillon de cette prose rimée, qu'il avait la bonhomie de prendre pour de la poésie :

Je perds le goût de la satire ;
L'art de louer malignement
Cède au secret de pouvoir dire
Des vérités obligeamment.

Fidèle, pendant sa longue vieillesse, au culte de la beauté, Saint-Evremond, par un privilége qui n'appartient qu'à lui, put, sans paraître ridicule, laisser éclater son

(1) Indépendamment de la comédie de *Sir politick Would be*, ou le *Prétendu politique*, les œuvres de Saint-Evremond contiennent une pièce ayant pour titre *Les Opéras*, médiocre, même pour un théâtre de société.

admiration et son amour pour la belle Hortense. Il est impossible, d'ailleurs, de se justifier avec plus d'amabilité et de grâce qu'il ne le fait.

« Vous vous étonnez mal à propos que les vieilles gens » aiment encore ; car leur ridicule n'est pas de se laisser » toucher ; c'est de prétendre imbécillement à pouvoir » plaire. Pour moi, j'aime le commerce des belles person- » nes autant que jamais ; mais je les trouve aimables, sans » dessein de m'en faire aimer. Je ne compte que sur mes » sentiments, et cherche moins avec elles la tendresse de » leur cœur que celle du mien. Le plus grand plaisir qui » reste aux vieillards, c'est de vivre ; et rien ne les assure » si bien de leur vie que leur amour. *Je pense, donc je* » *suis*, sur quoi roule toute la philosophie de Descartes, » est une conclusion pour eux bien froide et bien languis- » sante. *J'aime, donc je suis*, est une conséquence toute » vive, toute animée, par où l'on rappelle les désirs de » la jeunesse, jusqu'à s'imaginer quelquefois d'être jeune » encore. »

On conçoit aisément que les femmes, dont il reconnaît ainsi le pouvoir, aient trouvé bien des charmes dans la conversation du spirituel vieillard, qui semble du reste avoir fait une étude particulière des moyens les plus propres à se concilier leurs bonnes grâces.

« Le premier mérite auprès des dames, écrit-il dans » une lettre où il expose ses principes sur la *Manière de*

» *converser avec les femmes*, est d'aimer ; le second est » d'entrer dans la confidence de leurs inclinations ; le » troisième, de faire valoir ingénieusement tout ce qu'elles » ont d'aimable. Si rien ne vous mène au secret du » cœur, il faut gagner au moins leur esprit par les louan- » ges ; car, à défaut des amants à qui tout cède, celui-là » plaît le mieux qui donne aux femmes les moyens de » plaire davantage. Dans leur conversation, songez bien » à ne les tenir jamais indifférentes : leur âme est enne- » mie de cette langueur : ou faites-vous aimer, ou flattez- » les sur ce qu'elles aiment, ou faites-leur trouver en » elles de quoi s'aimer mieux ; car enfin il leur faut de » l'amour, de quelque nature qu'il puisse être. »

Cependant Saint-Evremond continuait à vieillir ; et cette philosophie pratique, qui l'avait habitué à se rendre compte de toutes les modifications que les progrès de l'âge faisaient subir à ses idées et à ses sentiments, lui présentait dans un prochain avenir le terme de sa longue et heureuse existence ; et il exprimait avec un grand sens, dans les lignes suivantes, la disposition d'esprit où il se trouvait :

« Quand nous sommes jeunes, l'opinion du monde » nous gouverne, et nous nous étudions plus à être bien » avec les autres qu'avec nous. Arrivés à la vieillesse, » nous trouvons moins précieux ce qui nous est étranger. » Rien ne nous occupe tant que nous-mêmes, qui som-

» mes sur le point de nous manquer. Il en est de la vie
» comme des autres biens : tout se dissipe quand on
» pense en avoir un grand fonds ; l'économie ne devient
» exacte que pour ménager le peu qui nous reste. C'est
» par là qu'on voit faire aux jeunes gens comme une
» profusion de leur être, quand ils croient avoir long-
» temps à le posséder. Nous nous devenons plus chers,
» à mesure que nous sommes plus près de nous perdre.
» Autrefois mon imagination errante et vagabonde se
» portait à toutes les choses étrangères : aujourd'hui mon
» esprit se ramène au corps, et s'y réunit davantage. »

Différence admirablement saisie par l'ingénieux moraliste, entre les jeunes gens qui courent après ce qu'ils veulent acquérir, et les vieillards qui s'attachent à ce qu'ils craignent de perdre !

Il s'arrange donc de manière à retenir autant que possible les biens qui vont lui échapper. Je suis bien obligé d'avouer que les soins relatifs à la vie matérielle occupent une grande place dans ses études sur lui-même. L'ancien convive du commandeur de Souvré, du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin, profès comme eux dans l'ordre des Côteaux (1), se rappelant trop bien le temps

(1) Voici, selon Desmaizeaux, l'origine de ce nom de *Côteaux* donné à Saint-Evremond, au comte d'Olonne, et au marquis de Bois-Dauphin : « Il y avait entre ces messieurs et d'autres seigneurs

où M. De Lavardin le raillait de son raffinement pour les douceurs de la table, et de l'excessive délicatesse de ses goûts, finit par se livrer sans scrupule à la recherche de ce confortable un peu trop exclusivement gastronomique, dont les Lords d'Angleterre, ses illustres amis, lui donnaient l'exemple. Ses lettres sont remplies de détails pareils à ceux-ci :

« Si vous avez quelque soin de la délicatesse de votre » goût et de l'intérêt de votre santé, vous ne mangerez » que des viandes naturelles sans mélange aucun, mais » exquises par leur bonté propre et par la curiosité de » votre choix. »

« Les vins de Champagne sont les meilleurs ; ne poussez pas trop loin ceux d'*Ai* ; ne commencez pas trop

---

parmi lesquels se trouvait M. de Lavardin, évêque du Mans, une sorte d'émulation à qui ferait paraître un goût plus fin et plus délicat. Dans un dîner auquel ils assistaient avec M. de Lavardin, celui-ci les prit à partie : « Ces messieurs, dit-il, outrent tout, à force de vouloir raffiner sur tout. Ils ne sauraient manger que du veau de rivière ; il faut que leurs perdrix viennent de l'Auvergne, que leurs lapins soient de la Roche-Guyon ou de Versine. Ils ne sont pas moins difficiles sur le fruit ; et pour le vin, ils n'en sauraient boire que des *trois côteaux*, de Hautvilliers, d'Aï et d'Avenay. » M. de Saint-Evremond ne manqua pas de faire part à ses amis de cette conversation, et de tourner en ridicule un prélat dont ils n'estimaient pas beaucoup la délicatesse. Enfin ils répétèrent si souvent ce qu'il avait dit des côteaux, et ils en plaisantèrent en tant d'occasions, qu'on les appela les *Trois Côteaux*. »

» tôt ceux de *Reims*. Le froid conserve les esprits des » vins de rivière ; les chaleurs emportent le goût de ter- » roir des vins de montagne. »

« Vous ne sauriez avoir trop d'attention pour le régime, » trop de précaution contre les remèdes ; le régime en- » tretient la santé et les plaisirs ; les remèdes sont des » maux présents, dans une vue assez incertaine du bien » à venir. »

« Les plaisirs et le régime doivent avoir une espèce de » concert et une proportion assez juste. »

« A 88 ans, je mange des huîtres tous les matins, je » dîne bien, je ne soupe pas mal : on fait des héros pour » un moindre mérite que le mien. »

Du reste, il ne se pique pas d'une sagesse austère, comme on le sait, et il se garde bien de se draper dans le manteau du stoïcisme, en voyant approcher le terme fatal : « La meilleure de toutes les raisons pour se résou- » dre à la mort, dit-il, c'est qu'on ne saurait l'éviter. A » juger sainement des choses, la sagesse consiste plus à » nous faire vivre tranquillement qu'à nous faire mourir » avec constance. Les belles morts fournissent de beaux » discours aux vivants et peu de consolation à ceux qui » meurent. »

Toutes ces maximes aboutissent à une profession de foi que ne désavouerait pas le poète, qui, de nos jours, a chanté le Dieu des bonnes gens :

De justice et de charité
Beaucoup plus que de pénitence,
Il compose sa piété;
Mettant en Dieu sa confiance,
Espérant tout de sa bonté,
Dans le sein de la Providence
Il trouve son repos et sa félicité

Les considérations qui précèdent suffisent, nous le croyons du moins, pour faire apprécier le caractère et la tournure d'esprit habituelle de Saint-Evremond. Bayle et Voltaire après lui, se sont trop hâtés de placer son nom sur la liste des incrédules et des esprits forts, se fondant sur quelques passages qui peuvent en effet se prêter à l'interprétation qu'ils leur donnent, mais en forçant le sens, et en faisant à l'auteur ce que nous appellerions aujourd'hui un *procès de tendance*. L'extrême facilité de sa morale ne peut permettre non plus de faire de lui, comme le voudraient les auteurs de la *Biographie universelle* un chrétien bien orthodoxe. En religion comme en politique, Saint-Evremond tient le milieu entre le respect scrupuleux des écrivains de son époque, pour les formes établies et les dogmes officiels, et cette indépendance hardie, cette fièvre d'innovation qui caractériseront le XVIIIe siècle. Si son esprit a osé plus que sa plume, si, sur les grandes questions qui sans aucun doute se sont présentées à sa pensée, il a été plus circonspect que convaincu, s'il a tenu la main fermée, c'est un trait de ressemblance

de plus avec son compatriote Fontenelle, auquel il pourrait être comparé sous de nombreux rapports.

Quant à ses œuvres, dont la valeur littéraire a été systématiquement rabaissée par Voltaire et par La Harpe, il serait injuste de ne pas en reconnaître hautement le mérite. Dans ceux de ses ouvrages de critique, de philosophie morale et d'histoire, qui sont dignes d'être conservés, il se distingue par un style vif et animé, une expression juste et pittoresque, des pensées fines, délicates, et cachant souvent beaucoup de profondeur sous le laisser-aller et la négligence de la forme.

Ses dernières années furent attristées par la mort de la duchesse de Mazarin, survenue en 1699; il ne lui survécut que de quatre années. Il conserva jusqu'au moment suprême toutes les grâces de son esprit, toute la bonté de son âme, sa douce et sereine philosophie. A la prière de quelques amis, il s'occupa de rassembler les divers ouvrages qu'avait produits sa plume élégante et facile, moins pour transmettre officiellement à la postérité ceux dont il était véritablement l'auteur, que pour les distinguer d'une foule d'autres, que la spéculation lui avait faussement attribués (1).

---

(1) L'édition complète des œuvres de Saint-Evremond, faite sous ses yeux par Desmaizeaux, sous la direction de M. Silvestre, renferme dans les cinq premiers volumes tous les écrits réellement

Il s'éteignit entre les bras de ses amis le 20 septembre 1703, après avoir distribué sa fortune, en partie aux indigents « de quelque religion qu'ils fussent, disait-il dans son testament, et en partie aux pauvres Français exilés comme lui. »

Pendant les quarante-deux ans qu'avait duré cet exil, les efforts de ses amis les plus puissants n'avaient pu adoucir en sa faveur l'inflexible rigueur de Louis XIV (1). La

---

composés par lui. On en avait publié pendant sa longue carrière un très-grand nombre qui lui étaient attribués. Comme jamais auteur ne fut plus indifférent que Saint-Evremond pour les ouvrages sortis de sa plume, il ne s'était occupé ni de réclamer contre les auteurs qui lui volaient son propre bien, ni contre les spéculateurs qui profitaient de la vogue attachée à son nom, pour mettre sur son compte plus d'une œuvre médiocre. On aurait pu facilement augmenter du double le nombre des volumes publiés par ses éditeurs. Ils y ont, par scrupule de conscience, ajouté deux volumes, renfermant des morceaux qui, bien que composés par d'autres, n'étaient pas cependant jugés trop indignes de Saint-Evremond.

(1) Soyons juste : Louis XIV ne lui garda rancune que pendant trente ans. Lorsqu'en 1689 dut éclater la guerre entre l'Angleterre et la France, les protecteurs de Saint-Evremond obtinrent enfin pour lui du grand Roi la permission de rentrer dans sa patrie, mais il était alors âgé de 76 ans, et par conséquent, comme il l'écrivait au comte de Grammont, trop vieux pour se transplanter. « D'ailleurs, ajoutait-il, il aimait mieux rester par choix à *Londres*, » où il était connu de tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens, *où l'on* » *était accoutumé à sa loupe et à ses cheveux blancs*, que de re- » tourner en France, où il avoit perdu toutes ses habitudes, où il » serait comme étranger, et où à peine connaîtrait-il un autre cour- » tisan que le comte de Grammont lui-même. »

terre hospitalière qui l'avait reçu, et où trois rois l'avaient comblé de leurs faveurs, sembla protester contre le monarque français, en ouvrant les portes de Westminster à celui qui n'avait pu trouver un tombeau dans son propre pays. C'est dans cette célèbre abbaye que l'illustre écrivain normand repose. Il est enterré dans la nef et non loin du cloître, auprès de Casaubon, de Cambden, de Barrow, de Chaucer, de Spencer et de Cowley. Son buste, placé au-dessus d'un marbre blanc, sur lequel est gravée une élégante épitaphe (1), hommage rendu à sa mémoire sur la

---

(1) Voici cette épitaphe :

Carolus de Saint-Denis, dominus de Saint-Evremond,
Nobili genere in Normannia ortus,
A prima juventute
Militiæ nomen dedit,
Et per varia munera,
Ad castrorum Marescalli gradum evectus,
Condæo, Turenzio,
Aliisque claris belli Ducibus
Fidem suam et fortitudinem
Non semel probavit.
Relicta patria, Hollandiam,
Deinde, a Carolo II accitus, Angliam
Venit.
Philosophiam et humaniores litteras
Feliciter excoluit.
Gallicam linguam
Cum soluta, tum numeris astricta oratione
Expolivit, Adornavit, Locupletavit.

terre étrangère, existe encore, pour rappeler que l'homme, que recommandent son génie ou ses vertus, trouve partout une patrie.

Apud potentes Angliæ Reges, Benevolentiam et Favorem,
Apud Regni proceres, Gratiam et Familiaritatem,
Apud omnes Laudem et Applausum
Meruit.
Nonaginta annis major obiit,
Die IX Septembris MDCCII.
Viro clarissimo,
Inter præstantiores
Ævi sui memorando,
Amici mærentes
P. P.

Caen, imp. de BUHOUR.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Avant-Propos	i
Du Perron	1
Malherbe	63
Bois-Robert	95
Sarasin	155
P. Du Bosc	201
Saint-Evremond	242